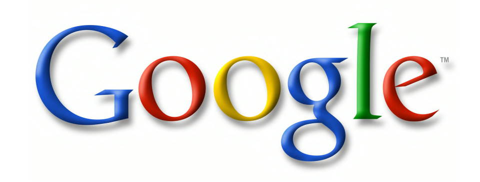




ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1924

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1924

BULLETIN DE JANVIER-FÉVRIER

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIV

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 4 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE, PUIS DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Théophile Homolle, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

Après une année assombrie de tant de deuils, j'espérais vous pouvoir souhaiter avec quelque assurance une heureuse et longue période de jours plus sereins, et augurer pour notre nouveau président de moins tristes devoirs que ceux qui m'ont été trop souvent imposés. Quelle consternante et soudaine catastrophe a déçu les prévisions légitimes de cet optimisme consolateur ! En quelques heures, une indisposition qui semblait bénigne, prenant une tragique gravité, nous a enlevé, en pleine force, en pleine activité, en pleine ardeur, Ernest Babelon, le maître des études numismatiques, qui honorait devant l'étranger notre Académie et la France, le confrère unanimement aimé et estimé, juste objet de notre fierté. Professeur au Collège de France, conservateur du Cabinet des Médailles, président du Comité des travaux historiques, de la Société des fouilles archéologiques, membre et « animateur » de combien d'autres œuvres utiles, il suffisait, en même temps qu'à ses tâches officielles, à toutes celles pour lesquelles on lui demandait et il donnait son concours,

avec une agilité d'esprit, un entrain, une générosité de cœur qui s'entretenaient et s'exaltaient à la chaleur de son patriotisme; car il apercevait la France derrière les institutions qu'il se plaisait à servir.

Vous le louerez, mon cher Président, comme il mérite de l'être; veuillez me permettre de m'autoriser de ma dernière allocution présidentielle pour adresser l'hommage de nos adieux à celui qui fut ici mon confrère, à la Bibliothèque Nationale, mon collaborateur, et, au cours d'anciennes, longues et précieuses relations, un très fidèle ami, comme il le fut pour nous tous.

L'heure n'est point aux discours et je me ferais scrupule de prolonger une séance que nos traditions et nos sentiments nous prescrivent d'abréger en signe de deuil; mais je ne puis me soustraire à l'impérieux et très agréable devoir de vous remercier, mes chers Confrères, pour l'honneur que vous m'avez fait en m'élevant par vos suffrages à la double présidence de notre Compagnie et de l'Institut tout entier. Je souhaite de m'être acquitté de ces hautes fonctions conformément aux justes exigences de votre confiance et de la dignité de notre Académie. Si j'y ai pu réussir en effet, je le dois aux bons offices de votre amitié qui m'a rendu la tâche facile. Tous mes vœux seraient satisfaits, si vous pouviez garder de mon passage à cette éphémère magistrature le même souvenir affectueux que ma reconnaissance en emporte.

En vous invitant, mon cher Président, à occuper le fauteuil que je quitte et où j'ai eu le plaisir de voisiner avec vous toute une année, en priant notre confrère M. Langlois, de venir prendre place au bureau, je vous offre à l'un et à l'autre mes vœux les plus cordiaux d'heureuse, tranquille et glorieuse présidence. Vous trouverez, pour vous y aider, les conseils expérimentés et affectueux de notre Secrétaire perpétuel; vous apprendrez comme moi, de jour en jour, en délibérant et travaillant avec lui pour le profit de la science et l'honneur de l'Académie, qui contribue efficacement au prestige même de la France, à mieux apprécier son tact, son esprit délié et mesuré, son dévouement à toutes les causes qui nous sont chères, aux intérêts que nous servons, aux traditions dont nous avons la garde. Cette collaboration continue, intime et toute confiante, vous donnera,

j'en ai fait l'expérience, de nouvelles et fortes raisons de vous attacher à lui davantage, si ancienne et étroite qu'ait pu être antérieurement votre amitié.

M. le comte François Delaborde, en prenant possession du fauteuil de la présidence, s'exprime ainsi :

Mes bien chers Confrères,

Si vos cœurs n'ignorent pas la perte cruelle qui, dès le début de cette nouvelle année, est venue frapper notre Académie, l'ordre inflexible de nos travaux ne me permettra de vous en faire la notification officielle que dans quelques instants. Et même voici qu'il me faut imposer silence à ma propre émotion pour vous adresser les remerciements que je vous dois.

Je ne crois pas qu'aucun de ceux que vous avez appelés à occuper ce redoutable fauteuil l'ait abordé avec autant d'appréhension que moi. Il est vrai que je n'ai pas craint jadis de briguer l'honneur de m'asseoir à côté de vous, parmi tant de savants dont plus d'un, certes ! l'emporte sur moi par la supériorité de son savoir ou la pénétrante originalité de son esprit ; il n'est pas moins vrai que lorsque cet honneur m'est échu, je l'ai supporté sans remords, sinon sans une profonde reconnaissance envers vous. Mais siéger à cette place, au-dessus de vous, parler en votre nom, diriger vos travaux auxquels j'osais à peine m'associer ! Il me faut, je vous assure, pour accepter ce nouvel et écrasant honneur, avoir la conscience que je ne saurais l'esquiver sans manquer à un devoir.

Mon appréhension s'accroît encore quand j'apprécie la distance qui me sépare de l'éminent confrère auquel je succède. Devant vous, il serait presque ridicule de rappeler les titres qui ont conquis à M. Homolle la haute estime de tout le monde savant. Ne lui avez-vous pas donné la mesure de la vôtre en le choisissant pour être, devant l'étranger, votre représentant à l'Union académique internationale et en l'appelant à la présidence de votre Compagnie l'année où cette présidence impliquait celle de l'Institut de France tout entier ? Mais moi, bien que mes études ne soient pas les siennes, j'ai vu de trop près toute sa carrière pour ne pas la regarder avec plus de respect que tout autre.

Vous vous souvenez, mon cher Confrère, de ce jour lointain où, athénien de date déjà respectable, revenu à la villa Médicis pour compléter ce beau travail sur Ostie qui attirait déjà sur vous l'attention des meilleurs juges, vous accueilliez votre jeune conscrit du palais Farnèse avec l'affectueuse camaraderie aujourd'hui transformée en une amitié dont je m'honore. Il y a de cela quarante-six ans ! Depuis, je vous ai regardé conquérir, à Délos et ailleurs, les plus beaux titres scientifiques, occuper successivement les situations les plus élevées, prendre place dans deux Académies de notre Institut, et au printemps dernier, à ce Congrès historique de Bruxelles où je marchais dans votre ombre, j'ai pu voir de mes yeux que la place à part qui vous y était faite n'était pas moins due à votre valeur personnelle aux yeux de l'étranger qu'à votre titre de représentant de notre Académie et de la science française.

Et c'est à un tel homme que je dois succéder! Puisse son exemple, puissent les conseils toujours prêts de notre Secrétaire perpétuel à qui m'unit aussi une amitié déjà ancienne et de qui le temps que je viens de passer à ce bureau m'a permis d'apprécier de plus près la secourable expérience puisse enfin, mes chers Confrères, la bienveillance dont vous me donnez la preuve aujourd'hui, jointe à ce haut sentiment de l'égalité académique qui vous fait remettre au plus humble des vôtres, la discipline de votre Compagnie que pareille confiance lui impose de faire respecter, épargner à votre mandataire l'humiliation de se montrer trop indigne d'une place qu'il a vue si bien remplie.

Je suis heureux que la première obligation de ma présidence soit de présenter à notre président sortant vos unanimes remerciements auxquels le fait que j'ai été, pendant un an, le témoin immédiat de ses travaux et de son dévouement me donne le droit de m'associer d'une façon toute particulière.

Est-ce sortir de mon rôle officiel que de vous exprimer les souhaits venus du plus profond de mon cœur ? Dieu veuille, en cette année qui s'ouvre, nous épargner les deuils dont le retour si fréquent durant celle qui vient de s'écouler, attriste encore hélas ! la première semaine de celle-ci ? Puissions-nous continuer, dans la concorde intérieure et dans la paix de la cité, de nobles et utiles travaux, veiller aux grands intérêts scientifiques

dont nous avons la garde et la direction, et réaliser ainsi ce que notre Compagnie considère comme son suprême devoir et la plus chère de ses ambitions : accroître le patrimoine d'honneur de notre France par des œuvres dignes de son clair génie et de son âme éprise de vérité.

M. Pierre Montet, par une lettre en date de Djebaïl, le 15 décembre, fait savoir qu'il a découvert dans la chambre ouest de la tombe V un sarcophage dont le couvercle a été déplacé, et qui porte des inscriptions en caractères phéniciens et un riche et curieux décor sculpté et peint. On achève de creuser le puits afin de dégager les portes de deux ou peut-être trois autres chambres auxquelles il semble donner accès.

Sur le rapport de M. Henri Cordier, au nom de la commission de l'École française d'Extrême-Orient, l'Académie décide à mains levées de présenter à M. le Gouverneur Général de l'Indo-Chine, pour la place de membre temporaire vacante à l'École d'Extrême-Orient, M. Charles Robequain, professeur au lycée de Nice.

M. Charles Bémont, au nom de la commission du prix Gobert, donne lecture du rapport suivant :

Trois ouvrages sont présentés au concours Gobert pour 1924. Ce sont :

1° Auguste Brun. *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi* (Paris, 1923. 1 vol.); *l'Introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon* (Paris, 1923) ;

2° Ch. Hirschauer. *Les États d'Artois de leurs origines à l'occupation française*, 1340-1640 (Paris, 1923) ;

3° Robert Latouche. *La vie en Bas Quercy du XIVe au XVIIIe siècle* (Toulouse, 1923).

A ces ouvrages il convient d'ajouter ceux qui ont obtenu en 1923, pour la seconde fois :

Le grand prix Gobert : Lucien Romier, *Le Royaume de Catherine de Médicis ;*

et le second prix : Jean Régné, *Histoire du Vivarais*, tome II.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'état des concours pour l'année 1924 :

Prix ordinaire (*Histoire économique de l'ancienne Chaldée*). — Aucun concurrent.

Antiquités nationales : 16 concurrents.

Prix Bordin (Moyen âge et Renaissance) : 8 concurrents.

Prix Delalande-Guérineau (Antiquité classique) : 1 concurrent.

Prix Saintour (Orient) : 7 concurrents.

Prix Duchalais (Numismatique du moyen âge) : 2 concurrents.

Prix Prost (travail sur Metz ou environs) : 6 concurrents.

Prix de la Grange (Anciens poètes de la France) : 1 concurrent.

Prix de Chénier (Étude de la langue et de la littérature grecques) : 3 concurrents.

Prix Ambatielos (Histoire ou archéologie de la Grèce) : 2 concurrents.

Prix Louis Fould (Arts du dessin jusqu'au XVIe siècle) : 5 concurrents.

Prix Bonnet (Bibliographie savante) : 8 concurrents.

Prix Julien (ouvrage sur la Chine) : Aucun concurrent.

Prix Jules et Louis Jeanbernat (à un jeune auteur français) : aucun concurrent.

Prix Thorlet : 1 concurrent.

Le Président annonce officiellement à l'Académie la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Ernest Babelon, et déclare la séance levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 11 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Henri Basset annonce à M. le Secrétaire perpétuel la mort de son père, M. René Basset, correspondant de l'Académie, décédé à Alger, le 4 janvier.

M. Franz Cumont adresse un rapport sur sa mission à Sâlihîyeh [1].

M. Pierre Montet fait savoir que les fouilles se sont terminées par la découverte dans la tombe V d'un troisième sarcophage, violé comme les deux premiers. Parmi les objets trouvés, qui sont en petit nombre, il signale un vase d'albâtre qui porte le nom de bannière de Ramsès II. Il donne d'autre part une première lecture de l'inscription phénicienne du sarcophage central fait par un personnage, dont le nom mutilé se termine par ...t Baal, pour son père Ahram roi de Gebal.

Le Secrétaire perpétuel, présente le nouveau livret de l'Académie, qui sera prochainement mis en distribution.

A propos de la correspondance, M. Th. Homolle communique une lettre du ministre de Grèce à Paris l'informant que le gouvernement hellénique a ouvert un crédit de 60.000 francs, et constitué dès à présent en banque un dépôt de 30.000 francs, pour la publication, sous les auspices de l'Union académique internationale et par les soins d'une commission mixte de savants grecs et français, du *Corpus des Mosaïques antiques trouvées en Grèce*. La publication se fera à Paris.

M. Homolle fait part d'une lettre de M. Pirenne relative à la publication du *Dictionnaire du latin médiéval*. Le gouvernement belge et la Fondation universitaire ont décidé d'y allouer chaque année respectivement une somme de 5.000 et une de 10.000 francs.

La publication du *Bulletin Ducange* commencera dès cette année à Paris, aux frais de l'Union académique internationale.

La commission internationale du Dictionnaire se réunira le 21 de ce mois au Palais des Archives.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Dès ma prise de possession de ce fauteuil j'avais, vendredi

1. Voir ci-après.

dernier, le douloureux devoir de vous notifier la mort d'Ernest Babelon ; et voici qu'aujourd'hui j'ai à déplorer en votre nom une nouvelle perte pour la science française, celle d'un grand orientaliste, M. René Basset, doyen de la faculté des lettres d'Alger, et notre correspondant depuis 1898.

C'était un de ces savants qui, retenus loin de Paris par les nécessités de leurs devoirs professionnels, quand ce n'est pas par leur dévouement à ces devoirs, se voient fermer le plein accès de notre Académie en vertu de règlements dont plus d'un parmi nous aurait souhaité n'avoir plus à déplorer la rigueur et pouvoir ouvrir toute grande devant le maître reconnu des études berbères la porte qu'on n'avait pu que lui entr'ouvrir, il y a vingt-cinq ans.

Né à Lunéville, en 1855, René Basset, après avoir passé sa licence ès lettres à Nancy, vint, en 1874, commencer des études supérieures à Paris où, séduit par l'orientalisme, il trouva au Collège de France, à l'École des hautes études, à l'École des langues orientales, l'enseignement qui le mit à même de devenir rapidement un maître. La chaire d'arabe à l'École supérieure des lettres d'Alger à laquelle il fut nommé en 1880 et à laquelle il annexa bientôt un cours de langue berbère, fut le point de départ d'une carrière dont le cours de quarante-trois ans s'écoula tout entier dans le même établissement. Directeur en 1895, il devint tout naturellement doyen le jour où l'école fut transformée en faculté des lettres de l'Université d'Alger. Une exceptionnelle puissance de travail servie par une mémoire prodigieuse l'avait plongé dans une masse de travaux si divers et de publications si nombreuses qu'il n'avait pas trouvé et qu'il ne trouva jamais le loisir d'acquérir le titre de docteur dont la supériorité déjà reconnue de sa situation scientifique lui permettait bien de se passer. Profondément dévoué à ses devoirs de professeur et même d'administrateur, il y apportait une telle conscience, il y sacrifiait une telle part de sa vie qu'un autre grand africain, le confrère longtemps témoin de ses labeurs, à qui je dois de pouvoir rendre à Basset un hommage que je voudrais moins indigne de lui, me disait ne pouvoir comprendre comment son doyen trouvait encore le temps nécessaire à ses travaux.

Ceux-ci embrassaient les domaines les plus divers. Sans

doute René Basset ne délaissa jamais les études arabes par lesquelles il débuta, et le bagage qu'il accumula de ce côté aurait, à lui seul, suffi à lui assurer une place de première ligne dans l'orientalisme, place d'ailleurs reconnue aussi bien par les étrangers que par les Français et qui le fit mettre au nombre des directeurs de l'œuvre internationale ayant pour but une *Nouvelle encyclopédie de l'Islam*. N'ayant garde de négliger ce fondement de toute science qu'est la bibliographie, il avait établi des catalogues des manuscrits arabes existant en Algérie tant dans les dépôts publics que chez les particuliers ; puis il avait porté son activité sur tous les genres de littérature arabe : poésies antérieures ou postérieures à Mahomet, contes populaires, dictons satiriques d'un santon algérien, chroniques du Sahara et du Soudan. Il y puisa une connaissance approfondie des traditions de la race et l'occasion d'en montrer les rapports avec ce patrimoine commun de l'humanité, ce *folklore* qui est de tous les temps et de tous les pays ; connaissance qui lui permit, — car son savoir était universel —, de retrouver des traces de traditions arabes jusque dans le roman français de *Floire et Blanceflor*.

Un beau jour, la traduction d'une histoire arabe de la conquête de l'Abyssinie au XVIe siècle lui fournit l'occasion de pénétrer dans un nouveau domaine : le domaine éthiopien. Non content de la contribution historique qu'il apportait par sa traduction, il enrichit la linguistique orientale de matériaux inédits d'une inexprimable valeur en constatant les transformations du *gheez*, la vieille langue classique du pays. Il ne s'en tint pas là : une collection de traductions des Apocryphes éthiopiens ouvrit une mine aussi précieuse que nouvelle aux hagiographes et aux historiens de l'expansion du Christianisme.

Mais ce fut surtout dans le domaine des langues berbères qu'il conquit une maîtrise incontestée. J'ai dit qu'à la chaire d'arabe à laquelle il avait été primitivement nommé, il avait joint l'enseignement du berbère. Il s'était lancé dans toute une série d'études sur les dialectes parlés dans le Nord africain, au Maroc, en Algérie, dans le Sahara français, dans l'ancienne oasis d'Ammon, et ailleurs encore, étude dont il allait recueillir les éléments au cours de plusieurs missions dont l'une le conduisit

jusqu'au Sénégal, et dont il groupa les résultats dans ce volume d'*Études sur les dialectes berbères* auquel vous avez décerné le prix Bordin en 1893. D'ailleurs toute langue nouvelle avec laquelle il se trouvait en contact lui ouvrait un nouveau champ d'études dont il n'hésitait pas à forcer les portes. Ce fut le cas pour le haoussa des bords du Niger, une des langues véhiculaires en usage dans l'Afrique occidentale française.

L'amour de la science était chez René Basset assez désintéressé pour qu'il ne craignît pas de dérober à ses travaux personnels le temps nécessaire à publier ceux de Motylinski et du P. de Foucauld sur les dialectes touareg de l'Ahaggar. C'est à lui que lors de son dernier voyage en France, celui qui devait payer de sa vie son dévouement au Christianisme et à la France, voulut confier cet admirable dictionnaire touareg que la piété du dépositaire a depuis mis au jour.

Il nous plaît de pouvoir rapprocher dans notre souvenir les noms de l'apôtre ascétique et inspiré et du savant infatigable poursuivant tous deux la même œuvre par des voies qui parfois se confondaient : servir en Afrique la cause de la France, et cela par la connaissance plus profonde de ce qui est en ce pays l'élément ethnique principal, l'élément berbère dont l'importance a été longtemps méconnue par suite de la prédominance que l'on attribuait à tort à l'élément arabe. Par ses travaux comme par son enseignement, le maître a formé tout une école de berbérisants dont les groupes divers, qu'ils soient à Paris, à Alger ou au Maroc, font porter leur activité investigatrice, non seulement sur la langue, mais sur les mœurs, les institutions, les croyances des Berbères et nous montrent ainsi dans quel sens nous devons diriger notre politique africaine en même temps qu'ils nous donnent le moyen de nous y frayer les voies. Voilà ce qui fait la grandeur de l'œuvre de Basset, œuvre à laquelle, non content de se vouer tout entier, il a encore donné deux de ses fils qui marchent dignement dans les pas de leur père ; voilà ce qui doit attirer à sa mémoire le reconnaissant respect non seulement des savants français, mais de tous les Français.

Le Président rappelle que l'Académie a renvoyé au mois de

janvier la fixation de la date des trois élections que nécessite le remplacement de M. Bouché-Leclercq, de M. Ulysse Chevalier et de M. Van Berchem. Il fait savoir que le Bureau propose de nommer un associé étranger le 1er février, en même temps que le successeur de M. Alfred Croiset. Le membre ordinaire et le membre libre seraient élus le 15 février. Dans ce cas l'exposé des titres aurait lieu respectivement le 25 janvier et le 8 février.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle la désignation de 15 commissions de prix pour l'année 1924.

Sont élus :

Prix ordinaire (4 membres) : MM. Senart, Cordier, Scheil et Thureau-Dangin.

Antiquités nationales (8 membres) : MM. Salomon Reinach, Omont, Durrieu, Jullian, Prou, Fournier, Blanchet et Bémont.

Prix Duchalais (4 membres) : MM. Schlumberger, Théodore Reinach, Prou et Blanchet.

Prix Stanislas Julien (4 membres) : MM. Senart, Cordier, Scheil et Thureau-Dangin.

Prix Aug. Prost (4 membres) : MM. Omont, Berger, Scheil et Fournier.

Prix Brunet (4 membres) : MM. Omont, Chatelain, Cordier et Alexandre de Laborde.

Prix Bordin (4 membres) : MM. Schlumberger, Omont, Prou et Jeanroy.

Prix Delalande-Guérineau (4 membres) : MM. Croiset, Haussoullier, Glotz et Goelzer.

Prix Saintour (4 membres) : MM. Senart, Cordier, Scheil et Huart.

Prix de la Grange (4 membres) : MM. Omont, Thomas, Morel-Fatio et Jeanroy.

Prix Fould (4 membres) : MM. Pottier, Durrieu, Diehl et Théodore Reinach.

Prix de Chénier (4 membres) : MM. Foucart, Salomon Reinach, Croiset et Puech.

Prix Ambatielos (4 membres) : MM. Pottier, Croiset, Haussoullier et Fougères.

Prix Jeanbernat (4 membres) : MM. Thomas, Jullian, Fougères et Goelzer.

Médaille Paul Blanchet (4 membres) : MM. Salomon Reinach, Monceaux, Blanchet et Gsell.

Il est procédé ensuite au remplacement de M. Babelon dans les 5 commissions d'administration pour lesquelles il avait été désigné le 28 décembre dernier.

Sont élus :

Commission des travaux littéraires : M. Homolle.

Commission de Syrie Palestine : M. Homolle.

Commission Piot : M. Fougères.

Commission de Clercq : M. Homolle.

Commission Debrousse : M. Homolle.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1923 ; LU DANS LA SÉANCE DU 11 JANVIER 1924.

Le second semestre de 1923 a vu aboutir la publication d'un certain nombre de volumes qui étaient en train depuis longtemps. En quelques semaines l'Imprimerie Nationale nous en a livré quatre cet été, sans compter un tirage à part. En même temps, d'autres impressions se poursuivaient, ainsi que je vais avoir l'honneur de vous l'exposer :

1° *Mémoires de l'Académie.* Le tome XLIII s'ouvrira par le mémoire de notre confrère, M. Paul Monceaux, sur *Faustus de Milev.* Il se compose de 14 feuilles dont le bon à tirer a été donné le 24 novembre ; il paraîtra donc dans le cours du premier semestre 1924.

2° *Mémoires des Savants étrangers.* La tirage à part du mémoire de M. Audollent sur les *tombes à inhumation des Martres de Veyre* a été mis en distribution en septembre ;

tout récemment vous avez reçu la première partie du tome XIII qu'il termine. La seconde partie débutera par le mémoire de M. Rostovtsev sur *Une tablette votive thraco-mithriaque du Louvre.* Le fascicule est en pages et le bon à tirer pourra être donné vraisemblablement dans les premiers mois de cette année ; nous nous occupons de l'illustration. La Commission des travaux littéraires a approuvé l'impression d'un mémoire que M. Lauer a lu à une de nos séances d'octobre ; j'en enverrai très prochainement le manuscrit à l'Imprimerie Nationale.

3° *Notices et extraits de manuscrits.* Le tome XLI est un des ouvrages parus cet été. Aucun travail nouveau n'est entre mes mains.

4° *Histoire littéraire de la France.* Le t. XXXVI de l'histoire littéraire est en pages jusqu'à la p. 265. Il y a, en outre, plus de deux cents pages d'articles composés en placards. Avant de poursuivre, la Commission juge nécessaire de faire imprimer encore deux articles, qui n'auront pas une très grande étendue. L'une de ces notices, sur Hugues de Newcastle, a été envoyée à l'Imprimerie ; l'autre, sur Armand de Belvezer, sera incessamment achevée.

5° *Chartes et diplômes.* L'impression de la table des *Actes de Henri II* se continue lentement. Le bon à mettre en pages des colonnes 53 à 66 a été visé par notre confrère M. Berger le 26 mai et renvoyé à l'Imprimerie. Les choses en sont encore là actuellement.

En ce qui concerne les actes des Carolingiens, l'introduction du *Recueil des actes de Pépin*, roi d'Aquitaine, par M. Levillain, a été complètement mise en pages.

MM. Prou et Brunel continuent à préparer le *Recueil des actes de Charles le Chauve.* M. Prou a terminé l'établissement du texte des diplômes délivrés par la chancellerie à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. M. Brunel a fait les recherches, les copies et les collations nécessaires à l'établissement du texte des actes de Corbie, des églises et

abbayes d'Aniane, d'Agde, de Saint-André de Sorède et d'Arles-sur-Tech.

M. Martin Chabot, chargé de former le recueil des actes des premiers Capétiens, a profité d'un voyage qu'il faisait en Italie pour rechercher à Turin et à San Benigno les copies de deux diplômes du roi Robert jadis signalés dans les archives de l'abbaye de San Benigno.

Enfin la Commission des chartes et diplômes a admis en principe la publication des actes des rois Louis II, Louis III et Carloman par M. Félix Grat, archiviste paléographe, actuellement membre de l'École française de Rome.

6° *Pouillés*. Le tome VIII (Arles, Aix, Embrun) vous a été distribué à la rentrée. M. Étienne Clouzot, auxiliaire de l'Académie, qui en est l'auteur, poursuit la préparation du tome VII, qui comprendra les pouillés des provinces de Vienne, de Tarentaise et de Besançon. Il remettra le manuscrit au cours de l'année.

Pour le tome IX, *Pouillés de la province de Bourges*, nous attendons de l'Imprimerie la suite en pages des placards 25 à 51 renvoyés en juin 1921.

7° *Obituaires*. Le tome IV a paru cet automne. Pour le tome V (province de Lyon, diocèse de Lyon), la mise en pages des feuilles 12 à 22 est présentement en correction. M. Omont compte sur la diligence de M. J. Laurent pour assurer la continuation régulière de l'impression du volume.

9° *Monuments Piot*. Le volume XXVI est presque tout entier bon à tirer. Il portera le millésime 1923 et pourra être distribué au commencement de 1924. On y trouvera une notice sur Robert de Lasteyrie, qui fut avec G. Perrot le premier directeur de la publication, par M. Brutails et aussi le compte rendu de la mission accomplie au nom de notre Académie, à Sâlihîyeh en 1922, par M. Franz Cumont.

10° *Inscriptions grecques de Délos*. Le second fascicule

du *Choix d'Inscriptions de Délos* a été déposé sur le bureau de l'Académie le 21 septembre 1923.

Ainsi se trouve achevé le tome I du *Choix*, qui forme un volume complet (avec Préface et Index) de 294 pages. Le tome I est consacré aux *Textes historiques.*

Avant de commencer le tome II qui renfermera les *Textes administratifs*, la Commission a décidé d'entreprendre, sous le titre d'*Inscriptions de Délos*, la publication de tous les comptes et inventaires qui n'ont pas trouvé place dans le Corpus édité en commun par les deux Académies de Paris et de Berlin.

Cette publication s'imposait. Dans le tome II du *Choix* seront constamment cités des textes qui, à l'heure actuelle, sont inédits. Comment s'appuyer sur des textes inédits, auxquels le lecteur ne pourrait se reporter ? Elle est, de plus, conforme aux intentions du donateur qui a prévu le Corpus français de Délos.

La Commission a donc suspendu la préparation du tome II du *Choix*. Notre collaborateur M. Durrbach, dont nous avons loué si souvent le dévouement et la compétence, va se consacrer tout entier aux *Inscriptions de Délos.* Dès que seront fondus les caractères typographiques dont la Commission a fait choix, il nous remettra la matière de plusieurs fascicules ; l'impression commencera aussitôt.

La Commission envisage la publication d'un premier fascicule en 1924.

11° *Comptes rendus.* Le dernier fascicule de 1923, contenant quatre mois, paraîtra, j'espère, à la fin de janvier. M. Fr. Renié qui en surveille l'impression, et l'imprimeur, M. Protat, apportent, chacun de leur côté, le plus grand zèle à assurer la régularité du travail. Tout est imprimé actuellement jusqu'au 14 décembre 1923 et la Table est achevée.

Je tiens à vous rappeler, en finissant, que j'ai déposé

sur le bureau le nouveau *Livret de l'Académie* dont la publication avait été décidée il y a déjà quelque temps et que nous avons fini par mettre sur pied. Nous n'avons pas l'intention d'en donner chaque année une nouvelle édition, comme fait l'Académie des Sciences. En attendant que celle-ci soit épuisée il sera aisé à chacun de vous d'y apporter sur son exemplaire les additions devenues nécessaires.

12° *Publications de l'Union académique internationale.* Le deuxième fascicule du *Corpus vasorum* vous a été distribué en novembre. Notre confrère M. Pottier s'occupe du troisième.

En même temps on prépare la publication d'autres collections nationales de vases : Sèvres, Compiègne, etc. Les subventions que vous avez votées sur la fondation Thorlet et sur les fonds Dourlans permettront de hâter l'apparition de ces différents fascicules.

Le comité franco-hellénique constitué pour faire aboutir le projet de publication d'un *Corpus des mosaïques de la Grèce*, s'est réuni déjà plusieurs fois ; mais le travail n'est encore qu'à l'état de préparation.

Quant au *Dictionnaire de la langue latine médiévale*, je n'ai pas à répéter ce que je vous en disais en juillet dernier. La commission centrale qui se réunira en janvier au Palais des Archives prendra des résolutions définitives, qui seront soumises pour approbation au Comité de Bruxelles.

Le *Bulletin Ducange*, dont je vous ai également parlé, sera une réalité dès le premier trimestre de 1924.

COMMUNICATION

RAPPORT SUR UNE NOUVELLE MISSION A SÂLIHÎYEH PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

Au mois de mai dernier, l'Académie des Inscriptions voulut bien me charger d'une nouvelle mission à Sâlihîyeh, où devaient se poursuivre les fouilles commencées en 1922 par l'armée du Levant, et je m'embarquai le 12 septembre pour Beyrouth afin de me rendre sur l'Euphrate. J'eus le regret de ne pas trouver à Beyrouth M. Virolleaud qui, dès le début, avait bien voulu favoriser ma mission, mais, en son absence, M. Brossé, mon compagnon de travail dans la campagne précédente, me prêta, avec une obligeance extrême, toute l'aide que je pouvais attendre du Service des Antiquités. Malheureusement, par suite de nécessités militaires, l'envoi à Sâlihîyeh des troupes destinées à s'y rendre était devenu malaisé. Tout notre projet était ainsi compromis et menacé de devoir être abandonné, car sans le concours de l'armée, on ne pouvait songer à rien entreprendre dans un lieu désert où eussent manqué à la fois les bras, les vivres et la sécurité.

Mais la haute intervention du général Weygand, qui en cessa de témoigner un vif intérêt à notre entreprise archéologique, réussit à aplanir tous les obstacles, et si la tâche que l'Académie m'avait confiée a pu être accomplie, c'est d'abord à lui que doit aller notre gratitude. A Alep, le général Billotte, commandant des troupes de cet État, et M. Reclus, qui le remplaça comme délégué du Haut Commissariat après son départ, prirent avec une grande bienveillance toutes les mesures qui pouvaient assurer le succès de mon expédition. Le colonel Andréa, commandant des confins de l'Euphrate, qui nous accueillit à Deir-ez-Zor

avec une cordialité dont nous lui gardons une vive reconnaissance, fit en faveur de nos recherches tout ce que permettaient des circonstances peu favorables. Nous fûmes ainsi mis à même de commencer les fouilles le 3 octobre avec une quarantaine d'hommes, dont le nombre fut doublé par l'arrivée de deux renforts successifs, de sorte que, depuis le 24, nous pûmes disposer sur les chantiers d'une soixantaine de travailleurs. Ces soldats, appartenant à la 15ᵉ compagnie du 4ᵉ régiment de la Légion étrangère, étaient commandés par le capitaine Jumaucou[illegible] et le lieutenant Passedat. Ceux-ci mirent à nous seconder un zèle et une complaisance qui ne se démentirent jamais, et nous trouvâmes dans les robustes équipes de Légionnaires une aide bien supérieure à celle qu'aurait pu nous prêter la main-d'œuvre indigène.

Malheureusement, des averses précoces, qui tombèrent cette année dès la fin d'octobre et annoncèrent l'imminence de la saison des pluies, nous engagèrent à quitter Sâlihîyeh le 7 novembre, avant que les chemins ne fussent devenus impraticables. Nous espérons que les résultats obtenus durant les cinq semaines où l'armée put nous accorder sa collaboration efficace, paraîtront justifier la confiance que l'Académie a bien voulu nous témoigner.

La première tâche qui s'imposait était de compléter les recherches de l'année 1922 aux abords du temple des dieux palmyréniens qui, l'on s'en souviendra, est décoré de peintures remarquables [1]. Une porte donnait de ce temple vers le sud, et l'espace situé ici devant une des tours de l'enceinte était encombré par un haut monticule de sable. Dès que le déblaiement en fut commencé, nous eûmes l'heureuse surprise de découvrir un tableau nouveau sur un morceau de crépi, resté accroché au mur d'une petite salle :

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip.*, 1923, p. 24 ss. ; *Syria*, t. III, 1922, p. 177 ss. ; *Monuments Piot*, t. XXVI, p. 1 ss.

il figurait cinq dieux de Palmyre debout sur des sphères célestes, comme « maîtres du monde » (*mâr ʿolam*), avec, à leur droite, deux personnages qui leur offraient un sacrifice. Deux de ces dieux étaient entièrement conservés et l'on pouvait reconnaître immédiatement Aglibol, au croissant qui apparaissait derrière ses épaules ; des trois autres il ne subsistait que la partie inférieure. Toutes ces divinités devaient avoir la tête entourée d'une auréole et porter, sa[illegible]mière qui était féminine, le costume militaire romain. Ainsi se trouve confirmée l'interprétation proposée par notre regretté confrère Clermont-Ganneau pour la triade adorée dans la « scène du tribun », et nous trouvons ici une preuve nouvelle de sa perspicacité érudite [1]. Les personnages qui vénèrent ces dieux en faisant une offrande d'encens sur un autel flamboyant placé entre eux, ont chacun derrière eux un acolyte tenant une coupe remplie de vin. Tous ont leur nom inscrit près de leur tête et l'un d'eux, dont le visage est glabre et gras, était, comme l'indique cette légende, un eunuque : Ὀτῆς εὐνοῦχος | ὁ κτίσας τὴν ἐξέ|δραν. Ce devait être un de ces « galles » qui, en Orient, se vouaient au service de la divinité et dont certains acquéraient un rang distingué [2].

L' « exèdre » dont il est ici question était un petit édicule cintré reposant sur deux colonnes, qui s'appuyait autrefois contre la muraille, précisément au-dessous de la fresque. Mais une forte averse étant survenue, une tranche de ce mur de briques crues s'écroula soudain en même temps que l'édicule branlant, dont une seule colonne subsistait, et tout le

1. Cf. *Monuments Piot, l. c.*, p. 15 ss., et *Comptes rendus de l'Acad.*, 1923, p. 29.

2. Cf. Vettius Valens d'Antioche, p. 86, 34, Kroll : Ὁ τοιοῦτος γέγονεν εὐνοῦχος ἱερεὺς θεᾶς ἐπίσημος. La castration était usitée dans le culte d'Atargatis à Hiérapolis comme en Osrhoène (cf. Saglio-Pottier, *Dict.* s. v. *Syria dea*, p. 1592, n. 1 ; 1595), et Atargatis étant devenue la protectrice de Palmyre, ne pouvait manquer d'être adorée à Doura dans le temple des dieux de cette ville (cf. *Monuments Piot*, *l. c.*, p. 13 s.).

reste du crépi portant la peinture, dont nous ne pûmes que rassembler les débris. Nous avions heureusement pu déjà en prendre des photographies et des calques avant cet accident.

Cette peinture était autrefois accompagnée de plusieurs autres qui occupaient les portions des parois dont le plâtre s'était depuis longtemps détaché. Nous recueillîmes dans le sable de nombreux fragments de cette décoration polychrome, dont certains morceaux ne manquent pas de valeur.

Les murs des salles voisines du temple, comme le temple lui-même, portaient aussi de nombreux graffites tracés à la pointe. Ce sont tantôt des annotations des desservants, aide-mémoire destinés à leur rappeler quelque détail — ces inscriptions sont les plus intéressantes —, tantôt des proscynèmes de pèlerins désireux de perpétuer le souvenir de leur visite au sanctuaire. Ils commencent souvent par Μνησθῇ écrit en abrégé par Μ ou Μν [1] ; ainsi :

Μν(ησθῇ) Ξενοκράτης Μα|ξίμου. Μν(ησθῇ) ὁ γράψας τοῦτα (*sic*) Ἀρτε|μίδωρος Γερμανοῦ.

A côté de la salle où fut trouvée la nouvelle peinture, s'ouvrait la porte de la tour qui s'élevait au sud du temple palmyrénien. Cette tour fut trouvée entièrement remplie de décombres provenant de la partie supérieure, qui s'était écroulée à l'intérieur. De gros blocs de pierre, détachés de ses épaisses murailles, s'y mêlaient à un éboulis de briques crues et de lits de roseaux, et le déblaiement qui n'était pas sans danger, ne put qu'être entamé durant le court espace de temps dont nous disposions encore. Dans la faible partie qui en put être dégagée, près de l'entrée, on trouva des

1. Sur le sens de ce mot, cf. Prentice, *Princeton expedition*, Div. III, sect. B, Gabal Siman, n° 1203, p. 205 s. ; Scherling, *Gemmen mit der Inschrift* ΜΝΗϹΘΗ dans *Hermes*, LIII, 1918, p. 88 ss. ; Mouterde dans les *Mélanges de l'Univ. Saint-Joseph*, Beyrouth, VIII, 1922, p. 449 s. Le μνησθῇ grec répond au sémitique *dekir* fréquent dans les inscriptions.

débris intéressants, étonnamment conservés dans un sable que n'avaient jamais humecté les pluies, notamment des lambeaux de tissus et deux tronçons des flèches de bois dont se servaient les *sagittarii* qui tenaient garnison dans la place. Une exploration plus complète de l'intérieur de cette tour serait sans doute très fructueuse, si l'on en juge par ce que nous a donné la seule de ses pareilles qui ait été complètement vidée de son contenu.

*
* *

Cette seconde tour est la plus occidentale de celles qui défendaient le mur nord de l'enceinte ; c'est aussi celle que contournait le portique de la place contiguë à la cour du temple [1]. On y avait découvert l'an dernier, parmi d'autres restes antiques, de précieux parchemins. Le sable qui la remplissait encore en partie contenait, avec des morceaux divers de cuir [2], de sparterie, et de verre, de nouvelles épaves des archives de Doura, feuillets déchirés et rongés que le vent semble avoir dispersés dans ce coin de la ville. Le plus important de ces lambeaux de parchemin, qui portent des copies de pièces juridiques, est celui où se lit la fin d'un acte de vente mentionnant les années 117 et 123 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire 195 et 189 avant J.-C. Ce parchemin couvert d'une petite capitale très nette avec les iotas soigneusement ascrits, n'est postérieur à la fondation d'Europos que d'un peu plus d'un siècle, et c'est de beaucoup le document le plus ancien que nous ait livré jusqu'ici le sol de la vieille cité macédonienne. C'est aussi le plus vieux texte grec sur parchemin [3] qui nous soit parvenu, et

1. Cf. *Comptes rendus*, 1923, p. 23 s. ; *Syria*, t. IV, 1923, p. 46 et pl. XVI, 1.
2. Notamment un soulier de cuir encore muni de son lacet et aussi bien conservé que ceux des tombeaux des Martres de Veyre (Audollent, *Mém. prés. par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, t. XIII, p. 312 ss.).
3. Cf. Minns, *Journal of hellenic studies*, t. XXXV ; 1915, p. 24. Les

il achève de ruiner la légende de l'invention de la *charta Pergamena* par le roi Eumène [1].

Un autre document précieux s'était conservé près de celui-ci : un feuillet couvert d'une écriture sémitique dont plusieurs lignes sont encore bien lisibles et dont notre confrère, M. l'abbé Chabot, a entrepris le déchiffrement.

La même tour devait nous réserver une découverte tout à fait inattendue. On en avait tiré l'an dernier les restes de légers boucliers de bois recouverts de peau, suffisants pour protéger des archers contre le tir de leurs adversaires. Nous y avons trouvé un nouveau débris d'un bouclier semblable, dont la peau était pareillement coloriée : le centre, qui est bleu, représente la mer où voguent des vaisseaux ; sur le bord rouge, était tracé en gros caractères blancs une liste d'étapes. Sans doute le possesseur du bouclier avait-il voulu conserver un souvenir de ses marches lointaines comme les alpinistes, lorsqu'ils font graver sur leur bâton la série des sommets qu'ils ont gravis. Le nom de chacune des localités où se trouvaient les gîtes d'étapes, était précédé, à peu près comme sur la Table de Peutinger, par le dessin d'une petite maison et suivi d'un nombre de milles. La liste actuelle, qui est mutilée, commence à Odessos (Varna) sur la mer Noire et, après le passage du Danube elle se continue jusqu'à Chersonèse dans la Crimée actuelle ; elle reprend à Trapezous (Trébizonde) et nous conduit jusqu'à Artaxata en Arménie. Une *vexillatio* de la cohorte d'archers palmyréniens qui tenait garnison à Doura [2] avait donc probablement participé à une expédition

parchemins d'Avroman dans le Kurdistan, qui sont les plus proches du nôtre par le temps comme par leur contenu, datent du Ier siècle av. J.-C.

1. Pline, *Hist. Nat.*, XIII, 21, 70. — L'on vend un fonds σὺν ἀκροδρύοις καὶ ἐποικίῳ καὶ παραδείσοις, « avec les arbres fruitiers, la maison d'habitation et les jardins » dans un pays où il n'y a plus ni arbres ni jardins. L'acte fournit ainsi une nouvelle preuve de la transformation qui s'est opérée dans ce pays maintenant désolé.

2. *Comptes rendus*, 1923, p. 19 s.

contre les Sarmates, puis avait été envoyée en Arménie avant de revenir sur l'Euphrate. Mais nous ne pouvons aborder ici les multiples questions géographiques et historiques que soulève ce document unique en son genre.

Nous nous bornerons à insister d'une façon générale sur l'intérêt qu'offrent ces parchemins et pour ce qu'ils nous donnent, et pour ce qu'ils nous promettent. Il est permis maintenant d'espérer que les sables du désert de Syrie nous révèleront un jour en quelque mesure l'équivalent de ce que nous ont donné ceux de l'Egypte en conservant une foule de papyrus. La civilisation et l'administration, encore si mal connues, de l'empire des Séleucides en recevraient des lumières pareilles à celles qui ont éclairé l'histoire du royaume des Lagides.

*
* *

Dès que le nombre des soldats dont nous disposions le permit, nous fîmes entreprendre des fouilles dans la cité elle-même. Nous déblayâmes une des grandes maisons de la rue principale, — celle qui part de l'unique porte du mur ouest — afin de nous rendre compte de la disposition des habitations dans cette ville gréco-orientale et d'en dresser le plan. Nous trouvâmes une série de pièces disposées autour d'une cour centrale et dont les murs ne devaient être de pierre qu'à leur partie inférieure. Toute la superstructure reposant sur ce soubassement était de briques crues, recouvertes de plâtre, et elle s'était écroulée. Par contre, les caves étaient bien conservées, caves vastes et profondes, qui ont probablement servi de demeures aux habitants durant les chaleurs de l'été et où s'ouvrait une citerne pour conserver durant la saison sèche les pluies de l'hiver. Cette maison, en dehors de débris de verre, de bronze et de poterie, a donné des restes nombreux d'une corniche intéressante. Cette corniche de plâtre semble avoir beaucoup

plu aux gens d'Europos, car nous en avons retrouvé des morceaux dans trois constructions différentes. Elle est décorée d'une quinzaine de petits sujets empruntés à des modèles grecs et accolés, ce semble, sans aucun souci de leur signification : Victoires ailées qui soutiennent un bouclier portant un buste, Amours se disputant une couronne, cygne buvant dans un grand cratère, satyre couché tenant un rhyton, cavalier chassant un lion, et ainsi de suite. Particularité remarquable, l'auteur de cette frise, fier de son œuvre, l'a signée et il portait un nom perse : Ὀρθονό-βαζος. Nous voyons donc ici un artisan indigène puiser sans discernement dans le trésor des formes que lui avait transmis l'art grec et composer ainsi une décoration où rien, si nous n'en connaissions l'auteur, ne trahirait la main d'un Oriental. Cette corniche, qui reste dans la tradition purement hellénique, s'oppose aux peintures où l'on peut reconnaître une inspiration et des procédés proprement syriens et aussi aux sculptures de plâtre dont nous allons parler.

Car Europos était la ville du plâtre. Comme on l'obtenait sans peine, en abondance et d'excellente qualité, en calcinant le gypse de la montagne [1], on l'employait à profusion : il entrait dans la composition du ciment qui réunissait en une masse solide les blocs de pierre de l'enceinte et des tours ; il formait un enduit qui partout cachait la pauvreté des murs de blocage ou de pisé, et il se prêtait à une décoration de vives couleurs qui égayait la blancheur des parois ; il servait aussi à exécuter des œuvres sculpturales moins dispendieuses que les marbres et dont une polychromie abondante pouvait dissimuler la matière déplaisante. Nous en avions trouvé deux morceaux caractéristiques en 1922 et nous en recueillîmes plusieurs autres au cours de

1. Nous en avons fait nous-mêmes l'expérience. Le four pour cuire notre pain avait d'abord été construit par les boulangers de la Légion avec des pierres tirées des ruines. Il s'écroula la première fois qu'on y alluma du feu : les pierres s'étaient transformées en plâtre.

notre dernière campagne dans le troisième site que nous avons exploré.

*
* *

Notre principal effort s'est en effet porté dans la région Sud-Ouest de la ville, où l'on avait trouvé l'automne dernier un petit édifice en forme de théâtre, une chapelle contenant une belle statuette d'Aphrodite, et un temple portant sur ses gradins le nom des fidèles qui pouvaient les occuper [1]. Si nous n'avons pu, avec les moyens mis à notre disposition, déblayer entièrement ce quartier, nous avons du moins reconnu la disposition et dressé le plan d'un ensemble de bâtiments dont nous pouvons déterminer en partie la destination.

En face de l'hémicycle, qui servit peut-être de local aux séances de la Boulè municipale, s'étendait une place carrée d'environ 36 mètres de côtés ; le « théâtre » la fermait au Sud avec deux autres salles qui paraissent en avoir été des dépendances [2]. Nous n'avons fait que reconnaître partiellement les bâtiments qui limitaient la place à l'Est et à l'Ouest. Nous avons cependant constaté l'existence à l'Ouest d'une chambre contenant un vaste bassin qui paraît avoir servi à des usages liturgiques, comme ceux de la grande cour de Baalbek. Dans le sable qui le remplissait, était resté un crible carré de terre cuite, destiné probablement à des ablutions rituelles, car, sur son bord, se lit la dédicace M(νησθῇ) Ἀπολλόδωρος ὁ ἐπικαλού|μενος Δαν...ας [3].

1. Cf. *Comptes rendus*, 1923, p. 33 et suiv. ; *Syria*, t. IV, 1923, p. 42 ss.

2. Dans une de ces deux salles, sur un large socle de pierre, était gravée une inscription, malheureusement mutilée, donnant les noms de κόλωνες βουλευταί. C'est ce qui nous fait supposer que l'édifice voisin servait de lieu de réunion à ces « bouleutes ». — Un bâtiment, carré il est vrai, mais tout entouré de gradins avec un autel au milieu paraît avoir été le local commun de l'*ecclesia* et de la *boulè* à Priène. Cf. Wiegand et Schrader, *Priene*, p. 230.

3. Ce surnom devait être en réalité le nom sémitique du personnage ; cf.

Du côté Nord de la place, nos recherches ont été beaucoup plus poussées et elles ont abouti à des constatations importantes. Les édifices religieux que les fouilles de 1922 avaient successivement mis au jour sans en révéler la connexion, faisaient partie d'un vaste temple consacré au culte d'Artémis, nom grec qui cache celui de la grande déesse indigène Nanaïa. Le plan de ce temple ne rappelle d'ailleurs en rien celui des sanctuaires helléniques. C'est un ensemble de salles de dimensions médiocres communiquant entre elles et contenant encore des autels et des piédestaux qui portaient des offrandes aujourd'hui disparues. Des sculptures qui les ornaient, nous n'avons retrouvé que peu de chose : le torse d'une petite statuette en marbre de la Fortune, une tête de Silène, et surtout des débris de figures de plâtre. Les plus remarquables appartiennent à une statue d'Artémis chasseresse, qui pourra être reconstituée jusqu'à la ceinture. Cette œuvre curieuse d'un style gréco-oriental doit être rapprochée de deux Victoires découvertes dans la campagne précédente et elle nous aidera à nous faire une idée de l'art local de la vallée de l'Euphrate [1].

Si nos fouilles ne nous ont, cette année, mis en possession d'aucune œuvre d'une valeur comparable à celle de l'Aphrodite à la tortue [2], notre butin épigraphique a été plus considérable que celui de 1922. Tout d'abord deux dédicaces fournissent des indications nouvelles sur l'occupation romaine de ces confins de l'Euphrate. L'une, gravée sur une colonne ronde qui a dû servir de socle à une statue, était placée près de la porte d'entrée d'une des salles prin-

l'inscription publiée *Comptes rendus*, 1923, p. 24 : Ἀθηνόδωρος ὁ ἐπικαλούμενος Ραγείβηλος.

1. M. René Dussaud attire mon attention sur « deux fragments de statue peinte et cinq fragments d'un bandeau décoré » en plâtre qui sont conservés au Musée du Louvre. Ils proviennent de Suse où ils ont été retirés d'une habitation de l'époque parthe. Cf. M. Dieulafoy, *Les Antiquités de Suse rapportées par la mission Dieulafoy* (Musée du Louvre), p. 33, n° 32. Ils appartiennent manifestement au même art que nos statues.

2. Cf. *Comptes rendus*, 1923, p. 36 s.

cipales. Elle a été consacrée à Lucius Vérus par un épistate, magistrat municipal [1] qui, son nom l'indique, avait obtenu de l'empereur le droit de cité :

Αὐτοκράτορα | Κα[ί]σαρα Λ. Αὐρή|λιον Οὐῆρον | Σεβαστὸν Αὐ-| ρήλιος Ἡλιό|δωρος ὁ ἐπι|στάτης.

On sait que Lucius Vérus dans sa campagne de 165 remporta une grande victoire sur les Parthes à Europos, non point comme on l'a cru à Europos-Karkémish, mais, comme nous l'avons noté ailleurs, à Europos-Doura [2]. Cette victoire fut suivie de l'occupation de la place et notre texte semblerait indiquer que celle-ci resta depuis lors en la possession paisible des Romains : il acquiert ainsi une valeur pour l'histoire générale de l'Empire [3].

La seconde dédicace, gravée en beaux caractères sur un grand piédestal rectangulaire, ne comprend que quatre mots mais ils sont significatifs :

Γέμελ|λος πρεσβευ|τὴς Σεβ|αστοῦ Ἀρ|τέμιδι.

Ce *legatus Augusti*, qui fit une consécration à la grande déesse de Doura, ne peut malheureusement être identifié avec aucun personnage connu et nous ignorons donc s'il gouvernait la province de Syrie ou celle de Mésopotamie ou commandait seulement une légion. La forme des caractères paraît assigner comme date à l'inscription l'époque des Sévères.

1. Cf. *Syria*, t. IV, p. 22, n. 39, un στρατηγὸς καὶ ἐπιστάτης τῆς πόλεως.

2. Cf. *Syria*, t. IV, p. 57, n. 2.

3. Une inscription de l'année 175, où un magistrat municipal porte des titres auliques de la cour des Parthes m'avait fait admettre (*Syria*, t. IV, p. 221 s.) que la ville, à cette date, était de nouveau au pouvoir de Vologèse III. Mais alors il serait étonnant qu'on eût laissé debout la statue de Lucius Vérus. Celle-ci pourrait à la rigueur avoir été remise en place quand les Romains rentrèrent à Doura ; mais il se peut aussi que le personnage qui fit la dédicace de l'an 175 eût reçu ces distinctions honorifiques du roi des Parthes avant l'année 165 et que sa vanité l'ait engagé à se parer de ces décorations étrangères même après l'arrivée des Romains. Ainsi s'expliquerait que l'inscription les indique par des abréviations difficilement intelligibles.

Une autre dédicace gravée sur une colonne dans le même temple offre de l'intérêt pour la constitution intérieure de la cité :

Σέλευκος Λυσίου | στρατηγὸς πόλεως | γενεάρχης.

Un stratège du nom de Séleucus est mentionné dans une inscription de l'année 61 et une autre, qui doit être de la même date, nomme un Séleucus, fils de Lysias [1], mais il semble que notre nouveau texte soit plus tardif et notre Séleucus différent des précédents. Si le titre de stratège s'était déjà rencontré à Doura [2], il n'en est pas de même de celui de γενεάρχης. Ce mot ne paraît pas pouvoir être pris ici dans son acception ordinaire d' « auteur de sa race », mais signifier plutôt « chef de famille », ou plutôt « chef de γένος » comme φυλάρχης ou ἐθνάρχης signifient chef de tribu. Les inscriptions qui citent complaisamment à propos du moindre personnage non seulement son père mais souvent son grand-père et même d'autres parents, montrent quelle importance les familles des colons grecs attachaient à leur généalogie. Ce sentiment a dû se fortifier dans un milieu arabe où les chefs de tribu, alors comme aujourd'hui, étaient fiers de leur lignage. Le γενεάρχης pourrait bien avoir été, plutôt qu'un *pater familias*, une sorte de cheikh.

Les derniers jours de notre campagne furent marqués par un succès inespéré : une moisson d'une trentaine d'inscriptions récoltées d'un seul coup. Elles étaient gravées sur des blocs de pierre qui avaient été réemployés pour le pavement d'une salle du temple ; en retournant les dalles, nous nous aperçûmes que beaucoup d'entre elles portaient sur leur revers plusieurs lignes d'écriture. Ces inscriptions sont toutes à peu près du même type : généralement une date est suivie d'un nom de femme avec l'indication de son

1. *Syria*, t. IV, p. 218, n° 33, et p. 210, n° 5.
2. *Syria*, *l. c.*, n°s 33, 39.

père et parfois de son grand-père, puis de son mari, du père de celui-ci et quelquefois d'autres parents. Nous reproduirons, à titre d'exemple, une d'entre elles où le nom de Nicanor, certainement donné en souvenir du fondateur de la ville, fournit une confirmation indirecte de ce qu'Isidore Charax nous apprend sur l'origine d'Europos [1] : αμυ' (= 129 ap. J.-C.). Βαζεὶς Βαφαλαδάδου ἡ Λυσανίου | τοῦ Νικάνορος γυνὴ καὶ Βαριβονναία θυγάτηρ.

Nous crûmes d'abord que pour paver le temple, on avait mis un cimetière au pillage. Mais le fait que tous les noms sont féminins, les dates qui obligeraient à faire mourir le même jour ou presque jusqu'à quatre femmes d'une même famille, comme l'absence de toute formule habituelle dans le style des épitaphes, montrent que ces inscriptions ne sont pas funéraires. La forme des blocs, dont la plupart sont absolument semblables à ceux employés dans le « temple aux gradins [2] », où seules aussi des femmes s'étaient réservé des sièges [3], nous indiquent que ces blocs proviennent d'un édifice analogue, c'est-à-dire qu'ils marquaient la place que les dévotes d'Artémis avaient le droit d'occuper dans les cérémonies sacrées. Cette place n'était sans doute concédée que pour la durée de la vie et, après la mort de celle qui en avait l'usage, elle devait passer à une autre sectatrice de la déesse ou peut-être à une autre initiée à ses mystères, qui se faisait faire un nouveau banc de pierre. Les prêtres ont donc vraisemblablement utilisé, pour la réfection de leur temple, les sièges hors d'usage de leurs ouailles défuntes.

Ainsi nous avons ici une nomenclature de fidèles d'un culte où seules les femmes étaient admises et, malgré sa

1. Cf. *Comptes rendus*, 1923, p. 34.
2. *Syria*, t. IV, p. 43, pl. XII et p. 203 ss.
3. L'état de mutilation de beaucoup des inscriptions de ce temple dissimulait ce fait qui m'avait échappé (cf. *Syria*, t. IV, p. 206). Mais la comparaison avec les nouveaux documents recueillis nous donne une certitude qui nous manquait. La seule exception apparente est le n° 20 où le siège est aménagé pour Βαβίλειον, mais c'est là un de ces diminutifs neutres en ιον si fréquemment portés par les femmes.

sécheresse, cette liste ne laisse pas que d'être fort instructive. Les dates s'échelonnent depuis l'an 6 avant jusqu'à l'an 140 après J.-C., et nous trouvons donc ici les inscriptions les plus anciennes qu'on ait exhumées du sol de Doura, gravées en caractères plus archaïques que les autres. D'autre part, les textes les plus récents semblent bien indiquer que la restauration a eu lieu à l'époque de Lucius Vérus, dont la statue se dressait à l'entrée de la salle nouvellement dallée. Peut-être le temple avait-il souffert pendant la guerre où une grande bataille se livra sous les murs de Doura (p. 27).

L'onomatologie tirera aussi profit de la découverte de cette série épigraphique. Elle s'enrichit de nombreux noms sémitiques, théophores aux formes caractéristiques comme : Βάθθαναθ, Βηλοβάσσαρος, Βαφαλάδαδος, Ζεβιάδαδος, Πηκατναναία, Σαλαμβούα, qui eût réjoui Flaubert, et d'autres. Nous remarquons une fois de plus, — et l'inscription citée plus haut en fournit un exemple caractéristique, — quel mélange de sang sémitique des unions avec des héritières indigènes introduisirent bientôt dans l'aristocratie même des colons grecs d'Europos. D'autres mariages ne sont pas moins curieux : qu'un oncle ait épousé sa nièce, il n'y a là rien qui puisse nous surprendre, mais dans la même famille une autre femme se dit « sœur consanguine [1] et épouse » de son mari Antiochus (Μεγιστώ... τοῦ Ἀντιόχου ὁμοπατρίας ἀδελφῆς καὶ γυναικός) et une formule identique se retrouve dans une seconde inscription presque contemporaine de celle-ci. Nous constatons ici l'adoption dans une cité hellénique de ces mariages incestueux que les écrivains païens et chrétiens reprochent si souvent aux Perses et dont les rois parthes donnaient l'exemple à leurs sujets [2].

1. La parenté consanguine avait une valeur qu'on n'accordait pas à la parenté utérine. Cf. le texte de loi commenté par M. Haussoullier, *Nouvelle revue historique de droit*, 1923, p. 516 ss.

2. Nous reviendrons sur ce point prochainement (cf. ces *Comptes rendus*, séance du 15 février).

D'une façon générale le résultat principal des fouilles de cette année a été surtout de nous apporter des précisions nouvelles sur la civilisation qui se développa au cours des âges dans une forteresse « macédonienne » perdue dans le désert aux confins de la Syrie et de la Mésopotamie. Elles nous aident à mieux comprendre le rôle joué par ces colonies dont Alexandre et ses successeurs parsemèrent l'Asie antérieure. Propagatrices de la langue et de la culture occidentales, initiatrices de races étrangères à l'éducation hellénique, elles subissent cependant elles-mêmes l'action du milieu où elles vivent, et leur population, promptement transformée dans sa composition ethnique par un afflux de sang indigène, adopte en quelque mesure les mœurs, les croyances et l'art des Sémites et des Iraniens auxquels elle se mêle. Il serait désirable que le vaste champ de ruines de Doura, qui s'est révélé si fécond, ne fût pas désormais laissé en friche ; de nouvelles recherches qui ne peuvent manquer d'être fructueuses, achèveront d'évoquer pour nous l'image de la vie qui animait autre fois la cité si longtemps délaissée.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Camille Jullian, le fascicule C de ses *Notes gallo-romaines* (tome XXV-4 de la *Revue des études anciennes*, dans les *Annales de la faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux et des Universités du Midi*) ;

au nom de M. Edmond Pottier, le troisième fascicule du tome IV de la revue Syria (1923) ;

au nom de M. Nicola Jorga, un volume du *Buletinul Commisionii Monumentelor istorice* intitulé : *Curtea Domneasca din Arges* (Bucarest, 1923, in-4°) ;

au nom de M. Reginald A. Fessenden, un volume dont il est l'auteur, intitulé : *The deluged Civilization of the Caucasus isthmus* (Boston, in-4°, 1924).

Le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur, au nom de la Société française de Reproduction des manuscrits à peintures, de déposer sur le Bureau de l'Académie une savante étude de notre collègue, M. le comte Durrieu, accompagnée de 30 belles planches en phototypie, d'un fragment, le seul resté inédit, des *Très Belles Heures de Notre-Dame*, du fameux duc de Berry. On sait que ce grand amateur s'était fait exécuter, entre autres magnifiques ouvrages, un très beau *Livre de Prières* dont les vicissitudes du temps ont dispersé les débris entre des mains diverses.

Un des fragments (déjà édité par le comte Durrieu) a péri dans l'incendie de la Bibliothèque de Turin ; un autre (édité par M. Hulin de Loo) est conservé dans la Biblioteca Trivulziana à Milan. Un autre enfin figure actuellement à Paris dans les collections de M. le baron Maurice de Rothschild, qui a bien voulu me permettre de le reproduire pour les membres de notre Société. Assurément nul mieux que notre savant confrère ne pouvait parler de ce dernier fragment. Il nous en donne ici une connaissance complète, non seulement en en décrivant tous les détails, mais encore en reprenant dans son ensemble la question du *Livre d'Heures* du duc de Berry et en reconstituant l'historique des *Très Belles Heures de Notre-Dame*, exécutées par les « Ouvriers de Monseigneur » et par les peintres qui y ont travaillé par la suite.

SÉANCE DU 18 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles M. Bénédite, M. Enlart et M. Lot posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Alfred Croiset.

Le Secrétariat administratif de l'Union académique internationale communique l'ordre du jour de la 5e session du Comité de l'Union, qui ouvrira à Bruxelles le 12 mai prochain. — Renvoi à M. Homolle.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la Commission des Inscriptions et Médailles en remplacement de M. Babelon. M. Adrien Blanchet est élu par 23 voix contre 5 à M. Homolle et 1 à M. Jullian sur 29 votants.

M. Pierre Montet, rentré le jour même de Syrie, expose brièvement les résultats de sa troisième campagne de fouilles à Byblos. Il se propose d'en entretenir plus longuement l'Académie, quand les monuments scientifiques qu'il rapporte avec lui, seront arrivés à Paris.

MM. Glotz, Pottier et Chabot présentent des observations.

M. Théodore Reinach entretient l'Académie d'un document hébreu récemment publié — un contrat de mariage de l'an 1022 — qui fait connaître plusieurs mots grecs inédits, soit dans leur forme, soit dans leur signification, se rapportant au vêtement et à la parure des femmes. Il en conclut que les Juifs de Syrie au xie siècle parlaient entre eux le grec.

M. Aimé Puech demande un éclaircissement.

M. Charles Diehl communique un travail de M. Louis Bréhier sur un texte inédit d'un manuscrit de la Bibliothèque de Clermont qui apporte des renseignements sur la construction au xe siècle de la cathédrale de Clermont, dont la crypte fut retrouvée en 1908, et donne le nom de son architecte, le clerc Aleaume, en même temps orfèvre et qui exécuta pour enfermer des reliques de la Vierge, une statue d'or analogue à celle de sainte Foy de Conques, sa contemporaine. Un dessin du manuscrit reproduit cette image, qui est le prototype des nombreuses Vierges romanes de l'Auvergne et des provinces voisines.

SÉANCE DU 25 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

A propos du procès-verbal, M. René Dussaud signale qu'aux deux textes phéniciens découverts à Byblos par M. Pierre Montet

et plus anciens que la stèle de Mésa, il faut en ajouter un troisième offrant les mêmes particularités d'écriture, mais cependant un peu plus récent. Ce texte, malheureusement très fragmentaire, provient de Byblos et a été publié par M. Clermont-Ganneau [1], puis repris par M. Lidzbarski [2] et enregistré par M. l'abbé Chabot dans le *Répertoire d'épigraphie sémitique* [3]. Le monument auquel ce texte appartenait, est daté par le cartouche du pharaon Sheshanq (vers 945-924), ce qui permet de placer ce texte phénicien un siècle environ avant la stèle de Mésa. Il s'agit d'une dédicace, peut-être au Ba'al Gebal, faite par le roi Abiba'al, certainement un roi de Byblos.

M. Pierre Lacau, directeur du Service des Antiquités de l'Égypte, élu correspondant, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Joseph Loth fait une communication sur les noms et les variétés du froment chez les Celtes insulaires.

L'origine et le sens précis de l'irlandais *cruithnecht*, du gallois *gwenith*, breton *gwiniz*, froment, sont toujours en discussion. Whitley Stokes fait dériver *cruithnecht* de *Cruithne*, pays des Pictes, qui remonte à un vieux-celtique *Qwritenіā*, en brittonique *Pritenіā*. Le froment serait un blé picté ou cultivé chez les Pictes.

Zupitza a émis l'hypothèse que *gwenith* pourrait bien contenir *nith*-**nikto*-, blé vanné. En revanche, il s'élève contre l'étymologie de *blé blanc*, généralement adoptée pour ce mot, pour deux raisons :

1° Il n'y a qu'un *n* dans *gwen*- de *gwenith*, tandis qu'il y en a deux dans *gwynn* blanc, *gwenn* blanche (**vindo-s*, *vindā*) ;

2° on devrait avoir *gwynn* et non *gwenn*, *gwenith* étant masculin ; de plus, en supposant une forme primitive avec *e*, on eût dû avoir *gwynith*, car *e* se serait assimilé à l'ī long de la syllabe suivante.

Loin d'être une anomalie, la présence de *n* simple au lieu de *nn* double entre deux voyelles dans l'intérieur du mot, est chose

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1903, p. 378 et suiv., et *Recueil d'archéol. orient.*, VI, p. 74 et suiv.
2. *Ephemeris für semit. Epigr.*, II, p. 167.
3. *Rép. ép. sém.*, n° 505.

courante en moyen-gallois. La présence de *nn* double ne se trahit régulièrement que par la brièveté de la syllabe précédente. S'il n'y a pas de flottement dans les graphies, c'est que depuis très longtemps on avait perdu le sentiment de la composition pour *gwenith*, *nith* ayant cessé de temps immémorial d'être employé isolément.

Gwenith est devenu par la chute de la voyelle finale un collectif et, à ce titre est traité comme un masculin. Il était féminin à l'origine ; de plus les deux termes *vendā* (*vindā*) et **niktū* étaient employés indépendamment l'un de l'autre, l'adjectif s'accordant avec son substantif qui était féminin. Une fois la fusion faite, à la chute de la finale (IXe siècle), *gwenith* fut traité comme un mot simple et accentué sur *e* qui dès lors ne pouvait subir aucune modification. *Gwenith* a donc bien le sens de *blé blanc* et peut être rapproché de l'allemand *Weizen*, *Weissen*, froment.

Le premier terme de *cruithnecht* est *cruti-* qui, d'après le Glossaire de Cormac, dont le noyau remonte au IX-Xe siècle, et d'autres textes en moyen-irl., a le sens de rouge (la forme ordinaire de *cruth-crutu*). Ce qui est décisif, c'est que jusqu'à ces derniers temps, le froment cultivé était du froment rouge (Joyce, *A social history of Ireland*, II, p. 272).

Les Celtes insulaires connaissaient d'autres variétés qu'ils distinguaient autrement que par la couleur. Ils distinguaient les blés qu'on appelle aujourd'hui en terme d'agriculture blés *nus* et blés *vêtus* ; ils désignaient les premiers par le terme de *chauves* (irl. moy. *máel*, moderne *maol*, gallois *moel*). Ce sont les blés vêtus qui dominaient. Chez les Irlandais le froment fut de bonne heure plus cultivé que l'orge : on en a un indice caractéristique. Chez les Gallois comme chez les autres peuples indo-européens, le grain d'orge était la plus petite unité de poids et mesures.

Il fut évincé en Irlande par le grain de froment. Comme ailleurs, l'orge avait joué chez eux un rôle prépondérant, quoique le froment, en nombre de pays et chez eux aussi sans doute, ait été aussi anciennement connu. Il y en a un témoignage certain, c'est que le nom désignant le pain, britton *bara* ; irl. mod. *bairghean*, irl. moyen *bargen*, dérive d'une racine indo-européenne *bhar-* qui désigne plus spécialement l'orge (cf. Walde, *Lat.-Et. Wörterbuch* à *far* ; Falk und Torp, *Norwegisch-dän. Etym. Wört.*, à *barlog*).

C'est avec de l'orge qu'on faisait le plus souvent la bière en Irlande ; mais on en faisait aussi avec du froment et même avec de l'avoine.

MM. Camille Jullian et Édouard Cuq présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. G. Oikonomos, une étude intitulée : ΑΝΑΣΚΑΦΑΙ ΕΝ ΚΛΑΖΟΜΕΝΑΙΣ (ἀπόσπασμα τῶν Π. Α. Ε. τοῦ 1921) (Athènes, 1923, in-8°).

M. Bernard Haussoullier fait hommage d'un travail dont il est l'auteur intitulé : *Une loi grecque inédite sur les successions « ab intestat »* (extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, 4e série, t. II, 1923).

M. Adrien Blanchet offre deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés : Note sur la Legio V Macedonica, *sous Gallien et Victorin* (extrait du *Musée Belge*, t. XXVII, 1923) ;

et *L'épidémie de Glenic (Creuse) en 1789* (extrait des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XXII, 1923).

Le P. Scheil dépose sur le bureau l'ouvrage suivant : *The Babylonian Epic of the Creation, restored from the recently recovered Tablets of Assur* (227 p.). Oxford, Clarendon Press, 1923, et s'exprime ainsi :

De tous les correspondants non encore titulaires de l'Académie, M. Stephen Langdon, professeur à l'Université d'Oxford, est certainement le plus actif et c'est à grand renfort qu'à tour de rôle, M. Thureau-Dangin et moi, nous vous présentons ses hommages d'auteur.

Voici un nouveau volume intitulé : *The Babylonian Epic of the Creation*. Cette épopée en sept chants, connue dans ses grandes linegs depuis cinquante ans, voit rapidement combler ses lacunes, par l'appoint de nouvelles fouilles, particulièrement de celles d'Assur.

M. Langdon réunit, transcrit, traduit tout ce qui nous en est parvenu jusqu'à ce jour, dans une édition savante qui, bienvenue chez les assyriologues, sera utile aussi à tous ceux que préoccupent ou intéressent sans plus les idées anciennes.

M. Louis Havet a la parole pour un hommage :

De la part de M. l'abbé Pichard, professeur à l'Institut Catholique,

j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume posthume de son maître et prédécesseur, notre regretté confrère l'abbé Paul Lejay.

M. Lejay avait entrepris la rédaction d'une *Histoire générale* de la littérature latine, depuis les origines jusqu'à ce qu'il appelait la *Renaissance par le christianisme* et la *Renaissance païenne*. L'œuvre était à peine commencée quand la mort la plus inattendue a surpris l'auteur. Quelques-uns des premiers chapitres avaient reçu une forme assez achevée pour mériter d'être publiés ; ils l'ont été par les soins de M. Pichard, d'abord dans la *Revue des Cours et Conférences*, ensuite sous forme de volume indépendant, celui que je présente à l'Académie. Ce volume s'arrête au poème en vers saturniens de Névius. Plaute sera l'objet d'une seconde et dernière publication. Une originalité notable du volume actuel est la préoccupation du droit : *Importance littéraire du droit romain*, *Caractère de l'esprit romain appliqué au droit*, *Qualités des procédés juridiques chez les Romains*.

Je n'entreprendrai pas de recommander à mes confrères la dernière œuvre de celui que j'ai appelé un latiniste complet.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 1er FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le général Gouraud pose sa candidature à la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. le chanoine Chevalier.

M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités et des Beaux-Arts de Syrie, adresse à l'Académie, au nom des auteurs, M. le comte de Piellat et dom Alexandre Lannes, divers documents relatifs à l'église de Kariath-el-Enab ou Abougosh en Palestine.

Des photographies de deux aquarelles exécutées par M. Brossé d'après les peintures de l'église de Saint-Phocas à Amioun, sont jointes à cet envoi.

— Renvoi à M. Charles Diehl.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de la fondation Benoît Garnier, propose d'allouer une somme de 30.000 francs, à M. Foucher, pour la continuation de son voyage scientifique en Afghanistan. — La proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire à la place devenue vacante par suite du décès de M. Alfred Croiset.

Le Président donne lecture de l'article 17 du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Bénédite, Casanova, Enlart et Lot.

Il y a 33 votants; majorité absolue, 17 voix.

Au premier tour, M. Bénédite obtient 10 voix; M. Casanova, 7 voix; M. Enlart, 6 voix; M. Lot, 10 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Bénédite obtient 12 voix; M. Casanova, 3 voix; M. Enlart, 3 voix; M. Lot, 15 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Bénédite obtient 11 voix; M. Casanova, 1 voix; M. Enlart, 1 voix; M. Lot, 20 voix.

M. Ferdinand Lot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie a élu associé étranger, M. Pio Rajna, à Florence, en remplacement de M. Van Berchem. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. O. Tafrali fait une communication sur les fresques des églises de Bucovine [1].

M. Charles Diehl demande un éclaircissement.

M. Joseph Loth commence la lecture d'un mémoire sur le celtique dans les graffiti de la Graufesenque.

COMMUNICATION

LES FRESQUES DES ÉGLISES DE BUCOVINE, PAR O. TAFRALI, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE JASSY.

La Bucovine possède, comme on le sait, un certain nombre d'églises et de monastères, bâtis par les princes

1. Voir ci-après.



ou les boyards moldaves du XVe et du XVIe siècles. Ces monuments présentent un grand intérêt pour l'histoire de l'art.

Les églises les plus importantes sont celles de Rădăutsi, Voronets, Humor, Pătrăutsi, Părhăutsi, Sucevitsa, Moldovitsa, Saint-Georges de Suceava, Dragomirna et du monastère de Poutna, dont j'ai eu l'honneur de vous présenter en photographie, il y a trois mois, la riche et importante collection d'objets et d'étoffes liturgiques des XIVe, XVe et XVIe siècles[1].

Tous ces monuments appartiennent quant à l'architecture au style moldave, créé surtout sous l'influence gothique. Leurs coupoles sont particulièrement originales et uniques dans tout l'Orient.

Mais les églises de Bucovine se recommandent notamment par leurs fresques, d'école byzantine, dont l'originalité et la beauté méritent d'être connues.

Une curieuse caractéristique c'est que ces fresques couvrent non seulement les parois de l'intérieur, mais aussi les murs extérieurs du bâtiment, du haut en bas.

Si à l'intérieur, la fumée des cierges les a noircies et rendues, par endroits, méconnaissables, au contraire à l'extérieur, là où elles ont été à l'abri des tempêtes du nord, c'est-à-dire sur les murs méridional, oriental et occidental, elles ont gardé tout l'éclat de leurs couleurs incomparables.

On dirait une tapisserie de tons harmonieux et chatoyants qui couvrent les murs de ces petites et élégantes églises que la piété des princes et des boyards a érigées sur cette terre enchanteresse de la Moldavie, entourée de montagnes et traversée, en tous sens, de rapides cours d'eau.

Les fresques, conservées de ces différentes églises, appartiennent à la même école. A Moldovitsa, Humor et Saint-

1. Voir *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 366 et ss.

Georges de Suceava, elles sont vraisemblablement exécutées par les mêmes artistes.

Elles se partagent en : fresques aux sujets historiques et fresques aux sujets sacrés.

A l'intérieur, on remarque très souvent des portraits de princes moldaves, tels que ceux d'Étienne le Grand, à Voronets et à Saint-Georges de Suceava, de Pierre Raresh à Humor et à Moldovitsa, de Jérémia de Movila à Sucevitsa, du boyard Théodore Boubouioc et de sa femme Anastasie à Humor, dont ils sont les fondateurs, etc. Toutes ces œuvres datent du XVIe siècle.

La fresque de Moldovitsa, sur la paroi gauche en face de l'autel, représente Pierre Raresh (il régna en Moldavie jusqu'en 1535), en costume de cérémonie portant la couronne princière. Il présente au Christ, en costume antique, bénissant et assis, l'église que soutient aussi la Vierge. La princesse Hélène, couronnée et vêtue d'une longue robe d'apparat, la tête couverte d'un long voile blanc qui descend de la couronne sur le dos, accompagne son époux, ainsi que ses deux enfants. Tous ces personnages ont l'attitude d'orants.

A Sucevitsa, sur la même paroi occidentale, en face du Christ, vêtu en empereur byzantin, sont peints le prince de Moldavie, Jérémia Movila et sa famille, composée de neuf membres. Le prince tient de la main gauche son église, ayant devant lui le petit héritier du trône, Constantin. La Vierge précède le groupe et tient de sa main gauche un rouleau.

A Saint-Georges de Suceava, dans l'absidiole nord, est représenté Étienne le Grand, qui a régné entre 1457 et 1504. Il s'avance vers le métropolitain de Moldavie qui, accompagné de ses religieux, vient à sa rencontre.

Sur le mur méridional extérieur de Voronets, à côté de la porte d'entrée, sont peints deux personnages historiques, dont un est devenu légendaire.

Le métropolitain de Moldavie, Grégoire, vêtu d'un long sacos « polystavrion » et tenant de sa main droite un rouleau, et l'ermite Daniel, qu'Étienne le Grand, d'après la légende, consultait souvent dans les circonstances difficiles de sa vie. Daniel porte l'habit des moines ascètes et tient également un rouleau en main. Il est nimbé.

Ces deux personnages sont enterrés dans l'intérieur de l'église de Voronets.

Parmi les scènes peintes sur les murs extérieurs, une mention spéciale méritent les 24 οἶκοι illustrés de l'hymne Acathiste qu'on relève tant à Humor, qu'à Moldovitsa et à Sucevitsa. Certains οἶκοι sont même illustrés deux ou trois fois, les scènes formant des variantes.

A la fin de l'hymne Acathiste, est peinte aussi une fort curieuse et rare scène : *le siège de Constantinople par des barbares*.

Byzance est représentée par une cité polygonale, possédant de hautes murailles et des tours, dont deux très puissantes. Elle est assiégée, du côté de la mer, par une flotte qui néglige d'attaquer une petite île fortifiée qu'on voit à gauche ; du côté de la terre, elle est surveillée par une armée, composée de deux sortes de troupes de cavalerie, qui débouchent des montagnes.

Des canons sont braqués contre la cité, laquelle en a aussi, les siens installés dans les tours et dirigés contre les assiégeants. Dans les rues de la ville, défile un imposant cortège. En tête, marchent des religieux, suivis par des évêques, qui entourent le patriarche ; vient après l'empereur, en costume d'apparat, suivi d'une grande foule ; plus loin, suit l'impératrice avec sa cour et d'autres personnages. Un personnage tient une bannière sur laquelle est peinte l'image de la Vierge.

A quel événement fait allusion cette peinture ?

En tenant compte des armes des troupes en présence, on serait enclin à penser au siège de Constantinople par les

Turcs. Pourtant, la place qu'occupe ce tableau immédiatement après l'hymne Acathiste et l'exhibition de l'image de la Vierge dans l'imposante procession qui se déroule dans les rues, autoriserait l'hypothèse qu'il s'agit bien du siège de Constantinople par les Arabes au VIIe siècle. On sait que Byzance fut sauvée alors par un miracle de la Vierge et qu'à la suite de cet heureux événement fut composée l'hymne Acathiste.

La présence des canons, armes bien postérieures, s'expliquerait par un anachronisme, dû au peintre du XVIe siècle, qui avait modifié son modèle byzantin pour donner à son œuvre quelques traits contemporains.

La scène, presque identique de Humor, présente pourtant une variante intéressante. La cité possède une acropole, dans laquelle on remarque une église importante. L'empereur et l'impératrice défilent dans le même groupe; un des vaisseaux assiégeants coule, frappé par les projectiles des assiégés. Enfin, l'on voit une silhouette devant la porte de la grande tour, qui fait face à la mer : c'est probablement la Vierge.

Dans la catégorie des scènes historiques doivent entrer aussi celles qui illustrent les péripéties du martyre de saint Jean le Nouveau, patron de la Bucovine, peintes sur le mur extérieur de Voronets.

On connaît la vie de ce saint, composée dans la première moitié du XVe siècle, par le métropolitain Grégoire Tsamblac et publiée par l'évêque Melhisédec dans la *Revista pentru Istorie, Archeologie si Filologie*, an. III, fasc. I (1884), p. 163 et suiv.

Saint Jean, dont les reliques sont conservées dans l'église Saint-Georges de Suceava, en Bucovine, était originaire de Trébizonde et vivait au commencement du XIVe siècle. Un jour, voyageant sur un navire génois ou vénitien, le capitaine, homme méchant et violent, en débarquant à Cetatea-Alba (Ackerman) sur le littoral de la mer, en Bessarabie,

se présenta au gouverneur et insinua que Jean voulait se convertir à l'islamisme. Le gouverneur fit mander auprès de lui ce voyageur étrange et le félicita de sa résolution. Jean étonné répondit avec courage et alla même jusqu'à insulter le païen. Celui-ci donna l'ordre de le flageller. Jean fut ensuite jeté enchaîné en prison. Le lendemain, le gouverneur le fit appeler, croyant trouver devant lui une âme humiliée. Le martyr se présenta au contraire la figure radieuse, le corps sain. Renouvelant son refus d'embrasser l'islamisme, le gouverneur le fit flageller à nouveau ; puis il ordonna qu'il fût lié à la queue d'un cheval et traîné ainsi à travers les rues de la ville. Au quartier des juifs, le saint fut bafoué par ceux-ci. L'un deux lui trancha la tête avec une épée. La nuit, des lumières furent observées brillant au-dessus du corps du saint ainsi que trois personnages en prières ; une colonne de feu s'élevait jusqu'au ciel. Un païen, croyant que les chrétiens étaient venus dérober le corps, sortit de sa maison et voulut braquer son arc sur les personnages vus. Mais, ô miracle, la flèche ne partit pas et la main se paralysa sur l'arc tendu. Il passa toute la nuit dans cette position. Le matin, délivré, il narra son aventure. Le gouverneur accorda aux chrétiens la permission d'enterrer le martyr. Mais voilà que le latin, qui l'avait trahi, essaya d'enlever les reliques. Il vint donc la nuit furtivement, avec quelques compagnons, et fouilla la tombe du saint. Cependant le prêtre de l'église, réveillé par celui-ci, put empêcher le rapt.

Les chrétiens déposèrent alors les reliques de leur martyr dans l'autel de leur petite église. Le saint fit beaucoup de miracles, et son renom grandit. C'est pourquoi le prince moldave, Alexandre le Bon, fit transporter ses reliques à Suceava, en 1402. Plus tard la bière oblongue en bois de cyprès, aujourd'hui conservée au monastère de Poutna, dont j'ai eu l'honneur de parler dans une précédente communication, fut remplacée par une autre très inférieure au point de vue art.

Les scènes de Voronets illustrent donc les différents moments mentionnés de la vie du martyr. On reconnaît même la bière oblongue du saint, telle qu'on la voit aujourd'hui à Poutna.

La seconde catégorie des fresques est non moins intéressante.

Le Jugement dernier est remarquablement exécuté tant à Voronets, où il occupe tout le mur extérieur de l'ouest, qu'à Humor, où il est moins bien conservé.

A Voronets, on remarque cinq registres superposés, traversés de bas en haut, par le fleuve de la Géhenne, qui tranche par sa couleur rouge d'un vif éclat sur les tonalités chatoyantes des scènes voisines.

En bas, à droite, est figuré le paradis avec les trois patriarches Abraham, Jacob et Isaac, tenant sur leurs genoux des corbeilles remplies d'âmes pures ; on y voit aussi la Vierge assise entre deux anges et le bon larron ; une foule de bienheureux, précédée par saint Pierre, se presse devant la porte du paradis.

A droite, sont figurés tous les animaux de la terre et de la mer.

Dans le registre immédiatement supérieur, l'on remarque un groupe de saints évêques et ascètes ; plus haut, d'autres prélats ou religieux ; à droite, différents groupes de païens forment « l'armée du diable » : Persans, Tartares, Arméniens, Éthiopiens, s'avancent vers le trône de la justice divine, sur lequel est posé l'évangile.

Plus haut encore, est figuré, au centre, dans un triple nimbe, le Christ assis, assisté de la Vierge et de saint Jean et entouré d'un groupe d'anges. A droite et à gauche, sur des bancs, disposés en amphithéâtre, sont assis des saints. Enfin, le dernier registre du haut a, au milieu, le Christ en buste, de chaque côté duquel sont peints des animaux et des personnages fantastiques.

Tout le long du fleuve de la Géhenne, les anges, pour

défendre les justes, guerroient contre les démons. Les âmes impures sont livrées à ceux-ci et torturées.

Sur le mur extérieur méridional de Sucevitsa, est peinte une fort curieuse scène. Une longue échelle monte jusqu'à l'ouverture du ciel, où l'on voit Dieu, entouré d'anges. Plusieurs personnages, les justes, gravissent cette échelle, ayant à leur droite une foule d'anges, les ailes éployées, leur faisant cortège. A gauche de l'échelle, il y a le gouffre de l'enfer où les condamnés sont dévorés par les flammes en présence des démons.

Un trait commun et caractéristique des fresques bucoviennes, c'est le grand panneau du mur extérieur méridional représentant un certain nombre de saints, entourés de feuillages. C'est une influence de l'art byzantin de l'Italie méridionale, où l'on rencontre, dans certaines églises byzantines, des médaillons, séparés par des rinceaux de grandes dimensions.

Un autre trait curieux, c'est la représentation, parmi les figures sacrées du vieux et du nouveau testament, des personnages appartenant à l'antiquité grecque, tels que les philosophes Platon, Aristote, l'historien Thucydide, etc., vêtus de costumes royaux. Une inscription stéréotypée, *Hellène*, suivie de leur nom, les indique.

Les fresques de l'intérieur se rapportent à la vie et à la passion du Christ et de la Vierge, ainsi qu'aux saints, surtout aux martyrs.

A Voronets, à Humor, à Saint-Georges de Suceava, par exemple, les fresques du narthex représentent, presque toutes, des vies des martyrs.

Dans le chœur et l'autel, on relève de grands tableaux, relatifs à la vie du Seigneur.

La Crucifixion de Moldovitsa, peinte dans la voûte de l'absidiole nord, est parmi toutes très remarquable par la science de la composition, par l'attitude des personnages, par l'exactitude du dessin et par l'harmonie des couleurs.

Les fresques des églises de Bucovine mériteraient une étude détaillée, qui ferait ressortir leur importance historique, iconographique et artistique.

LIVRES OFFERTS

M. Clément Huart a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Compagnie le nouveau volume des sources inédites de l'histoire du Maroc que vient de faire paraître le lieutenant-colonel Henri de Castries ; il forme le tome VI des *Archives et Bibliothèques des Pays-Bas*. Les pièces qui y sont publiées s'étendent de 1655 à 1660 ; des reproductions d'anciennes estampes contribuent à égayer ces sept cents pages. Comme les précédents ce volume contribue utilement à l'histoire diplomatique du Maroc.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Bénédite, Casanova et Enlart posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Bouché-Leclercq.

M. Pio Rajna, élu associé étranger dans la dernière séance, adresse à l'Académie ses remerciements.

Le Ministre de l'Instruction publique envoie à l'Académie une ampliation du décret approuvant l'élection de M. Ferdinand Lot comme membre ordinaire, en remplacement de M. Alfred Croiset.

Lecture est donnée du décret.

Le Ministre de l'Instruction publique envoie une ampliation d'un autre décret autorisant l'Académie à accepter la donation à elle faite par M. le duc de Loubat, d'un titre de rente de 3.000 francs, ayant pour objet la fondation à perpétuité d'un prix de 15.000 francs, portant le nom de « Prix Georges Perrot », qui sera décerné tous les cinq ans par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à un ouvrage ou à un ensemble d'ouvrages, français ou étrangers, relatifs à l'étude de la langue et de la littérature latines ou de l'archéologie romaine.

« Ce prix ne pourra être partagé. Les membres de l'Institut ne seront pas exclus du concours.

« Au cas où le prix ne pourra pas être décerné à la date fixée, le montant sera mis en réserve pour être attribué une des années suivantes, au gré de l'Académie. Il pourra alors être réparti, à titre de récompense, entre plusieurs ouvrages de moindre importance, ou employé à subventionner des publications relatives à la langue et à la littérature latines, sans en excepter celles qui seraient faites par les membres de l'Académie, ou consacrées à des fouilles concernant les antiquités romaines. Celui qui sera chargé de fouilles devra faire un rapport qui sera publié dans les comptes rendus de l'Académie. »

Le Président fait savoir que, après avoir conféré avec la commission des Travaux littéraires, il a décidé que les présentations de volumes, qui se font actuellement à la fin de la séance, auraient lieu désormais au début, — après la correspondance. Il rappelle, à ce propos, que les présentations écrites ne doivent pas dépasser vingt lignes.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Babelon, le Président demande à l'Académie si elle entend ou non déclarer la vacance de son fauteuil.

Il est procédé au scrutin.

Par 19 oui contre 9 non sur 28 votants, la Compagnie se prononce pour l'affirmative.

L'élection est fixée au vendredi 16 mai, l'exposé des titres des candidats devant avoir lieu le 9 mai.

Le Président fait savoir que la Commission des Écoles fran-

çaises d'Athènes et de Rome propose d'attribuer la grande médaille d'argent de la Société centrale des Architectes à M. Robert Demangel, membre de l'École d'Athènes, pour ses fouilles et ses travaux archéologiques en Grèce et en Turquie.

Il en est ainsi décidé.

M. Joseph LOTH achève la lecture de son mémoire sur le celtique dans les graffiti de la Graufesenque.

Commencées en 1901 par l'abbé Hermet, les fouilles se sont poursuivies, avec plusieurs interruptions, jusqu'en 1922. Sept des graffites avaient été publiés en 1904. L'abbé Hermet les a joints aux 34 autres qu'il a trouvés depuis. Ce sont des comptes de potiers gravés sur des fonds de vases ou d'assiettes. Chaque compte se compose des noms des potiers, des noms des vases et du nombre des vases fabriqués par chacun d'eux en chiffres romains. Dans les graffites intacts, en tête on lit : *tuđos* ou *tuđđos*, avec *d* barré suivi d'un nombre ordinal. G. Dottin qui a eu, le premier d'entre les celtistes, communication de la brochure de l'abbé Hermet, n'a pas eu de peine à reconnaître les dix premiers nombres, car, comme, il me l'écrivait, ils crèvent les yeux.

Ce sont, en somme, les formes vieilles-celtiques déjà reconstituées par les celtistes d'après l'irlandais et surtout le gallois, le cornique et le breton. *Tuđos* paraît signifier : *compte collectif* ou *groupe collectif*, *uxsedia* qui se présente le plus souvent en abrégé (*uxs*, *ux*), d'après le contexte, signifie : *extrême*, *chiffre le plus haut*, qui ne doit pas être dépassé. La conjonction *eti* se présente souvent et a le même sens et la même origine que le latin *et* et le grec ἔτι.

Quelques-uns des noms de vases sont celtiques, ainsi qu'un certain nombre de noms de potiers.

Les graffites sont du premiers siècle de notre ère. La langue des potiers est du pur gaulois.

M. Salomon REINACH présente une observation.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, de la part du docteur L. Carton,

deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés : *La beauté des ruines de Carthage* et *Les Musulamii*.

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom des deux savants qui l'ont édité, l'Américain W. H. Buckler et l'Anglais W. M. Calder, un ouvrage intitulé : *Études anatoliennes offertes à Sir William Mitchell Ramsay* (*Anatolian Studies presented to Sir W. M. Ramsay*), qui fait partie des *Publications of the University of Manchester* (nº CLX).

Sir William Ramsay s'est consacré depuis quarante-cinq ans à l'étude de l'Asie Mineure, notamment à la géographie historique de l'Asie Mineure, et, par son infatigable activité, par la valeur de ses travaux, il était tout à fait digne de l'hommage que lui rendent, dans ce beau volume, des savants de tous pays, dont plusieurs appartiennent à notre Académie.

C'est un volume de Mélanges où la géographie, l'histoire et l'archéologie sont représentées, mais où l'épigraphie a pris la plus grande place : les inscriptions grecques d'abord, mais aussi des inscriptions en langues moins connues, lyciennes, lydiennes, hittites. Tel qu'il est, le livre fait admirablement comprendre la richesse scientifique de la contrée privilégiée qu'est l'Asie Mineure.

En tête du volume est une Bibliographie complète de l'œuvre de Sir William, rédigée par sa fille Lady Margaret Ramsay ; à la fin, un Index détaillé, qui rendra les plus grands services.

Les deux éditeurs ont droit à toutes nos félicitations. »

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Secrétaire perpétuel introduit M. Ferdinand Lot et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre de l'Instruction publique envoie une ampliation

du décret approuvant l'élection de M. Pio Rajna, comme associé étranger en remplacement de M. Van Berchem.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Bouché-Leclercq.

Le Président donne lecture de l'article 17 du règlement, relatif à l'élection des membres ordinaires, et lit les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Bénédite, Casanova, Enlart et Van Gennep.

Il y a 34 votants; majorité absolue, 18 voix.

Au premier tour, M. Bénédite obtient 14 voix; M. Casanova, 9 voix; M. Enlart, 11 voix.

Pas de majorité.

Au second tour, M. Bénédite obtient 24 voix; M. Casanova, 5 voix; M. Enlart, 5 voix.

M. Georges Bénédite ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien libre au siège vacant par suite du décès de M. le chanoine Chevalier.

Le Président donne lecture des articles 21 et 17 du règlement relatifs à l'élection des académiciens libres; M. le général Gouraud est seul candidat.

Il y a 42 votants; majorité, 22 voix.

Au premier tour, M. le général Gouraud est élu par 40 voix, contre 1 à M. Henry Cochin, et 1 bulletin marqué d'une croix.

M. le général Gouraud ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Il est procédé ensuite à la désignation de deux membres de la Commission du prix Osiris (de l'Institut).

Sont élus : MM. Senart et Haussoullier.

M. Franz Cumont fait une communication sur les unions entre proches chez les Perses [1].

1. Voir ci-après.

MM. Clément HUART, Salomon REINACH, Gustave GLOTZ, Théodore REINACH, Édouard CUQ et J.-B. CHABOT présentent des observations.

M. le commandant Lartigue donne lecture d'un rapport sur la mission qu'il a remplie en Chine, avec une subvention de la fondation Garnier.

Les recherches qu'il a effectuées en 1923 dans les provinces occidentales et septentrionales, ont porté sur les monuments funéraires de l'époque des Han, et sur la sculpture bouddhique des époques Wei et T'ang.

Un tombeau des premiers siècles de notre ère, trouvé extérieurement intact lors des travaux de terrassement effectués sous la direction du R. P. Caron, des Missions étrangères, a pu être fouillé dans des conditions exceptionnellement favorables. Bien qu'il présentât au dedans la trace certaine d'une violation ancienne, il a permis de recueillir un grand nombre d'objets et de débris en terre cuite, et de préciser le plan et le mode de construction des caveaux funéraires en briques en usage sous les Han. Par ailleurs, de nouvelles recherches dans les caves taillées dans les falaises du bassin du Min ont confirmé les observations antérieures relatives à la destination de ces caves, qui est funéraire, et à leur époque, celle des Han, et ont augmenté la documentation déjà réunie sur leurs dispositions intérieures et les sculptures qui les ornent.

Dans la province du Chān-si, M. Lartigue a pu faire dégager une statue enfouie dans la terre auprès du tombeau du général Hono K'iu-ping († 117 avant J.-C.), découvert en 1914 par Victor Segalen ; la statue, en granit, longue de 2 m 70, figure un cheval couché; avec les autres statues déjà trouvées devant et sur le tumulus, elle constitue un ensemble que plus de deux siècles séparent des œuvres postérieures, et que distinguent de celles-ci des qualités étranges d'archaïsme brutal et de réalisme.

En sculpture bouddhique les recherches ont conduit à la découverte d'un nouveau sanctuaire de l'époque des T'ang au Sseu-tch'ouan, le Long-hong-sseu. Parmi les statues qu'il contient, au nombre d'une centaine, on note une très belle Kouan-yin de style chinois, plusieurs « Kouan-yin aux mille bras », et la repré-

sentation répétée de l'arbre aux sept bouddha et du paradis d'Amithâba.

Dans la province du Chānsi-si, M. Lartigue a photographié les sculptures du T'ien-long-chan. Ce sanctuaire, qui n'a pas encore été publié en Europe, est, par sa situation géographique, intermédiaire entre ceux de Yun-kang et de Long-men ; il paraît contemporain de ce dernier, et l'on sait par des témoignages épigraphiques qu'il était commencé au milieu du VIe siècle. Les statues qui se rapportent probablement à la domination des Pei-Tsi diffèrent peu de celles de Yun-kang, et sont accostées de fresques en relief où des donateurs et des assistants sont traités dans la manière des beaux cortèges de la grotte P'ing-yang à Long-men. D'autres statues probablement contemporaines du début de la dynastie des T'ang révèlent une véritable renaissance, sans doute occasionnée par l'import de nouveaux modèles hindous qui, interprétés par des artistes indigènes, ont donné des figures peut-être inégalées dans la statuaire religieuse chinoise pour la pureté, la souplesse et l'harmonieux équilibre.

M. Émile SENART présente une observation.

COMMUNICATION

LES UNIONS ENTRE PROCHES A DOURA ET CHEZ LES PERSES, PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Parmi les inscriptions recueillies dans le temple d'Artémis à Doura-Europos[1] et qui donnent les noms de femmes ayant participé au culte de la déesse, il en est deux qui offrent l'intérêt particulier de nous montrer des mariages entre proches pratiqués dans une famille de cette colonie grecque. Voici ces deux textes :

"Ετους δμτ'. [Μ]εγιστὼ[2] Θεο[μ]νήστου, τῆς 'Αντιόχου τοῦ |

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, janvier 1924.

2. On s'attendrait au génitif Μεγιστοῦς, mais ce nom en ω devait être devenu indéclinable.

Θεο[μ]νήστου τοῦ Ἀντιόχου ὁ[μ]οπατρίας ἀδελφῆς καὶ | γυναικός.

Ἔτους δ[μ]τ'. Δεσποίνης Θεο[μ]νήστου τῆς Δη[μ]ητρίου τοῦ Ἀπολλω|νίου γυναικὸς καὶ Ἀδείας Ἀντιόχου τοῦ Θεο[μ]νήστου, γυναικὸς | δὲ Ἀθηνοδώρου τοῦ Θεο[μ]ν[ή]στου.

Les deux inscriptions sont de la même année 344 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire 32/33 après J.-C. Le lapicide a écrit d'une part ΔΜΤ, de l'autre ΔΠΤ, mais il a remplacé partout dans la seconde inscription, les M par des Π, écrivant Δηπητρίου et trois fois Θεοπνήστου, et dans la première la même erreur se retrouve aux mots Πεγιστώ, Θεοπνήστου (2 fois) et ὁποπατρίας. La confusion des deux lettres, qui est fréquente dans les textes épigraphiques de Doura [1], est due à la forme du M cursif : les hastes en sont réunies par un trait d'une courbure si peu accusée, qu'il se rapproche de la barre horizontale du Π. L'orthographe du nom Θεόμνηστος est d'ailleurs garantie par un acte sur parchemin, trouvé à Doura, où elle est correcte.

Ces deux inscriptions contemporaines se rapportent manifestement aux membres d'une même famille, et nous constatons qu'Antiochos, fils de Théomnestos, avait épousé sa sœur consanguine Mégistô et qu'une fille, issue de ce mariage, Adeïa, était devenue par surcroît la femme d'Athénodoros, qui était à la fois son oncle paternel et maternel. C'est ce que fera mieux voir le tableau généalogique que voici :

1. L'erreur est si souvent reproduite que partout où il y a un Π, on peut se demander s'il ne faut pas lire M. Ainsi, dans la série des inscriptions publiées dans *Syria*, t. IV, p. 209 ss., on doit substituer (n° 22) Τιμώνασσα, à Τιπώνασσα; (n°s 6, 34, 29) Δάνυμος à Δάνυπος (ces deux noms se retrouvent orthographiés correctement dans les textes copiés en 1923); probablement aussi, comme me le fait observer M. Théodore Reinach, Ἀμμώνιος à Ἀππώνιος (n°s 2, 3, 11, 12, 24), Ῥουμαία à Ῥουπαία (n° 26), Σαμισιλάβου à Σαπισιλάβου et Ἀνιωσαμίσου à Ἀνιωσαπίσου (n°s 9 et 13). — Πίδωνος (n° 29) est certainement pour Μίδωνος (Μείδωνος). — M est de même écrit Π sur des monnaies parthes, p. ex. Warwick Wroth, *Coins Brit. Mus.*, *Parthia*, pl. XI, de Phraatès III.

Antiochos

|

Théomnestos

|

Athénodoros	Antiochos ~ Mégistô		Despoïna
époux	|		*épouse de*
de sa nièce	Adeia		Démétrios

L'alliance d'un oncle et d'une nièce n'aurait rien de remarquable, car le droit grec l'autorisait [1], contrairement à l'ancien droit romain [2], si, dans la famille de Théomnestos, elle ne se compliquait d'un mariage entre un frère et sa sœur consanguine.

Ce genre d'unions devait être fréquent à Doura vers le commencement de notre ère, car une inscription dont la date répond à 36/37 après J.-C. et qui n'est donc postérieure que de quatre ans aux précédentes, en offre un second exemple : Ἔτους ημτʹ. Σαλαμβούας [3] Ζωβίωνος τῆς Ἀνταίου τοῦ | Ζωβίωνος ὁμοπατρίας ἀδελφῆς καὶ γυναι|κό[ς].

Le droit romain, on le sait, prohibait le mariage entre proches, même en ligne collatérale, et en particulier il l'interdisait absolument entre demi-frères et demi-sœurs

1. Notamment à Athènes; cf. Beauchet, *Droit privé de la république athénienne*, I, p. 163, n. 2 ; Glotz dans Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Incestum », p. 449 n. 3.

2. C'est seulement depuis le règne de Claude, postérieurement à nos inscriptions, que fut admise la règle « Fratris filiam uxorem ducere licet, sororis filiam uxorem ducere non licet » (Gaius, I, 62).

3. Ce nom de Σαλαμβοῦα, est remarquable. Il est certainement dérivé de celui de la déesse Salambô, que Flaubert a recueilli pour le donner à son héroïne. Σαλαμβώ, ἡ Ἀφροδίτη παρὰ Βαβυλωνίοις, dit Hésychius et suivant l'*Etymologicum Magnum* (p. 641,48) Σαλαμβάς est le nom de la divinité qui pleure Adonis (cf. Roscher, *Lexikon*, s. v. col. 282). On n'avait retrouvé jusqu'ici en Syrie, que je sache, aucun vestige du culte de la déesse, bien qu'il soit attesté par la *Vita Heliogabali*, 7 : « Salambonem omni planctu et iactatione Syriaci cultus exhibuit (Heliogabalus). » Notre inscription fournit une preuve indirecte de sa diffusion dans la vallée de l'Euphrate.

comme entre frères et sœurs [1]. Le droit athénien n'avait pas la même rigueur, et il permettait les unions entre frères et sœurs consanguins, ne les excluant qu'entre frères et sœurs germains ou utérins [2]. On pourrait donc croire que dans la colonie macédonienne de Doura-Europos, Antiochos, en épousant une ἀδελφὴ ὁμοπατρία, n'aurait fait que suivre une vieille coutume hellénique, qui s'y serait perpétuée jusqu'au début de notre ère. Notre confrère M. B. Haussoullier a montré récemment combien la loi de Doura sur les successions ab intestat était restée fidèle à l'ancien droit grec [3]. Mais si l'on rapproche nos deux inscriptions d'un des parchemins trouvés il y a peu d'années à Avroman, dans le Kurdistan, une autre conclusion s'imposera ou, tout au moins, une influence étrangère apparaîtra qui a dû faire revivre la vieille pratique grecque. On voit, en effet, dans ce document de l'an 88 avant J.-C. que parmi les trois reines nommées dans le préambule à la suite du roi Arsace, deux sont dites, absolument comme sur nos pierres ὁμοπατρίας αὐτοῦ ἀδελφῆς καὶ γυναικός [4]. De même, un texte cunéiforme de l'année 76 avant J.-C. est daté du règne d' « Arsace roi des rois et Izbubarzâ sa sœur, reine » [5]. Pareillement au Ier siècle de notre ère, un vassal des Arsacides, Monobaze, roi d'Adiabène, épousa sa sœur Hélène [6]. Or, à l'époque où furent gravées nos inscriptions, Doura-Europos était peut-être encore sous la domination directe, certainement dans la sphère d'influence des Parthes.

1. Gaius I, 61 : « Inter fratrem et sororem prohibitae sunt nuptiae, sive eodem patre eademque matre nati fuerint, sive alterutro eorum. »

2. Beauchet, *op. cit.*, I, p. 162 ss. ; Glotz, *l. c.*, p. 450 s. — D'après une anecdote rapportée par Tertullien, les Macédoniens auraient même toléré les unions entre fils et mère (*Apol.* 9 ; *Ad. Nat.* 16), mais ceci semble à peine croyable, à moins qu'il ne s'agisse de « Macédoniens » d'une colonie asiatique qui aurait pris les habitudes perses.

3. *Nouvelle revue historique de Droit*, 1923, p. 530 ss.

4. Minns, *Journ. hell. stud.*, XXXV, 1915, 22 ss. = Paul Meyer, *Juristische Papyri*, 1920, p. 120.

5. Minns, *l. c.*, p. 35, *n.*

6. Josèphe, *Ant. Iud.* XX, 2, 1.

Parmi les Séleucides aussi, il est vrai, on connaît plusieurs exemples de pareils mariages [1]. Ainsi, Antiochus III le Grand fit épouser à son fils aîné Antiochus, sa fille Laodicé [2]. Mais ces unions, dont l'usage s'introduisit à la cour d'Antioche à l'imitation de celle des Ptolémées, n'ont certainement pas influé sur les mœurs en vigueur à Doura beaucoup plus tard après la disparition du royaume des Séleucides. Toutefois, il est possible que la population indigène de la Syrie ait continué à tolérer l'intermariage entre frères et sœurs consanguins, qui était licite chez les Juifs au moins jusqu'au temps de l'Exil [3] et qu'admettaient aussi les Arabes et les autres Sémites [4]. Les légendes des monnaies de la Nabatène nous apprennent que les reines y étaient souvent les sœurs des rois, comme dans l'Iran [5].

C'est donc, sans doute, une coutume orientale et particulièrement une coutume parthe, sanctionnée par l'exemple des rois [6], qui s'est propagée à Doura, où, dans l'onomatologie et dans l'art, les traces de l'influence iranienne sont nombreuses. Les Arsacides ne faisaient d'ailleurs que suivre en ceci une tradition qui remontait dans la noblesse perse au temps des Achéménides [7]. L'habitude de resserrer les

1. Cf. Glotz, *l. c.*, p. 452 n. 10.

2. Appien, *Syr.*, 4 ; Cf. Niese. *Gesch. der Makedonischen Staaten*, II, p. 671, n. 1.

3. Genèse XX, 12 ; II Samuel XIII, 13. Ce genre d'unions est interdite par le Deutéronome V, 9. Cf. Hastings, *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 267.

4. Robertson Smith, *Kinshin pad marriage*, (*in early Arabia*), 2ᵉ éd., 1907, p. 192 ss. A Tyr, un fils pouvait encore à la fin du paganisme épouser une fille de son père, s'il faut en croire Achille Tatius, I, 3.

5. Dussaud, *Journal Asiatique*, 1904, p. 189 ss. ; Head, *Hist. Numorum*, 2ᵉ éd. p. 811.

6. Cf. Lucain VIII, 403 : Iacuere sorores | in fratrum thalamis, sacrataque pignora matrum... Parthorum dominus quotiens sic sanguine mixto | nascitur Arsacides? — Cf. Hérodien, IV, 10, 5.

7. Voir p. ex. Ctésias, *Persica*, fr. 53 : Téritouchmès veut épouser Roxane ὁμοπατρία ἀδελφή. Hérod. III, 31 ; III, 88 ; Plut., *Artaxerxès*, 23 etc. Cf. Glotz, *l. c.*, p. 449 notes 9-11 ; Rapp., Z D M G, XX, p. 112 ss. —

liens de la famille en s'alliant à ses proches est citée dans l'antiquité comme un trait caractéristique des Perses [1]. Ceux-ci admettaient les mariages non seulement entre frère et sœur mais entre père et fille, fils et mère, unions incestueuses que, dans le monde gréco-romain, païens [2], juifs et chrétiens flétrissent à l'unisson comme abominables.

Darmesteter [3] dans l'étude qu'il a consacée au *Khêtûk das*, comme l'appellent les Parsis, aboutit à la conclusion que cette pratique n'a probablement été que celle d'une minorité. « Le droit à l'inceste, dit-il, n'a jamais dû être que le droit de très nobles ou de très saints. » Les inscriptions de Doura nous prouvent qu'au moins le mariage entre frères et sœurs consanguins était en usage en dehors des familles princières ou sacerdotales, et beaucoup plus répandu que ne le croyait l'éminent traducteur de l'Avesta.

Cependant, il y a dans son opinion une part de vérité. Frazer a noté que plusieurs tribus totémiques d'Afrique, soumises à la loi de l'exogamie, font une exception pour

Si le traité *De sacrificiis* était de Lucien de Samosate, il nous fournirait la preuve que pour un Syrien hellénisé, de tels mariages étaient ceux des barbares habitant au delà de l'Euphrate. Parlant de Zeus (c. 5), le satirique nous dit : « Il épousa beaucoup de femmes et en dernier lieu Héra sa sœur, suivant les lois des Perses et des Assyriens. » Seulement ce dialogue est généralement considéré comme apocryphe.

1. Notamment dans la polémique tirée des νόμιμα βαρβαρικά que Carnéade dirigea contre l'astrologie et qui est indéfiniment reproduite plus tard. Cf. Boll, *Studien über Claudius Ptolemäus*, 1894, p. 174 ss. — C'est de Carnéade que dérive notamment ce que dit le *Livre des lois des pays* attribué à Bardesane, c. 38 (trad. Nau). « Les Perses donnèrent la loi de prendre pour femmes leurs sœurs, leurs filles et leurs petites-filles; quelques-uns vont encore plus loin et prennent aussi leurs mères. » (cf. Eusèbe, *Prépar. Evang.*, VI, 10 § 16; Sextus Empir., *Hypot.*, III, 205). Mais ce livre, écrit à Edesse, n'eût pas rapporté ce trait caractéristique des mœurs perses, s'il n'avait été vrai de son temps.

2. Cf. Gaius I, 59 : « Inter eas personas quae parentum liberorumve locum inter se optinent, nuptiae contrahi non possunt, ... et si tales personae inter se coïerint, nefarias et incestas nuptias contraxisse dicuntur. » Cf. infra Catulle (inpia religio).

3. Darmesteter, *Le Zend Avesta*, t. I, p. 127 ss.

la famille royale où les mariages entre proches, même entre frères et sœurs, sont la règle [1]. Adoptant une suggestion de Mac Lellan, il considère cette endogamie comme une survivance de l'ancien matriarcat, ou plutôt comme un subterfuge pour en détruire les effets. Là où règne le matriarcat, ce ne sont pas les fils du roi ou des princes qui héritent de leur autorité et de leurs biens, mais ceux de leurs sœurs. En épousant celles-ci, leurs maris assuraient leur succession à leur propre postérité, qui combinait en elle la double ligne de descendance paternelle et maternelle.

Il est possible que cette théorie, tirée de l'ancienne primauté des femmes, soit applicable à l'Égypte, où l'on sait que les mariages entre frères et sœurs restèrent extrêmement fréquents jusque sous l'Empire et avaient souvent pour but d'empêcher une division du patrimoine, les droits des fils et des filles étant égaux à cette époque [2]. On serait tenté aussi d'y chercher l'explication de la règle qui était en vigueur à Athènes et qui permettait les unions entre frères et sœurs consanguins mais non entre frères et sœurs utérins. Une pareille coutume semble en contradiction avec toute la constitution du γένος, fondée sur la parenté par les mâles, et pourrait être un emprunt aux usages d'une population préhellénique où seule la parenté par les femmes était reconnue et pouvait par conséquent faire obstacle au mariage [3].

Mais l'explication acceptée par Frazer ne suffit certainement pas à rendre compte de ce que nous constatons chez les Perses, car si l'on peut admettre que des raisons d'héritage aient favorisé les mariages entre frère et sœur, elles ne s'appliquent pas aux mariages entre mère et fils ou entre

1. Frazer, *Totemism and exogamy*, t. II, p. 523 ss., 538, 628; IV, p. 299.
2. Frazer, *Osiris, Attis, Adonis*, 3e éd. II, p. 213 ss.; Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, IV, p. 80 ss.
3. Cf. Glotz, *l. c.*, p. 452, n. 14.

père et fille, dont l'exemple le plus célèbre est celui d'Artaxerxès II et d'Atossa [1], et le matriarcat est impuissant à faire comprendre ce genre d'endogamie. Une coutume se perpétue d'ailleurs souvent et se développe pour des motifs très différents de ceux qui l'ont fait naître.

Certains auteurs anciens qui font mention du *Khêtûk das* mazdéen en donnent pour raison le souci de sauvegarder la pureté de la race [2]. Ceux qui seraient issus de pareilles unions auraient paru les plus dignes de monter sur le trône ou d'exercer le sacerdoce. On se souviendra des vers de Catulle (90).

Nam magus ex matre et gnato gignatur oportet,
Si vera est Persarum inpia relligio,
Gratus ut accepto veneretur carmine divos
Omentum in flamma pingue liquefaciens.

Il n'est guère douteux que cette explication d'une coutume qui paraissait monstrueuse aux Grecs et aux Romains ne soit la véritable. C'est le point de vue qu'a déjà adopté Darmesteter [3]. « Les mariages mixtes sont dangereux pour le fanatisme religieux et l'exclusivisme national. A ces unions impies, qui mêlent religions, castes et races et altèrent l'idéal moral et physique du Zoroastrien, les docteurs se trouvèrent amenés à opposer, avec un enthousiasme croissant, la pureté et l'unité réalisée par ces unions qui mêlent comme le même sang et la même âme. » Les théologiens cherchèrent dans la vieille mythologie des exemples qui justifiassent ces incestes [4], et une curieuse inscription

1. Plut., *Artax.*, 23, 27.
2. Philon, *De special. legibus*, III, 3 § 13 (p. 153 C.-W.) : Μήτερας οἱ ἐν τέλει Περσῶν τὰς ἑαυτῶν ἄγονται καὶ τοὺς φύντας ἐκ τούτων εὐγενεστάτους νομίζουσι καὶ βασιλείας, ὡς λόγος, τῆς μεγίστης ἀξιοῦσιν. Salluste, *De diis et mundo*, c. 9 : Πέρσαι δὲ < μητρομιξίαις? > τὴν εὐγένειαν σώζουσι. (dans un passage qui remonte à la polémique de Carnéade) ; cf. Lucain, *supra* p. 57.
3. *Zend Avesta*, I, p. 133.
4. *Ibid.*, p. 129 s.

araméenne, trouvée il y a quelque vingt-cinq ans à Arabissos en Cappadoce, nous fait voir comment les mages leur avaient créé en quelque sorte un prototype divin dans l'union mystique de Bêl, c'est-à-dire Ahoura Mazda, avec la Religion mazdéenne, la *Daena Mazdayasnî*, souvent personnifiée dans l'Avesta. L'inscription, qui paraît dater du IIe siècle avant notre ère, s'exprime comme suit [1] :

« La Religion mazdéenne, la reine, la sœur et femme, parla ainsi : « Je suis la femme de Bêl, le roi. » Alors Bêl parla ainsi à la Religion mazdéenne : « Ma sœur, tu es sage et plus belle que des déesses, c'est pourquoi je t'ai prise pour femme [2]. »

Le désir de préserver la race de tout mélange impur dut naturellement être plus vif dans la maison royale, dans la noblesse et chez les mages que dans le reste de la population. Ce même souci, certainement a fait adopter ou persister à Doura la pratique de l'endogamie. Aucune trace ici du matriarcat : selon la loi successorale de la colonie, c'est la parenté dans la ligne paternelle qui donne droit à l'héritage [3]. Mais l'aristocratie de la ville était formée de descendants des colons macédoniens, fort entichés de leur qualité, et très attentifs, les inscriptions le prouvent, à leur généalogie et à leurs alliances. Cet orgueil de caste ne put que se renforcer au contact des Arabes, dont les chefs n'étaient pas moins fiers de leur lignage dans l'antiquité

1. Chabot, *Répertoire d'épigraphie sémitique*, t. III, n° 1785, p. 288.

2. C'est à peu près ainsi que les Prophètes représentent fréquemment Israël comme l'épouse choisie par Jéhovah (Isaïe, LIV, 5 ; LXII, 5 ; Osée II 19 etc.) et que depuis saint Paul (II Corinth. XI, 2. Cf. Ephes. V, 26 ss. ; Apocal., XXI, 2), l'Église est regardée symboliquement comme unie au Christ.

3. Haussoullier, *l. c.*, p. 520 ss. — Rapprocher les ἀδελφοὶ ὁμοπάτριοι mentionnés deux fois dans ce texte des ἀδελφαὶ ὁμοπατρίαι citées dans nos inscriptions. Cette parenté consanguine est la seule considérée de part et d'autre et elle est expressément mentionnée à propos des mariages, parce qu'aucune femme n'est plus *ebenbürtig*, plus digne d'être épousée, qu'une fille née du même père que son mari.

que de nos jours. On comprend que ces familles aient cherché par des unions entre leurs propres membres, et en particulier entre enfants du même père à conserver la pureté de leur sang. Elles ne se doutaient pas que c'était le plus sûr moyen de le corrompre.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre de la part des auteurs, MM. L. Poinssot et R. Lautier, une brochure intitulée : *Un sanctuaire de Tanit à Carthage* (extrait de la *Revue archéologique*, 1923); et de la part de M. Albert Magnard, une plaquette intitulée : *Le chanoine Ulysse Chevalier. Discours prononcés à ses obsèques* (Romans, 1923).

M. Charles Bémont présente, au nom de M. N. Jorga, correspondant de l'Académie, trois ouvrages dont il est l'auteur, intitulés :

Relations entre l'Orient et l'Occident au moyen âge. Conférences données à la Sorbonne en 1923 ;

Correspondance diplomatique sous le roi Charles I (1866-1880), publiée sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères de Roumanie, 1923 ;

Études roumaines. I. *Influences étrangères sur la nation roumaine.* Leçons faites à la Sorbonne en 1923.

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Jérôme Carcopino, le tirage à part d'un important mémoire : « Encore la basilique de la *Porta Maggiore.* » On sait à quelles discussions a donné lieu cette mémorable découverte qui remonte à 1917. Notre confrère M. Cumont en avait signalé, dès 1918, l'intérêt pour l'histoire des associations religieuses sous l'Empire romain. Une littérature déjà considérable s'est formée autour de l'hypogée de la *Porta Maggiore*, des questions soulevées tant par sa destination que par sa très riche décoration. M. Carcopino a, le premier, fait valoir un texte de Pline qui permet de préciser, en la confirmant, l'opinion émise il y a cinq ans par M. Cumont. L'élément nouveau ainsi introduit dans le débat est de ceux dont les controverses futures devront tenir grand compte ; le mémoire de M. Carcopino sera très lu et fait honneur à sa perspicacité. »

SÉANCE DU 22 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LE Cte FRANÇOIS DE LABORDE

Le Ministre de l'Instruction publique envoie l'ampliation de deux décrets approuvant, l'un, l'élection de M. Georges Bénédite comme membre ordinaire en remplacement de M. Bouché-Leclercq, l'autre celle de M. le général Gouraud, comme académicien libre en remplacement de M. le chanoine Chevalier.

Lecture est faite des deux décrets. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite les nouveaux élus et les présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT leur adresse quelques paroles de bienvenue et les invite à prendre place parmi leurs confrères.

M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, fait savoir que M. le docteur Contenau ayant renoncé à la direction des fouilles de Palmyre, il a dû proposer télégraphiquement à M. Albert Gabriel, de le remplacer, et exprime l'espoir que l'Académie ratifiera cette désignation.

Le personnel de la Mission comprendra en outre M. Dunand, membre de l'École française d'archéologie de Jérusalem, et M. Harald Ingholt, savant danois, spécialiste de l'épigraphie palmyrénienne. — Renvoi à la Commission de Syrie.

M. E. de Lorey, directeur de l'Institut d'archéologie et d'art musulman de Damas, communique le rapport trimestriel établi pour le Haut-Commissaire sur l'activité de cet établissement. — Renvoi à M. HUART.

M. Adrien BLANCHET, au nom de la Commission de la fondation Pellechet, propose d'allouer les subventions suivantes :

dix mille francs, pour la réparation de la chapelle N.-D. du Cran, à Treffléan (Morbihan);

et six mille francs, pour la réparation du clocher de Lixy (Yonne).

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. Henri GOELZER fait savoir que la Commission du prix Delalande-Guérineau (antiquité classique) a attribué sur le montant du prix une récompense de cinq cents francs, à M. Fernand Boulenger pour son travail intitulé : *Essai critique sur la syntaxe de l'empereur Julien.* — Dont acte.

M. Léon Rey présente un rapport sur les travaux de la Mission archéologique française en Albanie.

Le 9 octobre dernier, par l'intermédiaire de M. Justin Godart, la France a obtenu du Gouvernement albanais, pour une durée de trente ans, le privilège exclusif de pratiquer des fouilles dans certains territoires qui se répartissent en trois groupes[1] :

1) *Groupe Nord.*

Préfecture de Scutari.

a) La sous-préfecture de Malesija e Madhe
b) — de Dukadgjini
c) — de Puka.

2) *Groupe du Centre.*

Préfecture de Durazzo :

a) La ville et tous les villages dépendant administrativement de Durazzo.
b) La sous-préfecture de Kruja.

3) *Groupe Sud.*

a) La sous-préfecture de Fieri.
b) — de Mallakastra.

L'intérêt du groupe Nord réside dans l'exploitation des nécropoles illyriennes de la vallée du Drin. Les sites de Karma et de Komana, situés à une trentaine de kilomètres à l'Est de Scutari, ont été déjà reconnus[2]. Ces nécropoles, qui appartiennent principalement à la fin du Ier âge du fer et à l'époque de la Tène, seraient comparables par le nombre considérable de leurs sépul-

1. Le texte de cette convention a été publié en albanais le 11 octobre 1923, dans le n° 55 du journal officiel « Fletorja Zyrtare ».

2. Ippen (T.) *Prähistorische und römische Fundstätten in der Umgebung von Scutari* (*Wiss. Mitth. aus Bosn. und Hercegov.*, 1901, p. 207-211). Nopcza (F.) *Beiträge zu Vorgeschichte und Ethnologie Nordalbaniens* (*idem*, 1912, p. 168-253). Degrand (A.), *Souvenirs de la Haute Albanie*, Paris, Walters, 1893. Träger (P.) *Begräbniss-Plätze... in Albanien* (*Zeit. f. Ethnol.*, XXXIII, 1901, p. 43-54).

tures, la structure des tombes et le mobilier qu'elles contiennent aux vastes champs funéraires qui, de la Bosnie à l'Istrie et de Glasinatz à Santa Lucia, ont donné lieu à de si intéressantes découvertes.

Dans le groupe du centre est comprise la ville de Durazzo, construite sur les ruines de l'antique Dyrrachium, également appelée Épidamne. La fondation d'Épidamne donne lieu à la plus grande incertitude. Il ressort pourtant du témoignage des historiens que les colons de Corcyre n'ont pas fondé la ville et qu'antérieurement à leur arrivée, il existait déjà un établissement sur la côte. Les vestiges de ce premier habitat n'ont pas encore été découverts, les seuls monuments actuellement connus ne sont pas antérieurs au ve siècle avant J.-C. Très florissante sous l'occupation romaine, Durazzo joua un rôle important à l'époque byzantine. Dans sa Mission de Macédoine (1861), M. Léon Heuzey a décrit l'enceinte de la ville dont les parties les plus anciennes semblent remonter an règne d'Anastase Ier (vi^e^ siècle). Ses remparts offrent de grandes analogies avec ceux de Salonique et, bien que beaucoup d'entre eux aient été nouvellement détruits, ils donneront lieu à une intéressante monographie.

Dans le groupe Sud, l'exploration des anciennes villes de Byllis et d'Apollonie semble devoir être particulièrement fructueuse.

Tous les voyageurs du siècle dernier : Leake, Pouqueville, Heuzey, plus récemment Thalloczy, Patsch, Biagio Piace nous ont décrit les ruines de la colonie corcyréenne.

Avant la guerre, on avait rassemblé dans le petit monastère élevé près de l'acropole un certain nombre d'inscriptions et de bas-reliefs qui furent emportés par les troupes autrichiennes, mais l'abondance des affleurements laisse espérer que cette collection sera vite remplacée. L'enceinte de la ville, encore partiellement visible, a été relevée par Prashniker et Schober[1] en utilisant l'ancien plan qu'avait fait en 1876 le français Gillieron et que M. Heuzey a publié dans son ouvrage sur les Opérations militaires de Jules César.

Les recherches que la Mission archéologique doit entreprendre à Durazzo et à Apollonie seront particulièrement importantes

1. *Jahreshefte des österreichischen Institutes*, Vienne, 1922, XXI-XXII, Beiblatt, fig. 3.

pour l'étude de la pénétration latine dans le territoire de la Grèce.

A tout l'intérêt scientifique de cette concession s'ajoute pour la France d'autres avantages notamment, celui d'acquérir gratuitement le double des objets en matière non précieuse et certains droits sur les objets et monnaies en or. Enfin, les chantiers albanais situés à quarante-huit heures de Rome, pourront devenir pour les archéologues du palais Farnèse le centre de travaux pratiques qui leur fait actuellement défaut.

Dès le mois d'octobre dernier la Mission archéologique a commencé une série de sondages à Durazzo. Ces premières prospections ont donné quelques indications sur la topographie de la ville. Les phénomènes sismiques qui se sont produits dans cette région, ont créé de tels affaissements que le niveau de la ville hellénistique repose entre 3 et 5 mètres de profondeur sous le niveau de la ville actuelle. Les fouilles ont également prouvé qu'à cette époque Dyrrachium s'étendait surtout au pied des collines dans une direction Nord-Sud. Plusieurs sondages, faits sur les hauteurs où l'on a supposé que se trouvait Épidamne, ont donné un résultat jusqu'à présent négatif. Au cours de ces travaux, M. L. Rey a recueilli une collection de céramique romaine (débris de vases de fabrication apparentée à celle d'Arezzo) et une série de fragments de coupes vernissées de l'époque byzantine. Ces objets sont déposés au musée de Tirana.

Les fouilles de la Mission, interrompues pendant l'hiver, reprendront dès la belle saison. elles seront publiées chaque année dans un fascicule illustré intitulé : *Albania*, Revue d'Archéologie, d'Art, d'Histoire et des Sciences appliquées en Albanie.

M. Joseph Loth donne lecture d'une note sur le graffite de Blickweiler dans le Palatinat occidental [1].

MM. René Cagnat et Edmond Pottier présentent des observations.

M. Jorga fait une communication sur l'abandon de la Dacie par l'empereur Aurélien.

L'opinion que l'empereur Aurélien a abandonné la Dacie en

1. Voir ci-après.

transportant sur la rive droite du Danube les fonctionnaires, les soldats et jusqu'à la population elle-même, en grande partie d'origine indigène, repose sur des témoignages qui, analysés de plus près, montrent leur manque de solidité. Vopiscus, la source des renseignements ultérieurs, est un rhéteur sicilien du IVe siècle et les autres, qui appartiennent à la même époque, ne font que le copier.

De fait, Aurélien, associé à un descendant de Trajan à un moment où les invasions avaient rafraîchi le souvenir du grand empereur, puis adopté par son collègue, a été sur le Danube un victorieux et un rénovateur. Il a étendu par piété pour Trajan le terme de Dacie à la rive droite du fleuve, tout aussi souvent envahie, et pareillement colonisée par des fédérés germaniques. A côté des *agri* concédés à ces derniers, la population, comme en Mésopotamie sous Jovien, comme dans les Gaules au Ve siècle, vivait en Roumanie, autonome, bien que tributaire, les cités étant redevenues les villages d'origine.

M. Ferdinand Lot discute les conclusions de M. Jorga.

COMMUNICATION

LE GRAFFITE DE BLICKWEILER DANS LE PALATINAT OCCIDENTAL, PAR M. JOSEPH LOTH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Mon collègue C. Jullian me communique un tirage à part de la *Germania* (*Korrespondenzblatt der Romisch-Germanischen Kommission des Deutschen archäologischen Institutes*, 1919, Heft 27), portant le titre de : *Eine Töpferrechnung aus Blickweiler in der Westpfalz*. L'auteur est O. Bohn.

En 1912-1913 les fouilles du *Musée historique du Palatinat*, à Blickweiler près de Blieskastel, ancien *vicus* des Mediomatrici, amenèrent la découverte d'environ 1150 vases estampillés et de 76 fonds de vases portant des marques,

ce qui prouve suffisamment qu'il y avait là un centre important de fabrication. Parmi les objets découverts se trouvait une moitié d'assiette avec une inscription gravée, un compte de potier. Le directeur des fouilles, le Dr Sprater, lui ayant envoyé l'objet, O. Bohn a pu étudier à loisir ce graffite qui, comme tous les objets découverts, se trouve aujourd'hui au musée de Spire. Après de courtes remarques sur l'écriture du graffite, il nous en donne une transcription avec une photographie, à demi grandeur, à l'appui.

Le graffite est divisé par un trait en deux parties :

A	B
. . :i	Lituvi
. :. . at LXX vass at CCXXXX	parusp aequati at. . .
. . . . . rulli	Carletisoni
. . . ? unias at DCCC vass at MDC	Catilli goll. . .
	saqanoli
	catilli carnuat a. . .
	paruspi gollati at it. . .

L'écriture présente à peu près les mêmes caractères que celle des fragments de poterie de Montans, (CIL. XIII, 10017, 46.) et celle des graffites de la Graufesenque [1]. O. Bohn ne connaissait de la Graufesenque, que les sept graffites dont deux avaient été publiés par M. Héron de Villefosse, cinq par M. Hermet, dans la *Revue arch.*, 1904, I. 76, tous reproduits par Déchelette dans *Vases ornés de la Gaule romaine*, I, p. 88, pl. XIII et XIV. Le contenu du graffite de Blickweiler est aussi à peu près le même ; le compte se compose des noms des potiers, des noms des différents vases et du nombre des vases fabriqués par chacun d'eux.

Les noms des potiers sont au génitif sur la colonne A : du premier, il reste *-i*, du second *-rulli* : peut-être *Petrulli*.

1. Cf. Ibid., 47 ; Sprater, *Röm. Germ. Korrbl.*, 1913, p. 78 ; *Bericht von* BGK. 1912, p. 182.

le nom le plus fréquent sur les estampilles de Blickweiler, mais il y a d'autres noms en *-ulli*, comme *Sambarulli*, *Vocrulli*, *Verulli*, Sur le graffite B paraissent trois noms jusqu'ici inconnus, mais qui, d'après Bohn, présenteraient de *bons éléments celtiques : Lituvi*, *Carletisoni*, *Saqanoli*. *Lituvi* est clair et bien celtique : cf. *Litu-mara*, *Litugenos*, *Litugena*. C'est un dérivé en *-uo-* de *litu-* : irl. *líth*, fête, breton *llid- litu-*. De *Carletisoni*, on ne peut dire qu'une chose, c'est qu'il *peut* être celtique Quant à *Saqanoli*, on peut le rapprocher, semble-t-il, de *Saqua* donné par Holder, mais *Saqua* est suspect (CIL. II, 2487).

Quant aux noms de vases sur le graffite A, il n'en reste qu'une terminaison : *-unias* ou *-nnias*. Bohn ne voit pas comment les compléter. On peut songer à *pannias* (La Graufesenque, *Gr.* 5 ; *panni*, Gr. 16 ; *panias* 11, 23, 24, 25/27). Aux lignes 2 et 3, *vass* se rapporte à *vas* ; le redoublement de *s* se voit aussi dans l'inscription de Rheinzabern : *vassa decem* (CIL. XIII, 60, 86), et ce n'est pas rare (CIL. XIII, 3, p. 120, col. 1). *Vass* peut être pour *vassella*, petits vases ; *at* pour *ad* (Dessau, III, p. 833) se trouve quatre fois sur A devant les nombres de vases ; trois fois sur B après les noms des vases et par conséquent devant les nombres que la cassure a fait disparaître : *at* a le sens de *jusqu'à* un nombre déterminé.

Catilli se passe de commentaire. *Paruspi*, est pour *paruspides* (παροψίδες) ou *paraspides*. On ne sait encore rien de sûr pour la forme de ces vases. Dans une scène burlesque chez Pétrone 34.2, on voit figurer un vase d'argent fragile qui porte ce nom ; chez Martial XI. 27.5, c'est une terrine pour sauce au poisson ; c'est une terrine pour légumes chez Suétone, Galba 12. Pour *panna*, on sait aujourd'hui, suivant Bohn, d'après des inscriptions votives que c'est un *Reliefgefass*.

Sur B les noms des vases sont accompagnés de qualificatifs. Ligne 7 *paruspi* est suivi de *gollati* ; ligne 4, après

catilli on lit *goll.* Bohn le rapproche de *colatae* dans l'expression *lucernae colatae* [1] (CIL. 10001,19 ; cf. VIII, 498,1 et suppl. 22642, 2-0 ; cf. *Thes.* sous *colare*). C et g s'échangent souvent dans les graphies de la Gaule, comme le montrent de nombreux exemples ; le redoublement des consonnes n'est pas rare non plus. *Colatus* indiquerait un vase d'une pâte raffinée, très clarifiée. Comme *colatus* qualifie aussi des lampes, il ne s'agit pas vraisemblablement d'une forme particulière de vase, quoique ce ne soit pas impossible.

Cette hypothèse paraît au moins quelque peu hasardée.

Ligne 2, Bohn lit *aequat*(*i*), tout en faisant remarquer que le *q* a une autre forme dans le nom propre *Saqanoli*. *Aequati* aurait le sens de *uni* et serait l'opposé de *carnuati*, l. 6, qui suit *catilli*. *Carnuati* serait une forme très rare, pour *cornuti*, d'après une conjecture d'O. Müller à un passage de Varron I. I. VII, 25. Ce qui est sûr, c'est que *carnuati* est un gallicisme. La forme celtique particulière répondant au latin *cornu* serait *carnu* : cf. gallois *carn*, sabot de cheval ou de bovidé ; manche de couteau ou d'épée ; breton *carn*, sabot de cheval, *carnus*, calleux ; Voc, corn. *ewin-carn*, ungula ; gaulois κάρνον, trompette. A la dernière ligne, après *carnuat*(*i*) *at*, on lit *it*, probablement pour *item* : cf. sur un fragment de la Graufesenque (*i*)*tem* (CIL. XIII, 10017,46).

Bohn remarque que sur les 17 noms de potiers de la Graufesenque, il n'y en a que trois qui ne nous soient pas connus par des estampilles ; pour lui, c'est un pur hasard qu'ils ne le soient pas. Or sur le fragment B, les noms des potiers ne se retrouvent pas ailleurs. Il en conclut qu'on n'a pas affaire ici à des *negotiatores artis cretariae*, comme l'a supposé avec raison, selon lui, Déchelette pour le Graufesenque, mais des propriétaires d'ateliers de céra-

1. *Colatas ab asse emite lucernas.*

mique, tenant un compte régulier des travaux de leurs ouvriers. Si Bohn avait connu la dernière publication de l'abbé Hermet, il y aurait constaté qu'un nombre beaucoup plus important de noms de potiers jusqu'ici inconnus s'y trouvent et que la comptabilité des chefs ou propriétaires d'ateliers était régulièrement tenue.

Bohn se demande d'après quels indices on pourrait distinguer sur des estampilles les noms des esclaves de ceux des hommes libres chez les Gaulois. Sur les graffites de la Graufesenque également, en effet, on ne trouve que le nom, sans autre indication.

Or, il est sûr que bon nombre d'esclaves devaient être employés dans ces ateliers gallo-germaniques : jusqu'ici je ne vois que le sens, quand on peut l'établir, à pouvoir servir de *criterium*. Il ne me paraît pas douteux, par exemple, que *Cervesa*, cervoise, ne soit un nom d'esclave : *Vinoulus* s'il a le sens de *qui aime le vin*, indiquerait aussi un esclave. Il me paraît en être de même des appellatifs *Primos*, *Secundos*, *Tritos*, *Tertius*. *Moretoclatos*, paraît bien avoir pour premier terme *moretum* [1].

En terminant, Bohn signale certaines corrections à faire sur un graffite de Montans et un autre de la Graufesenque.

CIL. XIII. 100171, 76, au lieu de *cannas*, il faut lire *pannas*; ligne 4, au lieu de *gluannis*, lire *cauannis*. Comme nom de vase, le gallo-latin *cauannis* signifiant *chouette*, serait assez pittoresque; *Cauannus* est aussi un nom d'homme (CIL. XIII. 10010, 502) [2]. Ligne 7, *parapsidi* est vraisemblable.

Déchelette (*Vases ornées* I, p. 88, pl. XIV, 7) a interprété

1. *Moreto-clatos* pour *Moreto-c(a)lathos*, plat à *moretum*?

2. Le vocalisme de *cavannus*, *cauannus*, n'est pas exactement celui du brittonique : vieux bret. *couann*, aujourd'hui *caouann*, *kaouenn* ; bas vannetais *cohan* : *caouenn* a pris la terminaison du singulatif. Le vannetais suppose *couanā*. Le gallois *cuan* exige *cou*- L'irl. *cúach*, coucou = *couăco*- et appartient à la même racine : pour le sens, cf. le gaël. d'Écosse : *çoileach oidhche*, chouette, chat-huant : *coq de nuit*.

deux lettres qui suivent *catilli* quatre fois comme étant les chiffres romains VI et a lu *dol* un mot abrégé qui suit six fois également *catilli*. Pour Déchelette et Hermet, VI représenterait *sextans*; *dol* serait une forme dialectale de *duella*: les deux seraient des fractions du *congius* : Déchelette s'appuie sur les lignes qui précèdent désignant incontestablement *bes* et *triens*. Bohn objecte avec raison que la représentation de *sextans* par VI est inconnue; son signe est : == ==. Pour *duella*, ou *binae sextulae*, le signe est : SS. D'ailleurs ces fractions, plus haut, sont correctement représentées. Au lieu de VI, la photographie porte sûremet *us*. *Dol* est à lire, comme l'a fait Hermet, *bol*, et comme lui, il faut y voir *boletaria* (chez Martial XIV, 101 — c'est une terrine pour légumes frais). Les *catilli* par ce terme seraient distingués des *us : usuales*? *Mortarus* doit se décomposer en *mortar-us*; ce n'est pas, comme l'a supposé Déchelette, une corruption de *mortaria*, pluriel que l'écrivain connaissait bien. Sur le fragment (Déchelette, I, p. 88) il faudrait lire *uxe* et non *uxi*. Hermet (Gr. 41) a lu *uxs* et la photographie lui donne raison.

Quant à *us* qui ne paraît que sur ce graffite, peut être cependant gr. 6 et 18 (*Catilus*), c'est peut-être une graphie négligée pour *ux*, mais il est possible aussi que ce soit l'indice d'une évolution gauloise de *-ks-* en *-ss-*. En brittonique *-ks-* a abouti à une spirante gutturale, mais en irlandais *-ks* a évolué en *-ss- : ouksel*o- a donné, en gallois *uchel*, mais en irlandais *uasal* qui a dû passer par *ǫssel*. On trouve une fois *uxedia* (Gr. 25); 2 fois *uxedi* (Gr. 7.10); *uxs*, quatre fois (Gr. 6, 19, 26, 41), huit fois *ux*; (Gr. 10, 19, 20, lignes 14, 15, 16, 17, 18); une fois, (Gr. 38, l. 17) on lit *suxsed*, probablement à lire *s*(*umma*) *uxsedia*. En somme *uxsedia* ou *uxedia* se présente 15 fois, une seule fois au complet. Ce mot, après le nom de vase, se trouve devant les chiffres romains indiquant le nombre de vases fabriqués (*mortari uxedi ccc*. Gr. 7, l. 18). A la fin

du compte des graffites 6, 19, 21 [1], *uxs* suit *summa* devant le total général des différents vases fabriqués par les potiers. Graffite 38, ligne 17, comme c'est à la fin du compte qu'on trouve *s.uxsed.*, *s(umma) uxsed(ia)*, était sans doute aussi devant le total général disparu. Graffite 25, *summa* précède le total général ; au-dessous [2] de *summa*, on lit *uxedia* [6].

J'avais donné à *uxsedia* le sens de *total* dont le sens paraissait justifié et je le faisais venir de la racine bien connue en celtique *ouks-* (*uxello-dunum* ; grec ὕψι ὕψος. Le graffite de Blickweiler m'a amené à une interprétation plus précise. Sur le graffite A, on lit : *at* LXX *vass. at* CCXXX ; à la ligne suivante ; (*pa*)*nnias at* DCCC *vass. at* MDC. Graffite B ; *parusp. aequat*(*i*) *at*...
catilli carnuat(*i*) *at*...
paruspi gollati at it...

Dans ces trois cas, bien certainement *at* était suivi du nombre des vases comme sur le graffite A ; à la Graufesenque les noms de vases avec ou sans *uxs.*, *ux.*, sont toujours suivis du nombre. *At* est pour *ad* comme l'a montré Dessau (III, p. 833). C'est une formule que Bohn traduit par *jusqu'à* un nombre déterminé (*bis zu* einer bestimmten Zahl). Tel est le sens de *uxedia* ; le mot a le sens d'*extrême*, *exact*, *qui va au bout*, *mais pas plus loin*. Et en effet, sur un graffite de Montans (CIL. XIII 10017, 46), on lit : *acitabli* CCCCL p(lus) m(inus) : 450 vases plus ou moins, approximativement.

Ainsi s'explique le fait que *uxedia* n'apparaît qu'un certain nombre de fois. Il y avait probablement dans le nombre des vases fabriqués par chaque potier du déchet, ou peut-être la commande exigeait-elle parfois un chiffre précis, à ne pas dépasser. Ainsi s'explique aussi le fait que

1. Ligne 18..... *uxs*. XXVIIID. Il est évident que la cassure a enlevé *summa*. Le chiffre indique le total de tous les vases.

2. Graffite 9, en marge, *summa* se trouve seul, suivi du total général.

le total général indiqué par *summa uxedia* n'est pas exactement conforme au total que donne l'addition des différentes variétés de vases sur chaque compte : *uxedia* est vraisemblablement un adjectif en *-edios*, *-ediā*, *-edion*, dérivé de *ouks-*. L'irlandais a des adjectifs en *-de* qui suppose *-dios*, *-dia*, *-dion* ; la voyelle précédente serait plutôt *a*, *o* ; le gallois y répond par *-eiđ*, *-aiđ* qui remonte à *-adios*, *-adiā*, *-adion* : Cf. le grec κρυπτάδιος. Le gallois pourrait s'accommoder de *-edio-s*, *-ediā*, *edion*. Il paraît sûr par *uxsedia* que cette dernière formation a existé en celtique. Sur le graffite 22, *extra* paraît indiquer l'*excès* ou ce qui est en trop : en marge on lit :

sioxti. albanos
panna, *extratuđ*(*os*) CCC

Le sens paraît bien être que les *pannas* fabriquées par Sioxti(s) Albanos, sont ou en trop ou hors du *compte collectif*. C'est une confirmation indirecte du sens que j'ai indiqué pour *tudos* de *compte collectif* (groupement).

La langue du graffite de Blickweiler est du latin. Comme les ateliers de la région de Spire [1], celui de Blickweiler ne doit pas être antérieur au second siècle de notre ère.

J'ai eu recours à la science paléographique de notre confrère M. Chatelain pour certaines lectures. Celles que j'ai proposées lui ont paru ou sûres ou probables [2].

J'avais pensé à lire *iuritus* sur le fragment purement gaulois du graffite 36. Il est d'avis que cette lecture est tout aussi possible que *luritus*. *Iuritus* signifierait : *ont fait*. *Ieuru* paraît dans les inscriptions de Vieux-Poitiers (Vienne). Sazeirat (Creuse) ; Lezoux (Puy-de-Dôme) ; Genouilly (Cher) ; Nevers, Auxey, Couchey, Alise (Côte-d'Or) ;

1. Dragendorff, *Terra sigillata*, p. 105.
2. Il lit comme moi *oxtumetos* ; il a constaté aussi un intervalle entre a et m dans *na : metos*, mais ne se prononce pas sur la lettre qui a disparu et dont il n'y a qu'une faible trace.

Autun. Dans la Narbonnaise, dans l'inscription de Vaison, on a, en caractères grecs, ειωρου. C'est un verbe au prétérit dont le sens paraît sûr : sur l'inscription trilingue de Genouilly, il semble équivalent à εποει de l'inscription qui précède immédiatement.

Pour la forme, on peut comparer *iuritus* à *carnitu*, *carnitus*, sur l'inscription bilingue de Todi. *Karnitu* répond à *locavit statuitque* ; c'est donc un prétérit dérivé de *carn-* qui a le sens d'*amas* en gaëlique et en brittonique ; avec plusieurs sujets dans l'inscription de Briona près de Novare, on a *Karnitus*. L'origine de *ieuru* est obscure.

J. Loth.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Adrien Blanchet, deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés :

Jeton d'Étienne du Verdier, gravé par Jean Darmaud (extrait des *Procès-Verbaux de la Société de Numismatique*, 1923) ;

et *Une classe inédite d'enseignes de pèlerinage* (extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (1923),

et une brochure intitulée : *Le IVe Centenaire de Cujas*, célébré à Toulouse le 17 décembre 1922.

M. Pierre Paris fait hommage, de la part de l'auteur, M. Robert Ricard, du catalogue des *Marbres antiques du Musée du Prado*, qui forme le fascicule VII de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études Historiques* (Bordeaux, 1923, in-8).

SÉANCE DU 29 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

L'Académie des Jeux Floraux invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes du VIe centenaire de sa fondation par les Sept

Troubadours de la Compagnie du Gai Savoir, qui auront lieu à Toulouse les 1er, 2 et 3 mai prochain.

Le Président propose d'accepter cette invitation et de charger M. Dürrbach de représenter la Compagnie.

Il en est ainsi décidé.

M. l'abbé Plat, au nom des comités vendômois de Vendôme et de La Couture, prie l'Académie de rédiger les inscriptions à graver sur le monument qui sera érigé sur l'emplacement de la maison de Ronsard à Vendôme, à l'occasion du IVe centenaire de sa naissance.

Renvoi à la commission des Inscriptions et Médailles.

M. Louis Chatelain adresse à M. le Secrétaire perpétuel une note relative à une inscription nouvellement découverte à Volubilis [1].

M. Ch.-V. Langlois donne lecture de la première partie d'un mémoire sur Jean Renart. Il y expose les raisons qu'il y a d'attribuer le roman de *Galeran* à ce ménestrel qui a déjà été reconnu successivement, depuis vingt-cinq ans, comme l'auteur certain du lai de l'*Ombre* (où il se nomme) et des romans de l'*Escoufle* et de *Guillaume de Dôle*, où il a dissimulé son surnom dans des devinettes. Ainsi se trouve encore accru le bagage littéraire d'un écrivain, qui est sans doute le plus original et encore, après sept cents ans, le plus agréable à lire, des contemporains de Philippe Auguste.

M. Paul Monceaux fait une communication sur un nouveau fragment de l'inscription chrétienne de Timgad relative au *Christus Medicus* [2] dont il commenta la 2e partie en 1920.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UNE INSCRIPTION DE VOLUBILIS,
PAR M. LOUIS CHATELAIN,
CHEF DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU MAROC.

On a récemment découvert à Volubilis, au cours de sondages effectués au Sud de la basilique d'Antonin, une base de statue revêtue d'une inscription, fort bien gravée, dans un cartouche entouré de rinceaux [1]. Le texte est le suivant :

TI · CLAVD · CAES · AVG ·
DIVI· FIL· GER · P · M· TRIB·POT
IIII COS III DESIGIIII IMP VIII
P·P· MVNIC·VOLVB· I M
PETRATA ·C·R·ET·CONVBIo
ET·ONERIBVS · REMISSIS·
D D D
M · FADIVS · CELER . FLAVIANVS
MAXIMVS · PROC·AVG · PRoLEG
DEDICAVIT

Il n'y a aucune erreur possible de lecture :

Ti(berio) ·Claud(io) Caes(ari) Aug(usto), Diui fil(io), Ger(manico), p(ontifici) m(aximo), trib(unicia) pot(estate) quartum, co(n)s(uli) tertium, (consuli) desig(nato) quartum, imp(eratori) octauum, p(atri) p(atriae), muni-(cipium) Volub(ilitanum), impetrata c(iuitate) r(omana) et conubio, et oneribus remissis, d(ecreto) d(ecurionum) d(edit).

M(arcus) Fadius Celer Flauianus Maximus, proc(urator) Aug(usti) pro leg(ato), dedicauit.

1. La pierre mesure 1 m. 27 × 0 m. 775 et le dé 0 m. 57 × 0 m. 53. Les lettres ont 0 m. 033 à la 1re ligne et de 0 m. 03 à 0 m. 028 aux autres lignes.



La nouvelle trouvaille nous apporte donc le début du document, qui dans son ensemble comprenait quinze lignes, gravées sur une pierre calcaire haute d'environ 0 m. 45, large de 0 m. 12 à 0 m. 15.

Voici la transcription du texte, qui est désormais complet, sauf une lacune à la fin :

B(*onis*) *b*(*ene*).

<*e*> *Gaudete*, *Petrus et Lazarus. Rogo te*, *Domine*, *su*(*b*)-*veni*, *Criste*, *tu solus medicus*, *sanctis et penitentibus Ma*-[*t*]*re*(*m*) *manib*[*us*] *et pedibus de*[*fendentibus* ?]

Pour la partie déjà connue de l'inscription, nous renvoyons à notre commentaire antérieur. Nous ajouterons seulement ici quelques remarques sur les sept lignes du nouveau texte épigraphique.

l. 1. — La formule *B*(*onis*) *b*(*ene*) est fréquente dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique, notamment sur les monuments donatistes.

l. 2. — L'E qui précède *Gaudete* pourrait se rattacher à la première ligne ; car *bene* s'écrit souvent BE. Cependant,

ACADÉMIE

DES

SCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1924

BULLETIN DE MARS-AVRIL-MAI

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

82, RUE BONAPARTE, 82

—

M D CCCC XXIV

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

comme les deux lettres sont ici séparées, il est plus naturel de supposer simplement une erreur du lapicide. On pourrait croire aussi que, dans la prononciation populaire, *gaudere* devenait parfois *egaudere*.

l. 2-4. — *Petrus* et *Lazarus* ont évidemment ici la valeur de vocatifs. La mention de Lazare, ressuscité par le Christ, s'explique aisément dans une invocation au *Christus medicus*. Quant à saint Pierre, il intervient probablement ici comme auteur de guérisons miraculeuses, ou comme témoin des miracles du *Christus medicus*.

l. 5-6. — Avec le *Rogo te*, *Domine... Criste*, commence l'invocation au *Christus medicus*, qui remplit le reste de l'inscription.

l. 7. — D'après les quelques traces des lettres de cette ligne qui étaient visibles au début de la partie déjà connue du document, nous avions proposé de restituer ***subveni***, terme familier aux chrétiens d'Afrique dans leurs invocations au Christ. La restitution était exacte, si ce n'est qu'on doit y substituer la graphie un peu anormale *suvveni*.

P. S. — Depuis cette Communication à l'Académie, j'ai reçu de M. Albertini, directeur du Service des Antiquités de l'Algérie, une Note sur la même trouvaille. Nous reproduisons ci-dessous cette Note intéressante, qui sur plusieurs points complète la précédente, et qui peut aider à l'intelligence d'un document énigmatique.

NOTE DE M. ALBERTINI
DIRECTEUR DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ALGÉRIE

M. Godet, inspecteur des Monuments Historiques à Timgad, a eu l'heureuse fortune de recueillir récemment (fin 1923) une pierre calcaire où il a tout de suite reconnu la

partie supérieure de l'invocation au *Christus medicus* publiée par M. Monceaux en 1920 dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions.*[1]

Le fragment inférieur avait été trouvé, en 1919, dans une chapelle chrétienne au Nord de l'arc dit de Trajan ; le fragment nouveau était dans un mur au Nord du temple du Génie de la Colonie, c'est-à-dire à une cinquantaine de mètres du premier.

Les deux fragments se raccordent. Maintenant que la pierre est complète, on constate que c'est un support (sans doute un pied de siège) en forme de prisme triangulaire droit. La hauteur totale est de 0 m 45. Les plans supérieur et inférieur portent des traces de scellements. Deux des faces sont décorées d'un dauphin en relief, la tête vers le bas. La troisième, qui était lisse, a été utilisée pour l'inscription. La face inscrite est large de 0 m 12, sauf à la hauteur de la dernière ligne où elle s'évasait jusqu'à 0 m 15. Elle est complète, à quelques échancrures près, dont une à l'angle inférieur droit.

Il peut manquer une ou deux lettres à la fin de la ligne 15. Mais cette ligne est nécessairement la dernière.

Je lis donc :

B(onis) b(ene). Egaudet Petrus et Lazarus. Rogo te, Domine, suvveni (= subveni). C(h)riste, tu solus medicus sanctis et penitentibus. Amare manib(us) et pedibus De[um].

C'est une série de formules, mises bout à bout. Je donne la dernière le texte proposé par M. Gsell : « Aimer Dieu des pieds et des mains (= de toutes ses forces) ». L'infinitif est l'équivalent d'un impératif.

Il n'existe aucun exemple d'un verbe *egaudere* ; et l'on ne voit pas, au surplus, ce que signifierait la mention de la « joie » de Pierre et de Lazare. Je suis porté à croire que

1. *Une invocation au « Christus medicus » sur une pierre de Timgad*, dans *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1920, p. 75-83.

egaudet est une forme barbare pour *exaudit* ou plutôt *exaudiat*.

La présence, en tête de l'inscription, de la formule *b*(*onis*) *b*(*ene*) appuie les remarques de M. Monceaux (*loc. cit.*, p. 82-83) sur l'origine probablement donatiste de ce petit monument[1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. le docteur Osborne, une étude intitulée : *Société archéologique d'Alexandrie, Lychnos et Lucerna*, catalogue raisonné d'une collection de lampes en terre cuite trouvées en Égypte. Préface du Dr Ev. Breccia (Alexandrie, 1923, in-8°).

M. Croiset dépose sur le bureau l'ouvrage suivant :

Léon Robin. *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*. (*La renaissance du livre*, Paris, 1924.)

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Léon Robin, professeur de philosophie ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, un volume intitulé *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*.

Pour pouvoir exposer en un volume de moins de 500 pages toute l'évolution de la pensée grecque, M. Robin a dû se restreindre à ne la considérer que chez ceux de ses représentants qui ont particulièrement contribué à la formation de l'esprit scientifique, c'est-à-dire chez les philosophes et les hommes de science. Mais, dans le cadre ainsi déterminé, il n'a rien négligé d'important. Depuis Thalès jusqu'aux derniers néoplatoniciens, tous les penseurs de la Grèce ancienne sont étudiés successivement dans son livre avec une érudition très sûre et un sens critique très ferme. Toutefois une place

1. Sur l'emploi par les Donatistes de la formule *b*(*onis*) *b*(*ene*), voir Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, IV, p. 456. Il est permis de supposer que Pierre, à cause de son reniement, était un patron tout désigné pour les « pénitents » ; quant à Lazare, sa résurrection peut symboliser la « seconde naissance » des convertis, auxquels les Donatistes imposent un nouveau baptême.

privilégiée a été judicieusement réservée à Platon et à Aristote, en raison de l'influence exceptionnelle qu'ils ont exercée. Le mérite de l'ouvrage est qu'on y trouve à la fois une interprétation pénétrante et personnelle des doctrines particulières et une vue d'ensemble qui permet d'en saisir la continuité. Accessible à tous les lecteurs quelque peu initiés à la philosophie, il sera utile à ceux mêmes qui veulent aller au fond des systèmes et en sonder les parties obscures. »

M. René Dussaud a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de l'auteur M. Gaston Wiet, les chap. L-LXXXVI de l'ouvrage *El-Mawâ'iz wa'l-I'tibâr fî dhikr el-khitat wa'l-athar* de Maqrizi (vol. quatrième, fasc. premier, deuxième partie) formant le tome quarante-neuvième des *Mémoires* de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. » Un vol. in-4° de 176 pages, Le Caire, 1923.

Cette édition du *Khitat* est enrichie de notes qui, malgré leur sobriété, dépassent l'établissement du texte. Elles élucident maint problème. Je me contenterai de signaler (p. 76) la détermination définitive de l'emplacement de l'ancienne Damiette. Les historiens des croisades feront aussi leur profit de ces notes précises.

L'Académie sait quel travailleur acharné et consciencieux est M. Gaston Wiet. Les publications qu'on lui doit et qui se succèdent avec une rapidité surprenante, attestent qu'il n'est pas inférieur aux tâches écrasantes qu'il a assumées et, par là, il mérite tous les encouragements. »

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son correspondant, M. le professeur J. Leite de Vasconcellos, de Lisbonne, les deux publications suivantes, dont il est l'auteur :

1° *Textos arcaicos, para uso da aula de filologia portuguesa da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa*, 3e édition ; Lisboa, 1923 ; in-8°, 222 pages. Ce choix d'anciens textes portugais, qui s'ouvre par quelques textes en latin barbare (IXe-XIIe siècle), n'était dans sa première forme, qu'un tirage à part de 30 pages de la *Revista lusitana* (1905). La deuxième édition, publiée en 1908 et dédiée à notre regretté confrère Émile Gebhart, joignit aux textes des notes, un glossaire et des index qui portèrent le volume à 160 pages. L'édition actuelle a admis un plus grand nombre de textes, surtout pour la poésie lyrique des origines (14 morceaux, au lieu de 6), et quelques appendices utiles (notamment un sommaire des époques de la littérature portugaise), ce qui explique ses dimensions très étendues.

On ne saurait trop recommander ce livre aux étudiants en philologie romane désireux de se familiariser avec une langue dont les caractères phonétiques particuliers — très nettement marqués dès les origines — rendent l'étude laborieuse pour qui n'a pas la clef des rapports, souvent peu apparents, qui l'unissent aux autres langues sœurs. Souhaitons que le nombre s'en augmente chez nous, grâce à la fondation récente d'un cours à l'Université de Paris due à l'initiative et à la libéralité de la République portugaise.

2° *Nomes de pessoas tornados geográphicos* (em Portugal); Coimbra, 1923; in-8°, 42 pages. — Tirage à part du *Boletim da classe de Letras* de l'Académie de Lisbonne.

Ce sont des notes détachées, inspirées par la lecture d'un mémoire de M. J. J. Nunes, intitulé : *Nomes de pessoas na toponímia portuguêsa*. Elles sont telles qu'on pouvait les attendre de l'auteur, qui a déjà publié des *amostras de toponímia* (Porto, 1919), et qui nous promet un livre d'ensemble sur ce riche sujet. La publication des cours du regretté Aug. Longnon, à laquelle on procède chez nous, en ce moment, ne peut que disposer favorablement le public français vis-à-vis de cette brochure et lui faire souhaiter l'apparition prochaine du livre annoncé. »

M. Edmond Pottier a été chargé par un des correspondants de l'Académie, M. Frederik Poulsen, conservateur de la Ny-Carlsberg Glyptotek, à Copenhague, de faire hommage à la Compagnie d'un nouveau livre, récemment paru et édité en anglais, *Greek and Roman Portraits in english Country Houses* (Oxford, 1923).

« Dans cet ouvrage, imprimé et illustré avec luxe, l'auteur a repris un travail qu'avait déjà abordé A. Michaelis dans les *Ancient Marbles in Great Britain* et qui consiste à faire connaître les nombreux antiques réunis dans les collections privées de la Grande-Bretagne, en particulier dans les riches châteaux de l'aristocratie anglaise. Il a pu visiter et étudier neuf de ces résidences ; plus de 160 planches et figures reproduisent les photographies prises dans ces collections, accompagnées d'un texte qui analyse les types et s'attache à distinguer les imitations modernes, assez nombreuses dans ces ensembles que l'on groupait avec plus de souci du décor que de la science. Des portraits antiques, qui sont presque tous inédits, y jouent le rôle principal et l'on sait que M. Poulsen s'est consacré tout spécialement à l'étude de cette catégorie où il a conquis une maîtrise incontestée. L'ouvrage y gagne en intérêt et en autorité et forme une importante contribution à nos connaissances sur l'iconographie ancienne. De plus, l'auteur a eu l'heureuse idée d'y joindre un autre élément de

nouveauté et de pittoresque ; il a reproduit plusieurs aspects intérieurs et extérieurs de ces belles demeures seigneuriales, qui, parfois depuis plusieurs siècles, abritent les œuvres antiques et constituent elles-mêmes comme un joyau artistique de la vieille Angleterre. Le passé et le présent s'unissent dans ces images pour produire un effet de noble et fastueux confort. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 7 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

M. Omont annonce que le Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale vient de recevoir d'un généreux donateur, M. Julien Chappée, un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Villeloin, au diocèse de Tours. C'est le troisième cartulaire de cette abbaye bénédictine, dont les deux premiers sont perdus. Transcrit à la fin du xiiie siècle, ou dans les premières années du xive, il nous a conservé la copie de cent cinquante-six chartes, dont la plus ancienne date de 1085 et la plus récente de 1294.

Recueilli jadis par l'un de nos regrettés confrères, le marquis de La Grange, dont la fondation d'un prix perpétue le nom dans notre Académie, puis passé dans les collections de son neveu, M. le marquis de Luppé, au château de Beaurepaire-en-Valois, le cartulaire de Villeloin venait, il y a une douzaine d'années, enrichir les Archives du Cogner, au Mans. Son nouveau possesseur, M. Julien Chappée, s'empressait bientôt de le publier, et l'année suivante, en 1912, l'édition due à M. l'abbé Denis obtenait la première mention au concours des Antiquités de la France. Tous les amis de notre histoire seront reconnaissants aujourd'hui, à M. Julien Chappée d'avoir, par une libéralité nouvelle, assuré un asile définitif au cartulaire de l'abbaye de Villeloin,

qui est venu prendre place dans la série des anciens cartulaires conservés à la Bibliothèque Nationale.

M. Senart fait connaître à l'Académie que le gouvernement siamois a récemment constitué le Comité directeur de la Bibliothèque Nationale de Bangkok en Commission chargée du classement, de la surveillance et de l'étude des Antiquités du royaume, sous la présidence du prince Damrong.

L'administrateur de la Bibliothèque, qui devient directeur des Antiquités, est notre compatriote, M. Cœdès, dont l'Académie n'a pas oublié les nombreux et intéressants travaux. L'institution nouvelle n'est pas seulement pleine de promesses pour la connaissance du passé et de l'archéologie du Siam ; elle atteste et consacre une fois de plus le rayonnement dans l'Extrême-Orient de cette École de Hanoï à laquelle l'Académie porte un si fidèle intérêt.

M. Clément Huart lit la note suivante :

La Commission du prix Saintour a décidé de décerner, sur les arrérages de la fondation, trois prix de mille francs chacun à :

Mlle Fernande Hartmann (l'*Agriculture dans l'ancienne Égypte*) ;

M. Masson-Oursel (*Esquisse d'une histoire de la philosophie indienne*) ;

M. Delaporte (*Catalogue des cylindres du Musée du Louvre*, 2 vol.) ;

et deux récompenses de cinq cents francs chacune à :

M. Macler (*Notice de manuscrits arméniens*) ;

M. Lévi-Provençal (*Les historiens des Chorfa*) ;

Acte est donné de cette communication.

M. Charles Diehl fait une lecture sur les fresques de l'église d'Abou-Gosch [1], dont les aquarelles, dues à M. de Piellat, ont été envoyées en communication par M. Virolleaud.

M. François Delaborde présente une observation.

M. Langlois continue l'exposé dont il a communiqué la pre-

1. Voir ci-après.

mière partie à la dernière séance, sur le ménestrel Jean Renart, contemporain de Philippe Auguste, auteur d'une nouvelle et de trois romans qui sont des chefs-d'œuvre. Il examine cette fois deux « tensons » ou débats dialogués, conservés dans des manuscrits du XIIIe siècle, qui concernent un ménestrel nommé Renart de Dammartin-en-Goële, protégé et client, comme Jean Renart, des seigneurs de Nanteuil-la-Fosse, de la maison de Châtillon. Il expose, ce qui n'avait jamais été fait, les arguments pour et contre l'identification du Jean Renart des romans avec le Renart des tensons.

COMMUNICATION

LES FRESQUES DE L'ÉGLISE D'ABOU-GOSCH, PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

M. Virolleaud, directeur du service des Antiquités en Syrie, a adressé à l'Académie, de la part du P. Lannes, bénédictin, une note décrivant les peintures qui décorent l'église d'Abou-Gosch, et une série de relevés et d'aquarelles dus à M. de Piellat. Ces documents permettent d'étudier de façon complète et précise un intéressant monument de l'art français en Syrie à l'époque des croisades.

L'église de Qariat el Enab ou Abou-Gosch, située à 12 kilomètres environ à l'ouest de Jérusalem, est un édifice de la seconde moitié du XIIe siècle. Cédée à la France en 1873 par le gouvernement ottoman, elle est depuis 1901 confiée à la garde des Pères bénédictins, dont le premier soin a été de restaurer sa construction, fort délaissée depuis de longues années, et de relever attentivement les restes des peintures qui la décoraient.

Dès 1853, dans son livre sur *les églises de Terre Sainte*[1],

1. Vogüé, *Églises de Terre Sainte*, p. 340.

notre confrère le marquis de Vogüé avait signalé l'intérêt de l'église d'Abou-Gosch et montré en quoi elle diffère du type ordinaire des églises franques de Syrie. Inscrit dans un rectangle de 30 mètres de long sur 23 de large, l'édifice n'a point d'absides saillantes à l'extérieur; formé de trois nefs de largeur presque égale, il n'a point de transept; enfin, au-dessous de l'église se trouve une crypte, dont le plan est identique à celui de l'édifice supérieur, et qui correspond aux deux travées orientales de celui-ci. Les voûtes d'arête, portées sur des piliers carrés de maçonnerie, qui couvrent le monument, sont soutenues par des arcs doubleaux ; ceux-ci s'appuient, aux murs latéraux, sur de courtes colonnes coudées, qui ressemblent à un bras sortant du mur. M. de Vogüé observe que cette disposition semble empruntée à l'architecture arabe.

Il y a peu de chose à ajouter à la description de M. de Vogüé ; elle suffit à montrer que l'église d'Abou-Gosch est un édifice unique en son genre; un détail complémentaire seulement doit être noté. Au centre de la crypte, un bassin rectangulaire, auquel on descend sur trois de ses côtés par des escaliers de plusieurs marches, reçoit l'eau d'une source qui prend naissance dans le sous-sol rocheux, et dont le trop-plein s'écoule par un canal creusé dans la roche sous le sol de la crypte. On s'est parfois demandé si l'église d'Abou-Gosch n'avait point été construite dans l'intérieur de quelque édifice antique, peut-être d'un fortin romain: et en effet, une inscription découverte dans un mur postérieurement restauré indique qu'un détachement de la 10e légion Fretensis était cantonné en cet endroit. Ainsi s'expliquerait peut-être le plan un peu particulier du monument et la source qui traverse l'église inférieure.

Mais ce qui mérite surtout de retenir l'attention, ce sont les restes des peintures qui décoraient l'édifice. Le marquis de Vogüé ne les avait signalées que pour en constater l'état lamentable ; et il est certain qu'elles sont fort abî-

mées en effet. L'attentive sollicitude des Pères bénédictins, en les débarrassant de la saleté qui les recouvrait, a permis cependant d'en retrouver des parties assez importantes; et les aquarelles de M. de Piellat montrent qu'il y a là les débris d'un ensemble artistique fort intéressant.

La conque de l'abside centrale est occupée par une grande composition : une inscription latine, partiellement conservée, y est encore visible : *Resurrect* [*IO* $\overline{DNI}$, et en indique le sujet. Mais la Résurrection est représentée ici sous la forme, habituelle à l'iconographie byzantine, de la Descente aux limbes ou *Anastasis*. De la figure centrale du Christ foulant aux pieds les portes brisées de l'enfer, il ne reste qu'une main tenant une longue croix à double croisillon; mais les groupes latéraux sont mieux conservés. A gauche, c'est Adam et Ève qu'accompagnent Abel, désigné par une inscription latine, et un autre personnage âgé et nimbé. A droite, on voit, devant le Précurseur, les rois prophètes, David et Salomon : tous deux portent la couronne impériale, mais leur costume est un peu différent de celui que portent d'ordinaire ces personnages dans les représentations byzantines de l'*Anastasis* : il est moins magnifique et de forme un peu moins rigide, et le manteau bleu du roi David est orné de fleurs de lys. Au bas de la peinture se trouvait une longue inscription latine, dont il ne reste malheureusement, nous dit-on, que des lettres isolées; au-dessous, à la courbe de l'abside, des figures de saints étaient rangées sur deux étages : il n'en subsiste presque rien.

A la conque de l'abside latérale de gauche, est représentée la scène, également familière à l'iconographie byzantine, de la *Déisis*, dont les personnages sont désignés par les sigles grecs accoutumés. A l'abside de droite, sont représentés les patriarches Abraham, Isaac et Jacob, assis, et tenant sur leurs genoux, dans une large étoffe tendue, des âmes représentées par des enfants vus à mi-corps. A

droite et à gauche d'Abraham, deux anges volant apportent chacun une âme. Ici encore, la scène représentée est bien connue dans l'iconographie byzantine : on la trouve à la partie inférieure de gauche de tous les Jugements derniers, où elle symbolise le Paradis destiné aux élus. Toutefois, dans la fresque d'Abou-Gosch, les inscriptions désignant les trois patriarches sont latines.

Au-dessous des deux scènes qui décorent les absides latérales, des tapisseries sont représentées. Celle de droite, la mieux conservée, montre des lions passants, inscrits dans de grands médaillons : c'est un motif fréquent dans le décor des étoffes byzantines.

Sur la face antérieure des demi-pilastres qui séparent les absides, comme sur les piliers qui soutiennent les arcades de la nef centrale, sont représentés des personnages de grandes proportions, des saints évidemment, sur lesquels la note du P. Lannes ne donne aucun détail. Dans les bas-côtés, dont la décoration semble être restée inachevée, quatre panneaux d'un beau caractère ont été conservés. Dans la travée de gauche touchant à l'abside, une figure de saint Georges à cheval — il ne reste plus que la tête puissante du cheval blanc — est accompagnée à droite et à gauche de deux figures de saints en pied, tenant en main des croix: celui de droite porte un somptueux costume, que recouvre un manteau rouge décoré de fleurons. Des inscriptions latines les désignent, malheureusement très incomplètes. Aux côtés du beau saint de droite, on trouve les lettres : SSC (*sanctus*?) ; à côté de la tête du saint de gauche, on lit la fin de son nom : AGAR, dont je ne puis rien tirer. Dans le bas-côté de droite faisant pendant à saint Georges, figure saint Demétrius, également à cheval. Les deux grands saints militaires occupent donc la place que leur assigne dans la décoration des églises l'ordonnance byzantine [1].

1. *Guide de la peinture*, 433.

Deux grandes compositions enfin complètent cette décoration. A gauche, c'est la *Dormition de la Vierge*, représentée selon le thème coutumier de l'iconographie byzantine. Toute la partie centrale a disparu. Mais à droite et à gauche, devant le portique qui occupe le fond du tableau, des évêques et des apôtres se tiennent debout ; au-dessus de la scène, et occupant jusqu'au tympan de l'arcade, des personnages à mi-corps, nimbés, tenant en main des livres, flottent sur des nuées. Ce sont les apôtres, comme l'indique un nom : S. BARTOLOM(*eu*)S, inscrit près de l'un d'entre eux. Plus bas un autre fragment d'inscription latine montre les lettres : CTDEIGP.

En face de la *Dormition*, dans le bas-côté de droite, est représentée la *Crucifixion*. Le centre de la composition, où se trouvait le Christ sur la croix, a disparu. Mais on voit encore la Vierge et saint Jean, désignés par des légendes latines, et on devine à gauche un groupe d'hommes, une lance haute, l'éponge au bout d'un roseau. Sous le bras droit du Christ, un ange aux ailes éployées recueille le sang du Sauveur ; d'autres anges tendent vers lui des mains désolées. A droite, un autre ange repousse une femme, vêtue de jaune, tenant une lance brisée, et qui jette vers le Christ un regard de haine : une inscription latine, au-dessus de sa tête, la désigne : S(y)NAGOGA. Sur les côtés de cette grande composition, figurent les croix des deux larrons ; sous celle du bon larron, se trouvent deux lignes d'écriture grecque en petits caractères, qu'il eût été utile de relever.

Enfin la voûte de l'église était peinte sur toute sa longueur, et de même, dans les deux travées voisines des absides, les arcades, doubleaux, embrasures des fenêtres, etc. De même la crypte était entièrement peinte. La partie la plus intéressante est la décoration du banc de maçonnerie qui longe trois côtés de la travée latérale touchant la partie sud du bassin. Des motifs ornementaux en couvrent

le dossier ; vers la gauche, un animal héraldique semble soutenir un écusson. Des fragments d'inscriptions, en lettres latines et grecques, ne donnent aucun sens : on y lit :

V ATAR
ΠΟΥ VΛ
ΧΠΙΟȢ

et plus bas on voit une grande lettre $\overset{\text{V}}{\text{Π}}$. Ce sont peut-être des graffites analogues à ceux qu'on a relevés sur les colonnes de la basilique de Bethléem [1]. Tout ceci, comme au reste les autres inscriptions de l'église, demanderait à être plus exactement copié.

Quelle que soit la valeur des aquarelles de M. de Piellat, il est assez malaisé d'apprécier exactement d'après elles le caractère des peintures qui décorent l'église d'Abou-Gosch. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les têtes, assez expressives, des rois-prophètes, des patriarches, de plusieurs saints, et de la curieuse figure de la *Synagogue* semblent de style nettement byzantin. Et c'est bien là, en effet, l'intérêt essentiel de ces fresques. Dans cette église latine, les thèmes représentés sont, pour la plupart, inconnus à l'Occident ; et bien que, en général, des inscriptions latines les accompagnent, ils sont exactement conformes aux règles de l'iconographie byzantine. Il y a, dans ce mélange de traditions latines et d'influences grecques, un trait caractéristique de la civilisation qui fleurit au XIIe siècle dans les États francs de Syrie et dont d'autres monuments du même temps offrent de curieux exemples.

Dans les mosaïques qui décorent le chœur de l'église de Bethléem et qui représentent l'*Entrée du Christ à Jérusalem*, l'*Ascension* et l'*Incrédulité de saint Thomas* [2], les

1. Vincent et Abel, *La basilique de Bethléem*, pl. XIX.
2. Weir Schultz, *The church of the Nativity at Bethleem*, pl. 11 et p. 45 et suiv.

scènes sont traitées, de même qu'à Abou-Gosch, selon les règles de l'iconographie byzantine, tandis que des inscriptions latines y traduisent les légendes grecques accoutumées. De même dans la nef, sur les mosaïques représentant les sept conciles et les ancêtres du Christ, les inscriptions latines se mêlent aux inscriptions grecques [1] ; et plus curieusement encore, les figures de saints peintes sur les piliers montrent, à côté des saints grecs bien connus en Palestine, tels que saint Sabas, saint Théodose le cénobiarque, saint Euthyme, etc., des saints purement occidentaux, comme saint Catald évêque de Tarente, ou saint Léonard moine du Limousin, comme saint Canut ou saint Olaf; les légendes sont tantôt grecques, tantôt latines [2]. Deux inscriptions placées dans le chœur, l'une en grec, l'autre en latin, mentionnent le mosaïste Ephrem, qui exécuta la décoration de cette partie de l'église [3]; et, auprès de lui, dans la nef, sur les mosaïques du côté nord, une inscription latine nomme un autre artiste : *Basilius pictor*, dont la signature grecque semble se retrouver sur le côté sud de la nef [4]. Le marquis de Vogüé a montré déjà à quels sentiments correspondait ce caractère gréco-latin de la décoration de Bethléem et comment il atteste le désir d'union entre les deux Églises, et les cordiales relations qui existaient dans la seconde moitié du XII[e] siècle entre Constantinople et Jérusalem [5]. A Bethléem, comme à Abou-Gosch, on constate les résultats artistiques de ce rapprochement religieux et politique, et on voit comment, sous la direction du clergé latin, des artistes d'origine orientale, formés à l'école byzantine, travaillaient à décorer les églises de Terre-Sainte selon les règles de l'iconographie grecque.

1. *Ibid.*, 39 et suiv., pl. 10 et 11.
2. Vincent et Abel, *La basilique de Bethléem*, 169 et suiv.
3. *Ibid.*, 156 et suiv.
4. *Ibid.*, 164-165.
5. Vogüé, *Églises de Terre-Sainte*, p. 102; Vincent et Abel, *loc. cit.*, 160 et suiv.

Il convient, en terminant, de rapprocher, comme le suggère M. Virolleaud, de ces fresques de Palestine celles qui décorent la chapelle rupestre de Deddé, près de Tripoli, et qui ont été précédemment présentées à l'Académie, celles aussi de l'église de Saint-Phocas à Amioun, découvertes en 1922, et dont M. Virolleaud nous fait parvenir deux photographies. A Deddé, on trouve une *Déisis* byzantine, et plusieurs scènes d'une vie de saint, où se mêlent les inscriptions grecques et latines. A Amioun, l'abside, comme celle d'Abou-Gosch, est décorée d'une *Descente aux limbes*, dont la partie centrale est détruite. Mais les rois prophètes à droite sont de style très byzantin ; à gauche, Adam, Ève et Abel sont désignés par des inscriptions grecques. Autant qu'on en peut juger, l'œuvre paraît intéressante : elle s'ajoute utilement aux rares monuments que nous possédions jusqu'ici de la peinture à l'époque des croisades dans le royaume latin de Jérusalem, et elle achève de montrer, comme Bethléem, comme Abou-Gosch, tout ce que cette peinture du XIIe siècle doit à l'influence byzantine.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom de M. Langlois, un volume intitulé :

État sommaire des versements faits aux Archives Nationales par les Ministères et les Administrations qui en dépendent [série F. BB. Justice et AD XIX), tome I, avec une introduction de M. Ch.-V. Langlois.

M. Émile SENART fait hommage de la part de l'auteur, M. Paul Oltramare, professeur à l'Université de Genève, d'un ouvrage intitulé : *Histoire des idées théosophiques dans l'Inde* : **Théosophie bouddhique (dans les *Annales du Musée Guimet*, *Bibliothèque d'études*, tome XXXIX) (Paris, 1923, in-8°).

SÉANCE DU 14 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, envoie à l'Académie une série de photographies reproduisant des fresques de l'église d'Amioun, et de la chapelle rupestre de Deir-Salib. Ces documents doivent être rapprochés des peintures d'Abou-Gosch.

Renvoi à M. Charles Diehl.

M. Alexandre de Laborde donne lecture du rapport suivant :

La commission Piot, saisie d'une demande de M. Léon Rey, chef de la mission archéologique en Albanie, relative à une subvention destinée à entreprendre des fouilles à Apollonie, où venait s'instruire l'élite de la jeunesse romaine, propose à l'Académie qu'il soit alloué à M. Léon Rey la somme de 6.000 francs pour les travaux en question.

La proposition est adoptée.

M. Gustave Fougères fait savoir que la commission du prix Ambatielos a alloué sur les arrérages de la fondation :

Un prix de trois mille francs, à M. Chamonard pour son travail sur *Les maisons du Quartier du Théâtre à Délos ;*

et trois prix, de mille francs chacun, à :

M. Johansen, pour son étude sur les *Vases Sicyoniens ;*

M. Jardé, pour son livre intitulé : *la Formation du peuple grec ;*

M. A. Boulanger, pour son étude sur *Le rhéteur Ælius Aristide.*

Dont acte.

M. Homolle donne lecture d'une note de M. Perdrizet, intitulée *Callot et les Cordeliers de Nancy.*

Elle est relative au frontispice gravé par l'artiste lorrain, pour une thèse soutenue avec grand éclat à l'Ara Cœli de Rome, en 1625, par le frère cordelier de Nancy, Étienne Didelot, et qui

fut imprimée aux frais de l'Ordre en deux formats, que l'on désigne sous les noms de *Grande thèse* et de *Petite thèse.*

Le frontispice, consacré, comme la thèse elle-même, à la glorification de la Vierge immaculée, objet de la dévotion particulière, pour ne pas dire l'adoration des Franciscains, porte en tête l'inscription : *Jubilatio triumphi Virginis Deiparae.*

M. Perdrizet interprète fort ingénieusement, et pour la première fois, divers symboles et des légendes empruntés à la littérature sacrée ou profane, qui accompagnent et commentent les scènes épisodiques du triomphe.

L'arc-en-ciel et la plante dite *asphalatus*, dont la fleur merveilleuse avive, quand elle en est éclairée, son parfum, figurent l'un le Christ et l'autre la Vierge.

Les 22 lettres de l'alphabet hébraïque se lisent sur des banderoles tenues en mains par 22 figures, toutes féminines, à l'exception d'un vieillard à longue barbe, qui sont groupées au-dessous de la céleste exaltation. Elles résument et représentent symboliquement l'Ancien Testament qui, écrit en hébreu, annonçait les mérites de la Vierge Marie. Chacune de ces lettres est l'initiale d'un verset célébrant quelqu'une de ses vertus.

La figure centrale, qui domine toutes les autres de sa taille et de sa majesté, est casquée comme Minerve; elle tient en main le *labarum*, dont le talon transperce la langue du dragon de l'erreur : c'est l'hypostase de la Vierge, reine de Vérité. Elle est désignée mystiquement par les trois lettres aleph, men et tau, éléments essentiels du mot emeth = vérité. Elle est en même temps la femme forte de l'Écriture, visée au verset XXI, 10 des *Proverbes*, qui débute par un aleph.

Ces jeux d'esprit, d'une puérilité surannée, ne doivent pas être tout à fait méprisés, comme indignes de tout intérêt. Ils témoignent de la survivance, étrange après la Renaissance et la Réforme, des subtilités oiseuses et quelque peu niaises où se complaisait le catholicisme médiéval. En ce qui touche Callot, nous y trouvons la preuve de ses attaches intimes avec l'ordre franciscain des Cordeliers, et de l'influence qu'elles ont exercée sur sa vie et sur son œuvre. Un de ses frères cadets fut cordelier, et lui-même fut enseveli dans la chapelle des Franciscains.

M. Adrien Blanchet présente à l'Académie deux statuettes de bronze trouvées à Néris (*Vicus Neriomagus*), station thermale de la Gaule romaine où l'on a retrouvé déjà tant de monuments intéressants.

L'un de ces bronzes est un groupe qui représente Bacchus jeune, assis sur une panthère. L'autre est sans doute un enfant vendangeur, qui est coiffé de la corbeille destinée à recueillir les grappes de raisin ; il porte au poignet gauche un petit panier ou coffret où sont probablement renfermés ses outils. Remarquables à divers titres, — l'un parce qu'il est un groupe et par conséquent assez rare, l'autre à cause des détails typiques —, ces deux petits monuments sont certainement l'œuvre de bronziers de la Gaule ; ils n'ont pas été importés de Rome ou d'Orient.

M. Edmond Pottier présente une observation :

M. René Dussaud étudie les inscriptions phéniciennes du tombeau d'Aḥiram, roi de Byblos, découvertes par M. Pierre Montet dans sa dernière campagne. Voici le texte de l'inscription gravée sur le couvercle du sarcophage, une ligne sur le bord d'un petit côté, une autre ligne sur le bord d'un grand côté :

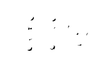
1. ארן ז פעל [א]תבעל בן אחרם מלך גבל לאחרם אבה כשתה בעלם.
2. ואל מלך במלכם וסכן בס[כ]נם ותמא מחנת עלי גבל ויגל ארן זן
תחת סף חטר משפטה תהתפך כסא מלכה ונחת תברח על גבל והא ימח
ספר ז לפף שרל.

1. *Itoba'al, fils d'Aḥiram, roi de Gebal, a fait ce sarcophage pour Aḥiram, son père, comme sa demeure pour l'éternité.*

2. *Et s'(il est) un roi parmi les rois, ou un gouverneur parmi les gouverneurs, qui dresse le camp contre Gebal et qui découvre ce sarcophage sous le dallage, Ḥaṭor (sera) son juge : le trône de son roi se renversera et la destruction fondra sur Gebal tandis que lui (le profanateur) effacera cette inscription...*

Les deux derniers mots restent à déterminer, on peut songer soit « à l'entrée de l'Hadès (?) » soit « au tranchant » d'un outil dont le nom nous serait inconnu.

M. Dussaud se réserve de commenter ce texte important dans *Syria*. Il signale simplement deux traits d'archaïsme. Le pre-



mier est le non emploi de l'article, le second est le verbe « se renversera » à la huitième forme arabe, et non pas à l'*hitpael*. Ce dernier fait était déjà apparu dans la stèle de Mésa et avait servi à incriminer son authenticité.

La question de date est examinée avec soin. La céramique recueillie place le creusement de l'hypogée à l'âge du bronze : céramique mycénienne à décor lustré non dégénérée, bols chypriotes au décor en échelle, ivoire mycénien de bonne facture, enfin, précisant la date du XIIIe siècle, deux vases égyptiens au cartouche de Ramsès II.

Cette tombe avait été violée quand M. Montet l'a ouverte : la date de la violation est fournie par les tessons de céramique chypriote du VIIIe-VIIe siècle recueillis dans la terre qui remplissait le puits.

Un examen minutieux de l'écriture aboutit à la même conclusion : l'écart entre l'inscription d'Aḥiram et la stèle de Mésa n'est pas moindre, s'il n'est pas plus grand, qu'entre celle-ci et les textes phéniciens d'époque perse (Tabnit, Eshmounazar).

Quant à l'origine de l'alphabet phénicien, la découverte de M. Montet amène à reviser à peu près tout ce qu'on a écrit à ce sujet. Comme M. Montet l'a reconnu immédiatement, ce n'est pas dans les écritures pseudo-cananéennes du Sinaï qu'il faut chercher l'origine de l'alphabet phénicien. Les trouvailles de Byblos attestent qu'au moins dès le temps de la XIIe dynastie, les scribes giblites maniaient les hiéroglyphes ; les tablettes d'el-Amarna prouvent leur expérience des signes cunéiformes aux XVe et XIVe siècles. Il est probable qu'ils connaissaient les principales écritures égéennes. Mais, contrairement à ce qu'on pensait, leur part d'invention est considérable, car ils ont démêlé que vingt-deux sons simples suffisaient à noter les articulations consonantiques de leur langue et ils ont affecté à chacun de ces sons élémentaires un signe bien distinct. Le caractère artificiel de l'alphabet phénicien — entrevu pour quelques lettres par Joseph Halévy — est confirmé et doit être étendu à l'alphabet tout entier qui se présente ainsi comme une création vraiment originale. On mesure l'artifice en ce que l'analogie des sons a entraîné l'analogie des formes. Ainsi *h* et *ḥ*, *z* et *s*, *sh* et *ṣ* se déduisent l'une de l'autre par simple addition d'un trait ; *m* est la

réduplication de *n* ; *ṭ* est le *t* entouré d'un cercle et il n'est pas invraisemblable que ce même cercle ait été donné à *'ain* et à *qof* par suite d'un rapprochement phonétique plus ou moins justifié entre ces lettres ; *b* est *p* muni d'une tête triangulaire. D'autres rapprochements seraient faciles à proposer, mais ne sont pas aussi bien appuyés phonétiquement.

MM. Salomon Reinach, Georges Bénédite et Émile Senart présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. C. Jullian, le fascicule CI de ses *Notes gallo-romaines* (dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi, Revue des Études anciennes*, 1924, n° 1) et, au nom du P. Pierre Raphaël, de Beyrouth, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Le Cèdre du Liban dans l'histoire* (Beyrouth, 1924).

M. le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures, une étude de M. André de Hevesy, consacrée à la mémoire du roi Matthias Corvin et principalement à son rôle de mécène. L'auteur fait ressortir la figure de cet homme de guerre, rempart de la chrétienté à la fin du xve siècle contre les invasions turques, et nous fait assister à son existence fastueuse dans le château de Bude au milieu de sa famille et des humanistes qu'il avait attirés dans cette capitale. Puis il énumère les commandes qu'il adressait aux principaux artistes italiens de son temps et loue les efforts qu'il faisait pour fonder une école locale en Hongrie sur l'exemple de ces miniaturistes, école qu'on peut, faute de mieux, appeler : École Danubienne.

Enfin, après avoir rédigé le catalogue explicatif de la belle Bibliothèque de Bude, il en conte la décadence et nous relate la fâcheuse dispersion dans tous les dépôts de l'Europe des magnifiques manuscrits que le Roi avait fait exécuter.

Une abondante bibliographie, un index et cinquante-deux belle phototypies complètent cette étude sur les manuscrits corviniens qui ont été déjà étudiés par les historiens hongrois en monographies

séparées, mais qui doivent à l'auteur, M. de Hevesy, d'être ainsi présentés aux érudits de tous les pays dans une étude d'ensemble, enrichie pour la première fois de gravures. »

SÉANCE DU 21 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Charles Diehl donne lecture de la note suivante, que lui adresse M. Jean Papadopoulos, proviseur du lycée gréco-français à Constantinople :

« La tête de Dionysos, dont je vous envoie les photographies, a été trouvée dans un puits ancien, non loin de la gare de Haïdar-Pacha (Chalcédoine). En voici la description détaillée :

Marbre blanc à petits grains cristallins.

La tête est irrégulièrement brisée à l'attache du cou sur le devant et à l'attache du cou et du corps par derrière ; manque le nez ; on n'en aperçoit que le fond des narines ; érosions sur le menton. Les ouvriers, en le dégageant de la terre, endommagèrent avec la pioche le bandeau gauche et un peu la joue gauche vers l'oreille, le bandeau droit et le sourcil droit.

Hauteur totale, 0 m 23.

Le Dieu est représenté sous son aspect traditionnel, avec des traits féminins et couronné d'une guirlande de feuilles et de baies de lierre et de grappes de raisin. Le visage d'un ovale arrondi plein de grâce est d'un travail soigné. Le travail du revers est moins poussé. La tête est faiblement inclinée à droite sur le cou penché à gauche. Les cheveux sont partagés par une raie et forment deux bandeaux réunis sur la nuque. Deux boucles sont ramenées sur le sommet du crâne et forment un nœud dont les bouts tombent élégamment sur les deux branches de lierre et de grappes de raisin qui pendent des deux côtés. La branche droite suit d'abord la direction du bandeau pour retomber ensuite, à angle droit, sur l'oreille qu'elle recouvre en partie. La branche gauche tombe tout droit sur le bandeau qui couvre l'oreille en partie. La raie ne suit pas l'axe du visage et le ban-



Tête de Dionysos
trouvée à Chalcédoine.

deau gauche est plus épaissi que le bandeau droit, sur le sommet du crâne.

Cette œuvre, qui se rattache à une série connue, est d'un bon travail. Sur les feuilles de lierre, des trous sont forés au trépan. L'iris des yeux est incisé. Le revers est sommairement traité. Les lèvres sont légèrement entr'ouvertes, dans une profondeur de 0m 01.

J'ai minutieusement examiné le terrain où la tête a été trouvée. Il n'y a aucun débris de marbre, aucun indice qui puisse signaler l'existence, en cet endroit, des vestiges de quelque édifice, temple ou sanctuaire. Il est à noter pourtant que Chalcédoine a été de tout temps un centre florissant de viticulture. Les moyens dont je dispose ne me permettent pas d'examiner si, dans *l'antique* Chalcédoine, le culte de Dionysos tenait quelque place. Mais il n'est pas sans intérêt de rappeler que la cour impériale de Byzance continuait encore à se rendre là pour célébrer la cérémonie de la bénédiction des raisins.

Constantin Porphyrogénète [1] nous donne les détails pittoresques de cette curieuse cérémonie qui avait lieu non loin du palais de Ἵερεία, en présence de l'empereur, du patriarche, et de tous les hauts dignitaires civils, militaires et ecclésiastiques. »

Le P. Scheil fait connaître en ces termes la décision de la Commission du Prix ordinaire du budget :

« Le sujet proposé par l'Académie pour 1924, était : *L'histoire économique de l'ancienne Chaldée.* Aucun mémoire n'ayant été déposé, la Commission a évoqué un ouvrage imprimé paru en 1923, et qui traite la question. Elle attribue le prix à M. Charles Jean pour son livre intitulé *Sumer et Accad, essai sur l'histoire de la civilisation dans la Basse-Mésopotamie.* »

Dont acte.

M. Montet présente un rapport détaillé sur les objets trouvés dans la nécropole de Byblos au cours de la troisième campagne de fouilles.

MM. Pottier et Bénédite présentent des observations.

1. Porphyrogénète. *De cerim. aulae Byzantinae.* Bonn, t. I, p. 373 : « Ὅσα δεῖ παραφυλάττειν ἐν τῇ ἡμέρα τοῦ τρυγητοῦ ἐν προκένσῳ τῆς Ἱερείας. » La date de cette fête n'est pas indiquée, mais elle doit être celle qu'on célèbre aujourd'hui encore dans tout l'Orient, le 6/19 août.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES DURANT L'ANNÉE 1922-1923, PAR M. EDMOND POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU A LA SÉANCE DU 21 MARS 1924.

La Commission a reçu, pour l'année 1922-23, cinq mémoires dont les auteurs sont MM. Laumonier et Daux, membres de troisième année, MM. Frotier de la Coste et Charbonneaux, membre de seconde année. Les membres de première année, MM. Seyrig et Chapouthier, conformément au règlement, n'étaient tenus d'envoyer aucun travail écrit ; mais il est question d'eux dans le rapport du Directeur de l'École.

M. B. Haussoullier a lu le mémoire de M. A. Laumonier intitulé : *Un édifice nouveau de l'Agora de Thasos* et il en loue la composition méthodique, l'illustration claire et abondante. Le plan restitué avec soin montre que c'est un édifice civil, mais lequel ? De nombreux rapprochements, en particulier avec le Grand Portique de Thasos, amènent l'auteur à le dater du IIIe siècle ; l'agora hellénistique paraît avoir pris naissance avec lui, mais il s'élevait sur l'emplacement d'un édifice plus ancien. On ne peut malheureusement faire état d'une dédicace gravée sur un bloc qui ne fournit que deux lettres, vraisemblablement le nom du personnage qui fit les frais de la construction. Finalement, la destination qui paraît la plus probable serait celle d'un Bouleuterion, par analogie avec l'édifice qui fut découvert à Mantinée par M. Fougères. Mais la solution définitive du problème est peut-être dans les fouilles qui se poursuivent encore.

C'est aussi une étude architecturale que l'on doit à M. Daux. M. Haussoullier la déclare excellente. Sans doute

les conseils de M. Replat, dont l'École a si souvent éprouvé les bons effets, n'ont pas manqué au jeune explorateur ; mais son mémoire sur le *Théâtre de Thasos* vaut surtout par des qualités personnelles et par l'aisance avec laquelle il s'est adapté à ce genre de travail minutieux et spécial. Il a examiné successivement le théâtre romain, le théâtre grec, puis les cultes et monuments de Thasos relatifs au théâtre. La première partie apporte des renseignements nouveaux sur le plan que l'architecte romain a dû adapter aux conditions imposées par la nature du terrain : les dispositions de la *cavea*, des *parodoi*, de l'*orchestra*, sont anormales. La balustrade de l'orchestre porte une inscription du IIIe siècle de notre ère dont il ne reste que vingt-neuf lettres, et que M. Daux a essayé de restituer provisoirement, en attendant des découvertes nouvelles. Du théâtre grec, les fondations seules ont subsisté. Dans la troisième partie, l'auteur avait à examiner des monuments très intéressants, mais le temps lui a visiblement manqué pour pousser à fond cette étude et nous espérons qu'il en donnera plus tard une analyse détaillée.

C'est encore l'architecture grecque qui est en cause dans le second mémoire de M. Daux, *Note sur la Tholos archaïque de Delphes ; essai de restauration*, pour faire suite à l'étude présentée par le même auteur en 1921 sur les édifices archaïques retrouvés dans les fondations du Trésor de Sicyone. M. Homolle loue le soin minutieux avec lequel a été opéré le travail délicat de classement, de répartition et de comparaison des pierres retirées une à une du massif plein sur lequel reposait le Trésor. Chaque bloc a été analysé et mesuré sous toutes ses faces. De nombreuses photographies font assister à ce travail d'autopsie ; des clichés de détail montrent les procédés d'assemblage ; des tableaux contiennent la statistique et la description, série par série, de toutes les pierres recueillies, avec un numérotage pour chacune d'elles, comme M. Homolle

l'avait fait jadis pour le Trésor des Athéniens. Par cet examen minutieux il est prouvé que les morceaux recueillis appartiennent à un édifice circulaire et à un seul : c'est une *tholos* archaïque, la plus ancienne que l'on connaisse, car elle remonte au début du VIe siècle, et l'origine en doit être sans doute cherchée dans les habitations de forme ronde ou ovale des temps primitifs. Par contre, il semble que M. Daux ait placé un peu trop haut (vers 420 av. J.-C.), la date de la Tholos de Marmaria qui, dans le sanctuaire d'Athéné Pronaia, représente le plus bel et le plus illustre exemple de ces constructions circulaires. De toute manière, le travail de M. Daux met à néant les hypothèses et les restaurations de M. Pomtow, déjà contredites dans le précédent rapport de 1921. On lit aussi à la fin de ce mémoire des réflexions judicieuses sur le galbe étroit et élancé des colonnes doriques de cette tholos archaïque. M. Daux se demande si l'on a raison de poser comme un principe d'esthétique dans l'histoire de l'art le caractère trapu et massif du dorique opposé à la sveltesse de l'ionique et d'affirmer l'antériorité des proportions courtes. Sa thèse trouve confirmation dans certains détails des peintures céramiques grecques et, à Delphes même, pour l'ordre ionique, dans le Trésor dit de Marseille ou de Phocée. L'archéologie a besoin de tempérer la rigueur excessive des théories qui fondaient le développement logique des ordres grecs sur le passage progressif de la lourdeur à l'élégance.

On voit qu'à l'École d'Athènes nos pensionnaires se mettent courageusement à l'œuvre pour connaître à fond l'architecture ancienne et pour en parler avec compétence. On ne saurait trop les en louer ; car, malgré les services éminents que rend à l'École un architecte de profession comme M. Replat, on ne peut pas toujours dans les recherches sur le terrain avoir recours à un spécialiste, et il est indispensable de savoir dès l'abord s'orienter parmi les constructions retrouvées et en juger l'importance. Mais

M. Homolle met en garde nos jeunes fouilleurs contre les dangers du métier : l'excès d'une qualité peut dégénérer en défaut, et la confiance en de trop minutieuses mensurations conduirait à des résultats parfois fallacieux.

L'architecture mérite d'ailleurs cette attention parce qu'elle est en Grèce le premier des arts, et que la plastique elle-même lui est le plus souvent subordonnée. La sculpture et la peinture apportent un décor approprié à la construction. C'est ce que nous voyons par le mémoire de M. de la Coste qui, dans ses *Recherches sur la frise de l'Erechtheion*, s'est attaché à résoudre un problème difficile et souvent étudié, en établissant la concordance technique de la frise avec son support architectural. Il avait déjà donné, l'an passé, les preuves de sa méthode perspicace et attentive en remettant à leur place les débris non classés du Trésor d'Athènes à Delphes. A l'Erechtheion, en notant soigneusement la disposition et l'emplacement des attaches qui cramponnaient chaque figure à la paroi, il est possible de localiser vingt-quatre fragments d'une façon certaine, quatorze avec beaucoup de vraisemblance, dix avec probabilité. Ce travail, ébauché par plusieurs savants, a été complété et amendé par M. de la Coste et réuni en trois planches d'une exactitude mathématique. Le rapporteur, M. Fougères, dit que les résultats de cette enquête sont extrêmement intéressants et probants. L'auteur a pu proposer pour les fragments du porche Nord une analyse des compositions et une interprétation des sujets qui paraissent très plausibles : un épisode de l'*Ion* d'Euripide (venue à Delphes de Créuse et de Xanthos, naissance d'Erichthonios, quadrige avec des Nikés et des déesses assises). Pour les frises du temple lui-même, il s'adresse aux inscriptions, aux comptes des travaux de l'Erechtheion, en s'aidant du classement proposé par M. Dinsmoor, pour en déduire quelques précisions sur les figures énumérées dans ces textes. Tout cet ensemble atteste des qualités de sagacité et

de persévérance que notre confrère se plaît à louer hautement.

Pour ma part, j'avais à rendre compte du travail de M. Jean Charbonneaux sur les *Magasins des Palais Minoens*. C'est un mémoire court, mais substantiel, qui forme comme un chapitre d'attente pour l'histoire des fouilles de Mallia, en Crète, où l'on sait que l'École d'Athènes est en train de remporter de brillants succès ; ces recherches sont conduites par M. L. Renaudin, et M. Charbonneaux y assistait son camarade. Aidé par la publication de M. Evans, il a passé en revue les sites qui, en Crète, ont fourni des renseignements sur l'évolution de ces constructions annexées au palais, dont le développement énorme paraît parfois surprenant. Il a montré quels plans assez variés les architectes adoptèrent pour installer ces dépôts de vivres et de liquides, et comment ils arrivèrent progressivement à en faire des sortes d'entrepôts considérables. Il pense que les entreprises commerciales, l'appât du gain à réaliser par des ventes au dehors, ne furent pas étrangers à cette extension architecturale ; mais je me demande s'il ne faut pas plus simplement y voir un effet de l'accroissement de la population et de la puissance du chef qui avait à nourrir, non seulement sa famille, mais ses gardes et ses nombreux serviteurs. Je crois qu'il y aura lieu aussi de compléter cette étude par des comparaisons avec les palais mycéniens, égyptiens et chaldéens, où l'on retrouve des dispositions analogues. Le dernier chapitre contient des constatations intéressantes sur les méthodes de magasinage, sur la disposition des vases et les procédés ingénieux auxquels on avait recours pour utiliser au mieux tout l'espace disponible. Des photographies et des plans éclairent heureusement les divers éléments de ce mémoire qui atteste des qualités sérieuses d'observation, d'ordre et de clarté.

La tâche des rapporteurs, que j'ai résumée ici, se borne

à l'examen des mémoires envoyés par les membres de l'École. Mais ce serait donner une idée très insuffisante du travail complet de nos missionnaires que de s'en contenter. Je crois devoir ajouter que le rapport du Directeur, M. Ch. Picard, lu à l'Académie dans la séance du 28 septembre 1923, démontre que les mémoires représentent une part en somme secondaire dans l'effort produit par nos pensionnaires. Les voyages et les fouilles occupent une très grande partie de leur temps ; à Athènes même ils ont travaillé à l'Acropole et dans des collections particulières ; en Attique, à Képhissia et à Rhamnonte ; à Delphes et à Délos est consacré le plus gros effort dont les résultats sont consignés dans les mémoires et dans le *Bulletin*. A Théra on a repéré des sites préhelléniques et visité plusieurs collections privées. A Thasos, des découvertes très importantes ont mis au jour des inscriptions et des œuvres de sculpture d'un haut intérêt ; le plan de nouveaux édifices et celui des murs de la ville ont été relevés. A Philippes, les recherches ont été concentrées dans la région du théâtre, de l'agora et de la basilique. Aux Dardanelles, la nécropole d'Éléonte et le tumulus de Protésilas ont fait l'objet d'une attentive inspection. A Makrikeui et à Stamboul, dans les travaux exécutés par les ordres de M. le général Charpy, l'École était représentée par M. Demangel. Les membres de première année, MM. Chapouthier et Seyrig, qui n'avaient pas de mémoire à rédiger, ont assisté leurs aînés dans les fouilles de Philippes et de Thasos.

Le personnel scientifique de l'École participe aussi aux publications, au *Bulletin* qui paraît régulièrement et a regagné tout le retard des années de guerre, aux fascicules de *Delphes* dont la prochaine livraison contiendra d'importantes études de MM. Demangel et Daux. Il prend part, en plus, aux séances de l'Institut de correspondance hellénique à Athènes, aux voyages de propagande française organisés en Macédoine, en Crète et en Asie Mineure.

Aussi M. Picard n'a pas manqué de signaler les qualités studieuses et le dévoûment de son équipe de jeunes gens. Il rend hommage à la conscience des uns et des autres, en réservant un remercîment spécial au vétéran des études pratiques sur le terrain, à l'architecte M. Replat.

Mention doit être faite encore de la Section étrangère où le Danemark, la Russie, la Suède, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie ont envoyé des boursiers qui collaborent aux travaux de notre École comme architectes, dessinateurs, épigraphistes, archéologues. D'autres sont attendus, venant de Belgique, de Hollande, même d'Albanie. C'est une preuve très encourageante de la vitalité de l'influence française à l'étranger, comme le montrent aussi les relations suivies et cordiales avec les autres Écoles, anglaise, américaine et italienne. La publication des vases de Rhénée par M. Dugas, l'entente des deux commissions française et grecque pour préparer le *Corpus* des mosaïques, attestent également la bonne volonté du gouvernement hellénique à l'égard de nos nationaux. Notons enfin qu'avec l'Institut français du Caire comme avec la Villa Médicis, les relations d'amitié traditionnelle sont soigneusement entretenues et que les prix de Rome d'architecture continuent à collaborer avec nos Athéniens pour les restaurations de monuments antiques.

La Commission n'oubliera pas dans cet ensemble l'action énergique et efficace du Directeur lui-même. Nous savons tous dans quelles conditions douloureuses M. Picard a dû poursuivre cette année une tâche que les suites de la guerre, l'état sanitaire d'Athènes, les crises politiques de la Grèce et les fluctuations des changes rendaient déjà lourde et compliquée. Nous savons avec quelle fermeté d'âme et quel admirable courage il sait faire face à la fois à ses peines privées et à sa redoutable besogne d'administrateur. L'École lui doit la prospérité et le prestige dont elle continue à jouir comme par le passé. La Commission et l'Académie l'en remercient profondément.

LIVRES OFFERTS

M. Joseph Loth offre, de la part de M. Georges Dottin, un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Les littératures celtiques* (*Irlande, Écosse, Pays de Galles, Bretagne*) (Paris, 1924).

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'École des Hautes Études qui l'a publié, un ouvrage posthume de Jean Maspero, intitulé : *Histoire des patriarches d'Alexandrie depuis la mort de l'empereur Anastase jusqu'à la réconciliation des églises jacobites* (518-616), xv-429 pages, Paris, 1923 (237e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Dans la Préface, je me suis efforcé de rendre justice aux collaborateurs de bonne volonté qui ont revu le manuscrit. Les trois principaux sont d'abord le père de l'auteur, notre regretté confrère Gaston Maspero, qui est tombé lui-même après avoir seulement commencé le long travail de revision. Puis un savant anglais, l'abbé A. Fortescue, qui a eu la tâche la plus lourde et l'a menée à bonne fin, mais qui, lui aussi, est mort prématurément, avant d'avoir vu paraître ce livre qui lui doit tant. Enfin, un professeur d'université français, M. Gaston Wiet, auxiliaire de notre Académie, qui s'est chargé de la revision des textes arabes et qui a enrichi le volume d'importants appendices et d'un Index général.

Le livre de Jean Maspero reste incomplet. L'auteur eût certainement poursuivi son récit jusqu'à la conquête arabe en 641. Mais, tel qu'il est, il rendra les plus grands services à tous ceux qu'intéressent les études d'histoire religieuse orientale, et il fera honneur à un nom qui nous est cher à tous. »

M. Chabot a la parole pour un hommage :

« J'ai le plaisir d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, un volume intitulé *Aramaic Papyri of the fifth Century B. C., by A. Cowley* (Oxford, 1923 ; in-8° ; xxxii-320 pages).

Ce volume renferme le texte et la traduction de tous les papyri araméens jusqu'ici connus. A quelques exceptions près, ils proviennent de l'île d'Éléphantine. La plupart portent des dates qui s'échelonnent sur tout le cours du ve siècle avant notre ère. La langue est très voisine de l'araméen biblique du livre d'Esdras. La nature des documents (lettres, contrats, jugements, pétitions, liste de contributions, etc.), nous fait pénétrer dans l'organisation sociale et dans les pratiques de la vie quotidienne de la communauté juive

établie dans l'île. On a même un débris de sa littérature dans un fragment très étendu (220 lignes) de l'*Histoire d'Ahiḳar*. Ce sont donc des pièces d'un haut intérêt pour l'histoire, l'exégèse biblique et la philologie. Dans cette nouvelle édition, l'auteur s'est surtout appliqué à fixer le texte et à en donner une traduction précise : une minutieuse révision, faite avec une haute compétence philologique, lui a permis d'apporter maintes améliorations de détail aux lectures proposées antérieurement. Une brève Introduction signale les principales questions historiques soulevées par l'examen des papyri et résume les conclusions auxquelles ont abouti les savants qui s'y sont appliqués. Un Index très complet facilitera les recherches, en attendant l'étude grammaticale que nous promet l'auteur. Le texte de M. Cowley, qu'on peut regarder comme à peu près définitif, servira de base aux recherches ultérieures. »

SÉANCE DU 28 MARS 1924

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Meillet pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Babelon.

Mlle Menant offre à la Compagnie une collection de lettres adressées à son père, Joachim Menant, par divers savants français et étrangers. — M. le Secrétaire perpétuel exprimera à la donatrice les remerciements de l'Académie. Les documents seront déposés à la Bibliothèque.

M. Franz Cumont adresse à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Rome, 22 mars 1924.

Mon cher confrère,

Ce n'est pas de la Syrie que je viens vous parler aujourd'hui, bien qu'il s'agisse encore de peintures. Je rentre de Capoue, où l'on a fait une découverte importante qui, je pense, intéressera l'Académie. Voici en quelques mots ce que j'y ai vu :

Dans les souterrains voisins de l'ancien Capitole de Capoue on a trouvé un mithréum, dont la décoration est mieux conservée que celle d'aucun autre temple de cette espèce. M. Antonio Minto, surintendant des Musées de Naples, achève en ce moment le déblaiement de la crypte, dont il donnera sans retard une description complète dans les *Notizie degli Scavi*. Les quelques indications qui suivent, notes provisoires, ne peuvent que signaler en gros l'intérêt de cette trouvaille remarquable, qu'illustrera bientôt M. Minto.

Seul de tous les *spelaea* avec celui de Saint-Clément, celui-ci a conservé sa voûte qui est parsemée d'étoiles, parce qu'elle est une image du ciel. Au fond du souterrain, l'on voit une grande représentation de Mithra tauroctone, qui offre des particularités curieuses. Le dieu est vêtu d'une tunique rouge et d'un pantalon bouffant de même couleur orné par-devant d'une bande bleue avec des broderies jaunes. Son manteau flottant s'enfle comme pour dessiner la voûte céleste et sur sa doublure azurée se détachent sept étoiles. Le taureau est blanc ; un chien et un énorme serpent verdâtre viennent lécher le sang rouge qui coule de sa blessure. Au-dessus de la grotte où se passe cette scène, on voit à droite un buste de la Lune dans un croissant ; à gauche, au lieu du buste du soleil, une image d'Apollon, la tête ceinte d'une couronne radiée dont un rayon s'allonge démesurément pour aller frapper le dieu tauroctone. Des deux côtés de celui-ci, les porte-flambeaux sont debout tenant, outre leur torche, chacun un arc. Au-dessous de la grotte, que les sectateurs de Mithra regardent comme un symbole du monde, on voit, motif nouveau, deux grosses têtes : à gauche, l'Océan ; à droite, la Terre.

A l'extrémité opposée du temple, en face de la scène que nous venons de décrire, un grand tableau figure Séléné conduisant son bige. La déesse est vue de derrière, et son attelage descend vers les profondeurs du monde. Tandis que le jour se lève sur l'immolation du taureau mythique et qu'un rayon du *Sol Oriens* vient éclairer le dieu qui l'égorge, en face, la Lune se couche et la nuit disparaît.

A droite et à gauche de la salle, au-dessus des *podia* latéraux, deux tableaux se répondent dont le sujet est aussi tout nouveau.

Entre deux lauriers dont les rameaux dessinent un cintre au-dessus d'eux, les dadophores mithriaques se tiennent debout, chacun devant un autel. L'un lève sa torche de la main droite et de la gauche abaisse un bouquet de brindilles, sans doute le *baresman*, le faisceau de baguettes, que les prêtres mazdéens tenaient à la main pendant le sacrifice. L'autre porte-flambeau au contraire abaissant sa torche, allume le feu de l'autel et élève le *baresman*. Le sens de cette double action reste énigmatique. Particulièrement curieuses, mais malheureusement en moins bon état que les autres peintures, sont une série de petites compositions disposées sur les parois verticales des *podia*. Elles représentent des scènes d'initiation aux divers grades des mystères. Le néophyte est nu — il a dépouillé ses vêtements souillés par son ancienne vie, pour renaître nu comme l'enfant qui vient au monde, à une existence nouvelle. Dans deux de ces scènes il a les yeux bandés : nous savions par un écrivain ecclésiastique que c'était là un des rites de l'initiation [1]. Ailleurs, le myste est agenouillé tandis qu'un prêtre en costume oriental s'approche de lui, et même on le voit, couché sur le sol, les bras étendus, toujours entièrement nu.

Comme morceau de sculpture, on n'a trouvé qu'un petit bas-relief encastré dans la muraille, car le temple avait été dépouillé de tout son mobilier. Ce bas-relief est une image d'Amour et Psyché : le sens symbolique donné à cette fable la rendait propre à être adoptée dans des mystères où l'on prétendait assurer le salut des âmes.

Cette brève description suffira à indiquer la valeur de la découverte faite à Capoue, mais elle ne peut donner une idée de l'impression produite dans une crypte obscure par ces peintures dont le caractère étrange est rendu plus sensible par une polychromie tout orientale. Nous aurons l'occasion de revenir sur les tableaux qui décorent ce *spelaeum*, lorsque M. Antonio Minto aura publié les résultats des fouilles qu'il vient de poursuivre avec tant de succès.

1. Pseudo-August., *Quaestiones veteris et novi Test.* CXIII, 11, p. 308, 17. Souter : « Illud autem quale est quod in spelaeo velatis oculis illuduntur ? Ne enim horreant turpiter dehonestari, se oculi illis velantur. » Cf. Ambrosiaster, *Comm. in epist. ad Ephes.* V, 8 (Migne *P. L.*, XVII, col. 396 A).

M. Aimé Puech fait savoir que la commission du prix Chénier a partagé également le prix entre le *Manuel des Études grecques et latines* de M. Laurand, et le *Manuel de linguistique grecque* de M. Albert Carnoy. — Dont acte.

M. Paul Durrieu fait une lecture sur la descendance de Jupiter en France [1].

M. Salomon Reinach présente une observation.

M. Joseph Loth étudie un parallèle au roman de Tristan en irlandais, au xe siècle [2].

MM. Camille Jullian et Salomon Reinach présentent des observations.

M. Camille Jullian lit une note de M. Radet sur les théores thessaliens au tombeau d'Achille.

M. Gustave Glotz présente une observation.

COMMUNICATIONS

LA DESCENDANCE DE JUPITER EN FRANCE

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Parmi les plus précieux objets conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, se range un admirable camée antique représentant Jupiter debout, ayant, près de lui, son aigle. Ce camée provient de l'ancien trésor de la cathédrale de Chartres. Il était jadis rehaussé d'une très somptueuse monture en orfèvrerie. Cette monture a, en partie, disparu ; mais il reste encore en dessous du camée un écusson aux armes de France, avec une inscription attestant que ce camée de la cathédrale de Chartres a

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

été donné en 1367 par le roi de France Charles V. Une autre inscription sur ce qui subsiste de la monture est un texte emprunté à l'Évangile de saint Jean. Du fait de cette dernière inscription et à cause aussi de la présence d'un aigle auprès d'une figure d'homme, on a cru parfois que les gens du moyen âge avaient pris Jupiter pour une image de saint Jean l'Évangéliste. Mais nos regrettés confrères Le Blant et Babelon ont affirmé qu'il y avait dans l'introduction, sur les bords de la monture du camée, d'un passage emprunté à l'Évangile de saint Jean, la pensée de donner à l'objet une certaine valeur talismanique. Quoi qu'il en soit, le roi Charles V, si, d'une part, il avait bien su qu'il s'agissait de Jupiter, et, d'autre part, s'il avait connu certaines traditions familiales ainsi que certaines légendes mythiques, aurait peut-être attaché plus de prix encore au magnifique camée qu'il donnait à la cathédrale de Chartres.

Il y eut au moyen âge, une tendance curieuse, chez les nnalistes et les chroniqueurs, à inventer, pour les familles étentrices de l'autorité supérieure, et même pour les pays ris dans leur ensemble, de prétendues ascendances qui les attachaient aux souvenirs d'une lointaine et souvent fabuuse antiquité. Pour la France, en particulier, on imagina e faire remonter la création du royaume à un Troyen, xilé après la prise d'Ilion par les Grecs, un fils d'Hector appelant Francus. Ce Francus, fils d'Hector, aurait eu ui-même un fils, auquel il aurait donné le nom de son rand-oncle, le beau Pâris. C'est ce second Pâris, fils de rancus, qui aurait créé sur les rives de la Seine, la capiale du nouveau royaume, créé par les exilés de Troie, laquelle aurait été désormais, et jusqu'à nos jours, attahé son nom de *Paris*. Mais pour la Maison de France, ne autre descendance mythologique aurait pu être invouée, bien plus relevée encore, et surtout bien plus conforme ux données couramment acceptées chez les anciens, combiées avec certains éléments historiques. C'est une descen-

dance ayant pour point de départ le dieu représenté précisément sur le camée donné par Charles V au trésor de la cathédrale de Chartres, Jupiter en personne !

Jupiter, d'après la mythologie, aurait eu, de Danaé, un fils: Persée. L'arrière-petite-fille de Persée et d'Andromède fut Alcmène. Celle-ci, à son tour, eut pour fils, soit de son mari légitime Amphitryon, soit — suivant la légende la plus admise — de Jupiter qui intervient à nouveau, le demi-dieu Hercule. De l'union d'Hercule et de Déjanire naquit Hyllus, considéré comme l'ancêtre de la dynastie des rois de Macédoine, à laquelle appartenaient, après plusieurs siècles écoulés, Alexandre le Grand et son père Philippe II, rois de Macédoine.

Ici, il nous faut faire un bond de plus de mille années pour arriver à l'an de l'ère chrétienne 867. A cette date, un soldat de premier ordre, Basile I[er] le Macédonien, fut élevé, grâce à son mérite, au rang d'empereur d'Orient à Constantinople. L'origine familiale de Basile I[er] est obscure ; l'on prétend même qu'il n'avait pour père qu'un simple paysan. Mais une autre théorie fut émise, d'après laquelle Basile aurait eu pour ancêtre réel le roi Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. De ce chef, Basile I[er] pouvait réclamer, comme aïeul traditionnel, ce lointain fondateur de la dynastie des rois de Macédoine, dont j'ai déjà parlé : Hyllus, fils d'Hercule, et issu de Jupiter.

A partir de l'empereur Basile I[er], nous entrons dans l'histoire réelle. Sa descendance se poursuit d'une façon tout à fait certaine et légitime par son fils Léon VI le philosophe, son petit-fils Constantin VIII, et son arrière-petit-fils Romain II, tous empereurs d'Orient. De l'empereur Romain II, naquit une fille, Anne de Constantinople. Celle-ci épousa le grand-duc de Russie Vladimir, qui convertit sa nation au christianisme, et fut canonisé sous le nom de saint Vladimir. De Vladimir naquit le grand-duc Iaroslaw I[er], qui eut à son tour pour fille Anne de Russie.

Or, Anne de Russie, — on le sait, — devint reine de France, en épousant en 1051, le roi de France Henri I[er]

Le roi Henri I[er] pouvait être fier de devenir l'époux d'une princesse, qui, par sa grand'mère, Anne de Constantinople, descendait authentiquement des empereurs d'Orient. Cependant ce qui paraît lui avoir été le plus sensible, ce fut la théorie discutable qui voulait que ces empereurs de la dynastie macédonienne descendissent de Philippe roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. En effet, lorsqu'il lui naquit un fils d'Anne de Russie, il eut soin d'adopter comme prénom de ce premier-né, le nom du père d'Alexandre le Grand, « Philippe », prénom tout à fait inusité alors en France. C'est ainsi que ce prénom de Philippe, venu des souverains macédoniens, s'introduisit dans la lignée de la Maison de France, où il fut dès lors constamment en honneur et, jusqu'à nos jours encore, porté soit par des souverains, soit par des princes qui eussent pu régner aussi s'ils n'étaient pas morts trop tôt, soit par des cadets de la Maison de France. Ce prénom de Philippe, inspiré par le souvenir du père d'Alexandre le Grand, passa à d'autres races royales ; mais cela, parce que ces races royales se trouvaient descendre en ligne féminine de la dynastie capétienne. Ainsi, un des princes français, du nom de Philippe, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ayant eu comme petite-fille, Marie de Bourgogne, celle-ci donna à son premier-né le prénom de Philippe. Ce premier-né fut Philippe le Beau, devenu, par son mariage avec Jeanne la Folle, roi d'Espagne, et dont le prénom passa à son tour à son petit-fils Philippe II et aux descendants de celui-ci Philippe III et Philippe IV d'Espagne. Le petit-fils de Louis XIV, d'abord duc d'Anjou, continua la lignée des « Philippes » au sud des Pyrénées, lorsqu'il fut à son tour devenu roi d'Espagne.

Ce qu'il y a de curieux c'est que ce prénom de Philippe était arrivé en France successivement par une princesse de

Russie et par une princesse de Constantinople, et que, tandis qu'il avait tant de succès dans la dynastie royale de France, il était resté totalement inusité, du moins à ma connaissance, dans les Maisons qui ont régné soit sur la Russie, soit sur Constantinople. Il y eut bien certains empereurs titulaires de Constantinople s'appelant Philippe, mais c'était des princes français de race, tels que, par exemple, Philippe de Courtenay et Philippe d'Anjou-Tarente, descendants l'un et l'autre, en ligne masculine, du roi Philippe Ier et d'Anne de Russie.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les Maisons de France, d'Espagne, ainsi que les Bourbons de Naples et de Parme, qui peuvent se réclamer du roi Philippe Ier et par celui-ci d'une lignée qui, d'après les revendications généalogiques des empereurs d'Orient de la dynastie macédonienne, remontait jusqu'à Jupiter et jusqu'à Danaé, ont encore maints représentants.

Il faut tenir compte aussi des Français qui descendent en ligne féminine de Philippe Ier et d'Anne de Russie, comme les représentants des familles se rattachant par le sang aux derniers Saint-Simon de la branche aînée, lesquels Saint-Simon comptent dans leurs aïeux légitimes le roi Louis VIII et tous ses prédécesseurs capétiens [1].

Ces descendants de Philippe Ier par les femmes sont relativement nombreux en France. A titre anecdotique, j'indiquerai que trois au moins d'entre eux ont épousé, depuis le commencement du présent siècle, des filles des membres de notre Institut de France. Il y a plus : un certain nombre d'entre nous ont encore siégé dans cette enceinte à côté d'un descendant par les femmes du roi Philippe Ier, par conséquent aussi d'Hercule et de Jupiter, je veux parler du duc de la Trémoïlle.

Aujourd'hui même, si nous voulons faire entrer en ligne

1. Cf. A de Boislisle, édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 408 IVe degré du tableau généalogique) et p. 417, note 6.

de compte nos associés étrangers, nous rencontrons encore sur nos listes un descendant de Jupiter dans la personne de Sa Majesté le roi d'Italie.

Je reconnais que dans ce que je viens de vous dire, il entre une grande part de mythologie ; mais l'étude des légendes mythologiques a toujours eu droit de cité à notre Académie des inscriptions et belles-lettres. D'autre part, si les généalogies deviennent rigoureusement certaines à partir de l'empereur Basile Ier le Macédonien, il règne une grande incertitude quant aux générations qui rattacheraient l'empereur Basile Ier à Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. Il m'a paru cependant qu'il n'était pas inutile de condenser devant vous ces légendes, ces théories et ces souvenirs historiques. La connaissance de la mythologie est indispensable à l'homme vraiment cultivé. Sans elle, comment comprendre et goûter pleinement tant de tableaux, tant de statues, qui sont la gloire de nos musées ! ou des œuvres littéraires, comme la Phèdre de Racine, la Psyché de Corneille, l'Amphitryon de Molière ! ceci, sans parler de la littérature antique. Or les hommes de ma génération étaient familiarisés de bonne heure avec les histoires de la mythologie. Au contraire, il m'a été donné de constater que les jeunes gens de l'époque actuelle, même relativement cultivés, sont trop souvent singulièrement ignorants sur ce point. Ce sont pour eux billevesées surannées qu'il faut laisser tomber dans l'oubli ! N'est-ce pas un moyen de réagir un peu contre cet état d'esprit, que de montrer que, à l'occasion, ces vieilles histoires peuvent se rattacher à notre état contemporain, et que parmi ceux que nous coudoyons, nous pouvons nous amuser à voir, dans certains cas, en remuant les généalogies — et à condition de ne pas être trop sceptiques, — jusqu'à des descendants du fils de Saturne, Jupiter, le maître de l'Olympe.

UN PARALLÈLE AU ROMAN DE TRISTAN, EN IRLANDAIS, AU Xe SIÈCLE,

PAR M. JOSEPH LOTH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En 1913, miss Gertrude Schœpperlé publiait le résultat de ses longues recherches sur les sources du roman de Tristan (*Tristan and Isolde*, 2 vol., Francfort and London). Pour elle le prototype de ce roman, c'est principalement la *saga* connue sous le titre de : *Poursuite de Diarmait et Gráinne*. Cette saga était incontestablement connue en Irlande au xe siècle, mais elle ne nous a été conservée que dans un manuscrit du xviie siècle[1]. Elle peut se résumer en quelques mots. Gráinne, femme du grand héros Finn (Find), s'éprend de Diarmait dans la chaleur communicative d'un banquet et n'a de cesse qu'elle ne le détermine à fuir avec elle. Ils sont poursuivis à travers l'Irlande pendant sept ans par le mari qui, en sa qualité de héros principal du pays, paraît avoir été particulièrement humilié de son infortune. Finn à la longue feint de se réconcilier avec eux, mais se débarrasse traîtreusement de son rival en l'envoyant tuer un sanglier des plus dangereux. Diarmait accomplit cet exploit, mais en prenant les dimensions de son énorme gibier, il est piqué au talon par ses soies venimeuses et meurt. Finn regagne l'affection de Gráinne, et se remarie ou recommence à vivre avec elle; on ne nous dit pas s'ils eurent beaucoup d'enfants. Comme je l'ai fait remarquer en rendant compte de l'ouvrage de miss G. Schœpperlé (*Rev. Celt.*, 1914, p. 381), c'est là une histoire des plus banales pour le fond ; elle nous rappelle le trio Ménélas, Hélène et Pâris. Il n'y a pas d'année où dans une grande ville comme Paris, on ne trouve dans les faits divers ou la

1. Ce roman a été publié avec une traduction par O'Grady, dans les *Transactions of the ossianic society*, vol. V. La *Revue Celtique* en a publié un épisode curieux conservé dans un ms. du xve siècle (1890, p. 124).

Chronique des tribunaux, des faits d'adultère analogues, sans distinction de classe sociale. Le véritable sujet de la saga, ce sont les aventures des deux amants pendant leurs longues randonnées à travers l'Irlande. Suivant une version beaucoup plus populaire, la poursuite n'aurait duré qu'un an et un jour. Elle a été jalonnée par les lits que préparait Diarmait : on en comptait en Irlande 366, c'est-à-dire autant que de nuits coupables. Et quels lits ! C'étaient des monuments mégalithiques : les dolmens portent le nom de *Leaba Dhiarmada agus Gráinne* (Lit de Diarmait et Gráinne), en nombre d'endroits en Irlande. Il est évident que ce qui a prodigieusement intéressé et sans doute amusé les Irlandais, ce sont les stratagèmes par lesquels les deux amants déjouaient la poursuite enragée du mari et de ses vaillants guerriers.

La thèse de miss G. Schœpperlé était évidemment insoutenable, mais ses minutieuses recherches n'auront pas été inutiles. Par l'étude des sagas irlandaises, elle a assuré la celticité de traits de mœurs, d'épisodes dont l'origine prêtait à discussion. C'est de plus une mine de renseignements au point de vue du folklore ; ses analyses des diverses versions du roman constituent aussi une addition notable à l'œuvre de M. Bédier.

Nous sommes ramenés en Irlande par la publication récente de R. Thurneysen dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XLIII, p. 386, portant le titre de : *Eine Parallele zur Tristan-saga.* Sans justifier, à proprement parler, son titre, le roman irlandais apporte cependant des éléments nouveaux à l'étude des sources celtiques du Tristan.

Cette saga a existé à l'état indépendant sous le titre de : *Serc Crede do C[h]ana[i]nn mac Gartnāin* (L'amour de Cano fils de Gartnān pour Cred), mais elle ne nous a été conservée que comme partie intégrante d'un récit qui traite surtout des aventures de Cano pendant son exil en Irlande. Il repose sur un seul manuscrit de la fin du XIVe siècle, le

Livre jaune de Lecan. Le texte en a été publié par Kuno Meyer dans le recueil des *Anecdota from irish manuscripts*, I, p. 1. Il porte le titre de *Scéla Cano meic Gartnāin* (Récits au sujet de Cano fils de Gartnān). Le texte est par endroit défectueux ; il y a même quelques lacunes. Thurneysen en donne une traduction littérale. D'après la langue, Thurneysen, dont la prudence égale la compétence, fait remonter la première rédaction du roman à l'an 900 environ. Une strophe qui figure au § 18 (la coupure en paragraphes est de lui) et se retrouve dans un traité de métrique en irlandais[1], serait de la fin du IXe siècle.

Les personnages qui figurent dans le récit sont des personnages historiques qui vivaient au VIIe siècle, mais la chronologie de l'auteur témoigne de quelque fantaisie. C'est du roman plus ou moins historique.

Voici en substance l'histoire d'amour de Cred et de Cano: Cred, fille de Guaire roi de Connaught, s'éprend de Cano fils de Gartnān, roi d'Alba (Écosse), qui a dû fuir son pays pour échapper à la vindicte de son grand-père Aed (plutôt *Aedān*), qui s'est emparé du trône. Elle ne lui cache pas son amour. Une nuit même, après avoir endormi par une incantation les gens de la maison, Cano et elle exceptés, elle vient le trouver à son lit. Malgré ses prières, il ne cédera pas tant qu'il sera au service (et à l'étranger), mais il lui promet que dès qu'il aura pris possession de son trône, il viendra la chercher *et elle sera sa femme pour toujours*. Il lui laisse comme gage la pierre où est enfermée son âme. Son âme s'était échappée de ses lèvres au moment de sa naissance. sous la forme d'une pierre (!) C'est un cas d'extériorisation de l'âme, ce qui n'est pas rare en folklore[2]. Une des deux fées présentes s'en était emparée, mais sa mère la lui avait prise et la fée lui avait révélé qu'elle contenait l'âme de son

1. *Irische texte* III, 1, p. 18, § 51, et p. 46, § 73.
2. Pour le celtique, cf. Baudiš, *Ériu*, 1914, p. 200 ; *Rev. Celt.*, 1915, p. 223-225.

fils. Sa mère la lui avait remise lorsqu'il avait été en état de la garder. Devenu roi d'Écosse après d'autres aventures, il fait diverses tentatives pour se rencontrer avec Cred en Irlande. Elles semblent avoir échoué du fait de Colgu, le beau-fils de Cred, qui est son rival. Le texte dit en effet que Colgu se trouvait chaque fois à l'endroit convenu avec cent hommes. A la fin, ils se donnent rendez-vous dans le nord de l'Irlande, à *Loch Creda*. Cred s'y rend avec la pierre. Lui, vient en bateau de l'Est. Ils sont en vue l'un de l'autre, quand trois autres bateaux l'attaquent. Le texte à cet endroit est défectueux. Ce qui est certain, c'est que Cred qui assiste à la scène et qui a reconnu Cano, le croit mort et se brise la tête contre les rochers ; la pierre renfermant l'âme de Cano se brise aussi, et neuf jours après lui-même meurt, après être retourné à l'Est, en Écosse.

Thurneysen a relevé comme une lacune, dans son parallèle, l'absence du philtre d'amour. Il y en a de plus graves. Les deux seuls traits communs aux deux légendes, si on se contente d'un examen superficiel, sont l'adultère et la mort par amour des deux amants. L'adultère dans la légende irlandaise a un caractère assez banal. Il n'y a aucun lien de parenté entre Cano et le mari Marcān. Tout au plus Cano doit-il être retenu par le respect des lois de l'hospitalité généralement respectées en Irlande. Dans le Tristan, l'adultère prend un caractère tout particulier de gravité du fait que Marc est l'oncle, le bienfaiteur et le chef de clan de Tristan. C'est Tristan qu'il a chargé d'aller prendre Iseut en Irlande et de la lui amener. Aussi la lutte entre la passion et le devoir a-t-elle un caractère beaucoup plus dramatique dans la légende brittonique. Seule la mort de Cred et de Cano offre un véritable parallèle à la mort de Tristan et Iseut. Les morts par amour ne sont pas rares dans les sagas irlandaises. L'amour même se manifeste non seulement par la mort mais après la mort dans la curieuse saga de *Baile Binnbérlach* ou Baile au langage harmonieux

(*Rev. Celt.*, 1892, p. 120). Baile et Aillinn se sont donné rendez-vous. Un être surnaturel annonce faussement à Baile qu'Aillinn vient d'être tuée. A cette nouvelle, Baile tombe mort. Aillinn tombe également foudroyée, à la nouvelle de la mort de Baile, venant de la même source. On creuse séparément leurs tombes, on les recouvre d'un tumulus et on dresse leur pierre. Un if pousse sur la tombe de Baile, un pommier sur celle d'Aillinn. Au bout de sept ans, on coupe l'if et on en fait une tablette de poète sur laquelle sont écrits les visions, fêtes et amours de l'Ulster. Les chefs du Leinster utilisent de même le pommier de la tombe d'Aillinn. Le jour de la fête de Samuin (1er novembre), le roi Cormac Mac Art se fait apporter par les poètes les deux tablettes. Aussitôt mises en présence, les deux tablettes se jettent l'une sur l'autre et se joignent si bien qu'il fut impossible de les séparer. Toutes les variétés d'histoires tragiques d'amour sont représentées dans les sagas irlandaises. Dans le volume de la *Revue Celtique* qui donne le roman de Baile et Aillinn, une autre saga (*Fingal Ronāin*) offre le parallèle le plus saisissant avec l'histoire d'Hippolyte et de Phèdre ; seules les mœurs diffèrent ; le sang coule à flots dans la version irlandaise, et la noblesse de sentiments de l'Hippolyte irlandais contraste de la façon la plus frappante avec la férocité de son entourage. Et cependant, c'est le même peuple qui envoyait de tous côtés les saints et savants missionnaires dont les héroïques vertus ont étonné l'Europe. Giraldus Cambrensis a eu bien raison de dire que les Irlandais étaient excessifs en tout ; ils étaient supérieurs dans le mal comme dans le bien.

On peut assurément regretter que la saga indépendante dont le sujet était les amours tragiques de Cred et Cano, ne nous ait pas été conservée ; on serait fondé à supposer qu'elle nous aurait offert d'autres rapprochements avec le roman de Tristan et Iseut. Un détail cependant du récit, où

elle est comme noyée, est de nature à nous en faire douter. Il ressort d'une prophétie qui figure au paragraphe 10 que Cano, après avoir quitté l'Irlande, régnera vingt-quatre ans en Écosse

Or, aussitôt après être remonté sur son trône, il essaie de tenir la promesse qu'il a faite à Cred de venir la prendre, promesse garantie par le don de la pierre dans laquelle est enfermée son âme. Ses tentatives sont contrariées par son rival Colgu, beau-fils de Cred. Ce sont ces tentatives renouvelées depuis le retour de Cano en Écosse jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-quatre ans, fertiles en stratagèmes de la part des partis en présence et en aventures variées, qni formaient sans doute la trame du roman et en constituaient le fond. L'adultère et la mort n'en seraient que le cadre. Ce serait donc dans la saga de la poursuite de Diarmait et de Gráinne qu'on pourrait lui chercher un parallèle, si Gráinne n'avait pas fait une fin si bourgeoise et si peu romantique. On pourrait voir dans ces aventures de vingt-quatre ans une exagération du conteur ou un artifice pour multiplier les épisodes et corser le sujet. Ce serait une erreur. L'idée maîtresse du roman, c'est l'invincible obstination de Cred et Cano dans leur amour, en dépit de toutes les déceptions, bravant l'espace et le temps ; c'est leur héroïque fidélité de vingt-quatre ans, scellée enfin par une mort volontaire. C'est surtout par là que s'impose la comparaison de la saga avec le roman de Tristan et Iseut. Si dans ce dernier roman, la lutte entre le devoir et la passion apparaît plus violente, si la voix du devoir se fait encore entendre au cours du récit, c'est surtout l'amour invincible triomphant de tous les obstacles matériels et moraux, s'affirmant et en quelque mesure se purifiant par la mort même, qui lui donne son unité et en fait le véritable sujet. C'est là le secret de son incomparable popularité.

Il y a d'autres éléments de comparaison dans les deux

romans, et la saga de Cred et Cano, malgré l'indigence du récit qui nous est parvenu, prend une singulière importance pour les origines lointaines du roman de Tristan et Iseut, si on l'appuie sur certains épisodes et sur la géographie même de l'œuvre de Thomas et de Béroul.

Tout d'abord les noms des deux maris concordent : Marcân, nom du mari de Cred, est un dérivé de Marc, nom du mari d'Iseut, comme *Drustan*, nom celtique de Tristan est un dérivé de Drust : la forme la plus ancienne de ce dernier nom se trouve au génitif dans une inscription du v-vi[e] siècle du Pays de Galles : *Drustagni*. Drustan est devenu régulièrement en gallois *Drystan* (*Dröstan*) et *Trystan*. C'est la forme brittonique qui, par fausse étymologie, est devenue *Tristan*. C'est même plus probablement la forme écrite *Tristan*, *i* en vieux et moyen-gallois pouvant représenter le son *ö* bref qui aura amené le rapprochement avec le français *triste*. Le jeu de mots sur le nom de Marc, Marc aux oreilles de Marc, c'est-à-dire de *cheval*, est essentiellement celtique. Le nom de Tristan, *Drystan*, c'est-à-dire *Drustan* d'abord dans tous les dialectes brittoniques, devient *Drostan* en irlandais, et est courant sous cette dernière forme chez les Pictes.

M. Ferdinand Lot a pu sans invraisemblance donner comme patrie de Tristan, la région d'Écosse connue aujourd'hui sous le nom de Lothian. Il y était autorisé par le nom de *Loenoi*, *Loenois* donné par Béroul, vers 2858, 2310, à la patrie de Tristan. Loenois est aussi la forme qu'on trouve pour Lothian chez Geffrei Gaimar, *L'estoire des Engles*, vers 6. Il s'ensuivrait d'ailleurs que Tristan était un Britton du nord : le Lothian a été longtemps, notamment le Lothian de l'est, au pouvoir des Brittons. Au vii[e] siècle encore, des contingents de la région actuelle d'Édimbourg combattaient avec les Brittons de la région des *Otadeni*, mieux Votadîni, d'après le poème lyrico-épique gallois connu sous le nom de Gododin. Les Otadeni de Ptolémée occupaient une partie

de la Northumbrie, le long de la côte, et le Lothian de l'est. Une des résidences du roi Arthur chez Béroul, vers 337, Isneldone, est aujourd'hui Stirling. Le pays de Gavoic où Tristan va guerroyer, est le Galloway qui faisait partie du territoire des Pictes, mais où s'était établie, lors des expéditions des Vikings, ainsi que dans les îles adjacentes, une population mixte composée de Gaëls d'Irlande et d'Écosse, et de Scandinaves.

On les désignait en irlandais par le nom hybride de *Gall-Góidil*, composé de *Gall*, étranger, Scandinave, et de *Góidil*, pluriel de *Góidel*, Gaël, Irlandais. Les Gallois les connaissaient sous le nom de *Gall-Wydel*, de même sens et de même origine. Cette population a pu jouer un rôle assez important dans la transmission des légendes celtiques aux Scandinaves. D'ailleurs, en Irlande même, à partir de la fin du IXe siècle jusqu'au XIe, les Scandinaves ont joué un rôle de premier plan [1].

Outre de nombreux établissements sur les côtes et même sur certains points de l'intérieur, ils avaient solidement établi à Dublin le siège d'un royaume assez étendu, qui ne s'écroula qu'après la victoire décisive des Irlandais à Clontarf. Ils conservèrent néanmoins assez longtemps après, à Dublin même, une réelle autonomie.

Le nom et la situation de Hjatland qui a embarrassé M. Bédier est, comme je l'ai montré, le nom scandinave des Shetlands.

Il ne serait donc pas étonnant que la légende de Tristan et Iseut ait subi quelque influence de ce milieu complexe. Assurément il existait un nom bien celtique de l'héroïne du roman, chez les Gallois et les Cornishmen ; et il est absolu-

1. Sur l'importance des relations des Scandinaves et des Irlandais, cf. Alexandre Bugge, *Die Vikinger*, Halle, 1906, en particulier la IIIe partie, p. 90 et suiv. — Cf. C. Marstrander, *Thor en Irlande*, Rev. Celt. 1915-16, p. 241 ; Alf Sommerfelt, *Résumé des recherches sur le vieux norrois en Irlande*, de C. Marstrander (Rev. Celt. 1922, p. 175).

ment impossible d'y voir, comme l'a prétendu Zimmer, un nom anglo-saxon. Mais le nom indigène a pu se modifier dans sa forme chez les Scandinaves d'Irlande, de Galloway ou du nord de l'Angleterre, et se transmettre ainsi modifié aux conquérants français.

Enfin, c'est en Irlande que résident les deux héroïnes, Cred et Iseut.

Un trait curieux, bien celtique, du roman de Cred et Cano mérite d'être signalé : Cred est amoureux de Cano avant de l'avoir vu. Il en est de même de la fille de Diarmait, chez qui Cano s'était arrêté avant de parvenir chez Cred. Tristan non plus n'a jamais vu Iseut. Le héros du plus remarquable des romans gallois, Kulhwch, est pénétré d'amour pour Olwen dont il ne connaît que le nom. La vue n'était pas nécessaire : la vision, le rêve suffisaient à l'imagination inflammable du Celte.

En somme, on est en droit de conclure qu'il a existé une saga commune à tous les Celtes insulaires, constituée dans ses principaux traits et dont le théâtre s'étendait du Sud au Nord, intéressant à la fois les Brittons du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord, ainsi que les Gaëls et peut-être les Pictes d'Irlande, d'Écosse et des îles adjacentes. Des personnages de ces diverses régions étaient mêlés aux péripéties du roman. Si cette saga pan-celtique s'est quelque peu modifiée peut-être au contact des Scandinaves, elle nous reporte assurément à une époque bien antérieure, où les relations des Celtes des Iles Britanniques ne pouvaient être interceptées ou tout au moins contrariées par des populations étrangères. Ces relations, difficiles déjà à l'époque romaine, l'étaient devenues bien davantage, après l'établissement des Anglo-Saxons dans l'île. Mais la conquête anglo-saxonne a été des plus lentes et mêlée de succès et de revers : au IXe siècle, elle n'était pas terminée et, si la langue et la culture anglo-saxonne ont fait, à cette époque, dans le nord de l'Angleterre, de sérieux progrès, c'est en

réalité une conséquence des établissements danois dans ces régions.

En 633, les Brittons détruisaient pour un temps la puissance des Angles de Northumbrie et s'emparaient d'York. Le royaume des Brittons de Strat-Clut, de la vallée de la Clyde, dont la capitale était sur un promontoire de la Clyde, aujourd'hui Dumbarton, a subsisté jusqu'au IXe siècle. Il me paraît probable que la saga était formée à l'époque de l'unité des Góidels et des Brittons.

Quant aux sources immédiates du roman de Thomas et de Béroul, il est évident que ce n'est pas en Irlande qu'il faut les chercher, mais bien en Cornwall, dans le pays trilingue où était possible la collaboration des Français avec les Celtes indigènes quelque peu mêlés d'Anglo-Saxons, mais auxquels était venu s'adjoindre un important contingent de Bretons armoricains qui avaient pris part à la conquête de Guillaume.

Les critiques étaient d'accord pour reconnaître que la clef du roman était la résidence du roi Marc, Lancien : depuis que je l'ai découverte, elle semble avoir perdu de sa valeur. J'ai fait connaître aussi l'église dont dépendait Lancien au point de vue religieux, l'église Saint-Samson où Marc et Iseut allaient faire leurs dévotions ; le Mal-Pas, et de l'autre côté de la rivière, la Blanche-Lande : le paysage n'a pas changé depuis Béroul. Quant au Mont, une fois le théâtre du roman connu, il crevait les yeux. Depuis j'ai retrouvé sous les alluvions de la rivière de Fowey, l'île où avait eu lieu le combat de Tristan et du Morhout, située assez près pour qu'on pût en suivre les péripéties. Le philtre d'amour, dont j'avais admis l'origine anglo-saxonne, est connu chez les Irlandais. Il n'est pas jusqu'à l'épisode de la voile noire et de la voile blanche qui ne soit connu chez les Bretons. Un de mes disciples et amis, M. Cuillandre, professeur au lycée de Quimper, m'a signalé son existence à l'île Molène dont il est originaire. Il y a assurément des incohé-

rences et des contradictions dans la géographie de Thomas et de Béroul. Thomas ne connaissait pas le Cornwall ; il ne semble pas non plus que Béroul l'ait habité, quoique une de ses principales autorités ait sûrement vu les lieux dont il est question, notamment le Mal-Pas et la Blanche Lande. Mais il y a aux contradictions des romanciers d'autres raisons. Il y a deux zones de romans de la Table Ronde en Cornwall : la zone est ou zone du roman de Tristan, et la zone ouest ou zone arthurienne. C'est à l'ouest que se trouvent Tintagel, Ricaradoc, Dimeliok et même Celliwic [1], d'après les légendes galloises, la principale résidence d'Arthur. Il y a aussi en Cornwall plusieurs Caerlleon : un notamment (Carlyon), non loin du Mal-Pas. Ce qui est plus important encore, c'est que le terme Galeis pouvait désigner à la fois les Gallois, les Cornouaillais et les gens du Galloway (appelés aussi par Geffroi Gaimar, *Gawaleis*, pour *Galwaleis* ?). Il y avait dans tout cela une source inévitable de confusion et il n'y a pas de doute que la version armoricaine n'ait pénétré avec les guerriers bretons en Cornwall. L'existence des deux Iseut serait, autrement, inexplicable.

La recherche des origines du roman de Tristan soulevait une question d'un autre genre, tout aussi importante : le drame moral qui domine tout le roman, la lutte de la passion contre le devoir représenté ici non seulement par le respect du lien conjugal, mais par le respect du lien de parenté et

1. J'avais placé Celliwic dans le sud du Cornwall, — un jeune érudit de ce pays (G. Henderson) le place avec raison dans la zone arthurienne de l'ouest à *Kelly-Bury* ou *Kelly-Round*, dans la paroisse d'Egloshayle. Ce nom apparaît sous une forme anglo-saxonne, Caellevic, dans une charte de donation à l'évêque de Crediton, Eadulf. Dans *Caellevic*, les Anglo-Saxons ont représenté le son *e* ouvert par *ae*, comme ils l'ont fait pour le nom vieux-cornique *Ylcaerþon* des *Manum. on the Badmin Gospel*: *Yl-Caerþon*, l'homme aux talents nombreux (*cerd*, art, talent). Il y a à Kelly-bury une enceinte fortifiée beaucoup plus importante que celle du Gweek-Wood où j'avais placé Celliwic (d'après une communication du Rev. G. H. Doble, curate of Redruth).

de celui qui lie le vassal à son seigneur et, chez les Celtes, à tout chef de famille et de clan, ce drame moral était-il d'origine celtique ? Gaston Paris y a vu une influence germanique ; M. Bédier y a vu une création française, le lien qui unit la femme à son mari, et le vassal à son seigneur n'étant pas, selon lui, suffisamment fort chez les Celtes insulaires.

J'ai démontré le contraire de façon irréfutable. La *saga* de Cred et Cano ne fait que le confirmer. Les maris Brittons ou Irlandais n'étaient pas, généralement, des maris complaisants ; chez eux souvent l'adultère était puni de mort. Quant au dévouement du guerrier à son chef de clan, il était poussé si loin qu'il confinait à la démence. Nulle part au monde il n'a été aussi absolu. Le roman de Cred et Cano nous fait connaître un autre élément moral de grande importance : la puissance du lien d'hospitalité. Cano résiste à l'amour de Cred, amour partagé puisqu'il lui sera fidèle pendant une épreuve de vingt-quatre années et qu'il causera sa mort, uniquement parce qu'il se considère comme lié au mari par les lois de l'hospitalité.

On peut conclure sans hésitation que le roman de Tristan et Iseut est bien celtique dans ses traits essentiels, si la forme qu'il a reçue et sous laquelle il nous est connu est française.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME DURANT L'ANNÉE 1922-1923, PAR M. CHARLES DIEHL : LU DANS LA SÉANCE DU 28 MARS 1924.

Pendant l'année 1922-1923, la direction de l'École française de Rome a été confiée à titre intérimaire, pour des

raisons sur lesquelles il est inutile de revenir, à M. Carcopino, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. M. Carcopino n'était pas un nouveau venu au palais Farnèse : il a donc pu mettre à profit, pour le plus grand bien de l'École, l'expérience qu'il avait des choses romaines, les relations qu'il avait conservées en Italie, le souvenir qu'y avaient laissé ses hautes qualités d'homme, de savant et d'historien. L'Académie a plaisir à remercier M. Carcopino de l'intelligence, de l'activité, du dévouement dont il a fait preuve au cours d'une mission parfois délicate ; il a ainsi heureusement préparé le moment où, par la nomination de notre confrère, M. Mâle, l'École a retrouvé enfin la stabilité qui lui est indispensable, et il a rendu plus facile la tâche du nouveau directeur.

Pendant l'année 1922-1923, l'École de Rome a compté six membres : M. Pierre Fabre, de troisième année ; MM. Durry et Porcher, de seconde année ; MM. Benoît, Brun et Leschi, de première année. Ces trois derniers n'avaient pas à envoyer de mémoire à l'Académie, et M. Fabre a semblé également libéré de cette obligation. Votre commission n'a donc reçu de Rome, par l'intermédiaire du directeur, que deux mémoires, ceux de MM. Durry et Porcher.

M. Durry est venu en Italie avec l'intention d'écrire l'histoire des troupes de la garnison de Rome antique. Il a commencé par l'étude des cohortes prétoriennes, et les deux chapitres, fort développés, qu'il nous envoie de son futur livre, se rapportent, le premier à l'étude topographique du casernement, le second à l'étude épigraphique du recrutement des prétoriens. M. Durry a examiné sur le terrain tout ce qui subsiste des *Castra praetoria*, et il a pu de cette sorte, en s'aidant pour les parties disparues des renseignements recueillis au cours des fouilles, nous donner un plan complet et une reconstitution du camp qu'occupaient les cohortes prétoriennes. Il a en outre eu l'idée de

rechercher, hors de Rome, les emplacements où semblent avoir séjourné des groupes de prétoriens, et il a relevé, aux abords du camp, les traces des nécropoles, où de nombreux soldats du prétoire furent enterrés.

Sur le recrutement des cohortes prétoriennes, M. Durry, sans modifier les grandes lignes de la théorie édifiée par Mommsen et Bohn, a, par un examen attentif des documents épigraphiques, par des statistiques plus étendues — elles portent sur plus de 1.400 noms — complété et précisé les faits. Il a surtout, d'un relevé aride et fastidieux en apparence, su tirer une page d'histoire vivante, en montrant comment le prétoire à peu près uniquement composé d'Italiens durant le Ier siècle, s'est progressivement ouvert aux provinciaux, dès l'époque d'Hadrien, et davantage encore sous Septime Sévère. Depuis lors, toutes les parties du monde, même l'Orient, fournirent des soldats aux cohortes prétoriennes, et le mouvement se poursuivit durant tout le IIIe siècle. Ce fut, comme le dit ingénieusement M. Durry, « la première invasion des barbares ». Ainsi le recrutement prétorien apparaît étroitement uni à toute l'histoire de l'empire ; et ce n'est pas le moindre intérêt du mémoire de M. Durry d'avoir mis en lumière les traits par où ce recrutement se rattache à l'histoire générale. « C'est un excellent travail, dit M. Cagnat, qui témoigne d'une méthode déjà sûre, d'une érudition bien informée, d'une conception élevée des nécessités historiques. L'exposé est sobre, clair, précis et présenté dans une langue châtiée, ce qui n'est pas le cas de tous les mémoires qui nous sont soumis. » On doit également féliciter M. Durry d'avoir compris qu'à Rome on doit surtout entreprendre des recherches qu'il serait impossible de faire ailleurs, je veux dire des études qui exigent l'exploration du terrain et des restes antiques, et l'examen des monuments archéologiques. M. Durry tirera de ces monuments un utile parti pour son chapitre relatif à l'équipement et à

l'armement des prétoriens ; l'année supplémentaire qui lui a été accordée lui permettra de compléter ses recherches sur cette matière dans les musées de Rome et d'Italie.

Le mémoire de M. Porcher est intitulé, *Recherches sur les hellénistes à la cour pontificale au moyen âge (1312-1484)*. On connaissait assez bien, et depuis longtemps, les hellénistes qui ont joué un rôle dans l'Italie de la Renaissance ; leurs prédécesseurs à la cour pontificale pendant les siècles précédents étaient presque ignorés. En étudiant au Vatican la précieuse série des *Introitus et Exitus* de la chambre apostolique et à l'*Archivio di Stato* les mandats de paiement adressés au camérier, M. Porcher a pu montrer, de façon assez complète, à quelles dates, dans quelles conditions et à quelles personnes les papes ont confié l'enseignement et l'étude du grec, soit à la curie, soit à la bibliothèque, soit à l'Université de Rome.

Dès le XIII[e] siècle le souci de l'union des Églises avait amené les pontifes à se préoccuper de l'étude du grec. Ce n'est pourtant qu'au XIV[e] siècle que l'enseignement en fut organisé à la curie pontificale : en 1342 Clément VI fonda pour le moine calabrais Barlaam, qui fut le maître de Pétrarque, la première chaire de grec qu'ait connue l'Occident. Barlaam, dont M. Porcher donne une biographie très intéressante, ne fut pas remplacé : ce n'est guère qu'au milieu du XV[e] siècle qu'on retrouve à la curie un professeur de grec, Griffolini d'Arezzo, après qui la chaire disparut. Elle eût fait double emploi en effet avec l'enseignement donné à l'Université de Rome. Dès 1406 Innocent VII y avait institué une chaire de grec : mais en fait, elle ne fut réellement occupée qu'à partir de 1473, en particulier par Andrea Brenzi, de Padoue, dont M. Porcher a pu reconstituer la biographie, et qui fut le traducteur de Lysias, d'Hippocrate et de Dion Chrysostome.

Mais parallèlement à cette organisation officielle, et en dehors de toute préoccupation politique ou didactique, les

papes humanistes du XVe siècle ont appelé à eux les hellénistes, pour satisfaire leurs goûts de bibliophiles et de lettrés et pour leur confier le soin de traduire les œuvres les plus belles et les plus curieuses de l'antiquité grecque. C'est ainsi qu'auprès de Nicolas V l'on rencontre Jean Tortelli d'Arezzo, véritable chef d'entreprise, organisant dans toute l'Italie des équipes de traducteurs, et menant à la baguette les élèves qu'il groupe autour de lui. Auprès de Pie II, c'est Nicolas Valla, traducteur d'Hérodote et d'Homère. En étudiant tous ces personnages, M. Porcher a écrit un chapitre important de l'histoire littéraire de l'Italie : c'est, dit le rapporteur, un travail excellent, qui ajoute beaucoup à ce que nous savons.

Les mémoires qui viennent d'être analysés ne représentent qu'une partie de l'activité de l'École de Rome. M. Pierre Fabre, pensionnaire de troisième année, a continué les recherches qu'il avait commencées sur la décoration des basiliques romaines du IVe au XIIe siècle ; et s'il ne croit point les avoir amenées encore au point de maturité qu'exige sa conscience scientifique, il a du moins esquissé les lignes essentielles de son travail. Des thèmes iconographiques particuliers, tels que le cycle de saint Paul et l'histoire de Jonas, ont en outre retenu l'attention de M. Fabre ; et un intéressant article, publié dans les *Mélanges*, sur un texte mithriaque du musée de Latran atteste qu'il ne s'est point, durant son séjour à Rome, désintéressé de l'antiquité païenne.

MM. Benoît, Brun et Leschi, pensionnaires de première année, ont préparé par de fructueuses recherches la matière de leurs futurs mémoires. M. Benoît, à qui une année de mission avait donné déjà quelque expérience romaine, a entrepris l'étude de l'état pontifical d'Avignon du XIVe au XVIIIe siècle, et plus particulièrement de la légation d'Avignon au XIVe siècle. Il a choisi pour sujet de son mémoire le cardinal Alexandre Farnèse, qui fut légat à Avignon de

1540 à 1565, à un moment où tous les échos de la politique européenne du XVIe siècle venaient se concentrer et s'amplifier dans la ville pontificale.

M. Brun a entrepris l'étude approfondie d'un fond d'archives peut-être unique au monde, celui qui conserve à Prato la correspondance et les papiers d'affaires — plus de 100.000 lettres — d'un négociant du XIVe siècle, Francesco Datoni. Établi à Avignon vers 1350, ayant des succursales de sa maison à Pise, à Florence, à Barcelone, et des correspondants dans toute l'Europe méridionale, ce personnage nous a laissé des informations de haute valeur non seulement pour l'histoire du commerce méditerranéen, mais pour l'histoire politique de l'époque. M. Brun compte trouver dans ces documents la matière de plusieurs monographies, et surtout d'une étude sur Avignon et la Provence à la fin du XIVe siècle.

L'Afrique du Nord, on le sait, est depuis longtemps un champ d'études ouvert aux membres de l'École de Rome. M. Durry y a passé un mois pour préparer un supplément au catalogue du musée de Cherchell. M. Leschi pareillement y a collaboré avec notre confrère M. Gsell à la réorganisation du musée de Tébessa et a rapporté des documents intéressants de son exploration du pays des Nemencha. C'est à l'étude des dieux latins en Afrique qu'il pense consacrer son mémoire. Il y a lieu de penser qu'à côté de l'Afrique du Nord, l'Albanie offrira prochainement un nouveau domaine de recherches aux membres de l'École qu'attirera l'archéologie classique.

Votre rapporteur rappelait l'an dernier à l'attention de l'École la grande entreprise de la publication des registres pontificaux. Elle semble n'avoir fait nul progrès pendant l'année 1922-1923. Mais en rapport très détaillé de M. Carcopino a apporté à sa commission la certitude que ces vœux exprimés par elle seraient satisfaits. En revanche les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, dont M. Carcopino

s'est efforcé d'assurer la périodicité régulière, apportent la preuve de la commune ardeur au travail que constate au palais Farnèse le rapport du directeur. Tous les membres de l'École y ont collaboré, et à côté des articles déjà publiés, on nous en annonce d'autres, parmi lesquels on doit signaler les nombreux documents inédits recueillis par l'infatigable activité de M. Porcher. Ainsi les *Mélanges*, qui sont actuellement dans leur 40e année, offrent aux membres de l'École l'occasion d'annoncer les découvertes qu'ils ont faites et de faire connaître les premiers résultats de leur activité scientifique. Mais ils se recommandent par ailleurs encore ; ils maintiennent entre l'École et ses anciens membres des liens de solide confraternité ; ils permettent — et ceci est plus important encore — d'offrir un cordial accueil aux savants italiens — et ils sont nombreux — en qui notre École de Rome s'honore de trouver des amis.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Fournier a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Duvernois, archiviste de Meurthe-et-Moselle, une brochure à la vérité courte, mais très intéressante, intitulée *Les Légendes de l'histoire de Lorraine.* Ces légendes sont nombreuses ; les unes remontent à des époques assez anciennes, d'autres sont d'origine récente, les unes et les autres, malgré les travaux de la critique, ont la vie dure. En quelques pages vives et spirituelles, M. Duvernois les énumère et en indique la genèse. C'est ainsi qu'il passe en revue les légendes des ducs et de divers personnages historiques, les légendes relatives aux institutions, aux localités, aux souterrains, et celles qui procèdent des étymologies fantaisistes. Il a bien raison de rappeler à propos de ces derniers, le mot de notre confrère Antoine Thomas : « Il faut plus de science pour se garder d'une mauvaise étymologie que pour en trouver dix bonnes. »

M. Havet offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jérôme

Carcopino, un opuscule intitulé : *Galles et archigalles*, qui est le second fascicule de la série ayant le titre plus général d'*Attideia*, En instituant des *archigalles* citoyens romains, l'empereur Claude a trouvé le moyen de discipliner et de moraliser le culte de la Mère des dieux en absorbant ce culte ; il a amené la disparition des simples *galles*, vagabonds peu recommandables. Pline l'Ancien cite un tableau de Parrhasios dont le titre à l'accusatif serait *archigallum* ; M. Carcopino lit *artigamon*, la nouvelle mariée ; le tableau serait le même qu'un tableau d'Atalante et Méléagre mentionné par Suétone ; d'après les deux auteurs, Tibère l'avait fait placer dans sa chambre à coucher.

Le P. SCHEIL présente le XVIII[e] tome de la Mission archéologique de Perse intitulé : *Textes de comptabilité proto-élamites* (nouvelle série) dont il est l'auteur.

M. Aimé PUECH a la parole pour un hommage :

M. Paul Masqueray, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, correspondant de l'Académie, m'a prié de vous faire hommage, de sa part, du second volume, qui va être mis en vente, de son édition de Sophocle. Ce volume, qui termine l'édition, contient trois pièces complètes : les *Trachiniennes*, le *Philoctète*, et l'*Œdipe à Colone*, avec les fragments du drame satyrique retrouvé parmi les papyrus d'Oxyrhynchus : les *Limiers* (*Ichneutai*). Comme dans le tome précédent, que le regretté Paul Girard s'était chargé de vous présenter en 1922, M. M. a établi le texte avec cette expérience approfondie de la langue des tragiques, qu'il doit à ses travaux antérieurs, bien connus de tous les hellénistes, et en se tenant aussi près que possible de la tradition manuscrite. Comme il est de règle dans les éditions publiées sous le patronage de l'Association G. Budé, il a joint au texte une traduction, où il a recherché avant tout la précision et la fidélité. Il a fait précéder chaque pièce de notices intéressantes, d'un tour très personnel. Au total, ce livre fera, je crois, grand honneur à M. M. et à l'enseignement de nos Universités provinciales, dont il est un des maîtres les plus éminents.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 4 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Casanova et Enlart posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Babelon.

Le Président présente à M. Camille Jullian les chaleureuses félicitations de la Compagnie à l'occasion de son élection à l'Académie française.

M. Alfred Jeanroy annonce que la commission du prix Bordin a attribué la totalité du prix à M. Edmond Faral pour son ouvrage intitulé : *Les arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècles, recherches et documents sur la technique littéraire au moyen âge.*

M. Adrien Blanchet fait savoir que la commission du prix Duchalais a décerné le prix à M. Adrien Dieudonné pour son *Catalogue des monnaies capétiennes ou royales françaises* (jusqu'à saint Louis).

Acte est donné de cette double communication.

M. Charles de la Roncière donne lecture d'une note sur une « carte portugaise » de la Bibliothèque nationale, attribuée au XVIe siècle, qu'il croit être l'œuvre de Christophe Colomb lui-même.

En achevant une Histoire de la *Découverte de l'Afrique au*

moyen âge, publiée aux frais de Sa Majesté le roi d'Égypte, M. Ch. de la Roncière fut amené à examiner de près une carte de la Bibliothèque Nationale classée comme « Carte portugaise du XVIe siècle ». Or la mappemonde comprenait l'Afrique jusqu'au Cap de Bonne-Espérance découvert en 1488, et elle ne contenait rien des découvertes de Colomb commencées en 1492. De plus, elle n'était pas portugaise. Le nom italien des îles du Cap Vert, la mention de leur découverte par un Génois, une admirable vue cavalière du port de Gênes trahissaient la patrie du cartographe. Ce Génois travaillait en Espagne : il connaissait Séville dont il figure la Giralda. C'était Christophe Colomb. Les noms donnés à l'Islande (*Frislanda* ou *Thilé*), la mention du canal des Deux Mers creusé par les rois d'Égypte, les six mois de navigation nécessaires pour traverser la mer Rouge, la formule employée pour indiquer que la projection sur un plan ne doit point faire douter de la sphéricité de la Terre, tout se retrouve sous une forme identique dans la carte de la Bibliothèque Nationale et dans les notes autographes de Christophe Colomb à l'*Imago mundi* du cardinal français Pierre d'Ailly.

Nous sommes donc en présence d'une carte qui reflète les idées de Christophe Colomb à la veille de la découverte de l'Amérique.

Une légende effacée, que la photographie a fait revivre, montre qu'il se préoccupait de l'île *Antilia* ou *des Sept Cités*, colonisée, d'après la légende, par sept évêques portugais et par leurs ouailles fugitives lors de l'invasion des Maures : des Portugais, disait-on, et le fils de Christophe Colomb l'a consigné dans l'histoire de son père, venaient de la retrouver, et les mousses de l'équipage avaient reconnu dans le sable une abondante poudre d'or. C'est à la découverte de cette île que partit Colomb.

La conception qu'il avait de la terre, révélée par la mappemonde, c'est bien celle de ses notes autographes ; une île enveloppée par quatre Océans. Colomb avait connaissance du Groenland. Mais de l'Extrême-Orient, il n'avait qu'une vague notion empruntée à Ptolémée, Pierre d'Ailly et Marco Polo. Les îles fantastiques de la légende de saint Brandan couvraient d'un rideau le Cathay, la Chine. Mais la mappemonde confirme l'opinion que s'était faite le Génois de la faible étendue de mer qui séparait de l'Espagne l'Asie.

MM. Camille Jullian et Théodore Reinach présentent des observations.

M. Godard entretient la Compagnie des travaux de la mission archéologique française en Afghanistan.

M. Émile Senart insiste sur l'intérêt des résultats obtenus.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre de la part de M. Adrien Blanchet, deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés :

La Chiche de Limoges. Discours prononcé à Limoges à la séance d'ouverture du 84ᵉ Congrès archéologique de France, le 1ᵉʳ juin 1921 (Mâcon, 1924, in-8°), et *Le Régionalisme et la centralisation dans l'Histoire du Berry* (extrait de la *Revue du Berry*, 1923, nᵒˢ 3 et 4) (Châteauroux, 1924, in-8°).

SÉANCE DU 11 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

M. Charles Bémont fait connaître ainsi qu'il suit le résultat du concours des Antiquités nationales en 1924.

La Commission a décerné :

La *première médaille* (1.500 francs) à M. Dussert pour son livre sur *Les États du Dauphiné, de la Guerre de cent ans aux Guerres de religion* (1457-1559) ;

la *deuxième médaille* (1.000 francs), à M. A. Gandilhon pour son *Catalogue* manuscrit *des Actes des archevêques de Bourges antérieurs à 1200 ;*

la troisième médaille (500 francs), à M. J. Viard, pour son édition des *Grandes Chroniques de France*, tomes I-III.

Elle a attribué en outre :

La *première mention* à M. V. L. Bourrilly, pour son *Essai sur l'histoire politique de la Commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou* (1264) ;

la *deuxième mention* à M. Stéphane Strowski, pour son étude sur *La censive et le fief roturier en Bretagne ;*

la *troisième mention*, à M. René Fage pour ses travaux intitulés : *Les clochers-murs de France*, et *Petites églises rurales du Limousin ;*

la *quatrième mention*, à M. l'abbé Hermet, pour son livre sur *Les graffites de La Graufesenque ;*

la *cinquième mention*, à M. Joseph Nève, pour ses *Sermons choisis de Michel Menot* (1508-1518) *;*

la *sixième mention*, à M. Dubreuil Chambardel, pour son livre sur *La Touraine préhistorique ;*

la *septième mention*, à M. le commandant Quenedey pour son ouvrage intitulé : *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen*, *Étude historique et archéologique.*

M. Paul Fournier annonce que la commission du prix Prost a décidé d'attribuer deux récompenses, de 600 francs chacune,

l'une à M. Paul Lesprand, pour son étude sur *L'abbaye de Saint-Louis de Metz*, *chapitre noble de dames* (1762-1791) ;

l'autre à M. l'abbé Ch. Aimond, pour *Les Nécrologes de l'abbaye de Saint-Mihiel.*

Acte est donné de cette double communication.

M. Théodore Reinach fait part à l'Académie des résultats de fouilles entreprises dans les tombes de la vallée du Cédron à l'est de Jérusalem, par M. Nahum Slouszch et la Jewish Palestine Exploration Society.

Le principal effort de M. Slouszch a porté sur la plus célèbre de ces édicules funéraires, connue sous le nom de *Tombe d'Absalom* et souvent reproduite (par Munk, *Palestine*, pl. 19 ; Saulcy, *Voyage*, etc., pl. 27 ; Perrot et Chipiez. IV, fig. 141 ; *Jewish Encycl.*, I, p. 138/9). Ce monument, profondément enterré à sa base, dans une masse de débris et de graviers, laissait apercevoir naguère la partie supérieure d'un haut soubassement quadrangulaire, taillé dans la roche vive et décoré de deux

colonnes et de pilastres ioniques. Au-dessus d'une frise dorique et d'une gorge concave à l'égyptienne, se dresse ensuite un socle formé de grands blocs de pierre taillée, puis un tambour cylindrique, enfin une sorte de lanterneau, élégamment incurvé, qui s'épanouit au sommet dans une flamme ou un bouton de fleur.

M. Slouszch a déblayé les terres accumulées autour de la base de ce monument sur une profondeur variant entre 2 m. 60 et 5 m. 50. Il a ainsi réussi à dégager entièrement cette base, qui se présente maintenant sous la forme d'un socle posé sur un stylobate (haut de 1 m. 50), qui repose lui-même sur une *crépis* et une large plate-forme mesurant ensemble 1 m. 10. La façade principale est à l'ouest. La face sud est fort endommagée et porte les traces d'un remaniement médiéval, notamment d'un arc qui paraît dater de l'époque des Croisades, et peut-être d'un aménagement défensif. On se rendra compte du progrès réalisé dans l'aspect du monument en comparant aux anciennes reproductions une photographie nouvelle communiquée par l'explorateur. Quant à l'époque de la tombe, les découvertes récentes ne modifient pas sensiblement les conclusions formulées naguère par Perrot et Chipiez, grâce au rapprochement des monuments hybrides, de style analogue, explorés par Euting à Médéin Salah dans l'Arabie du N.-O. Les déblais ont fourni, en effet, des monnaies d'Agrippa II et des procurateurs romains, de la poterie séleucide et persane, une bague en argent avec une inscription araméenne : rien, en un mot, qui remonte à l'époque du premier Temple, rien qui s'oppose à l'identification, proposée par Conder et d'autres savants, de notre monument avec la tombe d'Alexandre Jannée ou d'un autre prince hasmonéen.

M. Slouszch a ensuite étendu ses recherches sur les tombes voisines. Au sud, un escalier mène de la face nord de l'« Absalom » à l'entrée principale du « tombeau de Josaphat » que surmonte un fronton élégamment sculpté, connu depuis longtemps. Délivré d'une couche de débris, qui atteignait en certains endroits près de 8 mètres d'épaisseur, ce tombeau s'est révélé un véritable palais funéraire taillé dans le roc, qui, se dressant sur une plate-forme, frappe le regard de tous les points élevés de Jérusalem. A l'intérieur, on a déblayé huit chambres, dont une salle centrale décorée de peintures grossières.

Au sud, entre l' « Absalom » et la grotte des Beni Hezir, la fouille a dégagé trois grottes tombales, dont une, celle du milieu, affecte l'aspect égyptien avec ses deux fenêtres superposées. La grotte des Beni Hezir elle-même a été nettoyée et déblayée, et sur son flanc sud on a découvert un bel escalier aboutissant à la tombe dite de Zacharie. Ce dernier monument, très analogue à l' « Absalom », est encore enfoui en grande partie et les tombes juives qui l'entourent en rendent l'exploration malaisée. Néanmoins, on y a déjà pratiqué des sondages et des mesurages instructifs. Enfin, tout au sud du groupe, M. Slouszch a reconnu le premier, avec l'aide du capitaine Raymond Weill, une superbe tombe rupestre, ornée d'immenses colonnes taillées, dont le déblaiement ne fait que commencer.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les premiers résultats de ces fouilles intéressantes et difficiles, entravées à la fois par l'obligation de respecter les nombreuses tombes récentes, de juifs *sefardim*, disséminées dans tout ce rayon, et par les manifestations hostiles de bandes de fanatiques, dont une des photographies que je présente a conservé le souvenir. Nous ne pouvons que souhaiter la continuation et l'heureux achèvement d'un travail qui nous réserve peut-être de nouvelles surprises.

M. René Dussaud signale les importants résultats de la mission archéologique confiée à M. Raymond Weill, professeur à l'École des Hautes Études, par le baron Edmond de Rothschild, membre de l'Institut.

M. Raymond Weill, qu'accompagnent M. Duff et Mlle Zelwer, a repris sur le site d'Ophel, à Jérusalem, ses fouilles de 1913-1914 et il a notamment dégagé la partie méridionale, bien conservée, de l'enceinte de la cité de David. Sur la croupe de la colline, dans une région malheureusement dévastée par les carrières de l'époque romaine, il a trouvé une tombe qui a certainement été creusée pour un des anciens rois de Juda et qui fut transformée en citerne à basse époque. Aucun objet antique n'y a été découvert, mais on connaît maintenant l'organisation de ces tombes royales constituées, comme celles de Byblos, par un puits vertical d'accès et une chambre funéraire latérale. M. Weill a aussi conduit des recherches sur le site de Gézer

dont la richesse n'est nullement épuisée ; il y a ouvert un grand nombre de tombes de l'âge du bronze et de l'âge du fer y compris l'époque séleucide.

M. René Dussaud lit une note de MM. Vassel et Icard sur deux textes puniques découverts à Carthage, en 1922, dans le voisinage des anciens ports.

M. E. Vassel estime qu'il s'agit d'une pierre tumulaire, érigée par une femme dans le sanctuaire de Baalhaniman, et du vœu d'un certain Ba'alaj, fils de Ba'aljatam qui donne sa généalogie jusqu'à la seizième génération.

M. Dussaud fait observer que le texte est susceptible d'une interprétation différente et il y voit une simple dédicace religieuse.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre de la part de M. Jullian une brochure intitulée : *Au sujet de l'histoire-bataille* (extrait de la *Revue Bleue*, 2 et 16 février 1924), qui renferme sa leçon d'ouverture du cours d'histoire et d'antiquités nationales, professé au Collège de France, le 5 décembre 1923.

M. Charles Bémont a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le tome VII des « Études sur l'histoire de la vie sociale et le droit en Angleterre » que dirige M. Paul Vinogradoff. Ce volume contient un important travail de Mlle B. H. Putnam intitulé : Traités sur l'office des juges de paix au xve et au xvie siècle. (« Early treatises on the practice of the justices of the peace in the fifteenth and sixteenth centuries »). Elle y a publié deux de ces traités : l'un est rédigé en latin par un auteur anonyme écrivant vers l'an 1422 pour des fonctionnaires du comté de Worcester, l'autre est une série de leçons professées en 1503 à Londres par un certain Thomas Marowe, sur l'office des juges de paix ; il est tout entier rédigé en français. Une savante introduction, où sont mises en valeur des recherches très étendues dans les manuscrits des bibliothèques et dans les dépôts d'archives, renseigne d'une façon précise et souvent neuve sur les « Manuels » à l'usage des juges de paix au xvie siècle, sur la légis-

lation du xv[e] concernant leurs fonctions, enfin sur Thomas Marowe, sa vie et son enseignement. Dans une courte préface, Sir Paul attire avec raison l'attention des historiens du droit et des mœurs sur l'office de juge de paix, un des organes les plus originaux de ce qu'il est convenu d'appeler « Self-government », une des plus remarquables créations, dit-il, de l'histoire administrative en Angleterre.

M. Théodore Reinach a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur un petit ouvrage intitulé *Notre Atlantite* (sic) (2[e] édition, Marseille, 1922). M. Jules Baruch dont il porte la signature est un officier en retraite fort distingué du Corps des interprètes. Il sait l'arabe et connaît parfaitement, par une longue expérience, les mœurs musulmanes de l'Afrique du Nord. C'est à une description sommaire de ces mœurs et de la religion musulmane, qui leur sert de base, qu'est consacré ce petit volume : il n'élève aucune prétention à une érudition originale, mais il est clair, intéressant, parfois même amusant, et généralement exact; il rendra service, comme première initiation à des connaissances nécessaires, aux touristes et aux colons de notre magnifique empire africain.

SÉANCE DU 16 AVRIL

Avancée au mercredi à cause du vendredi saint.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Alfred Jeanroy annonce que la Commission du prix de La Grange a attribué le prix à M. Hœppfner, professeur à l'Université de Strasbourg, pour son édition des œuvres de Guillaume de Machaut (tomes I à III).

Dont acte.

M. Langdon, professeur à l'Université d'Oxford, expose les résultats qu'il a obtenus au cours des fouilles qu'il vient de diriger sur l'emplacement de l'ancienne ville de Kish, à peu de distance à l'est de Babylone. Il a retrouvé notamment un palais royal de l'époque présargonique, ainsi que de nombreux vestiges de l'art sumérien archaïque. Dans une autre partie du champ

de fouilles, il a mis au jour une bibliothèque remontant à la première dynastie babylonienne et composée d'une vingtaine de pièces, d'où il a retiré plusieurs milliers de documents de caractère surtout scolaire. Il pense même avoir retrouvé un « style » ayant servi à tracer les caractères cunéiformes.

MM. Salomon Reinach, François Thureau-Dangin et Théodore Reinach présentent des observations.

M. Théophile Homolle fait une lecture intitulée : Une preuve de la véracité et de l'exactitude d'Hérodote [1].

COMMUNICATION

UNE PREUVE NOUVELLE DE LA VÉRACITÉ ET DE L'EXACTITUDE D'HÉRODOTE, PAR M. THÉOPHILE, HOMOLLE MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Hérodote, au livre I, chap. 31, raconte, avec la précision d'un *record* d'athlétisme, l'acte pieux des deux frères jumeaux Cléobis et Biton, qui, remplaçant sous le joug leurs bœufs attardés, traînèrent en char la prêtresse leur mère d'Argos à l'Héraion, sur une longueur de 45 stades. Après avoir célébré la bienfaisante mort dont ils furent gratifiés par les dieux, il ajoute que les Argiens, pour célébrer leur vertu, leur élevèrent à Delphes des statues.

Lorsque furent découvertes, à Delphes, en 1893, au voisinage du Trésor des Athéniens, toutes proches l'une de l'autre, deux statues en tout pareilles et vraiment jumelles, elles aussi, accompagnées d'une base, à laquelle adhéraient les pieds de l'une d'elles, et qui portait la signature d'un artiste argien, elles me rappelèrent naturelle-

1. Voir ci-après.

ment dès l'abord le témoignage d'Hérodote et je risquai, sur sa foi, l'hypothèse qu'elles fussent les images de Cléobis et de Biton. Elles se distinguaient entre toutes les figures archaïques de κοῦροι par la vigueur très accusée de leurs muscles et la contention de leur effort, et elles se rapportent par le style au début du VIe siècle.

La conjecture toutefois fut généralement contestée ou pour mieux dire rejetée, sauf la très honorable exception de Conze, qui voulut bien la qualifier de *sehr zutreffende Vermuthung*. Elle ne reposait, en effet, que sur des arguments plutôt subjectifs de vraisemblance et de style. La seule preuve qu'elle pût invoquer, l'assertion formelle d'Hérodote, ne laissait pas que d'être elle-même contredite. Stein, éditeur d'Hérodote, déclarait que son auteur avait dû s'embrouiller dans ses souvenirs et qu'il avait, par erreur, substitué les héros argiens, absolument étrangers à Delphes, aux titulaires légitimes des statues, Trophonios et Agamédès, les très populaires architectes du primitif temple d'Apollon. Dutschke développait la même thèse.

Il fallait donc attendre des faits nouveaux, s'il s'en pouvait produire, pour asseoir du même coup sur une base solide la valeur de l'hypothèse et l'autorité du témoin : c'est ce qui arriva heureusement, par étapes successives, de 1907 à 1912.

En 1907, M. Kéramopoullos découvrit dans les murailles de thermes romains situés en contre-bas du téménos, parmi des débris antiques réemployés comme matériaux, la partie antérieure d'une base (que nous désignerons par la lettre A). Elle était toute semblable, par la matière, la forme, les dimensions et le travail, à la base intacte (B), qui avait été découverte en 1893, et elle s'adaptait exactement à la seconde des statues trouvées alors, brisée elle aussi. Mais ce qui lui donnait une rare valeur, c'est la présence, juste à la cassure, des trois lettres **TON** suivies du signe d'interponction ⁝ et de quelques traces indistinctes de

caractères douteux. Elles suggérèrent simultanément de divers côtés, de 1907 à 1909, la restitution révélatrice, mais insuffisante encore, du nom de Βίτων.

C'était une invitation bien excitante à poursuivre le déchiffrement des vestiges aux trois quarts effacés qui y faisaient suite, et aussi l'interprétation des lettres, plus distinctes, mais incohérentes, depuis longtemps copiées, mais toujours incomprises, gravées entre les pieds de la statue sur la base B. C'est à quoi réussit en 1910, M. von Premerstein, qui n'en était pas à sa première preuve de sagacité épigraphique.

Il proposa de lire : d'une part, en A, ταν ματαρα — après le nom de Biton — ; de l'autre, en B, entre les pieds du héros, en écriture rétrograde, εαγαγὸν τοι δυγοι, — mots qu lui parurent fournir tous les éléments d'un contrôle démonstratif : allusions à la mère, à la traînée du char, au joug sous lequel s'étaient placés les deux fils.

La lecture toutefois prêtait à diverses objections, qui ne manquèrent point d'être soulevées :

1° d'ordre philologique et grammatical — formes insolites, sinon anormales, de l'accusatif ματαρα et de l'aoriste εαγαγον, avec son augment redoublé.

2° d'ordre matériel — lacunes sans motif sur la base B, avant les lettres ᛉΟ⅂Α⅂ΑƎ, et après le mot ΙΟ⅂VD, où le signe d'interponction semble exiger une suite nécessaire.

3° d'ordre psychologique — absence de toute allusion, soit au temple, but sacré des deux frères, soit à l'énormité du trajet parcouru sous le joug, *performance* étonnante, du genre de celles qu'on aimait à commémorer, et dont Hérodote indique en effet la longueur en chiffres rigoureux.

On peut remarquer encore que la formule proposée : ταν ματαρα εαγαγον τοι δυγοι ne paraît tout à fait satisfaisante, ni pour la propriété des termes, ni pour la clarté de la construction syntactique et du sens.

A un autre point de vue, les deux bases jumelles et insé-

parables ne se conforment pas aux lois habituelles de la symétrie, qui président à l'épigraphie archaïque, et qui, dans leur cas, paraissent particulièrement s'imposer. Les formules, qui se suivent et s'enchaînent d'une base à l'autre, devaient s'y développer pareillement en ἑλιγμοί, de droite à gauche ou de gauche à droite, sur les bords extérieurs des deux socles, et à l'intérieur, entre les pieds des deux statues. On s'attendrait donc à trouver sur la base A une ligne intermédiaire qui répondît à la ligne εαγαγον de la base B.

Telles étaient les considérations qui troublaient l'adhésion des archéologues, et sur lesquelles insistait particulièrement Baunack. Je les partageais moi-même, quand il me fut possible, en 1912, de revoir les originaux dans le Musée de Delphes.

De l'examen direct des bases, que je renouvelai à toutes les heures du jour et sous tous les éclairages, de celui que j'ai continué depuis lors, à maintes reprises, des moulages ou estampages, et des excellentes phototypies de M. von Premenstein, je crois pouvoir tirer les conclusions suivantes :

1°) On peut tenir pour bonne la lecture τὰν ματάρα. J'en trouvais une double justification dialectale dans une inscription phrygienne rétrograde à la Ματαρ Κυβιλει, et mieux encore dans un article de la loi coloniale des Locriens Ozoles, qui donne l'accusatif πατάρα.

2°) Sur la base A, entre les pieds de la statue, symétriquement à la ligne d'écriture qui serpente à la même place sur la base B, on aperçoit la mince trace d'un sillon, indice d'une ligne d'écriture. Je crois y déchiffrer les signes suivants, en écriture archaïque rétrograde : ΜΟΙΔΑΤΣ = σταδίο(υ)ς.

3°) La lacune qui précède sur la base B les lettres ΜΟΙΛΑΙΑΞ, comporte quatre lettres environ. Elle convient exactement à l'adjectif numéral [πέντ]ε que suggère la mention d'une distance en stades et qui est précisément l'appoint du chiffre de 45 stades indiqué par Hérodote, et qui n'a pu être emprunté par lui qu'à une tradition précise ou

à un document authentique. Cette restitution a de plus l'avantage de soulager l'aoriste ἄγαγον de l'epsilon explétif d'un augment anormal.

4°) On est conduit à rechercher, à la suite du mot σταδιος, le nombre de quarante pour parfaire le chiffre donné par Hérodote, et je pense en avoir discerné en effet, plus d'une lettre; mais il faut se tenir en garde contre toute illusion des yeux.

5°) la ligne intermédiaire de la base B doit être complétée, comme y incite le signe d'interponction et de suspension ⁝ Le datif τοῖ δυγοῖ appelle d'ailleurs un verbe, d'où il dépende plus régulièrement que du verbe ἄγαγον; qui donne à l'inscription plus de clarté que la formule abrégée de von Premenstein; qui définisse et distingue plus exactement les deux gestes de Cléobis et de Biton, chargeant le joug sur leurs épaules, ὑποδύντες τῶι ζυγῶι ou ὑπὸ τήν ζευγλην ainsi que s'expriment Hérodote et les auteurs qui en dérivent, puis traînant (ἄγω, κομίζω) leur mère (μητέρα) ou le char qui la portait (ζεῦγος ou ἅμαξα). Là encore je croirais pouvoir saisir quelques vestiges, s'ils n'étaient pas à la fois trop peu sûrs et trop tentants.

Si ces déductions sont fondées, on rétablira ainsi l'inscription des deux bases conjuguées :

A : Κλεοβις και Βι|τον ταν ματαρα
σταδιος [τετροϙοντα] (?)
B : πεντ|ε αγαγον τοι δυγοι[*h*υποδυντες] (?)
. . . μεδες εποιεε *h*αργειος.

Le texte épigraphique et le témoignage littéraire se contrôlent ainsi, se complètent et se corroborent réciproquement. La concordance, si elle est admise, permettra d'affirmer qu'Hérodote — il connaissait bien le sanctuaire de Delphes et il y séjourna sans doute — a vraiment vu en place les statues qu'il dit y avoir été consacrées par les Argiens. Il sera

loisible même d'ajouter qu'il avait eu connaissance des inscriptions, qu'il les a lues, qu'il les a, comme cela lui arrive ailleurs encore, paraphrasées, sinon rigoureusement transcrites.

L'an passé, M. Picard présentait comme garantes de la bonne foi d'Hérodote, les Vierges hyperboréennes, dont il venait de découvrir à Délos les tombeaux, aux endroits précis que désigne l'historien voyageur. Cléobis et Biton ne paraissent pas, en sa faveur, des répondants moins autorisés et moins persuasifs.

SÉANCE DU 25 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie une ampliation du décret autorisant la Compagnie à accepter la donation à elle faite par madame veuve Georges Perrot d'une somme de dix mille francs, « à charge de fonder à perpétuité une médaille de cinq cents francs qui sera décernée tous les ans à un mémoire ou à un ouvrage relatif à l'histoire de l'art dans l'antiquité ou à l'archéologie grecque. — Cette médaille portera le nom de « Médaille de Georges Perrot ».

M. Georges Bénédite recherche dans le Livre II d'Hérodote les éléments qui permettent de retrouver l'itinéraire du voyageur grec. Il établit que la composition du Livre qui s'étendait avant la division en 9 livres consacrés aux Muses par les grammairiens alexandrins jusqu'au 39e chapitre du Livre III se subdivise clairement en trois parties principales : 1° un petit traité de généralités sur l'Égypte où la description de la crue du Nil et la géographie physique tiennent la plus grande place, et que complètent des données sur la religion et les mœurs et coutumes ; 2° une histoire ancienne ; 3° une histoire moderne com-

mençant à Psammétik I[er] et prenant fin avec la conquête de l'Égypte par Cambyse.

Les généralités ne fournissent aucune donnée plausible pour fixer l'itinéraire recherché. Hérodote aurait pu les écrire loin de l'Égypte en se servant du livre d'Hécatée de Milet. Par contre, les deux parties historiques abondent en renseignements, et M. Bénédite en conclut que les données topographiques ont contribué pour la plus grande part à l'ordre suivi dans la conduite du récit.

MM. Salomon Reinach, Camille Jullian et Gustave Glotz présentent des observations.

M. René Cagnat communique un mémoire de M. Rouland Mareschal, sous-chef de bureau au Secrétariat Général du protectorat marocain, sur la frontière militaire de la province de Maurétanie Tingitane à l'époque romaine. M. Rouland Mareschal a pu la suivre sur une vingtaine de kilomètres, à partir d'un point situé sur le littoral, un peu au-dessous de Rabat, jusqu'à l'endroit où elle était coupée par le fleuve Bou-Regreg. Il a retrouvé sur le terrain la trace du fossé et du talus qui constituaient la défense permanente du territoire impérial et les restes d'un grand camp appuyé sur le retranchement.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Camille Jullian, le fascicule CII[e] de ses *Notes gallo-romaines* (*Revue des Études anciennes*, tome XXVI-2, avril 1924, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi*) ;

de la part du P. Destrez, O.P., d'une brochure intitulée : La « *Pecia » dans les manuscrits du moyen âge*, qui renferme sa communication faite par lui à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 3 août 1923 (extrait de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. XIII, 1924) ;

de la part de M. Israel Davidson, ses *Liturgic fragments from the Genizeh* dans les *Scripta Universitatis atque Bibliothecae Hierosolymitarum* (Hierosolymis, 1923) ;

et de la part de M. Lane Lancaster, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *State Supervision of municipal indebtedness* (Philadelphia, in-8°, 1923).

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai le plaisir d'offrir à l'Académie, de la part d'un archéologue et amateur russe bien connu d'elle, le B[on] de Grüneisen, une publication d'autant plus précieuse qu'elle ne porte pas de nom d'éditeur et n'a jamais été mise dans le commerce. Elle comprend deux volumes in-folio, l'une avec 49 planches de phototypie, l'autre avec 172 pages de texte. Le texte est la description soignée, entremêlée de réflexions personnelles et qui ont toutes leur saveur, de la magnifique collection formée à Rome par l'auteur. Les planches ne reproduisent que des sculptures antiques, dont beaucoup d'un très grand intérêt et importantes pour l'histoire de l'art ; mais le texte décrit un nombre considérable de monuments très variés — sculptures, peintures, œuvres d'art industriel, — depuis l'époque préhistorique jusqu'au XIV[e] siècle. Il serait difficile de faire un choix équitable entre tant d'objets qui appellent et retiennent l'attention ; l'auteur des ouvrages très appréciés sur les caractères de l'art copte, sur l'église de Santa Maria antiqua, sur les portraits romains, a montré ici, une fois de plus, l'étendue de son savoir et la sûreté de son goût. Ces deux volumes sont un précieux enrichissement pour la science, et aussi, grâce à la libéralité de M. Grüneisen, pour notre Bibliothèque.

A cet ouvrage considérable l'auteur a bien voulu ajouter un fragment d'une grande publication de luxe, malheureusement interrompue par les circonstances, sur le Musée des Beaux-Arts Alexandre III à Moscou. Cette livraison comprend trois admirables reproductions en couleurs de linceuls égyptiens, d'époque hellénistique, ayant fait partie de la collection Golenicheff. Ces belles planches sont accompagnées d'un texte développé en russe, enrichi de curieuses illustrations. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 2 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DELABORDE

M. l'abbé Plat, au nom du Comité Ronsard de Vendôme, invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes du quatrième Centenaire de la naissance du poète, qui auront lieu à Vendôme et à La Couture les 8 et 9 juin prochains.

La Compagnie, sur la proposition du Président, accepte cette invitation et charge M. Alfred Jeanroy d'y prendre la parole en son nom.

M. Th. Homolle, au nom de la Commission des travaux littéraires, propose d'allouer une somme de cinq mille francs, à prélever sur les fonds Dourlans, à M. Fabia, professeur à l'Université de Lyon, pour des fouilles à exécuter sur le site de l'ancien forum de cette ville.

La proposition est adoptée.

M. S. Reinach montre la photographie d'une statuette de femme nue en ivoire de mammouth, découverte en 1922 à Kostienki, à mi-chemin entre Moscou et Rostov. C'est, de beaucoup, le spécimen le plus oriental de ce type au tissu adipeux très développé, aux hanches énormes, aux bras et aux jambes grêles, qui a déjà été signalé, dans des milieux de l'âge du mammouth, depuis la région de Vienne jusqu'à celle des Pyrénées. M. Reinach incline à croire que les chasseurs de mammouths, les plus anciens artistes que nous connaissions, sont venus,

comme le mammouth lui-même, de Sibérie et l'ont suivi dans ses pérégrinations à travers les clairières herbeuses que laissait libres la retraite des grands glaciers.

M. Antoine Thomas étudie la formation du nom de lieu *Réquista* (chef-lieu de canton de l'Aveyron), où le baron de Gaujal, en 1858, croyait retrouver le participe féminin du verbe latin *requirere*, à savoir *requisita*, au sens de « la ville recherchée ». Il montre que la série des formes, constatées depuis le moyen âge jusqu'à la fin du xve siècle (*Ricestar*, *Riquestar*, *Riquesta*, etc.) prouve que le mot doit se décomposer en un adjectif *ric* (riche) et un substantif *estar* (demeure), et est identique, comme formation, aux noms tels que *Richelieu*, *Richebourg* (ou *Ricquebourg*), *Richecourt*, *Richemont*, *Richeval*, *Richeville*, si fréquents dans la toponymie française. Le substantif *estar* (tiré du verbe latin *stare*) ayant cessé d'être compris, une métathèse des voyelles *i* et *e* s'est produite et a transformé *Riquesta* (encore usité en 1470) en *Réquista* (qui apparaît dès 1571 dans les documents). Il établit aussi que la même étymologie est assurée pour le nom écrit usuellement *Réquistal* (dans l'ancienne carte de Cassini *Requistat*), porté par un château féodal et une paroisse du Cantal. commune de Jabrun. Enfin il rappelle que le substantif *estar* se trouve comme second élément dans *Bélesta*, nom fréquent dans le Midi, qui a le même sens que celui que possèdent, dans le Nord, *Beaumanoir* et *Beauséjour*, et qu'il ne faut pas écrire *Bélestat*, comme on le fait trop souvent.

MM. Alfred Jeanroy et Salomon Reinach présentent des observations.

M. Ferdinand Lot fait une communication sur un capitulaire qu'on place dans les premières années du règne de Charlemagne. Il démontre que cet acte, qui a sollicité l'attention des historiens du droit, est probablement une pièce supposée due à un faussaire célèbre du ixe siècle, Benoit le lévite.

Sous le titre *L'Asinaria est-elle de Plaute ?* M. Louis Havet discute l'authenticité de cette comédie latine. Ce n'est en réalité qu'un pastiche de Plaute ; l'erreur, qui remonte à Varron et

peut-être un peu au delà, a probablement été amenée par l'ambiguïté de la forme *Macci*, laquelle est à la fois le génitif de *Maccius* (le gentilice de Plaute) et le génitif de *Maccus* (nom donné à l'auteur par lui-même dans le prologue de la pièce). Certains détails de prosodie et de métrique attestent un temps postérieur à la mort de Plaute. Un passage du dénouement a sa source dans l'*Eunuque* de Térence. L'*Asinaria* mentionne les nuits de chasteté imposées aux femmes par motif religieux ; c'est une pratique tardive bien connue par les Élégiaques, mais à laquelle ni Plaute ni Térence ne font encore aucune allusion.

M. Salomon Reinach présente des observations.

SÉANCE DU 9 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

Le Ministre de l'Instruction publique fait savoir qu'il a décidé de créer un Conseil Supérieur des Lettres et invite l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à lui faire connaître d'urgence celui de ses membres qui la représentera dans ledit conseil.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

M. Alfred Jeanroy communique le début d'un mémoire sur un sirventès historique de 1230.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Jeanton, un volume intitulé : *Les Cheminées Sarrasines. Étude d'ethnographie et d'archéologie* (Mâcon, 1924)

et au nom de M. Arthur Avalon, une série d'ouvrages dont il est l'auteur ou l'éditeur :

Hymns to the Goddess, translated from the sanskrit by Arthur Avalon and Ellen Avalon (Londres 1913).



Shakti and Maya, a study on the Shakta Tantra by Arthur Avalon (reprinted from *The Indian philosophical Review*, 1917).

Isha Upanishat, with a new commentary by the Kaulâchâryya Sadânanda, translated with introduction by Ynanendralal Majumdar, together with a foreword by Arthur Avalon (Londres, 1918).

Principles of Tantra, part II (1916), edited by Arthur Avalon.

Tantrik Texts, edited by Arthur Avalon. Vol. I à VI et Vol. VIII.

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« M. Franck Delage, excellent érudit qui s'est consacré plus particulièrement à l'étude du Centre de la France, vient de publier un mémoire très intéressant sur l'*Oppidum de Villejoubert, Haute-Vienne* (Le Mans, 1924, gr. in-8°, 22 p., 11 fig. Extr. du t. XX de la Société préhist. fr.), en collaboration avec M. Charles Gorceix, ancien officier du génie, dont on connaît le livre récent sur l'*Origine des grands reliefs terrestres*.

Les deux auteurs ont déterminé, avec une méthode parfaite, les conditions d'établissement du « Camp de César » sur le promontoire qui précède le confluent de la Maulde et de la Vienne (commune de Saint-Denis-des-Murs, Haute-Vienne). Cet oppidum, du type du *Cap barré*, a été habité en partie à l'époque romaine ; mais il est antérieur, et M. Delage a eu le mérite de reconnaître dans des restes de vieux murs les alvéoles laissées par des poutres ; il a eu la chance de recueillir aussi de longs clous, ou plutôt des fiches de fer qui maintenaient ces poutres. L'oppidum possédait par conséquent une muraille gauloise du type de Murcens, dont on connaissait déjà dix-sept exemples en Gaule.

C'est une heureuse découverte dont il faut féliciter MM. Delage et Gorceix en les remerciant de leur envoi. »

SÉANCE DU 16 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, adresse un rapport sommaire sur les travaux de ce service depuis le 1er janvier 1924. — Renvoi à M. Dussaud.



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1924

BULLETIN DE MAI-JUIN-JUILLET

PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIV

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

A propos de la correspondance, M. Adrien Blanchet, de la part de M. le chanoine Pinier, signale la découverte faite récemment sur l'emplacement des anciens cloîtres de Saint-Martin d'Angers, de tablettes de cire de l'époque carolingienne [1].

M. Émile Chatelain fait savoir que la commission du prix Brunet a partagé le prix de la manière suivante :

2.000 francs à M. Frédéric Lachèvre, pour sa *Bibliographie des recueils collectifs de poésies au XVI[e] siècle*,

et 1.000 francs, à M. Lonchamp, pour son *Manuel du bibliophile suisse* (2 volumes). — Dont acte.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Ernest Babelon.

Le Président donne lecture de l'article 17 du règlement, relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Casanova, Enlart et Meillet.

Il y a 34 votants ; majorité absolue, 18 voix.

Au premier tour, M. Casanova obtient 11 voix ; M. Enlart, 8 voix ; M. Meillet, 15 voix. — Pas de majorité.

Au second tour, M. Casanova obtient 7 voix ; M. Enlart, 4 voix, M. Meillet, 23 voix.

M. Antoine Meillet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'ordre du jour appelle la désignation de celui des membres de l'Académie qui la représentera dans le Conseil Supérieur des Lettres.

Il y a 36 votants ; majorité absolue, 19 voix, M. Cagnat est élu par 33 voix, contre 1 à M. Croiset, et 1 à M. Jullian. Il y a un bulletin marqué d'une croix.

M. Alfred Jeanroy lit un mémoire sur un sirventès d'Amoros del Luc, relatif à un projet d'expédition anglaise en Poitou. Cette pièce, qui nous est parvenue sous une forme très altérée

1. Voir ci-après.



(dans le ms. Campori), a été publiée en 1901 par M. G. Bertoni et tout récemment par M. Schultz-Gora (*Provenzalische Studien*, II, Berlin et Leipzig, 1921, p. 119). Des dates proposées par ces deux éditeurs (1225 et 1228) aucune ne peut être acceptée. La pièce, qui présente l'invasion comme tout à fait imminente, n'a pu être composée, au plus tôt, qu'à l'automne de 1229, et ne l'a été, très probablement, qu'au printemps de 1230. Elle a en effet pour inspirateur Pierre Mauclerc, qui avait déterminé le roi d'Angleterre à différer l'embarquement jusqu'à cette date.

L'auteur promet au roi anglais le concours d'un certain nombre de barons des provinces de l'Ouest, désignés par les noms de leurs fiefs. Malheureusement presque tous ces noms sont gravement altérés et par conséquent difficiles à identifier. La plupart sont contenus dans les vers suivants :

e digatz li qe si de fai vengues.
4 qe sei foran maurestain e roains.
e mirabel e pent a sa deuisa.
e perdonaz alonraterangos.
e soizera rochafort e males.
8 e bar sueis e coares e sulisa.

E fora sieu sirax e sillinainz.
12 e la marcha el comtat dalgunes...

Quelques identifications très heureuses ont été proposées par M. Schulz-Gora, celles, notamment, de *Pent* à Pons (au XIIIe siècle *Pont*), de *Perdonaz* à Parthenay, de *Coares* à Thouars (*Toartz*), de *Sulisa* à Soubise, de *Sirax* à Civray (*Siurac* chez Bertran de Born), de *Sillinainz* à Lusignan.

Mais il a été moins bien inspiré en ce qui concerne quelques autres :

Maurestain est Mortagne-sur-Gironde, non Mortain ; *Roains* est Royan, non Rouen, dont la forme provençale est *Roan* avec *n* stable), ou *Roam*; *Lonrat* est, non Saint-Léonard, en Limousin, mais, comme le suggère M. Ch. V. Langlois, Jonzac.

Les mots *bar* et *sueys* ont été séparés à tort par le scribe ; il faut corriger *Barsueir*(*a*) et entendre Bressuire. Le mot *soizera*

ne désigne point une localité; il faut corriger en *sei* (ou *sieu*) *fora*, « à lui seraient » (cf. *sei foran*, au v. 4, *fora sieu* au v. 9); *algunes* doit être corrigé en *Engolmes*. Restent à identifier *Rangos* (v. 6), *Males* (corr. *Malos*, v. 7), *Domanz* (v. 33) (qui ne peut être Le Mans).

Quelques mots enfin ont été mal interprétés : *garseillar* (v. 27) est la transcription du fr. *garseillier*, synonyme de « boire à guersoi »; *dians* (v. 28) n'est pas dérivé de *di*, jour; c'est une forme mi-provençale, mi-française de *decanus*, au reste très voisine de l'anglais *dean*. Les v. 25-29 doivent donc être traduits ainsi : « Ce qui plaît au roi, ce sont : savoureux ragoûts, vin clair, pain blanc.., porter des santés, tenir des conciliabules avec des gens de loi et chevaucher de douces montures, comme ferait un doyen.. » Des invectives analogues sont adressées au jeune Henri III par Peire Cardinal dans une pièce qui doit être de la même date (*Aquesta gens*, c. 5, dans Raynouard, *Lexique roman*, I, 452).

M. Antoine Thomas présente une observation.

COMMUNICATION

TABLETTES DE CIRE DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE
PAR M. ADRIEN BLANCHET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Nous connaissons, pour l'Antiquité, les tablettes de cire de la mine de Transylvanie, celles de Pompéi et celles que notre confrère M. Cuq a étudiées ici en 1919 et 1920. Nous connaissons pour les XIIIe et XIVe siècles, des tablettes de cire comme celles des comptes de Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis, pour les années 1256 et 1257, que Natalis de Wailly a publiées en 1855 [1]. On possède d'autres

1. Ces tablettes, hautes de 0 m 475 et larges de 0 m 205, sont arrondies au sommet. Le texte y est écrit en travers, c'est-à-dire dans le sens de la hauteur.

tablettes du même genre à la Bibliothèque Nationale; d'autres encore proviennent de Beauvais, de Senlis, de l'abbaye de Preuilly (au diocèse de Sens), de Genève, de Florence [1].



Nombreux sont les passages d'auteurs du Moyen âge (Guibert de Nogent; Orderic Vital; *Moniage Guillaume;* le texte rapporté dans *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1118, etc.), qui mentionnent l'usage des tablettes de cire. Mais jusqu'à ce jour, il manquait, du moins en France [2], un trait d'union entre les tablettes de l'Antiquité et celles du XIII[e] siècle. Cette lacune est comblée aujourd'hui par l'importante découverte qui vient d'être faite au cours de travaux exécutés sur l'emplacement des anciens cloîtres de Saint-Martin d'Angers [3]. Cette trouvaille m'a été

1. On trouvera une bibliographie suffisante de la question dans l'excellent *Manuel de paléographie* de notre confrère M. Maurice Prou (3e éd., 1910, p. 14 à 17). Voy. aussi Louis Serbat, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXXIII, 1913, p. 301 à 313.

2. On en a signalé, je crois, pour les pays scandinaves, et celles-ci appartiennent aussi à une époque reculée du moyen âge.

3. Sans parler des débris antiques recueillis sur le sol de Saint-Martin où passait une voie romaine (voy. mon *Étude sur la décoration des édifices*

signalée par M. le chanoine Pinier, membre de la Société française d'Archéologie, qui a su en apprécier l'importance et qui m'a autorisé à communiquer les faits et des photographies à l'Académie.

Le 28 avril dernier, en élevant un nouveau mur on a trouvé, dans une fosse très ancienne, deux volets de tablettes de bois [1], à sommet arrondi. Sur une des faces de ces tablettes, on remarque une riche ornementation formée, au centre, par des entrelacs d'un triple cordon ; le pourtour est formé d'un bandeau orné d'un rinceau à larges palmettes d'un beau style.

Le tout est absolument caractéristique de l'ornementation de l'époque carolingienne dont on connaît déjà tant d'exemples, soit en France, soit en Italie [2].

Au revers de ces plaques, dans quatre logettes à sommet arrondi, sont enchâssées des tablettes de cire, quatre sur chaque panneau [3]. Cinq sont intactes ; trois ont été brisées par un coup de pioche. Ces huit tablettes sont encore couvertes chacune de quatre ou cinq lignes d'écriture dont le type est très voisin de la minuscule caroline et paraît

de la Gaule romaine, 1913, p. 45 et 46), M. le chanoine Pinier a déjà trouvé dans ce vieux sanctuaire des sculptures très intéressantes de l'époque carolingienne (voy. sa notice dans le *Congrès archéol. de France*, LXXVIIe s., à Angers, 1910, p. 191 à 207, pl. et fig.). Notre confrère, le regretté Robert de Lasteyrie, n'a pas douté de l'existence de parties carolingiennes dans les constructions de Saint-Martin (*L'Archit. rel. en France, à l'époque romane*, t. Ier, 1912, p. 147 à 150, 215 et 225, fig. 133 et 214).

1. La nature du bois n'est pas encore déterminée.

2. Voy. en particulier le mémoire de M. Maurice Prou, *Chancel carolingien, orné d'entrelacs, à Schænnis* (Con de Saint-Gall), dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, t. XXXIX, 1912.

3. La hauteur est de 0 m 24 ; la largeur de 0 m 085. L'épaisseur varie de 0 m 007 à 0 m 003 (dans les parties usées).

Le sommet des tablettes supérieures est séparé par un fleuron sculpté dans le bois.

Sur les rebords intérieurs des deux volets on voit des encoches qui indiquent l'emplacement de charnières et de goupilles.

L'écriture est tracée dans le sens de la longueur des plaques de cire

bien appartenir à cette époque des xe et xie siècles dont les manuscrits sont rares. La plus lisible, malheureusement brisée en plusieurs morceaux et incomplète, a été nettoyée des restes de la boue infecte, qui avait conservé les tablettes pendant dix siècles [1], et on peut y déchiffrer maintenant un texte, qui, malgré des lacunes, paraît présenter un réel intérêt [2] :

1. *Comes Herbertus veniebat nup(er) de curia comitis*
2. *Fulconis vidit Paulinum stant[em] ante monasterio*
3. *S̄c̄i Mau...... interrogavit eum cuius filius*
4. .... *filius de fontis Hugonis.*

Je n'ai pas réussi à retrouver un texte analogue dans les diverses rédactions, plus ou moins anciennes [3], des Chro-

1. Depuis que ces tablettes sont sorties de leur gangue, le bois a malheureusement tendance à se recroqueviller et la vérification du texte devient plus difficile.

2. Et peut-être des *lapsus* de l'écrivain. Après ma communication, j'étais parvenu à améliorer ma lecture. A la suite de mes demandes de renseignements complémentaires, entre les 16 et 26 mai, M. le Chanoine Pinier a réussi à perfectionner le nettoyage et à rassembler les fragments de cire avec plus de précision. M. l'Archiviste départemental Sachet, travaillant alors sur l'original même, est arrivé à établir la transcription que je donne ici et qui paraît définitive.

La première lettre du nom *Paulinum* est maintenant très nette et fait disparaître le mot étrange qu'une photographie avait amené à lire. Comme difficulté, il ne subsiste, en dehors des lacunes, que le groupe *de fontis*. M. le Chanoine Pinier serait tenté d'y voir une réminiscence de la formule du Ps. 67, v. 27 :... *de fontibus Israël*. La dernière lettre de *fontis* paraît d'ailleurs différente de la lettre *s* ordinaire et comprend peut-être une abréviation.

Quant aux sept autres plaquettes de cire, qui ont été très écrasées, M. le Chanoine Pinier croit que, malheureusement, il ne sera pas possible d'en tirer un texte quelconque.

3. Qui paraissent d'ailleurs seulement de la première moitié du xiie siècle.

niques d'Anjou ; mais, les trois noms mentionnés existaient dans la région nécessaire et à une époque qui répond bien à l'âge probable des tablettes [1].

Herbert Ier (Éveille-Chien) succéda à Hugues Ier, comme comte du Maine, en 1015 environ. D'autre part Foulque III Nerra était devenu comte d'Anjou en 987. Il y a précisément dans les *Chroniques d'Anjou* un passage où les noms d'Herbert et de Foulque sont associés intimement, à l'occasion de l'alliance des comtes d'Anjou et du Maine contre Eudes, comte de Blois [2], coalition qui fut victorieuse à la bataille de Pontlevoy, en 1016. Et l'on sait qu'en 1025, Foulque s'empara par traîtrise d'Herbert qu'il garda prisonnier pendant deux années [3].

Le nom de Foulque Nerra est lié aussi à l'histoire de Saint-Martin d'Angers, car le comte et sa femme y fondèrent une collégiale [4].

Mais je n'insiste pas. L'étude du texte des tablettes sera certainement reprise par plusieurs de mes confrères, plus qualifiés que moi-même pour la mener à bien.

J'ai voulu cependant signaler à l'Académie, sans délai, une importante découverte dont il faut féliciter vivement M. le chanoine Pinier. Ce n'est d'ailleurs pas la seule qui ait été faite au cours des travaux de Saint-Martin d'An-

1. Du moins à l'âge de l'écriture ; car il est fort possible que les plaques de bois sculpté soient plus anciennes. Cet objet mobilier a pu servir pendant plus d'un siècle.

2. *Chron. d'Anjou*, éd. Marchegay, Soc. H. Fr., 1856-1871, p. 107, 330 et 377 ; éd. L. Halphen et R. Poupardin, 1913, p. LXIII, 52, 82, 234.

3. Louis Halphen, *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*, 1906, p. 68.

4. *Ibid.*, p. 83, 258, 262.

Je dois dire que la vue de la tablette même n'autorise pas la lecture *Sci Mar(tini)*, qui paraissait possible sur la photographie. Du reste M. le Chanoine Pinier ne pensait pas que le mot *monasterium* pût convenir à Saint-Martin d'Angers, qui, au moins depuis 1012, était un chapitre de chanoines séculiers. Le monastère mentionné par la tablette reste donc à déterminer.

Quant aux personnages cités dans le texte, il y aurait peut-être une autre hypothèse à présenter. Je laisse à d'autres le soin de le faire.

gers [1] ; mais c'est sûrement la plus digne de l'attention de notre Compagnie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de Sir Aurel Stein, correspondant de l'Académie), un volume dont il est l'auteur intitulé : *Memoirs on maps of Chinese Turkestan and Kansu from the surveys made during S. Aurel Stein explorations* 1900-1, 1906-8, 1913-5 (Dehra Dun, 1923).

M. Bénédite fait hommage de la part de M. H. Sottas, d'une réédition en fac-similé de la *Lettre à M. Dacier par M. Champollion le Jeune*, avec *préface par Henri Sottas* (édition du Centenaire).

M. Théodore Reinach présente de la part de M. Leite de Vasconcellos, correspondant de l'Académie, une brochure consacrée à la bibliographie de ce savant portugais, qui ne compte pas moins de 270 numéros et embrasse les branches les plus variées de l'érudition.

SÉANCE DU 23 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

A propos de la correspondance, M. Thureau-Dangin annonce qu'une stèle assyrienne vient d'être découverte près du pont d'Acharné, sur l'Oronte, en aval de Hama, par le commandant Maignan du 10e Tirailleurs Sénégalais. Cette stèle, dont M. Virolleaud lui a envoyé des photographies qu'il communique à l'Académie, est malheureusement mutilée. Elle paraît être de Sargon d'Assyrie et commémorer la célèbre bataille de Qarqar gagnée par ce roi sur une coalition de princes syriens groupés autour du roi de Hama, Iaou-bi'di.

1. Au cours de ces travaux on a recueilli quelques monnaies dont deux sont une obole carolingienne du Mans et un denier de la même ville au monogramme d'Herbert. Je ne prétends d'ailleurs tirer aucune conclusion de cette découverte.

M. Charles Diehl fait savoir que la commission du prix Fould a partagé le prix de la manière suivante :

3.000 francs à M. Henri Martin, pour *La Miniature française du XIII*e *au XV*e *siècle ;*

et 2.000 francs à M. L. Maeterlinck, pour *L'énigme des primitifs français.*

Dont acte.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie a fait choix, pour le prix ordinaire de 1927 (Études orientales), du sujet suivant :

Rechercher les origines des légendes musulmanes dans le Coran et dans les vies des prophètes, en utilisant les données de l' « *Aggadah* » *juive et les apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament.*

Il est procédé au vote pour l'attribution des prix Gobert.

Il y a 38 votants ; majorité absolue, 20 voix.

Par 36 voix contre 2 à M. Latouche, le grand prix est décerné à M. Hirschauer, pour ses *États d'Artois de leurs origines à l'occupation française* (1340-1640).

Par 27 voix contre 11 à M. Latouche, le second prix est attribué à M. Auguste Brun pour ses *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi.*

M. Charles Bémont donne lecture du rapport sur le Concours des Antiquités Nationales en 1924.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1924, PAR M. CHARLES BÉMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 23 MAI 1924.

Quinze ouvrages ont été présentés au concours qui, dans son ensemble, a été particulièrement distingué. La Commission a décerné trois médailles et sept mentions.

La première médaille a été attribuée à M. l'abbé A. Dussert pour son livre sur *Les États du Dauphiné de 1457 à 1559.* C'est une suite à un tome Ier consacré à ces mêmes États au XIVe et au XVe siècle, paru en 1915 et couronné par l'Académie des Inscriptions qui lui a décerné le second prix Gobert. Le présent volume commence à l'année 1457, où le roi Charles VII, après la fuite de son fils, le dauphin Louis II (le futur roi Louis XI), reprit possession du Dauphiné. Louis II avait été le dernier prince indépendant: désormais le pays ne sera plus administré comme une principauté étrangère, mais, pendant plusieurs siècles, il devra lutter contre les tendances centralisatrices de l'administration royale. C'est l'histoire de cette lutte que M. Dussert aborde maintenant. Dans une première étape, il la mène jusqu'à la veille des guerres de religion qui, pendant un quart de siècle, devaient mettre à feu et à sang la région dauphinoise. Dans cette période, il distingue trois époques dont chacune correspond au gouvernement de deux rois-dauphins. La première comprend les dernières années de Charles VII, gouvernant directement et avec douceur le Dauphiné, et le règne de Louis XI, souverain dur, vindicatif et autoritaire. Les États durent trouver les subsides nécessaires pour alimenter la lutte contre le frère du roi, Charles d'Aquitaine, contre la Ligue du Bien public, plus tard contre Charles le Téméraire. Il fallut qu'ils subissent les réformes imposées par Louis XI. Dans le nombre il en est une au moins qu'ils purent voir avec faveur : il y avait encore, au temps de ce roi, en plein milieu des terres dauphinoises, de grands alleux ecclésiastiques et laïques qui, relevant nominalement de l'Empire, prétendaient être indépendants vis-à-vis du roi de France et du dauphin français; Louis XI ne négligea aucun moyen pour les courber sous sa suprématie politique ou financière, et il y réussit. — La seconde époque est celle de Charles VIII et de Louis XII, celle des guerres d'Italie. Le Dauphiné était pour son malheur situé sur la

principale des routes qui menaient les armées au delà des Alpes, et il dut subir toutes les misères qu'entraînaient le passage des troupes, la défense des frontières, la nécessité de fournir aux rois des subsides toujours croissants. C'est aux États naturellement qu'incombait l'épineuse tâche de faire face à ces redoutables difficultés ; ils s'en acquittèrent avec un courage que M. Dussert nous fait admirer. — La troisième époque comprend les règnes de François Ier et de Henri II. La main de François Ier est pesante ; les fardeaux qu'elle impose aux Dauphinois augmentent sans cesse ; les États paient, mais ne se lassent pas d'attaquer la mauvaise répartition des charges financières et, pour la redresser, engagent le fameux procès des Tailles qui, après trois quarts de siècle, devait aboutir à l'abolition des États sous le ministère de Richelieu.

Tel est le cadre où se déroulent les événements exposés par M. Dussert. Les épisodes en étaient pour ainsi dire inconnus ; l'auteur en a puisé l'histoire aux meilleures sources, imprimées ou manuscrites. Elles lui ont fourni d'excellents matériaux qu'il a ensuite fort heureusement utilisés, multipliant les résumés, groupant la masse des détails autour de quelques idées maîtresses qui répandent à l'endroit voulu la lumière nécessaire.

L'histoire des États dauphinois dépasse souvent les limites de la province ; elle intéresse aussi bien celle de nos rois. On n'avait pas tout dit par exemple sur le caractère de Louis XI ou de François Ier. M. Dussert nous fait mieux connaître l'égoïsme cynique de l'un et les tendances despotiques de l'autre ; mais c'est l'étude de la société et des institutions provinciales qui profitera surtout d'un livre aussi fouillé, aussi divers. L'esprit qui anime les membres des États se dégage de ces pages où, session par session, sont analysés avec une minutieuse précision, leurs décisions et leurs vœux. Les membres qui les composent sont animés d'abord de sentiments très aristocratiques ; puis peu à peu leur

esprit se modifie : au XVI[e] siècle, comme le remarque très justement M. Dussert, la prépondérance appartient à une bourgeoisie supérieure qui s'est séparée de la « marchandise » et a grandi « par l'argent et les offices », d'ailleurs « beaucoup moins préoccupée des libertés urbaines que de ses propres privilèges, de ses honneurs, de ses intérêts particuliers ». Ce sont les paroles mêmes de M. Dussert ; derrière les événements, il sait discerner les passions des hommes qui prétendent les diriger.

La deuxième médaille récompense un travail manuscrit très considérable de M. Alfred Gandilhon, archiviste du Cher, qui est un *Catalogue des actes des archevêques de Bourges antérieurs à l'an 1200.* Quelques chiffres en marqueront déjà l'importance : on y trouve en effet le relevé de 504 actes émanés de la chancellerie archiépiscopale, dont 203 originaux, allant de 810 à 1199 ; mais de plus il faut signaler une longue et substantielle introduction en tête de laquelle se trouve une liste chronologique des archevêques qui apporte de nombreuses corrections aux dates initiales et finales des pontificats fournies par la *Gallia christiana*, puis une liste des chanceliers de 978 à 1198. Quant au Catalogue lui-même, il est dressé avec le plus grand soin. M. Gandilhon y donne l'indication précise des originaux quand ils ont été conservés et des copies qui peuvent servir à l'établissement du texte, la mention des ouvrages imprimés où tel de ces actes a été publié ou simplement indiqué. Excellente œuvre d'histoire régionale. Il serait fort à souhaiter que l'auteur pût trouver bientôt les fonds nécessaires pour la faire imprimer.

C'est encore à un archiviste, et des plus méritants, qu'est attribuée la troisième médaille, à M. Jules Viard, pour son édition des *Grandes Chroniques de France*. Sans doute, il ne nous en a encore donné que trois volumes et le tome III s'arrête à la mort de Charlemagne, laissant donc un long chemin à parcourir pour arriver au temps de saint Louis où l'œuvre

fut écrite ; sans doute encore ces Chroniques ne sont qu'une traduction française d'originaux latins tous bien connus; sans doute enfin nous en possédons déjà une édition intégrale, donnée par Paulin Paris en 1836-1838. Cependant il faut remercier la Société de l'histoire de France d'avoir ordonné la nouvelle édition et féliciter M. Viard de s'être si bien acquitté de cette tâche. Il y fallait du courage, car le texte, conservé dans un grand nombre de manuscrits, est représenté par plusieurs rédactions différentes; avec une critique patiente et une vaste érudition, M. Viard nous donne enfin un texte bien établi, éclairé par une annotation sobre et précise. Il n'y a pas une seule ligne dont il n'ait déterminé la source. On savait bien que Primat, l'auteur de la première rédaction, n'a guère fait que traduire le recueil de récits historiques formé à Saint-Denis et qui est aujourd'hui le nº 5925 du fonds latin à la Bibliothèque nationale ; mais M. Viard a eu le mérite de reconnaître çà et là que Primat avait utilisé d'autres sources encore, par exemple les chroniques d'Adrevald, de Sigebert de Gembloux, de Hugues de Flavigny. Sur tous ces chroniqueurs nous sommes abondamment renseignés dans l'introduction à chacun des trois volumes publiés par M. Viard. Signalons en particulier dans celle du tome Ier cette idée ingénieuse que la première rédaction des Grandes Chroniques peut être attribuée à l'influence personnelle de saint Louis ; idée au moins très vraisemblable, car, bien que parue seulement en 1274, sous Philippe le Hardi, cette rédaction, œuvre de plusieurs années, a dû être commencée sous Louis IX. Nous allons donc maintenant pouvoir lire dans un texte définitif le plus ancien corps d'histoire officielle de notre pays, ouvrage dont l'influence a été grande sur les opinions et les jugements des générations subséquentes, sur les directions de la politique royale et jusque sur les événements eux-mêmes.

Passons maintenant aux mentions.

La première a été attribuée à M. Bourrilly, professeur à

la faculté des lettres d'Aix-Marseille, auteur d'un *Essai sur l'histoire politique de la Commune de Marseille, des origines à la victoire de Charles d'Anjou en 1264*. Beau sujet qui n'avait jamais encore tenté les érudits ; les documents cependant ne manquent pas. M. Bourrilly en a trouvé un grand nombre dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône, dans les archives municipales d'Aix et de Marseille, dans la riche bibliothèque de la Méjanes ; mais les plus anciens sont de date relativement récente ; c'est seulement à partir du XIIe siècle qu'ils commencent à devenir cohérents et instructifs. Au début, la ville appartient à plusieurs seigneurs, parmi lesquels on voit l'évêque et les vicomtes ; on distingue la ville haute groupée autour de la cathédrale et la ville basse, celle des marchands et des marins qui s'étend le long du port jusqu'à la rencontre avec l'antique abbaye de Saint-Victor qui lui oppose une barrière souvent menaçante. En 1178 enfin, on trouve dans la ville basse des consuls et c'est le début d'une organisation municipale. En 1212, une Confrérie du Saint-Esprit, d'origine sans doute ecclésiastique, acquiert, par des moyens qui nous restent inconnus, une partie des droits exercés jusqu'alors par les vicomtes ; mais elle disparaît, on ne voit pas comment, en 1220, et la Marseille vicomtale est alors gouvernée par un podestat, magistrat toujours étranger, presque toujours italien, que la ville nomme en vertu d'un contrat renouvelé à peu près tous les ans. Ce régime d'aspect tout militaire soulève des conflits avec Saint-Victor, avec l'évêque, même avec l'empereur, suzerain du royaume d'Arles ; la « podestarie » est donc supprimée et l'on revient à la situation antérieure à 1212, cette fois avec un viguier et six consuls. Marseille sera-t-elle désormais une ville de consulat, comme tant d'autres du Midi provençal ou languedocien? Non ; car, à la suite d'incessants conflits entre Arles, Avignon et Marseille, d'hostilités sans cesse renouvelées entre Raimond-Bérenger, comte de Provence, et Raimond VI,

comte de Toulouse, de nouvelles transformations s'opèrent, dont le détail ne laisse pas d'être fastidieux, jusqu'au jour où Charles d'Anjou, héritier par sa femme de Raimond-Bérenger, peut imposer aux Marseillais, c'est-à-dire à ceux de la ville basse, aux marchands enrichis par le commerce avec l'Orient latin, une paix honorable (juillet 1252). En 1257, l'évêque cède au frère de Louis IX tous les droits qu'il possédait sur la ville haute; après ce traité, écrit M. Bourrilly, « l'ensemble de la population marseillaise continua d'être partagé en deux organisations, mais les deux villes étaient subordonnées au même maître, le comte de Provence ». La fusion administrative de ces deux villes ne fut opérée qu'en 1348, près d'un siècle après la date où s'arrête le travail de M. Bourrilly.

Les résultats obtenus par ses recherches sont donc importants; il a réussi à débrouiller un écheveau des plus compliqués. C'est un réel mérite qui lui est acquis désormais, quelles que soient les critiques qu'on est en droit de faire à certaines parties de l'ouvrage. On peut lui reprocher par exemple de n'avoir pas exposé avec assez de précision la topographie historique de Marseille; de n'avoir pas mieux caractérisé ce qu'il appelle la ville épiscopale, la ville prévôtale, la ville vicomtale, la ville des tours ; de n'avoir pas représenté avec plus d'intensité et de variété le milieu dans lequel vivaient les Marseillais; enfin et surtout d'avoir trop laissé dans l'ombre le rôle, actif ou passif, joué par Marseille en face de deux grands princes qu'il connaît bien cependant : l'empereur Frédéric II et le comte Charles d'Anjou qui, visant l'un et l'autre, l'un après l'autre, à l'hégémonie dans la Méditerranée occidentale, avaient un intérêt égal à soumettre cette ville à leur influence ou à la ranger sous leur domination. Sans doute ces faits d'histoire générale n'ont pas échappé à sa sagacité ; mais, s'ils sont indiqués dans son livre, ils n'y sont pas incorporés. Les arbres l'ont parfois empêché de voir la forêt.

M. Stéphane Strowski, professeur agrégé de philosophie et docteur en droit, a mérité la seconde mention pour une étude sur *La Censive et le fief roturier en Bretagne*. La censive, mode de tenure roturière, est une des institutions les plus répandues de l'ancien droit. On a pu dire qu'elle a joué un rôle de premier ordre dans le développement de la propriété rurale; aussi a-t-elle été l'objet de nombreuses études. En Bretagne, elle se distingue par quelques traits originaux et c'est pour ce motif qu'elle méritait d'attirer une attention particulière. Dans un livre bien composé et agréablement écrit, M. Strowski en a fait l'histoire pendant une période de cinq cents ans environ, approximativement de 850 à 1350, depuis l'époque carolingienne jusques au temps où fut rédigée la « Très ancienne Coutume », sous l'empire de laquelle le droit breton prit des contours plus nettement accusés et se manifesta par des règles plus précises. On n'y trouvera pas de documents nouveaux, ni même de considérations générales vraiment personnelles, mais un ensemble bien choisi d'observations permettant de discerner les traits qui caractérisent la censive bretonne. Indiquons-les, à notre tour, au moins en quelques mots : dans l'ancienne France, la censive apparaît surtout comme un contrat fondé sur l'intérêt pécuniaire des deux parties, à la différence du fief qui procède d'une relation personnelle et politique. Dans la censive, le concédant voit un moyen d'assurer, moyennant une redevance dont il bénéficie, le défrichement ou l'exploitation de son domaine; le concessionnaire, un moyen de gagner sa vie et celle de sa famille par la culture du sol. La censive bretonne diffère de cette censive de droit commun pour se rapprocher du fief, si bien que les anciens juristes bretons n'ont pas eu tort de l'appeler d'un terme qui paraît impliquer contradiction, le « fief roturier ». Comme le fief, elle présente un caractère moral nettement accusé; contractée *intuitu personae*, elle repose, non pas exclusivement sur la coïncidence des intérêts pécuniaires de

deux personnes, mais sur la confiance réciproque de deux hommes qui se sont choisis parce qu'ils se connaissent. Elle présente aussi un caractère social : le concessionnaire recherche une protection que lui donnera le concédant en échange de certaines prestations. Elle met donc en présence deux hommes de même race, de même foi, qui s'entr'aident; c'est ce même esprit qui a subsisté longtemps chez d'autres populations celtiques. Si de nos jours la question d'Irlande a pris tant d'acuité, c'est en partie parce que le tenancier celte ne retrouvait pas, ou croyait ne pas retrouver chez le landlord anglo-saxon cette bienveillance à laquelle avaient droit, à son avis, ceux qui cultivaient sa terre de génération en génération. M. Strowski l'a bien compris, et il faut lui en savoir gré. Ne devait-il pas cependant se demander si la censive bretonne fut un fait isolé dans la France médiévale? Il n'ignore sans doute pas que d'autres régions ont connu des institutions analogues. Dans le Bas Quercy, par exemple, M. Robert Latouche notait récemment des expressions qu'il serait intéressant de rapprocher de celles qui abondent dans l'ouvrage de M. Strowski. Enfin il faut dire aussi que le lecteur, pour peu qu'il soit familier avec le développement juridique de la propriété foncière, acceptera difficilement certaines de ses affirmations. Ainsi, pour ce qui se rapporte à l'époque carolingienne, il est tout à fait inexact de parler de domaine éminent et de domaine utile, distinction dont on n'a pas eu l'idée avant le XIIIe siècle; et de dire, à propos du colon, qu'il était « le propriétaire de la terre, non le fermier ou le métayer »; que « propriétaire incommutable et perpétuel, il transmettait cette propriété à ses héritiers ». Tout au contraire : à l'époque franque comme à l'époque romaine, le colon est un tenancier établi sur la terre d'autrui. Enfin, il est téméraire de prétendre qu'au temps de Charlemagne, « les serfs pouvaient être vendus comme des bêtes de somme et des esclaves ». On pourrait encore faire remarquer que la bibliographie n'est

pas toujours au courant de la science; mais insister davantage sur ces défauts serait diminuer à l'excès la valeur d'un travail des plus honorables.

Plusieurs publications dues à l'excellent érudit qu'est M. René Fage nous transportent sur le domaine de l'archéologie. Elles sont au nombre de trois : 1° *Les Clochers-murs de la France*, 2° *Le tympan de l'église de Collonges*, 3° *Petites églises et églises rurales du Limousin*. La seconde et la troisième sont de simples plaquettes, où l'on constate d'ailleurs une fois de plus les connaissances et le goût de l'auteur. Il a su placer le tympan de l'église de Collonges à sa date et à son rang, montrant que c'est une œuvre très remarquable de la sculpture limousine dans le deuxième quart du XIIe siècle. Quant aux églises rurales de la province qui lui est chère, M. Fage a bien compris que ces petits monuments peuvent fournir d'utiles points de comparaison et témoignent des influences exercées par diverses écoles d'architecture, sans parler de la principale, représentée par les belles églises du Limousin. La pièce de résistance présentée par M. Fage est consacrée aux clochers-murs de la France; ici, étendant son champ d'observation, l'auteur envisage tout le territoire de notre pays. Ses explorations personnelles, ses recherches dans les publications les plus diverses et sur le terrain même, lui ont permis de dresser un répertoire raisonné où il compte, en les répartissant géographiquement, plus de 1.600 clochers de types divers mais appartenant à une même famille nettement caractérisée. Travail conduit avec méthode et dont les archéologes sauront faire leur profit. Ces trois opuscules enrichissent la liste déjà longue des publications dues au zèle infatigable de l'auteur. Une troisième mention montre l'estime dans laquelle le tient l'Académie.

Une quatrième mention récompense une heureuse trouvaille faite par M. l'abbé F. Hermet : *Les graffites de la Graufesenque près Millau, Aveyron*. Ce sont des comptes

de potiers provenant d'un atelier où l'on fabriquait des assiettes et des vases; sur les débris découverts de 1901 à 1906, l'abbé Hermet a reconnu des écritures dont il a donné de bons facsimilés. Elles doivent être rapportées au Ier siècle de notre ère. L'intérêt en est grand, non pas en ce qu'elles nous ont conservé les noms des potiers, mais parce qu'on y trouve des termes propres à la langue celtique, notamment les dix chiffres numéraux employés par les Gaulois. C'est une acquisition importante pour la connaissance d'une langue qui nous intéresse si directement et dont nous savons encore si peu de chose; aussi a-t-elle déjà fourni matière à de savantes études par le regretté Déchelette, par M. Dottin, par notre confrère M. Joseph Loth; elle intéressera tous les celtisants. Une initiative comme celle de M. l'abbé Hermet ne saurait être assez encouragée.

A l'histoire littéraire est échue la cinquième mention, attribuée à M. Joseph Nève pour son édition de *Sermons choisis de Michel Menot, 1508-1518*. Menot était un franciscain, ses sermons étaient mal connus par d'anciennes éditions devenues fort rares; il n'était donc pas hors de propos d'en procurer une nouvelle, pour qu'on sût à quoi s'en tenir sur le compte du personnage et sur la valeur de ses écrits. C'était aussi une idée fort sage que de choisir et de dégager les perles, s'il y en avait, du fatras. M. Nève l'a fait et il doit en être remercié; mais la mise en œuvre laisse à désirer sur plus d'un point.

Ce qui est de lui, dans ce gros volume de textes, ce sont l'introduction et les notes. L'introduction est raisonnable. Une célèbre controverse s'est, on le sait, élevée entre les savants au sujet de la langue dans laquelle ont été réellement prononcés les sermons du moyen âge qui nous sont parvenus en un latin souvent mêlé de français (mélange qualifié de macaronique, dont Menot offre de bons exemples). Hauréau, Paulin Paris, Victor Le Clerc ont commis l'erreur, étonnante chez ces grands érudits, de croire que tous les ser-

mons étaient prononcés tels qu'on les trouve dans les manuscrits ou en latin, ou en style macaronique. En réalité, les sermons *ad clerum* étaient seuls prononcés en latin, comme ils étaient écrits; mais ceux qui s'adressaient au peuple, délivrés par des prédicateurs de carrefour, sur les bornes de la place publique, ne pouvaient être débités qu'en une langue intelligible à des auditoires illettrés. Les manuscrits qui nous les ont conservés sont ou bien des notes jetées sur le papier comme aide-mémoire pour le prédicateur, ou bien des « reportationes », c'est-à-dire des résumés et des fragments notés au vol par des auditeurs plus ou moins sténographes. De là, dans les deux cas, ce mélange incongru de latin et de langue vulgaire. Sur ce point, M. Nève s'est rangé du bon côté. Il proteste aussi avec raison contre la légende de la trivialité extraordinaire de Menot. A coup sûr, ce franciscain parle trop et en termes trop crus de mauvais lieux, de femmes et d'hommes de mauvaises mœurs, mais cela n'était pas nouveau et, s'il ne mâche pas ses mots, c'est qu'un orateur populaire emploie le langage approprié aux lieux et aux circonstances; évidemment ce ne pouvait être ni le latin ni le français du beau monde. Ce n'est donc pas le bon sens qui manque à l'éditeur de ses sermons. Mais on doit lui reprocher mainte négligence ou erreur dans le détail et de n'être pas au courant des travaux déjà publiés sur un sujet qui a été très exploré.

Avec le Dr. Louis Dubreuil-Chambardel, nous remontons aux plus anciens temps de notre histoire. Son livre : *La Touraine préhistorique* est divisé en deux parties : 1° Étude chronologique des industries préhistoriques; 2° étude topographique des stations préhistoriques. Cette disposition est intelligente et mérite d'être imitée, à la condition toutefois qu'elle soit complétée par un index détaillé, qui fait ici défaut. La partie la plus originale est celle qui se rapporte à l'industrie du bronze, jusqu'à présent assez mal connue

dans cette région. Il faut aussi remercier l'auteur de nous avoir fait connaître quelques objets isolés de types peu communs, par exemple la hache ornée trouvée à Lignières, les bracelets de Saint-Genouph, etc. S'il n'est pas encore rompu aux méthodes des études archéologiques, il a le mérite d'avoir réuni un ensemble de matériaux utiles et d'avoir saisi l'intérêt qui ressort des découvertes groupées par vallées. Si l'on constate enfin dans son travail des lacunes assez graves, on peut espérer que, poursuivant ses recherches, il finira par les combler peu à peu. Il convient donc d'encourager ses efforts et peut-être, par des conseils appropriés, de les diriger.

La septième mention est accordée à une étude d'un intérêt à la fois historique et archéologique, celle du commandant R. Quenedey sur *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen*. Le château de Rouen construit par Philippe Auguste en 1204 n'existe plus ; seule, la tour dite de Jeanne d'Arc a été restaurée en 1869 ; mais nous possédons une vue de l'ensemble, datant de 1525, dans le *Livre des fontaines de Rouen* qui a été publié en 1911, plus une autre vue plus petite, de 1575, et une lithographie, datant du début du XIXe siècle, de la « Tour de la pucelle » qui fut démolie en 1809. En outre, des fouilles faites en 1907 et en 1908 ont permis de retrouver les fondements de cette tour, de déterminer l'épaisseur des murs et d'autres détails. A cela viennent se joindre des textes littéraires, d'abord ceux du Procès de réhabilitation, puis les récits de visiteurs de 1798 à 1805 auxquels on fit voir la Tour de la Pucelle. Plusieurs mémoires analysés par le commandant Quenedey ont établi, sans doute possible, que c'était bien la prison de Jeanne d'Arc. Quant à cette prison, M. Quenedey s'est proposé de déterminer l'étage où elle était située, l'emplacement de l'escalier d'accès, les dimensions et l'aménagement de la pièce où fut enfermée Jeanne, chambre assez vaste pour que dix-huit personnes pussent s'y tenir lorsque les juges se transportaient dans la prison ;

sur ces trois points, il est arrivé à des conclusions qui paraissent tout à fait acceptables. Partant de cette hypothèse que la tour de la Pucelle était normale, il était logique, comme l'a fait l'auteur, d'invoquer les dispositions adoptées dans les donjons de la même époque qui sont encore debout; et cette comparaison lui permet d'imaginer, avec un haut degré de vraisemblance, ce qu'il en était réellement pour la tour de Jeanne d'Arc. L'histoire, intéressée elle aussi à la question, retiendra les résultats obtenus par la consciencieuse et ingénieuse étude du commandant Quenedey.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le tirage à part du mémoire de M. Rostovtseff sur *Une tablette votive thraco-mithriaque du Louvre* (extrait des *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie*, tome XIII, 2e partie). Il offre ensuite, de la part de M. Adrien Blanchet, un opuscule intitulé : *La polychromie des bas-reliefs de la Gaule Romaine*; mémoire lu dans la séance de la Société archéologique de Sens le 1er mars 1921.

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom du R. P. Dom A. Wilmart, un mémoire sur les *Écrits spirituels des deux Guigues* (extrait de la *Revue d'ascétique et de mystique*, tome V, 1924, in-8°, 51 p.).

« Ce sont les titres littéraires de deux célèbres prieurs de la Grande-Chartreuse, Guigues Ier, 5e prieur et le véritable organisateur de l'Ordre (1109-1136), et Guigues II, 9e prieur (1173-1180), qui font l'objet de la présente étude du savant bénédictin. Son enquête a porté sur cinq ouvrages, pour lesquels il propose avec beaucoup de vraisemblance les attributions suivantes : 1° à Guigues Ier les *Méditations* ; 2° à Guigues II la *Scola claustralium*; 3° la *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, non pas à un Guigues mais à Guillaume de Saint-Thierry ; 4° des *Méditations*, différentes des premières et encore inédites, qui paraissent appartenir à l'héritage de Guigues II ;

5° enfin le traité *De quadripartito exercitio cellæ*, qui n'est l'œuvre d'aucun des deux Guigues, mais plutôt d'un prieur des dernières années du XIIe siècle, peut-être le successeur de Guigues II, Jancelin. »

SÉANCE DU 30 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse une amplification du décret approuvant l'élection de M. Antoine Meillet à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Babelon.

Lecture est donnée du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Meillet et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre de l'Instruction publique transmet en communication un rapport de M. Foucher, chef de la mission archéologique française en Afghanistan, sur les antiquités bouddhiques de Haibâk (Turkestan afghan). — Renvoi à M. Senart.

Le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie qu'au mois d'octobre dernier, elle a été invitée à se faire représenter au XXIe congrès international des Américanistes qui se tiendra en deux sessions, à La Haye, du 12 au 16 août, et à Göteborg, du 20 au 25 du même mois, et qu'elle a renvoyé à date ultérieure, la décision à ce sujet.

La Compagnie accepte l'invitation et délègue M. Cordier pour la représenter.

M. Thureau-Dangin, au nom de la commission de Clercq, propose de voter les subventions suivantes :

30.000 francs à M. Pierre Montet, pour la continuation de ses fouilles à Byblos ; et 4.000 francs pour la publication de la *Revue d'Assyriologie* en 1924.

— Adopté.

M. Édouard Cuq fait une lecture sur un recueil de lois hittites, dont une traduction française a paru récemment.

Au cours de fouilles opérées en Asie mineure à Boghaz-Keui, à l'est d'Angora, dans les ruines du palais des rois de Hatti, on a trouvé plus de dix mille fragments de tablettes en écriture cunéiforme, dont quelques-unes contiennent un recueil de lois. Ces lois ont été édictées pour un peuple d'agriculteurs et de guerriers, établi très anciennement dans la boucle de l'Halys, et qui peu à peu a soumis à sa domination la majeure partie de l'Asie mineure, la Syrie et le nord de la Mésopotamie. L'apogée de sa puissance se place au XIIIe siècle avant notre ère, alors que les rois de Hatti concluent des traités de paix et d'alliance avec les Pharaons d'Égypte.

Les lois hittites viennent d'être traduites en français par M. Hrozný, professeur à l'Université tchèque de Prague. Bien que la traduction soit sujette à revision en raison des difficultés que présentent la lecture et l'interprétation de certains passages, elle donne une idée suffisante de la composition du recueil, du caractère et de l'objet de ces lois.

Le recueil comprend environ 200 articles. Il est divisé en deux parties, d'époques différentes. La plus ancienne a subi des remaniements : on a introduit dans la loi des précisions que l'expérience avait suggérées ; on a adapté la loi aux rapports des habitants du Hatti avec ceux des pays annexés. On constate ainsi que la formation du recueil et sa première rédaction sont antérieures à l'annexion de la Syrie, dans la première moitié du XIVe siècle.

Les lois hittites ont surtout un caractère pénal. Elles ne contiennent pas une codification de coutumes, comme le code babylonien de Hammurabi. Elles tendent à protéger l'agriculture et à réprimer les délits susceptibles de troubler gravement l'ordre public. A cette occasion, elles fournissent des indications sur l'état social et économique, sur le mariage, la propriété privée et le régime des fiefs, l'usage des actes symboliques et des rites religieux, la suppression des sacrifices humains, l'évolution du système pénal.

M. Théodore Reinach présente une observation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Monceaux, un mémoire dont il est l'auteur, intitulé : *Cuicul chrétien* (extrait des *Atti della Pontificia Accadèmia Romana d'Archeologia*, serie III[a], *Memorie*, vol. I, par 1, 1923).

M. Camille Jullian fait hommage, de la part de M. Félix Stähelen, d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Das älteste Basel* (Bâle, in-8°, 1924).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 6 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

M. Hénault, directeur des fouilles de Bavay, prie l'Académie de se faire représenter le 6 juillet prochain à l'inauguration du Musée de Bavay complètement reconstitué.

La Compagnie accepte cette invitation et délègue M. Adrien Blanchet pour la représenter.

M. Pierre Paris, directeur de l'École des Hautes Études Hispaniques, adresse à M. le Président la lettre suivante :

Alcañiz (province de Teruel),
29 mai 1924.

Monsieur le Président,

L'intérêt bienveillant que l'Académie a toujours témoigné aux travaux de l'École des Hautes Études Hispaniques, m'engage à vous faire part des premiers résultats obtenus par les premières fouilles qu'elle a entreprises, sous ma direction, dans la région d'Alcañiz.

Le territoire de cette ville, celui d'Albalate et de Hijar, villes voisines, sont couverts, à dire vrai, de stations préhistoriques et ibériques dont les unes n'ont jamais été étudiées, ni même signalées, dont les autres, bien que connues de quelques rares personnes, sont encore vierges.

D'accord avec M. l'abbé Vicente Bardarin, curé de la paroisse de Saint-Michel des Navarrais à Saragosse, originaire d'Alcañiz,

correspondant de l'Académie de l'Histoire, qui connaît admirablement le pays et a réuni une importante collection archéologique, et dont la collaboration précieuse nous est complètement acquise, l'École a obtenu du Gouvernement espagnol l'autorisation d'explorer quinze sites nettement déterminés. Nous ne saurions assez remercier M. Bardarin de sa collaboration aussi désintéressée que libérale, ni le Gouvernement espagnol qui nous a accordé un tel privilège ; nous sommes assurés de recherches très intéressantes pendant plusieurs années, si nous avons les fonds nécessaires.

Étant donnés l'état du change, et la saison déjà avancée, je n'ai voulu, pour commencer, entreprendre qu'une exploration restreinte. J'ai choisi le Pic des Corbeaux (Cabezo de los Cuervos), haut promontoire rocheux qui domine Alcañiz; le sommet était couvert de tessons très anciens, et D. Vicente Bardarin y avait trouvé, en grattant simplement le sol, trois vases néolithiques presque complets.

C'est bien en effet un village néolithique qui a occupé le sommet du cabezo, et dont nous avons recueilli les restes. Malheureusement le village a été détruit par un très violent incendie ; nous avons travaillé dans un monceau de cendres, de charbon, de briques brûlées, parsemé de tessons sans nombre mêlés dans le plus grand désordre. A peine trois ou quatre récipients nous sont parvenus intacts ; mais nous en pourrons reconstituer plusieurs.

En dehors des vases, très peu d'objets ont échappé à l'incendie ; il faut signaler comme très nouveaux, il nous semble, quelques *poids de tisserands* en argile ayant la forme de croissants, et percés d'un trou à l'extrémité de chaque corne ; ils étaient mêlés à un grand nombre de poids ronds, de type courant.

Les centaines de fragments de vases décorés ne laissent aucun doute sur l'âge de fabrication ; l'ornementation consiste souvent en lignes incisées, mais beaucoup plus souvent en bandes ondulées, en relief, avec écrasement fait par l'application des doigts sur la barbotine fraîche ; ces bandelettes étaient en effet appliquées sur le col et la panse du vase, celui-ci une fois terminé. Sauf de très rares exceptions, toute la céramique du cabezo est faite à la main.

Chose curieuse, nous avons recueilli en grande quantité des silex taillés, marteaux, racloirs, poinçons, scies, etc. quelques instruments en os, mais pas un outil en pierre polie, et pas un fragment de métal. C'est, à notre avis, ce qui rendra particulièrement intéressante l'étude détaillée de la station, que je vais rédiger avec la collaboration de M. Bardarin.

Ces résultats, en un point que j'ai choisi justement parce qu'il n'y avait la matière qu'à un travail restreint, me paraissent assez encourageants pour me décider à revenir dès qu'il sera possible, dans cette région toute neuve et privilégiée.

M. Senart a été saisi par le Secrétaire perpétuel d'une communication envoyée de Balch par M. A. Foucher, le chef de la délégation archéologique en Afghanistan. Cette notice est consacrée à un groupe d'antiquités bouddhiques que M. Foucher a relevées et rapidement étudiées sur la route de Caboul à Balch près du village de Haibâk. Ces antiquités étaient jusqu'ici à peu près inconnues. Elles n'ont pas été signalées même par Hiouen tsang dont le chemin, de Balch à Peshawar, suivait dans cette région un autre tracé. Elles comprennent tout un établissement bouddhique, stūpa et couvent.

Le stupa offre ce caractère tout particulier d'être monolithe. Il devait être constitué par une masse rocheuse gagnée sur le sommet d'une colline calcaire au moyen de tranchées profondes l'isolant du massif. Il n'a jamais été achevé, les tranchées n'ayant jamais reçu ni en largeur, ni en profondeur le développement prévu. La circonférence n'en aurait pas, à la base, comporté moins de 80 mètres. C'est une sorte de contrepartie bouddhique du fameux Kailāsa çivaite d'Ellora. Au sommet du dôme, le *harmika* du couronnement avait déjà reçu sa forme et on avait commencé à y entailler une chambre à reliques. M. Foucher suppose, le monument ne paraissant guère pouvoir être antérieur au v[e] siècle, que l'exécution a pu en être interrompue par l'invasion des Huns Ephthalites survenue vers 425.

Quant aux locaux du couvent, creusés dans le rocher à petite distance et en grande partie parachevés, ils présentent diverses dispositions curieuses que précise la notice dans une description intéressante ; ils comportent chapelle, salle capitulaire, cellules en dortoir, servitudes, tous des éléments qu'on pouvait attendre.

L'ensemble mérite certainement un examen attentif et ce point représente entre Caboul et Balch une des étapes instructives de l'art indien dans sa marche vers l'Asie Centrale.

M. Senart se borne à ces quelques remarques qui suffisent à recommander à l'attention la communication de M. Foucher; elle mérite à tous égards d'être publiée in extenso.

M. Edmond Pottier fait savoir qu'il a reçu de M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités à Beyrouth, la reproduction d'un rhyton attique en forme de tête de sanglier, décoré d'une scène de jeux d'enfants. Cette jolie pièce, trouvée dans une nécropole de Syrie, date de la fin du ve siècle, et montre une fois de plus l'importance des découvertes qu'on peut attendre des fouilles. Les exemplaires de céramique attique de belle époque sont encore très rares dans cette région.

M. Émile Senart fait savoir officieusement que la Commission du prix Volney de 1924 a attribué deux récompenses de mille francs chacune, à M. Jean Haust, pour ses *Étymologies wallonnes et françaises*, et à M. P. Joüon, pour sa *Grammaire de l'hébreu biblique*.

Sur la proposition de M. Edmond Pottier, M. Théodore Reinach est adjoint à la Commission du *Corpus des vases antiques d'argile*, en remplacement de M. Babelon.

M. Jacques Bacot donne lecture d'une note sur quelques manuscrits tibétains provenant du baron Schilling de Canstadt, appartenant à la bibliothèque de l'Institut.

M. Paul Pélliot présente une observation.

M. Adrien Blanchet communique un mémoire intitulé : *Une Faustine romaine au XVIe siècle.*

MM. Salomon Reinach et Paul Monceaux présentent des observations.

M. Puech étudie deux vers (382 et 463) du VIIIe livre des *Oracles Sybillins*; le texte en a été considéré jusqu'ici comme

désespéré, ou a provoqué des conjectures inadmissibles. M. Puech pense qu'il suffit de bien interpréter les données de la tradition manuscrite pour obtenir, sans véritable correction, un sens satisfaisant. Il propose de lire, au vers 382 :

Πάνθ' ἕνα φῶτες ἔχοντες ἀχρήστοις δῶρα διδοῦσιν,

c'est-à-dire : les hommes, alors qu'ils ont (un dieu) unique, qui est toutes choses, offrent des présents à des (dieux) inutiles ; et au vers 463 :

ὣς εἰπὼν ἔμπνευσε θεὸς χάριν· ἡ δ'αἶε κούρη,

c'est-à-dire : et la Vierge entendit (il s'agit de l'Annonciation). Le vers 382 a pu paraître énigmatique par la concision de la formule, et aussi suspect de panthéisme. Au vers 463, le verbe homérique ἀίω employé comme disyllabique, n'a pas été reconnu par les copistes, et l'un deux, préoccupé de théologie orthodoxe, a cru trouver là l'adverbe αἰεί qui attestait la perpétuelle virginité de Marie. La diphtongue αι, devant voyelle, a été considérée comme commune par notre auteur; il l'a employée comme brève au vers 463, et comme longue au vers 464 (si l'on accepte la conjecture excellente d'Alexandre); ce traitement des diphtongues est courant dans les *Oracles Sybillins*.

M. Théodore Reinach présente une observation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Brutails, une étude intitulée : *La géographie monumentale de la France aux époques romane et gothique* (extrait du *Moyen Age*, 2e série, t. XXV, 1923) ;

de la part de M. Lucron, un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Nérac aux points de vue archéologique et artistique* (Paris, 1924);

de la part de Mme V. Cotte, un ouvrage dont elle est l'auteur, intitulé : *La Civilisation néolithique*, qui forme la deuxième partie des *Documents sur la préhistoire de la Provence* (Aix-en-Provence, 1924, in-8°).

M. Henri Cordier a la parole pour deux hommages :

« M. Charles Monteil, après avoir été un fonctionnaire distingué de notre service colonial en Afrique et avoir enseigné les langues soudanaises à l'École des Langues Orientales vivantes, continue ses travaux en France et j'ai l'honneur de déposer en son nom un nouvel ouvrage des Publications du Comité d'Études historiques et scientifiques du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française, intitulé : *Les Bambara du Ségou et du Kaarta.* Les Bambara, forment après celui des Mossi, le plus fort groupement de la colonie française du Haut Sénégal et Niger, et au nombre de plus de 500.000, occupent actuellement, et depuis longtemps déjà, en masses compactes, une vaste région à cheval sur le Niger et qui comprend la plus grande partie du territoire des cercles de Bammako, Bougoumi et Ségou. L'ouvrage important de M. Monteil a valu à son auteur un prix à la Société de Géographie.

« J'ai l'honneur également d'offrir à l'Académie de la part de Mrs Frits Holm une médaille de bronze commémorant le voyage effectué par son mari, le chambellan danois Frits Holm, dans la province chinoise de Chan si en 1907, dans le but de faire exécuter un fac-similé de la célèbre inscription de Si-ngan fou de 781, relatant l'introduction du christianisme en Chine par les Nestoriens en 635. Cette belle médaille gravée par l'artiste Albert Bruce-Joy porte à l'avers la figure du voyageur, au revers une inscription en danois portant la date de l'expédition, entourée des caractères chinois de l'en-tête de la stèle. »

M. le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie, au nom de la Société Française de reproductions de manuscrits à peintures, le *Bulletin* de 1921, qui contient, enrichie de 47 phototypies, in-4°, une étude approfondie des principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, due à la plume de M. Amédée Boinet, bibliothécaire de ce dépôt.

L'auteur commence par l'historique de cette importante bibliothèque, puis il donne une description documentée de ces manuscrits en faisant ressortir leur origine, en citant leurs textes et en précisant l'art qui les décore et il termine par un aperçu sur les volumes distraits des collections abbatiales au cours du xviiie siècle, qui permettra peut-être d'identifier les volumes qui ont ainsi disparu et qui figurent actuellement dans d'autres bibliothèques. »

SÉANCE DU 13 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Mirot fait une communication sur un manuscrit récemment acquis par les Archives nationales, intitulé *Dictionnaire alphabétique et chronologique de la Noblesse.*

Cet ouvrage est l'œuvre d'un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, dom Charles-Joseph Bévy, né en 1738, mort en 1830, qui fut historiographe de France pour la Flandre et le Hainaut, et de 1815 à sa mort, bibliothécaire et aumônier du ministère de la Guerre. Chargé en 1779 de classer dans les archives de la Chambre des Comptes les registres des comptes des Trésoriers des guerres, Bévy dépouilla cette importante collection, relevant les noms de tous ceux qui, de 1339 à 1515, avaient servi dans les armées royales, et mentionnant leur qualité, leurs grades, leur lieu d'origine, la durée de leurs services, le nombre de chevaliers, écuyers, sergents, arbalétriers amenés par eux, et leur solde journalière.

Cette table d'une rigoureuse exactitude est très précieuse, les registres des Trésoriers des guerres ayant été brûlés en 1792 ; il n'en subsiste plus aujourd'hui que six registres originaux de 1338 à 1350, et des extraits faits au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'est donc une source importante tant pour l'histoire militaire que pour l'histoire généalogique.

M. J.-B. Chabot entretient l'Académie des fouilles qui ont été faites à Carthage dans le sanctuaire dit de Tanit, par les soins de M. le comte de Prorok, qui s'est rendu acquéreur du terrain où ont été pratiquées ces fouilles. On y a découvert de nombreux autels votifs et plus de 200 urnes contenant des ossements calcinés. On en avait déjà trouvé antérieurement plus de 800. M. Chabot émet des doutes sur le fait que ces ossements proviendraient de sacrifices humains. On a aussi découvert des inscriptions gravées sur des stèles qui étaient encore en place. M. Chabot donne l'interprétation de trois de ces inscriptions qui

contiennent des imprécations contre ceux qui les déplaceront. Ces textes apportent une précieuse contribution à la connaissance du lexique et de la grammaire puniques.

M. Adrien Blanchet signale des découvertes faites dans la forêt de Corgebin, près de Chaumont (Haute-Marne), au-dessus d'un cours d'eau souterrain. Il commente en particulier une inscription des premiers temps de la domination romaine, qui contient des noms de formes celtiques ; le plus important est celui de la déesse *Atesmerta* dont on ne connaît pas d'autre exemple, mais qui est analogue à celui d'une autre divinité, *Rosmerta*, si fréquemment associé dans des inscriptions au nom de Mercure.

Le P. Scheil donne lecture de la première partie d'un Mémoire de M. Édouard Naville sur l'âge du cuivre en Égypte.

LIVRES OFFERTS

M. H. Cordier a la parole pour un hommage :

M. Charles de la Roncière, conservateur des Imprimés à la Bibliothèque Nationale, a consacré un ouvrage monumental à *la découverte de l'Afrique au moyen âge : Cartographes et explorateurs*, qui comprendra deux volumes ; le premier traite de l'*Intérieur du Continent*, le second nous décrira le *Périple du Continent*. C'est le premier volume que j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie au nom de l'auteur.

Nous y trouverons sept parties, renfermant les *vicissitudes de la cartographie médiévale*, *l'énigme du premier voyage de circumnavigation médiévale*, *le commerce saharien au moyen âge*, *premières relations de l'Europe avec le Soudan*, *l'école cartographique des Juifs de Majorque*, *Voyages d'Européens au Touât et à Tombouctou*, *la régression de la cartographie*. J'attirerai tout particulièrement l'attention sur les chapitres relatifs aux Juifs de Majorque, auteurs de l'Atlas catalan de Charles V, dans lesquels M. de la Roncière complète les recherches du regretté docteur Hamy. Je signalerai aussi la relation du voyage expédié du Touât à Gênes par Antoine Malfante en 1447.

L'ouvrage ne comprend pas moins de dix-neuf planches, fac-similés de cartes dont l'une en couleurs. Ce magnifique ouvrage forme le tome V des *Mémoires de la Société royale de Géographie d'Égypte*, il a été exécuté sous les auspices et aux frais de Sa Majesté Fouad Ier, roi d'Égypte, par l'Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, à laquelle il fait le plus grand honneur.

SÉANCE DU 20 JUIN 1924.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Par lettre en date du 14 juin 1924, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, fait savoir que la chaire d'archéologie de l'École nationale des Chartes ayant été déclarée vacante, le Conseil de perfectionnement et l'Assemblée des professeurs de cet établissement présente à l'unanimité des suffrages, en première ligne M. Marcel Aubert, et en deuxième ligne M. Paul Deschamps. Il invite la Compagnie à procéder à son tour à la désignation de deux candidats.

Par une autre lettre en date du 18 juin, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que les crédits devenus disponibles au Collège de France par suite du décès de M. Babelon ayant été affectés à l'enseignement de la Numismatique dans l'Antiquité, l'Assemblée des professeurs présente, en première ligne, M. Théodore Reinach par 26 voix contre 1 à M. Dieudonné, 4 bulletins marqués d'une croix et 1 bulletin nul ; et en seconde ligne, M. Dieudonné, par 31 voix contre 1 bulletin nul.

Il invite la Compagnie à procéder à son tour à la désignation de deux candidats.

Il sera procédé à cette double présentation dans la prochaine séance.

Le président du XXIe Congrès International des Américanistes écrit à M. le Secrétaire perpétuel pour remercier l'Académie

d'avoir confié à M. Cordier la mission de la représenter au Congrès.

M. Dunand, missionnaire de l'Académie à l'École archéologique française de Jérusalem, adresse à M. le Secrétaire perpétuel un compte rendu de ses travaux. — Renvoi à la Commission de Syrie.

A propos de la correspondance, M. Georges Bénédite communique une lettre de M. Édouard Naville qui le prie de remercier en son nom ceux de ses confrères qui ont signé avec lui l'adresse de félicitations qu'il lui a envoyée à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

M. Edmond Pottier prononce l'éloge de M. J. de Morgan récemment décédé :

« Les journaux ont annoncé la mort de M. Jacques de Morgan, décédé à Marseille après quelques mois d'une douloureuse maladie. Bien qu'aucun lien officiel, à mon grand regret, n'existât entre notre Compagnie et lui, l'Académie comprendra que comme représentant du Musée du Louvre, qui a bénéficié si largement de ses belles découvertes, j'adresse ici un dernier hommage à sa mémoire.

Tout le monde connaît les admirables trouvailles du Code d'Hammourabi, de la stèle de Naram Sin, de l'obélisque de Manichtousou, de la statue de Napir-Asou et de tant d'autres monuments, qui non seulement ont rendu son nom célèbre, mais qui ont ouvert à notre confrère le P. Scheil le vaste champ d'études où lui-même s'est illustré. Dans l'histoire de l'archéologie française, les fouilles de J. de Morgan, à Suse, tiennent une des premières places et comptent parmi les plus heureuses et les plus fécondes en résultats ; elles complètent admirablement celles de Sarzec et de Dieulafoy et nous font saisir l'union intime des trois grands foyers de civilisation asiatique : Élam, Chaldée, Perse. En Égypte même, J. de Morgan avait marqué son passage à la Direction des Antiquités par deux fouilles très fructueuses, celles de Nagadeh et de Dahchour. La justesse de son coup d'œil, la sûreté de sa méthode faisait de lui un incomparable chercheur. On aurait

pu attendre de lui d'autres révélations sur le monde antique, si, en 1913, à la suite des attaques dont il fut l'objet et qui eurent leur écho jusque dans le Parlement, il n'avait brusquement renoncé à la direction de la Délégation en Perse. Dès lors, installé dans le Midi pour y rétablir sa santé déjà ébranlée par de si fatigantes campagnes, il déploya dans son cabinet de travail la même ardeur impétueuse qu'il avait montrée sur le terrain. Articles, livres, manuels scientifiques, voire même des œuvres d'imagination sortaient de sa plume avec une abondance sans pareille, mais son tempérament robuste était atteint et lentement ses forces fléchissaient. Le jour où il dut s'aliter, nous avons compris qu'il était perdu.

Pendant cette période d'éloignement et de retraite laborieuse, d'accord avec quelques-uns de nos confrères, j'ai essayé de rétablir le lien rompu entre J. de Morgan et le milieu scientifique de Paris. Il résista à toute avance, disant qu'il avait trop à se plaindre des hommes et qu'il préférait sa solitude. Comme Botta, et comme Fresnel, il aura connu l'amertume d'une disgrâce qui, par une sorte de fatalité malheureuse, s'est attachée à tant d'explorateurs français. Mais son souvenir et son nom sont assurés de vivre, tant que s'élèveront dans nos salles du Louvre les monuments infiniment précieux qu'il a su conquérir par son énergie, par son intelligence, et dont il a enrichi son pays.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai le regret d'avoir à vous annoncer la mort de M. Joseph Roman, notre correspondant depuis 1908 et, pour plusieurs de notre Compagnie, un ami de date plus ancienne encore. Je me souviens, pour ma part, de l'avoir rencontré au début de ma carrière dans l'entourage d'un de ces savants qui, outre l'apport au patrimoine commun de ce qu'ils ont pu acquérir par leur valeur personnelle, rendent un non moindre service en créant autour d'eux une atmosphère d'érudition. Non seulement d'autres savants d'égale culture se sentent attirés dans ce milieu congénial où leurs talents se développeront encore, mais on y voit surgir autour d'eux des vocations scientifiques chez des sujets

que ni leurs origines, ni leurs premières études ne semblaient appeler à l'érudition. Notre très regretté confrère Anatole de Barthélemy était un de ces animateurs. Vous n'avez pas oublié quel groupe d'amis éminents l'entourait jusque dans notre Compagnie : Héron de Villefosse, l'abbé Thédenat, Babelon pour ne citer que les morts ; et je vois, Dieu merci ! parmi nous des survivants de ce groupe qui ne sont ni les moins respectés, ni les moins aimés d'entre nous. N'est-ce pas en grande partie à M. de Barthélemy, à l'accueil paternel et empressé que reçut auprès de lui un adolescent élevé dans les travaux manuels, que nous devons le prodige d'Auguste Longnon? Et si nous cherchions, nous n'aurions pas de peine à rencontrer des exemples analogues, sinon aussi éclatants, de l'influence fécondante exercée dans les milieux les plus imprévus par notre confrère.

Certes, lorsqu'il trouva, dans cette atmosphère favorable, le milieu où devait se développer sa vocation, M. Joseph Roman n'avait pas eu à surmonter les difficultés initiales que le manque d'éducation première avait imposées à Longnon ; né à Gap en 1840, il avait eu l'avantage d'une éducation cultivée et les études de droit par lesquelles il la compléta l'avaient plutôt préparé à suivre la carrière de magistrature dont il trouvait les exemples dans sa famille. Cependant, il n'avait pas reçu la formation spéciale par laquelle on s'initie aux travaux historiques. Ces travaux, M. Roman, à qui sa situation aurait permis des loisirs qu'il dédaigna, les aborda dans l'esprit le plus désintéressé ; jamais il ne brigua les moindres fonctions. Il arrivait à la trentaine lorsque parurent ses premières publications : une *Sigillographie du diocèse de Gap* (1870), une *Carte numismatique du Dauphiné* (1872) et une *Sigillographie du diocèse d'Embrun* (1873). Les sujets de ces ouvrages indiquent dans quelles directions l'activité de l'auteur devait dorénavant s'exercer : la sigillographie, et parfois la numismatique qui en est si proche, et l'histoire de sa province natale.

Celle-ci surtout tenait le premier rang dans ses préoccupations. C'est pour la faire mieux connaître qu'il publia dès 1878, pour la Société de l'histoire de France, la charmante *Histoire de Bayard* par le *Loyal serviteur*, et de 1878 à 1884, trois gros volumes des *Actes et correspondances du connétable de Lesdi-*

guières ; puis, de ces œuvres de patiente abnégation comme le *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes* (1884) et le *Répertoire archéologique* du même département (1888)qui lui permirent de donner ensuite une esquisse d'ensemble dans son *Tableau historique du département des Hautes-Alpes* (1887-1890). Une *Histoire de Gap* (1892) mit le couronnement à ses études sur le département.

Les Hautes-Alpes ne lui faisaient pas oublier le reste du Dauphiné ; déjà il avait publié des *Montres et recrues des capitaines dauphinois* (1888), une *Sigillographie des gouverneurs du Dauphiné* (1888), puis vinrent des *Documents sur la Réforme et les Guerres de Religion en Dauphiné* (1890), une *Histoire et description du Musée-Bibliothèque de Grenoble* (1891), une étude sur *les jetons du Dauphiné* (1894). Entre-temps, il avait largement collaboré à la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete (t. XI et XII).

Mais c'était vers la sigillographie que se concentraient de plus en plus ses recherches ; le dernier de ses ouvrages sur le Dauphiné fut une *Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné* qui eut deux éditions en 1907 et 1913 ; puis il préluda par un grand *Inventaire des sceaux des pièces originales du Cabinet des titres* (1909), à un ouvrage de synthèse appelé, dit un maître des études sigillographiques, M. Max Prinet, « à rendre de grands services ; car on y trouve réunis des renseignements nombreux qu'il serait malaisé de rencontrer ailleurs », un *Manuel de sigillographie française* paru en 1912.

J'ai négligé à dessein de mentionner quelques publications qui ne rentraient pas dans le domaine ordinaire des études de M. Roman ; j'ai négligé aussi les très nombreux articles qu'il a publiés dans des revues d'érudition. La masse imposante des œuvres que j'ai énumérées est la preuve d'un travail considérable qui, pour avoir été parfois un peu hâtif, n'en met pas moins à la disposition du public une somme de résultats utiles et de renseignements importants. Elle justifie amplement le choix que vous aviez fait de M. Roman pour l'un de vos correspondants, celui de la Société Nationale des Antiquaires de France qui l'avait accueilli à titre de membre résidant, et celui du Comité des Travaux historiques dont il était membre non résidant.

Depuis quelques années, l'âge avancé de M. Roman, les épreuves de la guerre, — il avait eu le cruel honneur de perdre un fils mort pour la France — l'avaient retenu dans sa province et avaient ralenti ses travaux. C'était avec un sympathique regret que nous ne le voyions plus prendre sa place sur ces bancs. Nous garderons à ce laborieux, le souvenir d'estime respectueuse que l'on doit au travail persévérant et désintéressé.

M. Alexandre de Laborde donne lecture du rapport suivant :

La Commission de la fondation Piot propose à l'unanimité qu'il soit accordé une subvention de quinze cents francs à Mlle Marthe Oulié, élève de l'École du Louvre, pour exécuter des fouilles en Crète, au mois d'août, dans les maisons qui entourent le palais de Mallia, déjà dégagé par l'École d'Athènes, en vue de trouver des restes de céramique et d'architecture.

La proposition est adoptée.

Le R. P. Scheil communique la seconde partie du mémoire de M. Édouard Naville sur l'âge du cuivre en Égypte.

M. Henri Sottas, professeur d'égyptologie à l'école des hautes études, rend compte de ses travaux récents, exécutés sur un double de la « pierre de Rosette », double provenant des fouilles de feu M. Clermont-Ganneau à Éléphantine et conservé au Louvre. Trois fragments ont été retrouvés, couverts chacun d'une des écritures représentées sur la fameuse stèle qui a joué un si grand rôle dans le déchiffrement des hiéroglyphes. Le fragment grec est le plus important : il permet de contrôler et souvent de rectifier les hypothèses émises depuis plus d'un siècle en vue de combler les parties manquantes de la pierre de Rosette. A l'aide des fragments hiéroglyphique et surtout démotique on peut réfuter avec rigueur les assertions d'un égyptologue allemand qui avait cru devoir nier la possibilité de trouver à Éléphantine un double du décret gravé sur la pierre de Rosette, sous prétexte qu'à l'époque de sa promulgation, l'île n'était pas sous l'obédience du Ptolémée régnant à Alexandrie.

M. Bernard Haussoullier présente une observation.

M. Franz Cumont communique la reproduction d'un fragment

de bouclier recouvert de peau, qui a été découvert à Sâlihîyeh en 1923. Ce lambeau de parchemin était décoré d'une peinture représentant au centre la mer azurée avec les navires qui y voguent, au bord la terre, en rouge, avec ses fleuves bleus. Sur ce bord, le possesseur du bouclier, qui devait être un archer palmyrénien, a inscrit en grec une liste de ses étapes avec la notation en milles des distances. Les *mansiones* sont figurées par une petite maison à pignon. La liste commence à Odessos (Varna) sur la côte du Pont Euxin et nous conduit par Callatis et Tomi jusqu'au Danube, puis au delà du fleuve se poursuit jusqu'à Chersonèse en Crimée ; elle reprend à Trapézous (Trébizonde) et s'arrête aujourd'hui à Artaxata en Arménie.

Cette peinture qui doit dater de la première moitié du IIIe siècle, apporte une preuve nouvelle que, sous les Sévères, les Romains avaient des garnisons dans la Russie méridionale à Tyra, Olbia, Chersonèse, que réunissait une route militaire, et qu'ils occupaient en Arménie Artaxata, qui ne fut pas détruite, comme on l'a cru, sous Lucius Vérus. Ce document géographique unique en son genre est certainement un extrait d'une carte routière d'état-major. Il tend à confirmer l'hypothèse que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger remontent tous deux à une grande carte murale exécutée à Rome sous Caracalla en même temps que la célèbre *Forma Urbis*.

MM. Théodore REINACH et Gustave GLOTZ présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Adrien BLANCHET offre une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Les jetons dessinés par le peintre Louis II Boulogne et par le sculpteur Edme Bouchardon* (extrait de la *Revue Numismatique*, 1924).

M. Camille JULLIAN fait hommage, de la part de l'auteur, M. Maurice Goguel, professeur à la Faculté libre de Théologie protestante de Paris, de son *Introduction au Nouveau Testament* (Paris, 3 volumes, 1922-1924).

SÉANCE DU 27 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse une ampliation du décret, en date du 19 juin, qui modifie ainsi qu'il suit l'article 20 du règlement :

« Art. 20. — Sur les dix Académiciens libres, l'Académie en devra choisir cinq parmi des personnes non domiciliées à Paris mais qui, pourtant, devront êtres régnicoles. »

Le Président fait savoir qu'il y a lieu de renouveler la Commission des comptes.

MM. Maurice CROISET et Émile CHATELAIN commissaires sortants sont réélus.

Il est procédé au vote pour la présentation de candidats : 1° à la chaire d'Archéologie de l'École des Chartes ; et 2° à la chaire de Numismatique de l'Antiquité du Collège de France.

Par scrutins successifs, l'Académie présente pour la chaire d'Archéologie de l'École des Chartes, — à l'unanimité, — en première ligne, M. Marcel Aubert, et en seconde ligne, M. Paul Deschamps ;

pour la chaire de Numismatique de l'Antiquité du Collège de France, en première ligne, M. Théodore Reinach par 25 voix contre 1 à M. Dieudonné et 5 bulletins marqués d'une croix, sur 31 votants, et en deuxième ligne, M. Dieudonné, par 28 voix contre 2 bulletins marqués d'une croix, sur 30 votants.

M. G. Wiet fait une communication sur une restauration du Nilomètre de l'île de Rawda sous Mutawakkil, en 861 [1].

M. Cl. HUART présente une observation.

M. René DUSSAUD donne lecture d'un rapport sur l'activité du Service des Antiquités de Syrie dans les premiers mois de 1924 [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UNE RESTAURATION DU NILOMÈTRE DE L'ILE DE RAWDA SOUS MUTAWAKKIL (247/861),

PAR M. GASTON WIET.

Fondé en 96/714, réparé un siècle plus tard, le Nilomètre de l'île de Rawda fut à deux reprises l'objet des soins du calife Mutawakkil. Ces faits sont connus depuis un mémoire de Marcel, qui a été inséré dans la *Description de l'Égypte* et résumé par Van Berchem dans ses *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum.*

Je voudrais étudier la seconde des restaurations de Mutawakkil, celle de 247, à la lumière d'un document qui n'a jamais été invoqué à propos du Nilomètre. Il s'agit d'un passage des *Biographies* d'Ibn Khallikân, qu'on ne trouve ni dans l'édition de Wüstenfeld, ni dans la traduction de de Slane, mais qu'on lit dans l'édition de Bùlâq. Cette dernière contient une assez longue biographie du premier administrateur musulman du Nilomètre Abû'l-Raddâd 'Abd-Allah, dont de Slane et Wüstenfeld n'ont connu que les premières lignes.

« Le constructeur du (nouveau) nilomètre, écrit Ibn Khallikân, Ahmad ibn Muhammad el-hâsib (le mathématicien) el-Qarsânî a laissé le récit suivant : . . . Nous reçûmes un message de l'émir des croyants, prescrivant d'inscrire (sur le Nilomètre) des versets du Coran, des textes appropriés au Nilomètre et le nom de l'émir des croyants. Je recherchai donc dans le Coran les versets les plus convenables et je les fis graver sur les murs extérieurs de l'édifice, partout où la chose fut possible. Les lettres, épaisses d'un doigt, étaient faites de lapis-lazuli qu'on incrusta dans le marbre : l'inscription pouvait donc se lire de loin. Le texte, formé de quatre versets de même longueur, fut gravé

à hauteur de la 17e coudée, sur les quatre faces du monument. »

Ces quatre versets sont donnés tout au long dans Ibn Khallikân. Or, ces quatre textes existent encore, rigoureusement aux endroits indiqués, sur des tablettes de marbre au-dessus des arcades qui s'ouvrent sur les quatre faces du puits carré du Nilomètre. Ce détail permet de rectifier la date qui avait été assignée à ces inscriptions : elles ne peuvent être contemporaines de la restauration de Mâmûn, en 199/814, comme on l'avait cru communément, elles sont plus récentes d'une cinquantaine d'années.

A hauteur de la 18e coudée, le mathématicien Ahmad fit placer un bandeau formant une seule ligne, qui faisait le tour du monument : cette inscription historique, datée de 247, était précédée d'un verset du Coran. Or, l'état présent des lieux, offre ceci de remarquable que la partie coranique de ce texte subsiste seule : le passage historique a été remplacé par un autre bandeau coranique, de caractères moyens semblables aux précédents, mais, — Van Berchem l'a noté, — *moins soignés et trahissant une main différente*. Le début de l'inscription date donc de l'an 247 ; ce point acquis, je suis assez disposé à croire que la fin de l'inscription a été gravée lors de la restauration suivante, en 485 1092, ordonnée par Badr Jamâlî, le tout-puissant ministre de Mustansir.

Cette notice d'Ibn Khalikân, qui donne encore le texte de trois autres inscriptions, nous a fait rectifier un détail paléographique, en permettant de dater avec certitude de l'an 247 des inscriptions coufiques que l'on croyait antérieures d'une cinquantaine d'années. Mais elle soulève un problème autrement important, celui de la personnalité de l'architecte qui présida à la restauration du Nilomètre.

Il y eut jusqu'ici, à ce sujet, une sorte de cloison étanche entre deux fractions d'orientalistes : les uns, historiens de la littérature arabe ou mathématiciens, ignorant les théories

des historiens de la civilisation et des arts de l'Égypte musulmane, et réciproquement.

L'auteur arabe chrétien Abû Sâlih écrit dans son *Histoire des églises et monastères d'Égypte* : « Il est dit dans le *Guide des Fêtes*, qui à la date du 7 Kîhak, Ibn Kâtib el-Fargânî fut décapité. Ce Fargânî avait dirigé la construction du Nilomètre en l'an 247. Son corps se trouve dans l'église de saint Coluthus, dans la Hamrâ moyenne (quartier au nord de Fustât). » Le *Synaxaire jacobite* ne renferme aucun renseignement de cet ordre à la date indiquée. Pourtant, à la suite de cette opinion d'Abû Sâlih, Salmon et Lane-Poole avaient admis que l'architecte de la restauration de l'an 247 était un chrétien originaire de l'Asie centrale.

Les inscriptions transmises par Ibn Khallikân sollicitaient une nouvelle enquête. Un certain Ahmad ibn Muhammad le mathématicien était à deux reprises désigné comme graveur des inscriptions. mais un troisième texte spécifiait que les travaux s'étaient effectués sous sa direction, mot à mot, par ses mains. En outre, au début de la notice, le biographe précisait que tel était bien le constructeur, et il complétait le renseignement par un ethnique d'origine, qui reste énigmatique, *el-Qarsânî.* En un sens, les versions d'Abû Sâlih et d'Ibn Khallikân pouvaient être rapprochées : *kâtib* et *hâsib* se confondent souvent, et *Qarsânî* pouvait être corrigé en *Fargânî.* A ma prière, M. Guest voulut bien étudier au British Museum la biographie d'Abû'l-Raddâd dans le manuscrit autographe d'Ibn Khallikân. Ce fut une déception, car ce manuscrit ne possède que les trois premières lignes, ce qui explique la biographie écourtée de Wüstenfeld et de de Slane, signalée tout à l'heure. Ce n'est pas une raison toutefois pour écarter les renseignements donnés dans l'édition de Bûlâq, et dont on a pu apprécier la précision, car l'autographe de Londres contient de toute évidence une première rédaction, puisqu'il est de vingt-six années antérieur à la mort de l'écrivain.

Il n'est d'ailleurs pas absolument nécessaire de recourir à un manuscrit d'Ibn Khallikân pour proposer la correction de *Qarsânî* en *Fargânî*. Les orientalistes, qui n'ont pas connu le texte d'Abû Sâlih, Wüstenfeld, Brockelmann, MM. Huart, Nallino, Suter, ont établi que l'architecte de la reconstruction de l'an 247 ne serait autre que l'astronome Ahmad ibn Muhammad ibn Kathîr el-Fargânî, l'*Alfraganus* de notre moyen âge. Les textes arabes qui mentionnent cette restauration ne sont pas très nombreux, les voici dans l'ordre chronologique :

Le plus ancien est celui d'Eutychius († 328/939) : « Mutawakkil fut avisé du mauvais état du Nilomètre, qui se trouvait dans l'île proche de Fustât, et qui avait été construit par ordre de Sulaymân ibn'Abd el-Malik. Mutawakkil envoya donc de l'Irâq un architecte (*muhandis*) qu'avait désigné Muhammad ibn Mûsâ l'astronome.

Peu de temps après, Ibn el-Dâya († 334/945), l'historien d'Ahmad ibn Tûlûn, parle incidemment d'Ahmad ibn Kathîr el-Fargânî, qui construisit le Nilomètre, ajoutant ce détail savoureux : « Sa science était plus complète que sa chance, car il ne put jamais mener une œuvre à bonne fin. » Ibn Abî Usaybi'a (†668/1270) et, beaucoup plus tard, Abû'l-Mahâsin († 874/1669), attribuent au même astronome l'honneur de la restauration, le dernier auteur donnant à el-Fargânî le nom de Muhammad ibn Kathîr. Enfin, un écrivain un peu moins récent, Ibn el-Zayyât, qui composa ses *Kawâkib sayyâra* en 804/1412, parle d'un élégant mausolée de la Qarâfa, près du Caire, dans lequel se trouve la tombe d'Ahmad fils de Mohammad, l'architecte du Nilomètre.

Il semble difficile d'admettre, avec le seul passage d'Abû Sâlih, la qualité de chrétien de cet architecte. D'ailleurs, si le texte n'est pas corrompu, il renferme un détail que le *Synaxaire* ne vient pas confirmer, nous l'avons vu. Il n'est pas superflu d'ajouter que le renseignement si précis d'Abû

Sâlih est invraisemblable : il paraît très délicat de croire qu'un architecte chrétien ait pu être utilisé par Mutawakkil, ce persécuteur farouche des chrétiens. Précisément, en ce qui concerne le Nilomètre, ce calife fit révoquer l'administrateur chrétien et installer à sa place le musulman Abû'l-Raddâd.

Parmi les auteurs cités, Abû'l-Mahâsin appelle Fargânî Muhammad : déjà Mas'ûdî ne connaissait que Muhammad ibn Kathîr. De son côté, Ibn el-Qiftî distingue deux Fargânî, Muhammad et Ahmad ibn Muhammad : mais cet auteur est assez coutumier d'erreurs du même genre. On convient généralement aujourd'hui qu'il n'y eut qu'un astronome connu sous le nom de Fargânî et qu'il s'appelait Ahmad ibn Muhammad ibn Kathîr. Les textes d'Ibn el-Zayyât et d'Ibn Khallikân, joints à celui d'Ibn el-Dâya, sont à notre avis, des preuves nouvelles de l'identité du célèbre astronome et de l'architecte du Nilomètre.

RAPPORT DE M. RENÉ DUSSAUD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE SYRIE PENDANT LES PREMIERS MOIS DE 1924.

Nous résumons ci-après le rapport que M. Ch. Virolleaud, Directeur de la Mission archéologique de Syrie, a adressé à M. le Secrétaire perpétuel à la date du 30 avril 1924, en y ajoutant quelques renseignements complémentaires parvenus depuis cette date.

A Kafer Djerra, près de Sidon, la nécropole signalée, dès 1914, par le Dr G. Contenau [1], a fourni de nouvelles tombes de la seconde moitié du deuxième millénaire avant notre ère. M. Paul-Émile Guigues les a vidées pour le compte du Service des Antiquités. L'envoi d'un rapport détaillé est annoncé.

1. *Syria*, 1920, p. 125 et 1924, p. 124.

A Sidon même, le Service a surveillé le dégagement d'une grotte funéraire d'époque grecque, constituée par deux chambres avec fours à cercueils, qui conduisent à une excavation profonde voûtée en cul-de-four. Cette disposition est nouvelle.

Dans la région de Tyr, le Service a poursuivi le déblaiement de la tombe de Hanawé déjà signalée [1]. En face des reliefs découverts l'an dernier : symbole dit de Tanit, caducée, disque ou miroir, on en a trouvé deux autres figurant l'un un autel à cornes, l'autre un poisson. Dans le voisinage, une grotte funéraire a livré plusieurs cercueils en plomb dont l'un, déposé dans un sarcophage en pierre, est richement décoré [2]. Ce cercueil offre de grandes analogies avec celui qui a été signalé l'an dernier comme provenant de Mahalib et il atteste à son tour l'importance des mystères dionysiaques en cette région. Ici, le lierre tient le rôle dévolu à la vigne dans le sarcophage de Mahalib. La feuille de lierre se dresse sur le fronton du temple. Sur l'autre petit côté rayonnent des feuilles de lierre séparées par un ornement de feuillage, vraisemblablement trois feuilles de laurier déformées pour leur donner l'apparence d'un *oméga*.

M. Virolleaud signale la découverte d'inscriptions grecques et latines à Beyrouth au cours des travaux d'édilité publique récemment entrepris. M. Cagnat et M. Haussoullier ont accepté de les publier. Les tranchées ouvertes par les ingénieurs de la ville atteignent jusqu'à six et huit mètres de profondeur. Le lieutenant du Mesnil du Buisson, chargé spécialement d'étudier la topographie de l'ancienne Béryte, peut ainsi remplir sa mission.

A Byblos, depuis le départ de M. Montet, trois grottes ont été découvertes accidentellement dans les terrains de l'orphelinat américain. Le déblaiement a été assuré sous la

1. *Comptes rendus Acad.*, 1923, p. 289.

2. Les fouilles ont été conduites par M. Léon Albanese, du Service des Antiquités.

direction du Service des Antiquités, par le soldat Collin qui garde les ruines de Byblos. On a retiré une grande quantité de céramique et quelques scarabées semblables à ceux découverts dans la grande jarre du temple de Byblos. Ces grottes funéraires remontent donc à l'âge du bronze.

Dans la région de Tripoli, à 4 kilomètres au sud de l'embouchure de l'Eleuthère, au nord du hameau de Sheikh Zenad, le Service des Antiquités, sur les indications du capitaine de la Bassetière, a exploré une nécropole d'époque grecque. La plupart des vingt-quatre tombes déblayées jusqu'ici sont de simples caveaux taillés dans le roc. On a cependant trouvé un grand sarcophage en calcaire, haut de 0 m. 70 d'un modèle fort curieux. Parmi les menus objets découverts, M. Virolleaud mentionne un scarabée de calcaire fin, muni de sa monture en argent et or, mais surtout un rhyton en terre cuite en forme de tête de porc que M. Edmond Pottier a déjà commenté devant l'Académie.

Si nous quittons la côte phénicienne et nous dirigeons vers l'intérieur, nous constaterons que les équipes archéologiques y ont été très actives.

Souweida, la capitale du Djebel Druze, est depuis un an dotée d'un musée local par les soins du capitaine Carbillet, gouverneur de cet État. Les notables de la région ont spontanément offert nombre de pièces archéologiques et on peut attendre beaucoup de cette collaboration dans un pays particulièrement riche en antiquités.

Dans le Hauran, la mission que le gouvernement tchèque a confiée à M. Frédéric Hrozný, s'est installée à Sheikh Sa'd depuis le 1er avril et a employé plus de deux cents ouvriers. De nombreux morceaux de sculptures ont été recueillis, la plupart de l'époque romaine, mais dans le nombre on signale deux pièces d'un art plus ancien.

Dans le Béqa, aux alentours de Rayak, M. Brossé, inspecteur du Service des Antiquités, a relevé avec soin plu-

sieurs monuments antiques : nécropole de Mashnaqa, temple de Mar Giurius à Kana, temple, nécropole et ville rupestre de Seraïn. Des notices spéciales seront consacrées à chacun de ces sites.

Pendant une interruption de ses recherches à Beyrouth, le lieutenant du Mesnil du Buisson a été chargé par le Service des Antiquités d'une exploration à Mesherfé, à 18 kilomètres au nord-est de Homs, pour y étudier le tell rectangulaire, d'un kilomètre de long, que Max Van Berchem découvrit en 1895 et que visita depuis le P. Ronzevalle. Un mur de grand appareil à bossage, dont les pierres ont jusqu'à deux mètres de long, a été mis au jour ainsi qu'une tombe qui a fourni une abondante céramique et semble appartenir à la fin du deuxième millénaire avant notre ère. Une seconde tombe n'avait pas été utilisée et une troisième n'a pu être dégagée cette année.

Dans la région de Hama, M. Virolleaud signale l'importante découverte d'un texte assyrien dont M. Thureau-Dangin a entretenu récemment l'Académie.

Le Directeur du Service des Antiquités annonce l'heureuse réussite de la première campagne de fouilles menés à Palmyre par MM. Dunand et Ingholt. Une centaine d'inscriptions nouvelles dont plusieurs bilingues ont été découvertes, notamment, près du théâtre, une longue inscription grecque. Les objets mis au jour sont nombreux et divers : tessères palmyréniennes, morceaux de sculptures, statuettes en plâtre, masques, lampes et vases de terre cuite, peintures. En dehors des nombreux tombeaux explorés, du théâtre déblayé, on a dégagé les restes d'une maison particulière (fin du IIe ou début du IIIe siècle) qui était ornée intérieurement d'une riche décoration, rappelant la découverte de M. Fr. Cumont à Sâlihîyeh-el-Doura, sur l'Euphrate. Un rapport détaillé ne tardera pas à parvenir à l'Académie.

En ce qui concerne le moyen âge franc, M. Brossé a achevé l'étude du donjon des seigneurs de Gibelet à Dje-

baïl et l'exploration se continue des églises de la région de Tripoli qui conservent des peintures : Morina, Deir Sabib, Enfé, Bziza, Kesba.

M. Virolleaud insiste sur l'intérêt que toutes ces découvertes suscitent dans la population syrienne. Damas organise un musée. L'État du Grand Liban a affecté 40.000 francs aux travaux archéologiques du Haut Commissariat. La moitié de cette somme, provenant des droits d'entrée aux ruines de Baalbec, sera consacrée à certains travaux urgents que réclame l'état du petit temple d'Héliopolis. L'autre moitié servira à aménager trois nouvelles salles au musée de Beyrouth où, dès maintenant, est exposé le sarcophage d'Ahiram, roi de Byblos, découvert il y a six mois par M. Montet.

Ce résumé des travaux poursuivis dans les premiers mois de cette année atteste qu'en dépit du resserrement des crédits archéologiques, mais grâce à la main-d'œuvre militaire, grâce aussi à la participation du gouvernement tchèque qui a supporté intégralement les frais de la mission Hrozny, à la contribution du gouvernement danois qui a assuré aux fouilles de Palmyre la collaboration de M. Ingholt, aux subventions fournies à M. du Mesnil par le ministère de l'Instruction publique et la Société française des fouilles archéologiques, la campagne du printemps a été fructueuse. Il est juste d'en féliciter particulièrement M. Virolleaud qui, en dehors des recherches qu'il conduit personnellement, assure avec le plus grand dévouement, la mise en marche des missions et ne cesse de leur apporter, au milieu des difficultés de tout ordre, une aide efficace. En cela, le savant directeur répond pleinement aux vœux de l'Académie comme aux instructions de M. le général Weygand, haut commissaire, qui ne laisse passer aucune occasion de prêter son appui aux travaux archéologiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente l'Atlas, tome I, de la *Mission archéologique en Chine*, du Dr Segalen, ouvrage publié par le commandant Lartigue, sous les auspices de l'Académie (Fondation Dourlans).

Il offre ensuite, au nom de M. Pio Rajna, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Hugues Capet dans la Divine Comédie* (Rome, in-8°),

et au nom du prince Soutzo, plusieurs numéros du *Bulletin de la Société Numismatique roumaine*, renfermant des travaux dont il est l'auteur.

M. Henri Goelzer offre le premier fascicule du *Bulletin Du Cange, Archivum latinitatis medii aevi*, publication de l'Union Académique Internationale.

M. E. Pottier offre à l'Académie le premier fascicule du *Corpus Vasorum* danois, édité à Paris par la maison Champion. Cette livraison contient, dans l'ordre chronologique, les séries de vases égyptiens, troyens, syriens, chypriotes, crétois et mycéniens du Musée National de Copenhague. Le classement et la description en français sont l'œuvre de deux savants réputés, M. le professeur Chr. Blinkenberg et M. Friis Johansen, conservateur du Musée. C'est un travail de haute valeur qui pourra servir de modèle aux autres collaborateurs du *Corpus* pour le groupement des séries semblables. La publication est d'autant plus intéressante que presque tous les objets proviennent de fouilles connues et que la plupart étaient encore inédits. C'est pour nous une heureuse fortune que de voir le Danemark collaborer d'une façon aussi étroite avec la science française et venir éditer chez nous, dans notre langue, ses collections nationales. Ce pays ami nous témoigne ainsi avec beaucoup de bonne grâce sa sympathie et son estime.

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« M. Émile Bonnet, conservateur du Musée archéologique de Montpellier, offre à l'Académie un exemplaire de la notice qu'il vient de consacrer à *L'oppidum préromain de Substantion* (*Sextantio*) (Montpellier, 1924, gr. in-8°, 3 p., 5 pl. et fig.).

Substantion, à 4 kil. au nord de Montpellier, est une ancienne

station de la Voie Domitienne, qui a depuis longtemps attiré l'attention des archéologues. Son oppidum a été visité par Prosper Mérimée, quand les murs de grosses pierres étaient encore visibles. M. Bonnet s'est attaché à réunir les débris les plus anciens, qui prouvent que cet oppidum est sans doute au moins aussi intéressant que les stations de Montlaurès et d'Ensérune, dont notre Académie a suivi les fouilles avec une grande attention.

A Substantion, les recherches de M. Gennevaux ont fait découvrir un fragment de coupe grecque à fond noir et à figures rouges (scène de palestre) et deux bustes de pierre qu'on peut rapprocher de la statue de Grézan. Le monument le plus important est évidemment une stèle où l'on reconnait trois rouelles, un javelot et un bouclier rond avec échancrure, qui présente une analogie évidente avec le bouclier de Magdebourg et de Clonbrin.

L'Académie ne peut que féliciter M. Bonnet et l'encourager à poursuivre les recherches à Substantion. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 4 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Théophile Homolle communique des extraits d'une lettre de M. Picard, où sont résumées les fouilles et les découvertes de l'École française pendant les premiers mois de l'année courante, jusqu'au 15 mai.

Il souligne l'importance des résultats obtenus, par exemple : à Délos, dans la vallée du haut Inopos, où aurait été retrouvé le lac circulaire auprès duquel naquit Apollon ; à Asiné qui pourrait être considéré comme le port par lequel fut introduite dans l'Argolide, la civilisation minoenne; dans le temple de Delphes, où l'on devra remplacer la colonnade ionique intérieure, généralement admise, par une série de niches latérales, analogues à celles de l'Héraion d'Olympie.

M. Henri Goelzer fait savoir que la Commission du prix Jules et Louis Jeanbernat et Barthélemy de Ferrari Doria a attribué le prix à M. René Prigent, archiviste paléographe (promo-



tion 1921), archiviste du 2e arrondissement maritime, à Brest, pour son livre intitulé : *Le formulaire de Tréguier* (1923, in-8°).

Dont acte.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission du prix Thorlet, propose d'accorder le prix à M. de Bar, chef de bureau de la Direction de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Instruction publique, pour son ouvrage : *Tables générales des Bulletins du Comité des Travaux historiques et scientifiques.* I *Bulletin archéologique* (1883-1915), en reconnaissance des services constants qu'il a rendus depuis plus de trente ans à toutes les sections dudit Comité.

Adopté.

M. Michel Rostovtsev fait une communication sur le gobelet d'argent de Boscoreale de la collection du baron Edmond de Rothschild.

MM. Salomon Reinach et Paul Monceaux présentent des observations.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE SEMESTRE DE 1924 ; LU DANS LA SÉANCE DU 4 JUILLET 1924.

Je viens, ainsi que je le dois, vous rendre compte de l'état de nos publications à la fin du premier semestre de la présente année.

1° *Mémoires de l'Académie.* Le mémoire de M. Monceaux sur *Faustus de Milev*, dont le bon à tirer a été donné en novembre 1923 et dont je vous annonçais la distribution pour les premiers mois de cette année, ne nous a pas encore été livré. Il n'y a donc que sept mois de retard, ce qui n'est pas fait pour nous étonner outre mesure. Sur une réclama-

tion récente on s'est engagé à nous donner satisfaction vers le milieu de juillet.

2° *Mémoires des Savants étrangers.* Le mémoire de M. Rostovtsev sur *Une tablette votive thraco-mithriaque du Louvre*, par lequel débute la seconde partie du tome XIII, vous a été récemment distribué. Il sera suivi du mémoire de M. Philippe Lauer sur la *Réforme carolingienne de l'écriture latine.* Les trois feuilles dont il est formé sont en bon à tirer ; les quatre planches qui l'accompagneront sont tirées ; le mémoire ne doit pas tarder à paraître, à moins de surprises toujours possibles avec la façon de procéder de l'Imprimerie.

En outre, la Commission des travaux littéraires a décidé l'insertion d'un mémoire de M. Rouland Mareschal sur *le Limes imperii au sud de Sala colonia.* La copie a été envoyée à l'Imprimerie et nous attendons les premiers placards.

3° *Histoire littéraire de la France.* L'Imprimerie nationale s'est engagée à livrer, en juin, les vingt-six premières bonnes feuilles du tome XXXVI. Le bon à tirer des feuilles 27 à 42 a été donné. Il semble donc que rien ne s'oppose à ce que le premier fascicule, représentant la première moitié du tome XXXVI paraisse, comme on l'espérait, à la fin de 1924.

4° *Chartes et diplômes.* Pour les diplômes carolingiens nous attendons la table du *Recueil des Actes des Pépin d'Aquitaine*, que M. Levillain nous livrera prochainement. Pour le *Recueil des Actes de Charles le Chauve*, M. Brunel a copié et collationné tous les manuscrits nécessaires à l'établissement du texte des actes de ce roi expédiés en faveur de Saint-Corneille de Compiègne. M. Ph. Lauer a poursuivi la recherche et la copie des *Actes de Charles le Simple.* Il a visité les archives de Trèves, de Coblenz, de Namur, de Barcelone, de Gérone, photographié et transcrit les originaux conservés dans ces dépôts. L'établissement des textes des autres actes étant très avancé, le recueil pourra être terminé dans quelques mois.

Le troisième volume des *Actes de Henri II* (tables) que publie M. Lecestre sous la direction de notre confrère Berger, a subi, comme les Mémoires, un retard considérable. La fin du manuscrit a été envoyée à l'*Imprimerie* au milieu du mois de mai dernier.

5° *Pouillés*. M. Et. Clouzot a remis récemment à M. Prou le manuscrit du tome VII de la collection comprenant les *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*. Ce manuscrit a été soumis à la Commission des chartes et diplômes, qui l'a reconnu prêt à être livré à l'impression.

Celle du volume de la *province de Bourges*, confiée à M. de Font-Réaulx, un instant interrompue, a repris.

6° *Obituaires*. Nous sommes en train d'imprimer le tome V (province de Lyon, diocèse de Lyon). Le bon à tirer des feuilles 12 à 22 a été donné ; mais, comme pour les autres publications, l'Imprimerie ne se presse pas d'envoyer le tirage. J'ai reçu de M. Omont la suite du manuscrit, une première partie l'an dernier, une seconde tout récemment. Avec le directeur de la publication, j'estime qu'il serait souhaitable que la composition n'en soit pas retardée. Pour cela, il faudrait que les crédits dont nous disposons ne soient pas aussi exigus et que nous puissions compter sur un travail d'imprimerie moins irrégulier.

7° *Corpus inscriptionum semiticarum*. Les travaux intéressant cette publication ont recommencé. Nous avons adressé à l'Imprimerie le déchiffrement manuscrit d'un fort lot d'inscriptions, qui ouvriront le tome deuxième de la section himyarite.

8° *Monuments Piot*. Le tome XXVI vient de paraître. Il se compose de 188 pages et de 7 planches, dont 3 en couleur. Je vous signale à nouveau qu'il contient une notice sur Robert de Lasteyrie, par notre confrère M. Brutails. Le tome XXVII est en préparation et M. Homolle a déjà reçu le manuscrit de divers articles.

9° *Inscriptions grecques de Délos*. Ainsi que je vous l'ai indiqué il y a six mois, la Commission, avant de continuer la publication du *Choix d'inscriptions de Délos*, a décidé d'entreprendre celle d'un nouveau fascicule des *Inscriptions de Délos*, pour faire suite à ceux qui ont été édités en commun avant la guerre par les deux Académies de Paris et de Berlin. Des caractères ont été fondus, et un traité va être passé avec M. Champion, qui prendra effet dès qu'il aura été approuvé par le Ministre de l'Instruction Publique. La valeur de deux fascicules est prête pour l'impression.

10° *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*. En vue de terminer le tome IV, il a été envoyé à l'imprimeur un court supplément, rendu nécessaire par de nouvelles publications parues au cours des dernières années, il est presque entièrement composé. Les tables du volume seront mises sous presse à la fin de 1924. Peut-être pourrons-nous vous distribuer un fascicule, le dernier, en 1925.

11° *Comptes rendus*. Le premier fascicule de 1924 (janvier-février) nous a été distribué en mai, l'impression du deuxième (mars-avril) est achevée ; vous le recevrez sous peu.

12° *Publications de l'Union académique internationale*. Notre confrère M. Homolle qui est notre délégué dans cette grande entreprise d'association scientifique, vous a exposé en détail et vous redira, mieux que je ne puis le faire, le résultat des efforts des différents corps savants qui y figurent. Je me contenterai de vous rappeler ici en quelques mots l'état des publications entreprises par des membres de notre Académie ou sous leur direction. M. Pottier continue à pousser activement la préparation du troisième fascicule du *Corpus vasorum* du Louvre ; les planches sont toutes tirées et le texte complet va être donné à l'impression ; le quatrième est en préparation. Vous n'avez pas oublié que vous lui avez fourni les moyens d'accélérer le mouvement en lui votant une subvention de 10.000 francs

prélevés sur les fonds Dourlans. Il vous marque sa gratitude par l'excellent emploi qu'il fait de ces ressources et dont nous le remercions.

Le musée de Compiègne, œuvre de Madame Flot, élève de l'École du Louvre, va être mis en distribution. Madame Flot a été chargée également de s'occuper des vases conservés à la Bibliothèque nationale. Madame Massoul, attachée libre à la conservation du Louvre, a achevé le même travail pour le Musée céramique de la Manufacture de Sèvres. Enfin M. Mouret a entrepris à ses frais, en grande partie, la publication des vases trouvés à Ensérune, au cours des fouilles qu'il a pratiquées dans sa propriété.

Le *Corpus des mosaïques grecques* entre dans la voie de la réalisation. La Commission siégeant à Paris, qui est composée de membres de notre Académie et de spécialistes du dehors, n'attend que l'envoi des documents pour faire exécuter des planches et imprimer le texte soumis à son contrôle.

Quant au *Dictionnaire du latin médiéval*, ce n'est plus simplement un projet plein de promesses. Vous avez vu, déposé sur le bureau, le premier fascicule du *Bulletin Ducange* ou, pour l'appeler par son vrai nom, *Archivium latinitatis medii aevi*. M. Goelzer a été désigné par la Commission spéciale de l'Union académique comme chef de l'Office central de coordination et comme éditeur dudit *Bulletin*, destiné à établir la liaison entre tous les collaborateurs. Vous avez pu constater qu'il a tenu à honneur de faire entrer sans délai la publication dans le domaine de la réalité.

Je dois ajouter, pour terminer ce rapport, qu'un nouveau fascicule de la publication de notre confrère l'abbé Chabot, intitulé *Chronique de Michel le Syrien*, qui a été publié entièrement avec l'encouragement et sous les auspices de l'Académie, vient de nous être livré. C'est le dernier. Il contient l'introduction et la table. Ainsi se termine cette belle œuvre, qui fait honneur à notre confrère et à notre Compagnie.

Nous avons reçu également le premier tome d'atlas de la *Mission archéologique en Chine* du Dr Segalen, publié par les soins de M. le commandant Lartigue, à laquelle nous avons accordé notre patronage et accordé une subvention.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente un nouveau fascicule de la *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche*, éditée pour la première fois et traduite en français par M. J.-B. Chabot : Tome I. *Introduction et Tables*. L'ouvrage, publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, se trouve ainsi terminé.

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite, de la part de M. Marc Dubois, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Le Monastère des Chartreux de Marseille* (1633-1790). Deuxième partie : Nouveaux documents (extrait de *Provincia*, I). (Aix-en-Provence, 1924).

M. Omont dépose sur le bureau au nom de l'auteur, le R. P. Dom A. Wilmart, une brochure intitulée : *Les livres de l'abbé Odbert* (Saint-Omer, 1924, in-8°, 22 pages).

Odbert, trente-quatrième abbé de Saint-Bertin, a gouverné cette abbaye de 986 à 1007 environ ; Dom Wilmart a retrouvé dans les bibliothèques de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer une vingtaine de manuscrits copiés par ses soins et dont la date est ainsi précisée.

M. Franz Cumont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Armand Delatte, de l'Université de Liége, le tome X du *Catalogus Codicum astrologorum Graecorum*. Ce tome, qui renferme l'inventaire des écrits astrologiques contenus dans plus de trente manuscrits d'Athènes, offre un genre d'intérêt qui diffère quelque peu de celui des autres volumes de la collection. La plupart de ces manuscrits sont de date très récente et les morceaux inédits qui occupent près de deux cents pages apprendront peu de chose sur les astrologues de l'antiquité et leurs doctrines. Mais nous y voyons comment les superstitions sidérales et les formules magiques se sont perpétuées dans l'Orient hellénique

à travers le moyen âge jusqu'à nos jours. En outre, la langue vulgaire de ces textes renferme un grand nombre de mots et de formes qui retiendront l'attention des philologues. Il s'est heureusement trouvé pour les publier un érudit connaissant la langue contemporaine de la Grèce comme celle d'autrefois et qui, préparé à cette entreprise par ses études sur la magie, n'a pas reculé devant la tâche ardue de transcrire et de rendre accessibles des grimoires rébarbatifs qui auraient rebuté des hellénistes moins bien armés. Les index copieux qui terminent le volume seront d'un secours précieux non seulement aux rares amis de l'astrologie, mais aux lexicographes et aux grammairiens. »

M. l'abbé Chabot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur notre confrère, M. le professeur Guidi, un opuscule intitulé :

Elementa linguae Copticae, brevi Chrestomathia et Indice vocabulorum instructa (Neapoli, 1924, x-59 pages).

Dans ce bref exposé sont condensées les notions indispensables aux débutants pour acquérir une connaissance générale de la langue copte dans ses deux principaux dialectes (sahidique et bohairique). On reconnaît la méthode, la précision et la clarté qu'on a coutume de trouver dans les publications de M. Guidi. »

M. Théophile Homolle présente le second fascicule semestriel du *Bulletin de Correspondance hellénique*, pour 1923 (vol. XLVII, p. 325-569, pl. VI-XVIII, fig. 85-149).

La matière en est riche et variée : comptes rendus de fouilles françaises en cours (Thasos et Notion) ; — études sur quelques problèmes des fouilles antérieures (Délos, chronologie des archontes, peinture d'un autel domestique représentant Silvanus sous la forme d'un dieu chèvre-pied ; Delphes, métopes et frontons du Trésor d'Athènes, offrandes des Deinoménides) ; — recherches d'archéologie et d'histoire littéraire sur Aphrodite Épitragia et les chœurs tragiques ; observations épigraphiques sur la Legio VI[a] Hispana.

Le fascicule se termine par un index abondant et clair, et par la Chronique annuelle des fouilles et découvertes archéologiques dans l'Orient hellénique, l'une des plus utiles et laborieuses innovations de M. Picard.

Elle est très honorable pour l'École française, dont elle montre la féconde activité. La liste des auteurs du fascicule ne l'est pas moins, ne comprenant que des membres de l'École : actuels, MM. Daux, Demanget, de la Coste Messelière, Laumonnier, Seyrig ; ou anciens, Bulard, Cavaignac, Leroux ; ou étranger, Ganszinieč.

M. Picard s'efface volontairement, mais on le sent partout présent dans la rédaction du *Bulletin*, aussi bien que sur les chantiers, comme l'inspirateur et le guide de tous.

M. Homolle dépose ensuite sur le bureau le tome XXVIe des *Monuments Piot*, où sont réunis les deux fascicules semestriels de l'année 1923.

Il s'excuse des retards que n'a pu éviter toute la diligence de M. Marguillier, secrétaire de la Rédaction. Il regrette surtout qu'ils aient ajourné de la façon la plus fâcheuse l'apparition de la notice dans laquelle notre confrère M. Brutails a rendu hommage avec autant d'autorité que de respect et d'affection à Robert de Lasteyrie, l'un des premiers directeurs de notre recueil.

Les noms des auteurs MM. Franz Cumont, Capart, Demangel, Rostovtsev et Vitry, les titres des articles : Le sacrifice du tribun romain et les Palmyréniens de Doura ; L'art égyptien et la loi de frontalité ; Un nouvel alabastre du peintre Parsiadès ; Une trouvaille de l'époque gréco-sarmate à Kertch ; Un fragment du tombeau de Saint Lazare à Autun, indiquent la valeur, la variété et la nouveauté duvolume.

Sept planches, dont trois en couleurs, en rehaussent la beauté. Il faut ajouter le portrait de Robert de Lasteyrie : nous en devons la communication à l'obligeance de la comtesse de Lasteyrie et de son fils, que nous prions d'agréer nos remerciements.

M. Stéphane Gsell offre de la part de M. le docteur L. Carton, correspondant de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Pour visiter Carthage* (Tunis, 1924, in-8°, 137 pages).

SÉANCE DU 11 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. TH. HOMOLLE, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'École française de Rome, pour l'année scolaire 1923-1924. — Renvoi à la commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Henri Omont, au nom de M. Brutails, donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Émile Picot.

M. P. Jouguet, professeur à la Sorbonne et à l'École des Hautes Études, lit une note sur une lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins, récemment publiée par M. H. I. Bell, du Musée Britannique. Il s'attache à préciser les conclusions que l'on en peut tirer touchant les institutions municipales d'Alexandrie, notamment sur le Sénat de cette ville, et le statut des juifs alexandrins.

M. Théodore Reinach présente une observation.

M. Fr. Thureau-Dangin communique un mémoire du R. P. Abel, sur les récentes fouilles exécutées à Beit Djebrîn (Eleutheropolis), sur l'emplacement d'une villa gréco-romaine, par l'École Archéologique française de Jérusalem. Déjà les fouilles de 1921 avaient mis au jour une importante mosaïque romaine. Celles de mai dernier ont amené la découverte d'une nouvelle mosaïque qui ne le cède guère en intérêt à la première, mais est d'époque byzantine. Une inscription grecque nous apprend qu'elle avait été exécutée par l'ordre d'un prêtre chrétien nommé Obodianos pour décorer une chapelle.

M. Paul Monceaux présente une observation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'École américaine d'études classiques d'Athènes, un volume intitulé : *Selected bindings from the Gennadios Library* (Cambridge, 1924, in-4°) et, au nom du docteur Carton, deux opuscules dont il est l'auteur :

Carthage inconnue. — *La Carthage punique* (extrait de la *Revue archéologique*, 1923).

M. Fr. Thureau-Dangin fait hommage du tome VII des *Textes Cunéiformes*, intitulé : Lettres de Ḫammurapi à Šamaš-Nâṣir, dont il est l'éditeur (Paris, 1924).

M. Gustave Fougères offre, de la part de M. le commandant Lefebvre des Noettes, son ouvrage intitulé : *La force motrice animale à travers les âges.*

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de l'auteur, M. Léon Joulin, un mémoire publié par lui dans la *Revue archéologique*, sous le titre : *La protohistoire de l'Europe barbare, d'après les découvertes archéologiques récentes.* L'auteur, très familier avec les progrès de l'archéologie en Gaule et en Espagne, préparé d'ailleurs à ces études par les explorations qu'il a conduites lui-même dans la région de Toulouse, a su exposer très clairement l'état actuel de nos connaissances sur la civilisation celtique pendant les dix siècles qui précèdent notre ère et les influences qu'elle a subies au cours de ces âges par suite de contacts avec d'autres civilisations, en particulier celles des Grecs et des habitants de l'Italie. C'est là un essai de synthèse parfaitement informé dont les spécialistes de l'histoire de l'Europe occidentale avant la conquête romaine apprécieront l'utilité non moins que la difficulté. »

SÉANCE DU 18 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Président annonce à la Compagnie la mort de M. Ernest Langlois, correspondant de l'Académie à Lille, et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai encore une fois le pénible devoir de vous annoncer la mort d'un de nos correspondants, d'un des plus distingués dans les études de philologie romane, M. Ernest Langlois, professeur à la Faculté des Lettres de Lille où il exerça les fonctions de doyen.

Né en 1857, sorti de l'École des Chartes en 1883, le second d'une promotion dont Roland Delachenal était le premier, il avait conquis le titre d'archiviste-paléographe par une thèse sur le *Coronement Looys*, chanson de geste qu'il publia depuis pour la Société des Anciens Textes en une édition que notre confrère, M. Thomas, déclarait de tous points excellente, et que vous récompensâtes du prix Lagrange en 1890. M. Langlois inaugurait brillamment une carrière tout entière consacrée à la

philologie; car c'est à peine si, durant le temps qu'il passa au Palais Farnèse comme membre de l'École de Rome, il consentit, par une infidélité méritoire, à donner son concours à la grande entreprise de l'École, la publication des registres des papes, en se chargeant d'éditer ceux de Nicolas IV. Mais il n'avait garde d'abandonner pour ce travail cependant considérable, ses recherches préférées, et un autre résultat de son séjour à Rome fut un *Catalogue de manuscrits français et provençaux des bibliothèques de Rome* qui, en 1890, trouva sa place dans les *Notices et extraits* de notre Académie.

Depuis lors ce savant consciencieux, philologue dans l'âme, ne craignit pas d'aborder un travail devant lequel bien d'autres eussent reculé, car, en même temps qu'il exigeait autant de patience que de désintéressement, il n'était certes pas de ceux dont les résultats brillants attirent sur l'auteur les regards du grand public. Il eut le courage de s'attaquer à l'une des œuvres les moins séduisantes de tout le moyen âge, mais l'une de celles qui sont les plus nécessaires à connaître, car le prodigieux succès qui l'accueillit pendant trois siècles nous ouvre des aperçus certains sur les tendances de l'esprit de nos pères. L'étude du célèbre *Roman de la Rose* fut l'œuvre capitale d'Ernest Langlois. Il en tira d'abord, en 1890, sa thèse de doctorat sur les *Origines et sources du Roman de la Rose*. C'est déjà un rude labeur que de lire les 27.000 vers de cette œuvre de Guillaume de Lorris continuée par Jean de Meung; mais établir la différence, d'une part, entre cette sorte d'art d'aimer où le premier auteur, peu érudit, n'a guère, en dehors d'Ovide et du *Pamphilus*, fait d'emprunts qu'à des poètes français, pour exposer la conception de l'amour, l'allégorie, le cadre du songe, et, d'autre part, cette sorte d'encyclopédie où se confondent les fruits des lectures du second auteur, démêler dans ce pêle-mêle ce qui provient indirectement des Grecs, des nombreux écrivains latins de l'antiquité et du moyen âge, voire des savants arabes et chrétiens comme des vieux poètes français, découvrir dans cette mer d'emprunts ce que Jean de Meung a su introduire d'invention originale, de réflexion et d'observation, voilà ce que M. Langlois a su faire et ce que vous avez tenu à récompenser en 1892 par une médaille au Concours des Antiquités Nationales.

ACADÉMIE

DES

NSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1924

BULLETIN D'AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIV

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

universitaires et s'éteignit le 15 juillet. La disparition de ce savant qui aurait pu encore grossir le patrimoine d'honneur scientifique de sa patrie, est à ajouter à l'interminable liste des ruines inutiles qu'un ennemi qui se pose en champion de la science a imposées au malheureux pays auquel on semble aujourd'hui prendre à tâche d'en imposer le criminel oubli.

M. Théophile Homolle donne lecture d'un rapport sur la cinquième session du Comité de l'Union Académique Internationale.

M. Raymond Weill rend compte des travaux de la mission archéologique Edmond de Rothschild en Palestine pendant la campagne 1923-1924.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Marc Dubois, deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés :
Monographie historique de Saint Laurent-du-Pont (Les Échelles, 1924), et *Le Désert de la Grande-Chartreuse* (Id.).

M. Maurice Croiset fait hommage du tome I des *Harangues* de Démosthène (texte et traduction), qu'il vient de publier dans la Collection de l'Association Guillaume Budé.

SÉANCE DU 25 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DE LA BORDE.

M. Raymond Weill achève sa communication sur les travaux du printemps dernier de la mission archéologique Edmond de Rothschild en Palestine. A Jérusalem, les fouilles de l'acropole cananéo-davidique ont découvert le grand château de la pointe

méridionale, notamment les substructions du donjon central, énorme tour de plan carré assise sur une cave profonde creusée dans le rocher. Plus bas encore, ce promontoire de la colline est percé par des tunnels où circulaient les aqueducs des différentes époques, tous descendus de la source du nord, et curieusement enchevêtrés, réemployés les uns par les autres.

M. Weill a entrepris, en même temps, des fouilles dans les cimetières de la très vieille ville de Gezer au milieu de la plaine entre Jérusalem et la côte. On a trouvé de nombreux tombeaux intacts, échelonnés de la période cananéenne moyenne (1600 av. J.-C.) à l'époque israélite ancienne (800 av. J.-C.). Les mobiliers de ces tombeaux sont conservés à Jérusalem, au nouveau *Musée* de la mission, constitué depuis 1914 et dont l'inauguration a été faite par M. Weill à la fin des travaux de la campagne.

MM. Salomon Reinach, René Dussaud, Georges Bénédite, René Cagnat et J.-B. Chabot présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Camille Jullian, le fascicule CIII de : *Notes Gallo-romaines* (*Annales de la faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du midi*, XLVI[e] année, *Revue des Études Anciennes*, tome XXVI-3).

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Seymour de Ricci, le cinquième *Bulletin papyrologique* (pour les années 1913 à 1922) publié par lui dans la *Revue des études grecques*. Ce *Bulletin* n'est pas la seule publication de ce genre qui paraisse en Europe ; mais c'est de beaucoup la plus complète. Comme nos bibliothèques parisiennes sont encore dépourvues d'un grand nombre de livres et de périodiques publiés, depuis 1914, dans les pays germaniques, M. de Ricci a travaillé à Strasbourg et à Londres pour compléter ses dépouillements. Non seulement il a noté tous les fragments de papyrus dont il a paru des transcriptions, mais tous les commentaires, toutes les controverses savantes dont ces fragments ont été l'objet. Il y a là un travail énorme que seul pouvait mener à bonne fin un bibliographe passionné, doublé d'un bon helléniste, expert lui-même dans le déchiffrement des papyrus. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 1er AOUT

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE, ANCIEN PRÉSIDENT

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, fait parvenir à l'Académie la copie des rapports qui lui ont été adressés par MM. Dunand et Ingholt à l'issue de leur récente mission archéologique à Palmyre.

Il sera donné ultérieurement lecture de ces documents.

M. Gsell lit une note de M. Carcopino, chargé de cours à la Sorbonne, sur l'extension de la domination romaine dans le sud de la Numidie. Au cours d'une mission archéologique qui lui a été confiée par M. le Gouverneur Général de l'Algérie, M. Carcopino a visité la région située entre El-Kantara, Biskra, Doucen et Bou Saada. Par l'étude des ruines et la découverte d'un certain nombre d'inscriptions, il a pu préciser les étapes de l'occupation militaire dans cette région sous les Sévères et sous Gordien III et déterminer la composition des troupes chargées de la défense des frontières : les contingents syriens ont joué à cet égard un rôle particulièrement important.

M. Franz Cumont commente une dédicace à Artémis découverte en 1923 dans les fouilles de Sâlihîyeh. Cette inscription prouve que, comme la plupart des villes de Mésopotamie, Doura-



Europos avait été élevée au rang de colonie romaine. En accordant cette position privilégiée aux places de la frontière d'Orient, les empereurs cherchèrent à s'assurer de leur fidélité. La découverte de cette inscription montre en outre, qu'un petit théâtre faisait partie du temple d'Artémis. On connaît plusieurs de ces théâtres sacrés en Syrie, et l'on y assistait notamment à la fête licencieuse du Maïoumas.

M. Gustave Fougères présente une observation.

LIVRES OFFERTS

Le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de notre confrère, le comte Durrieu, indisposé, un exemplaire, en tirage à part, d'un article destiné à paraître dans les Mélanges Bertaux, où l'auteur fait ressortir une fois de plus les caractères de la miniature ganto-brugeoise à propos d'un *Livre d'Heures* conservé à Saragosse et étudié pour la première fois par le regretté Émile Bertaux.

SÉANCE DU 8 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CH.-V. LANGLOIS, VICE-PRÉSIDENT

M. Kozai, président de l'Université impériale de Tokyo, adresse à l'Académie les remerciements de sa corporation pour le concours empressé et rapide que la Compagnie a apporté à la reconstitution de la Bibliothèque universitaire détruite par la catastrophe du 1er septembre 1923. Il prie l'Académie de recevoir comme un témoignage de reconnaissance un « Album du Cataclysme », édité spécialement à cet effet par l'Université de Tokyo.

M. R. Cagnat, au nom de MM. L. Poinssot et R. Lantier, communique le texte d'une inscription découverte à Aïn-Tebernok

(Tunisie), qui fait connaître le nom des quatre préfets du prétoire en exercice pendant les années 335-337 [1].

M. Paul Monceaux présente une observation.

M. Georges Bénédite explique l'anomalie apparente d'une tombe à deux puits d'époque davidique, découverte par M. R. Weill à Jérusalem, par l'exemple des tombeaux égyptiens du même type. En principe un puits suffisait pour excaver le caveau et ensevelir le corps, mais à partir du moment où les Égyptiens firent usage d'énormes sarcophages monolithes, ils imaginèrent d'opérer la descente de cette masse pesante en creusant le sol autour d'elle et sous elle et de l'amener ainsi au niveau (généralement à 20 mètres de profondeur) où le puits creusé par ce moyen devait rattraper le puits rituel réservé à la descente de la momie, si bien que celle-ci n'arrivait pas à sa demeure dernière par le même chemin que le sarcophage. Le monolithe était ensuite abrité par le caveau construit de matériaux rapportés et le vide de la vaste excavation, créée dans ce seul but, était comblé et pouvait supporter la chapelle funéraire édifiée au-dessus du sol. A ce type appartiennent les quatre grands tombeaux découverts en 1900-1901 près de la pyramide du roi Ounas à Saqqârah et deux autres tombeaux de la région, celui de Ouaz-Horou près d'Abousir et la tombe bien connue dite de Campbell à Gizeh.

MM. R. Dussaud, R. Cagnat, et St. Gsell présentent des observations.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Dunand sur sa récente mission archéologique à Palmyre.

COMMUNICATION

QUATRE PRÉFETS DU PRÉTOIRE CONTEMPORAINS DE CONSTANTIN, PAR LOUIS POINSSOT ET RAYMOND LANTIER.

Au cours de travaux exécutés pour le captage des eaux

1. Voir ci-après.

d'Aïn-Tebernok [1], on a trouvé [2] dans les déblais, à peu de distance à l'est de la source, une base (haut. 0 m 46, larg. 0 m 58, épaiss. 0 m 48) sur laquelle est gravé, en caractères très médiocres, le texte suivant [3] :

VIRTVTE· CLEMENTIA *Memor*ANDO PE
TATE OMNES AI ....D·N·FL·CLAV
DIO CONSTA*n*T*ino* *iu*NIORI
| A V G |
L·PAP·PACATIANVS·FL·ABLABIVS!!!!
!!!!C·ANNIVS·TIBERIANVS·NES
*to*RI*u*S·TIMONIANVS· VIRI· CLA
*rissimi p*RAEFECTI · PRETORIO [4].

Dans ce texte, Constantin II est qualifié de *Junior*, surnom qui ne lui est jamais donné postérieurement à son césarat [5], et le mot regravé A V G a certainement été substitué à *nob. caes* que comportait la rédaction primitive. L'inscription est antérieure au 9 septembre 337, date à laquelle les fils de Constantin le Grand furent proclamés Augustes.

Des préfets du prétoire qui dédient la base, trois étaient déjà connus :

1. Cf. *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Grombalia, s. v. Tubernuc (n° 205).

2. Nous tenons à remercier ici M. Garbe, directeur adjoint des Travaux Publics, et M. R. Gresse, ingénieur, de nous avoir signalé cette inscription et de nous en avoir facilité l'étude.

3. Un éclat de la pierre a enlevé la partie médiane des *lignes 1, 2, 3*. A la *ligne 4*, sur une surface martelée avec soin, le mot AVG a été regravé en caractères assez différents de ceux employés dans le reste de l'inscription. La fin de la *ligne 5* et le début de la *ligne 6* ont été martelés. Au-dessous de la *ligne 8*, par suite de l'éclatement de la pierre, la surface épigraphe a totalement disparu.

4. *Ligne 1*. Dans *memorando*, il ne reste que le début du premier M et la fin de l'A. *Ligne 2*. Après OMNES A une lettre à haste droite. A la fin, AV liés. *Ligne 6*. Il reste peu de chose de la lettre qui précède ANNIVS ; la lecture C n'est pas absolument certaine. *Ligne 7*. Dans RIVS, IV liés.

5. De Ruggiero, *Diz. epigraf.*, II, p. 656-657.

Annius Tiberianus. — Un texte de saint Jérôme [1] semblait indiquer qu'un Tiberianus avait été préfet du prétoire ; l'inscription de *Tubernuc* confirme ce renseignement qui avait été parfois contesté [2]. Elle apprend que le préfet était un Annius ; c'était donc à bon droit que certains auteurs avaient proposé de l'identifier avec Annius Tiberianus, comte d'Afrique [3]. Le *cursus* du personnage s'établit, selon toute vraisemblance, de la façon suivante : *comes per Africam* en 325-327, *comes Hispaniarum* en 332 ; une constitution du 15 juillet 335 [4] prouve qu'à cette date il était *vicarius Hispaniarum*, l'on sait d'autre part que comme préfet du prétoire, il dirigeait les Gaules avant juillet 336 [5].

L. Papinius Pacatianus. — On ignorait jusqu'à présent le prénom de Pacatianus qui, parce que l'Afrique était rattachée à sa province, est nommé avant ses collègues. Papinius Pacatianus figure comme préfet d'Italie dans des constitutions du 12 avril 332, du 8 mars et du 5 juillet 334, du 17 avril 335 [6]. Il eut pour successeurs Felix et Gregorius ; au premier est adressée une constitution du 21 novembre 335 [7] ; au second, une constitution qui fut affichée à Carthage le 21 août 336 [8] et deux autres du 9 octobre de la même année et du 4 février 337 [9].

1. *Chron.*, *ann.* CCCXXXVII.
2. Certains manuscrits de la Chronique portent *Titianus* au lieu de *Tiberianus* ; d'autre part, l'on s'était demandé si saint Jérôme n'avait pas qualifié de préfet un propréfet (cf. Borghesi, *Œuvres*, X, p. 676-677).
3. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 178-181.
4. La constitution adressée à Tiberianus, vicaire d'Espagne (*Cod. Theod.*, III, V, 6 ; *Cod. Just.*, V, III, 16), se termine ainsi : *Dat. Id. Iul. Const. Accept. XIII Kal. Maii, Hispali. Nepotiano et Albino conss.* La première partie de la souscription est incomplète : ayant été promulguée à Séville le 20 mai et donnée comme signée le 15 juillet, cette dernière date se rapporte nécessairement à l'année précédente et l'on doit après la mention du mois de la signature restituer les noms des consuls de 335, Constantius et Albinus.
5. C'est par erreur que Borghesi (*op. cit.*, p. 676) indique 337 comme l'année correspondant à l'an 30 de Constantin.
6. Borghesi, *op. cit.*, p. 504.
7. *Cod. Theod.*, XVI, VIII, 5.
8. *Cod. Just.*, V, XXVII, 1.
9. Borghesi, *loc. cit.*

Flavius Ablabius. — Il est difficile d'imaginer quels mots ont été martelés à la suite du nom d'Ablabius [1]; peut-être faisaient-ils allusion à la quasi-parenté que créaient entre la famille de Constantin et le préfet « plus puissant que l'empereur [2] » les *sponsalia* d'Olympias et du César Constant [3]. Des constitutions de 326, 331 et 333 sont adressées à ce magistrat [4]. Sa disgrâce eut lieu aussitôt après la mort de Constantin (22 mai 337) [5].

Les textes se rapportant aux préfets d'Italie, des Gaules et d'Orient d'époque constantinienne ne permettent d'attribuer l'inscription de *Tubernuc* qu'à une des trois périodes suivantes : *a*) postérieurement au 15 juillet 335 et antérieurement à novembre 335 ; — *b*) postérieurement à novembre 335 et antérieurement à octobre 336 ; — *c*) postérieurement au 4 février 337 et antérieurement au 22 mai 337.

Le premier mars 336 est célébré le premier anniversaire des *vicennalia* de Constantin II ; peut-être à cette occasion fut-il décidé que, dans tout l'empire, lui seraient érigées des statues [6].

1. Étant donnée l'importance de la préfecture d'Orient, à cause de Constantinople, il est naturel qu'abstraction faite des pouvoirs exceptionnels qui lui ont sans doute été attribués, Ablabius soit cité aussitôt après le préfet qui a l'Afrique dans son ressort.

2. Cf. à cet égard non seulement le texte des *Vitae Philosophorum* (Borghesi, *op. cit.*, p. 202, n. 1), mais aussi l'anecdote significative à laquelle a donné lieu son assassinat (Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs rom.*, IV, 1723, p. 313).

3. Borghesi, *op. cit.*, p. 201-202. Alors que Plautille n'est encore que la *sponsa* de Caracalla, Plautien est qualifié *necessarius Dominorum NNN. socer et consocer Augg.* (L. Poinssot, *Nouv. arch. des miss.*, XXI, fasc. 8, p. 111-116).

4. Borghesi, *op. cit.*, p. 119-201.

5. Maurice, *Numismatique constantinienne*, I, p. CLXXV ; Wellmann, dans Pauly Wissowa, *Real Encyclopäd.*, s. v. *Ablabius* ; cf. cependant Lenain de Tillemont, *op. cit.*, p. 313.

6. Maurice, *op. cit.*, I, p. CLXIX. Notons en passant que l'Afrique n'était pas comprise dans le gouvernement confié à Constantin II lors du partage définitif de l'empire par Constantin (335, après le 18 sept.) entre ses fils et neveux (Maurice, *ibid.*, p. CLXVI-CLXVIII).

Bien que ce soient les quatre préfets du prétoire[1] qui dédient la base, il n'est pas douteux qu'à l'époque où elle fut gravée la division de l'empire en quatre préfectures était déjà réalisée[2].

Le texte de saint Jérôme montre Tiberianus à la tête des Gaules; la transmission par Ablabius aux habitants d'Orcistos, en Phrygie, du rescrit de Constantin du 30 janvier 331 prouve qu'il était à la tête de la préfecture d'Orient[3]; enfin la place attribuée sur notre texte à Pacatianus confirme l'hypothèse de Borghesi le rangeant parmi les préfets d'Italie[4]. Bien que nous ne connaissions aucun texte se rapportant à Nestorius Timonianus, son nom doit désormais être inscrit avec la date 335, ou 336, ou 337, sur la liste si incomplète jusqu'à présent des préfets de l'Illyricum.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose une brochure intitulée *Lucas Aloman. El reconocimiento de nuestra independencia por España y la union de los paises Hispano-Americanos*, con una introduccion

1. Sur des dispositions attribuées à tous les préfets du prétoire en commun, postérieurement à la création des préfectures, cf. Mommsen-Marquardt, *Man. des antiq. rom.*, XVI, p. 371.

2. On a contesté la partie du texte de Zosime (II, 33) dans lequel Constantin est donné comme le créateur des quatre préfectures d'Orient, d'Illyrie, d'Italie et des Gaules. Alors que Borghesi admettait sans conteste l'assertion de Zosime, M. Cuq (Borghesi, *op. cit.*, p. 186) au contraire considère qu'il n'est nullement certain que dans les premières années du règne de Constantin, les quatre préfets aient été affectés à une région déterminée. Pour d'autres auteurs, la division de l'empire en quatre préfectures remonterait au règne de Dioclétien (Krüger, dans Mommsen-Marquardt, *op. cit.*, p. 370). Quoi qu'il en soit, c'est dans une inscription d'Ancyre gravée entre 324 et 327 qu'un préfet du prétoire apparaît comme agissant isolément (Cagnat, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Praefectus praetorio*).

3. Borghesi, *op. cit.*, p. 201.

4. *Ibid.*, p. 504.

por Antonio de la Peña y Reyes, qui constitue le nº 7 de l'*Archivo historico diplomatico Mexicano*.

M. Salomon Reinach fait hommage de la 32e édition de son *Orpheus, Histoire générale des religions*, ainsi que de la deuxième partie du Ve volume de son *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*.

SÉANCE DU 13 AOUT

Avancée au mercredi à cause de la fête du 15 août.

PRÉSIDENCE DE M. CH.-V. LANGLOIS, VICE-PRÉSIDENT

M. P. Bénédite communique une lettre de M. le docteur Marcel Baudouin, à La-Croix-de-Vie (Vendée) qui lui signale un exemple unique de tombe gauloise à deux puits du genre de celles de l'époque néomemphite.

M. E. Espérandieu lit un rapport sur des fouilles faites au mont Auxois par l'Académie de Dijon [1].

M. B. Haussoullier communique une inscription de Syrie, de Laodiceia, aujourd'hui Lattaquieh. C'est une borne d'un jardin d'Adonis, auquel étaient annexées des tavernes, entendons des cafés.

Jardin et cafés étaient donnés à bail et les loyers grossissaient les revenus du dieu.

MM. P. Monceaux, Fr. Cumont et S. Reinach présentent des observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

FOUILLES D'ALISE PAR M. ESPÉRANDIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Vous savez, Messieurs, que, depuis 1909, nous faisons des fouilles, M. le docteur Epery et moi, sur l'emplacement d'*Alesia*. Interrompues en 1914 par la guerre, ces fouilles ont été reprises en 1919 et j'ai eu l'honneur, l'an dernier, de vous présenter un beau groupe de pierre, figurant un dieu et une déesse assis, découvert dans un de mes champs [1]. En cette même année, deux propriétaires d'Alise-Sainte-Reine, Mme Jean-Baptiste Lapipe et M. Ferdinand Plaige, nous avaient aimablement offert, pour y pratiquer des recherches, deux terrains qu'ils possédent au lieu-dit *En Belles Oreilles* et qui constituent les parcelles nos 428 et 429 de la section B du plan cadastral de la commune. Nous eûmes ainsi la possibilité de mettre au jour quelques-uns des restes d'une luxueuse habitation d'où l'on retira des objets de toute sorte, et notamment des tuiles et des briques de plusieurs modèles, des enduits peints de diverses couleurs, des aiguilles et des épingles d'os, de bronze et même de fer, des tessons de vases ornés provenant des fabriques de Lezoux, une statuette de cheval de terre blanche de l'Allier, une fort belle fibule de bronze, des ferrures de portes, six monnaies romaines de Domitien à Gordien III, etc.

Nous avions projeté de continuer ces recherches, lorsqu'en avril dernier, l'Académie de Dijon, comme suite à de récents travaux effectués par ses soins au lieu-dit la Croix-Saint-Charles, nous demanda, par l'intermédiaire de son vice-président, M. le général Duplessis, de les poursuivre à notre place, et nous fûmes heureux de lui en donner l'autorisation et de faciliter sa tâche en lui prêtant nos ouvriers.

1. Ce groupe est au musée de Saint-Germain.

Mon compte rendu n'est donc pas celui de nos fouilles. Mais il est fait en plein accord avec l'Académie de Dijon, qui fut, au début du siècle dernier, la première exploratrice du mont Auxois dont elle ne s'est jamais désintéressée.

Commencées le 26 mai, les recherches faites par ce corps savant, sous la surveillance immédiate d'un de ses membres, M. le docteur Epery, ont pris fin le 28 juin. Une équipe de quatre hommes s'y est employée, mais par intermittence, et n'a fourni, en tout le mois, qu'une quarantaine de journées de travail. On n'a pu déblayer qu'une seule pièce dans le champ Plaige. Elle est de forme à peu près rectangulaire et mesure 4^{m} 21 et 4^{m} 29 de long sur 2^{m} 20 et 2^{m} 30 de large.

Le vidage de cette pièce, poussé jusqu'au roc, à la profondeur de 3 m. 70, n'a pas fait découvrir de marches d'escalier. Il paraît s'agir d'un dépotoir utilisé pendant longtemps. Sa maçonnerie, partout grossière, accuse trois époques. Au bas, l'assemblage des matériaux est relativement bon ; il est, au milieu, plus négligé et tout à fait sommaire à la partie supérieure. Les objets trouvés sont surtout des poteries, de dates nécessairement différentes, mais aussi de provenances variables.

A la première époque se rapportent des vases brisés, les uns de terre grise fort mince, à couverte noire lustrée, de fabrication italique, les autres de terre rouge, des officines auvergnates. On s'accorde à dater les premiers du temps d'Auguste et de Tibère ; pour les seconds on ne peut pas préciser, mais deux fragments de soupières fournissent les marques des potiers *Cocceianus* et *Maccarrus*, dont les noms celtiques paraissent indiquer le premier siècle [1].

1. Ces estampilles se présentent sous les formes COCCEIANI M et MACCARRIM, celle-ci en caractères rétrogrades. L'une et l'autre sont très rares (cf. *Corpus inscript. latin.*, XIII, 10010-596 et 1199). Sur le fond d'un fragment d'assiette est la marque MARCEL F beaucoup plus commune (*Ibid.*, 10010-1264 à 1266).

Les monnaies recueillies dans les décombres qui correspondent à cette époque sont au nombre de huit et aux effigies d'Hadrien, d'Antonin, de Faustine mère et de Marc-Aurèle. Il semblerait qu'une reconstruction ait eu lieu dans le courant de la seconde moitié du second siècle, c'est-à-dire, ainsi que je l'ai constaté de façon plus nette en d'autres endroits du mont Auxois, après l'année 165, qui pourrait être celle des désastres que signale, en Franche-Comté, la *Vita Marci*[1].

Un plancher, à 1 m 36 du sol primitif, formait probablement, à la seconde époque, par-dessus les décombres égalisés de la première, le pavement de la pièce rebâtie. Une rainure de 0 m 08 de haut sur 0 m 10 de profondeur, qui sépare les matériaux des deux époques, en marquerait encore l'emplacement sur trois des murs. A l'est, le pavement a dû porter sur le roc, plus élevé en ce point que partout ailleurs, et précisément au niveau de la rainure.

Mais on ne peut attribuer, à cette seconde époque, que les murs. Il est probable que le dépotoir, si la destination que je propose est bien celle qui convient, fut rétabli jusqu'à l'ancien pavement, à la troisième époque et, par la suite, vidé périodiquement des détritus de toute sorte dont on le remplissait. Ainsi, les objets trouvés n'appartiendraient pas à la seconde époque. Il faudrait les rapporter à la troisième et aux dernières années de l'existence de la demeure, qui semble avoir péri par le feu.

Quelques poteries rencontrées dans les fouilles sont de Lezoux ; la masse, fort considérable des autres, n'est faite que de vases, brisés ou non, d'origine imprécise ou rhénane. Parmi ces vases, on remarque des bouteilles à une ou à deux anses et des assiettes et des plats de terre rouge grossière comme on en rencontre en Gaule en tous

1. Cf. Camille Jullian, *Revue des étud. anc.*, 1911, p. 95 ; Espérandieu, *Bull. archéol.*, 1912, p. 35.

lieux[1]. Un luminaire, particulier à la région éduenne, constitué par une sorte de soucoupe d'où émerge un petit cylindre qui contenait la mèche, paraît bien d'une officine proche du mont Auxois. Mais il se peut aussi que la plupart de ces vases aient été importés de Rheinzabern, où l'on en fabriquait en abondance après la destruction des ateliers de Lezoux, et c'est en tout cas, de cette localité que proviennent sûrement d'autres pièces, décorées à la barbotine, dont une au moins est la plus curieuse, sinon la plus belle, de toutes celles de même style, qui existent (fig. 1).

Cette pièce, reconstituée par les ateliers du musée de Saint-Germain, est un pot sans anses, à pied étroit, de terre rouge à couverte noire. Sa décoration représente une scène de chasse, avec appelant, composée de deux chasseurs et de deux cerfs. L'un des hommes, vêtu d'une tunique et d'un mantelet, probablement de laine grossière dont le capuchon relevé lui couvre la tête (*birrus*), est précédé de l'un des cerfs, qu'il conduit en laisse comme sur un bas-relief du musée du Puy[2] et sur la mosaïque de Lillebonne[3]. L'autre homme n'a pas de mantelet ; son capuchon fait corps avec la tunique. Tous deux portent un pantalon d'étoffe plus fine et sont chaussés. Des deux chasseurs, le premier seul est armé. Il décoche une flèche sur le second cerf qui est attiré par l'appelant et lui fait face ; mais par une singulière inadvertance du décorateur — pourtant très habile dans son art, ainsi qu'en témoigne l'ensemble de l'œuvre — l'arc que tient ce personnage est représenté à l'envers, c'est-à-dire la corde en avant. Sur le sol est un carquois.

Une autre pièce brisée, d'un intérêt moindre mais de

1. Sur le bord, à l'extérieur d'une assiette, sont les initiales, gravées au trait, LRM, des trois noms du possesseur de l'objet.

2. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs*, II, n° 1683.

3. Chatel, *Notice sur la mosaïque de Lillebonne* (Caen, 1873 ; in-4°), Col. III ; Salomon Reinach. *Répert. des peintures grecques et romaines*, p. 26, n° 1. Le cerf sauvage, sur cette mosaïque, est aussi placé face à l'appelant.

même style, figure des oiseaux dans un rinceau de feuilles de lierre. Sa reconstitution sera facile [1].

De Rheinzabern doivent provenir également des tessons incisés de terre rouge et des vases, très peu épais, de terre rose à couverte noire, les uns à panse godronnée, les autres décorés de cercles finement tracés à la roulette [2].

La même couche de débris a fourni quelques pièces entières et de nombreux fragments d'une catégorie de vases dont je ne connais pas la provenance, que je crois rhénane. Ils sont de terre grise assez fine, à couverte blanche, rehaussée de peinture bistre. Un de ces vases, en forme de pot, est décoré de cercles formant deux bandes entre lesquelles sont des groupes alternés de lignes et de palmettes, droites ou couchées. Un second vase n'est orné que de quatre cercles. Deux autres, dont l'un est un pot encore pourvu de son couvercle obtenu par la torsion et l'aplatissement d'une boulette d'argile, ne présentent pas de décoration.

Cette même couche a, finalement, fait découvrir des vases de terre grise très grossière, surtout des pots, qui pourraient avoir contenu de la graisse ou du miel [3]. Elle n'a pas donné d'autres monnaies que deux petits bronzes de Constantin recueillis, pour ainsi dire, à fleur de terre.

Le nombre des vases de toute sorte, découverts intacts ou patiemment reconstitués, est actuellement d'une quarantaine ; mais ce chiffre sera sans doute notablement dépassé [4].

1. Cf. pour les vases de Rheinzabern décorés à la barbotine, les publications de M. Wilhelm Ludowici et, notamment, celle qui a pour titre : *Stempelbilder römischer Topfer aus meinen Ausgrabungen* (s. l. ; 1905, in-4°).

2. Un gobelet orné de feuilles d'eau présente, à l'extérieur, le graffite CAR...A, à lire peut-être *Car*[*assoun*]*a*. Cette forme de nom celtique est connue.

3. Leur forme basse se prêterait du moins à cette destination. On a recueilli, dans une terrine, une matière blanchâtre et cristallisée qui ne fond pas.

4. On possède à peu près 250 fonds de vases et plusieurs centaines d'autres débris.



Figure 1.



Figure 2.

En outre des poteries, on à trouvé différents objets de rebut provenant de la destruction de la demeure, et notamment deux clefs de fer, dont l'une a 0 m 27 de long, du verre à vitre, du plomb fondu, quelques débris de moules de bronziers, une statuette de Vénus presque entière de terre blanche de l'Allier, la partie supérieure de même terre d'une déesse tenant deux enfants, un manche de patère de terre noire, décoré d'une femme drapée (peut-être Junon) et d'un oiseau (un paon ?), parmi des roses et des feuilles de fougère, une boucle et une clochette de bronze, des épingles d'os, etc.

Je dois mentionner plus spécialement l'un des rebords [1] d'une patère de bronze où sont figurés trois Amours ailés combattant une panthère femelle. Un des enfants perce la bête d'une lance dont elle griffe le manche ; un autre pèse de ses mains sur la tête et sur le dos de cette bête, pour la forcer à s'agenouiller, et le dernier la tire par la queue. Le sujet est gracieux et peut faire allusion au culte de Bacchus.

Jusqu'au pavement supposé, qui aurait formé le fond du dépotoir, on a recueilli en quantité invraisemblable se chiffrant par milliers, des coquilles d'escargots auxquelles étaient mêlés quelques coquilles d'huîtres et de nombreux ossements de bœufs, de porcs, de chèvres, de moutons, de lapins et d'oiseaux de basse-cour.

A la partie supérieure de la couche de débris, on a trouvé, parmi d'autres matériaux de démolition, une cinquantaine de claveaux de pierre tendre dite d'Is-sur-Tille. Mais la découverte la plus intéressante est celle d'un beau bas-relief (fig. 2) représentant les Déesses-mères [2]. Chaque déesse — il

1. Longueur, 0 m 05 ; largeur, 0 m 02.

2. Ce bas-relief, en nombreux fragments, de pierre tendre dite d'Is-sur-Tille, a 0 m 46 de haut, sur 1 m 06 de large et 0 m 26 d'épaisseur. Sa reconstitution est due à un de nos anciens fouilleurs, M. Marcel Maillard, aidé de son père.

y en a trois assises sur un même trône — est vêtue d'une robe longue serrée au-dessous des seins et voilée d'un grand manteau dont les pans sont ramenés sur les genoux. La robe de la déesse de gauche est seule montante ; celle des deux autres laisse à nu l'épaule droite et une notable partie de la poitrine. Les coiffures aussi ne sont pas les mêmes. Tandis que ses compagnes ont un diadème, la déesse de gauche porte une sorte de couronne d'apparence tourelée. Toutes les trois tiennent, de la main droite, une patère. La première et la seconde, en commençant par la gauche, ont, de plus, une corne d'abondance remplie de grappes de raisin et d'autres fruits. La troisième écarte son voile. Cette troisième déesse et la seconde versent chacune, sur la flamme d'un autel en forme de balustre, le contenu de leur patère. A côté de la première il n'y a pas d'autel. Quatre enfants nus, de taille différente, accompagnent les déesses. L'un, à gauche, est vu de dos et tourne la tête ; sa main droite levée tenait probablement quelque objet qu'une cassure a fait disparaître. Deux autres — les plus petits — tiennent un lange contre la jambe gauche de la seconde déesse. Le premier est de face et saisit le lange de la main droite ; son camarade, détruit en grande partie, était tourné vers la déesse. A droite, où le bas-relief a beaucoup souffert, on ne distingue plus que le torse du quatrième enfant figuré de face et légèrement penché. Une moulure verticale qui cache son épaule gauche, pourrait indiquer la porte d'une demeure. De ce même côté, on a représenté une draperie qui, de ses bouillons, à gauche de la déesse, couvre tout le trône creusé par-dessous.

Le bas-relief a été peint. Il reste encore de la couleur rouge sous le trône et des traces de stuc sur les vêtements. La technique dont il a été fait usage impliquait, du reste, un travail de polychromie. Les détails des figures, les yeux par exemple, ne sont qu'ébauchés. La déesse du milieu n'a que trois doigts, dont le pouce seul apparent et les

deux autres très larges, à celle de ses mains qui tient la patère. Il est bien évident que la couleur divisait en deux chacun de ces larges « doigts » pour former la main. Les robes sont serrées au-dessous des seins, mais on n'y remarque pas de cordon sculpté. La peinture y suppléait. Je crois d'ailleurs, qu'en Gaule, la polychromie des bas-reliefs et des statues de pierre fut générale. Les sculpteurs d'*Alesia*, qui se sont conformés à ce qui se faisait partout, eurent cependant une maîtrise particulière dans leur art. Leurs œuvres n'ont rien du chef-d'œuvre, mais elles ne manquent pas d'une certaine habileté d'atelier qu'on ne rencontre nulle part en pays celtique, au même degré, sauf à Vertault dont la ressemblance avec Alise est frappante.

Ces sculpteurs, sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, furent bien plus adroits que leurs collègues de Saint-Ambroix, près de Bourges, et de Neumagen, près de Trèves, qui sont les deux endroits où la perfection relative des figures est, peut-être, la meilleure. On sent, chez eux, une influence plus directe des modèles italiens.

*
* *

En résumé, eu égard surtout à son peu de durée, la campagne de fouilles conduite cette année sur le mont Auxois par l'Académie de Dijon, est une des plus fructueuses que l'on ait faites en ce lieu. Elle est pleine de promesses pour l'avenir, si les membres de cette Académie parviennent à disposer des sommes dont ils ont besoin. Nous avons l'intention, M. le docteur Epery et moi, de rouvrir nos chantiers très prochainement. J'aurai l'honneur de vous communiquer les résultats de nos recherches. Malheureusement, depuis 1919, nous travaillons à nos frais ou à ceux de l'un de nos amis, qui m'en voudrait peut-être de le nommer, mais n'a pas à douter de notre gratitude. L'exploration complète de l'emplacement d'*Alesia*, facilitée par le bon

vouloir de la plupart des habitants de la bourgade moderne, devrait devenir une œuvre nationale. Il ne dépend pas de nous de lui donner ce caractère ; mais nous ne craignons pas d'affirmer qu'on accomplirait d'utiles choses, sur ce mont Auxois, où fut la ville antique qualifiée de lieu-saint de la Gaule, avec un simple budget annuel de deux ou trois mille francs bien employés.

LIVRES OFFERTS

M. S. Reinach a la parole pour hommages :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. le baron de Grüneisen, actuellement à Sienne, une brochure in-quarto intitulée : *Apollon d'ambre trouvé à Fiumicino* (Paris, imprimerie G. Petit, 1924). Il s'agit d'une statuette d'ambre en sept morceaux, haute de 40 centimètres, les yeux et les cheveux plaqués d'or, qui est entrée récemment dans la collection de l'auteur. Bien que Pline (XXXVII, 49) et Pausanias (V, 12, 7) aient mentionné des statuettes en cette matière, on n'en a signalé encore qu'un très petit nombre ; celle de la collection Grüneisen, que son possesseur attribue à l'art étrusque archaïque, est de beaucoup la plus grande et la plus importante que l'on connaisse. Le type est celui des *Kouroi* grecs du VIe siècle, connu par des exemplaires en marbre et en bronze ; M. de Grüneisen estime que la statuette de Fiumicino se place chronologiquement entre le *Kouros* de Ténéa à Munich et l'Apollon de Piombino au Louvre. La publication, illustrée avec le plus grand soin, est digne de l'importance de l'objet qu'elle révèle aux archéologues.

D'autre part, j'ai l'honneur d'offrir également à l'Académie un fascicule de la *Revue historique du Sud-Est européen*, publiée à Bucarest par notre correspondant M. N. Jorga, où j'ai reproduit par extraits les lettres de notre ancien confrère Charles Tissot à son frère, écrites de Jassy, où il était consul, et de Constantinople (1863 à 1866), au sujet de la Roumanie sous le régime du prince Couza et de l'affaire dite des *Couvents dédiés*, à laquelle Tissot prit une part importante comme auxiliaire de l'ambassadeur de France auprès de la Porte, le marquis de Moustier.

SÉANCE DU 22 AOUT 1924

PRÉSIDENCE DE M. CH. LANGLOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le général Chapel adresse à l'Académie une note intitulée *Nouvelles clés toponymiques*, fragment d'une étude sur la toponymie de la France, qui sera publiée prochainement. — Dépôt aux archives.

M. Gustave Fougères donne connaissance d'une lettre de M. Léon Rey, directeur de la Mission archéologique française en Albanie, indiquant que, malgré les troubles du pays, la mission a pu entreprendre l'exploration du site de l'antique Apollonia (aujourd'hui Pojani), reconnaître déjà les ruines de monuments importants, notamment d'une maison de l'époque hellénistique et y découvrir des fragments intéressants d'architecture.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Ingholt sur les inscriptions et les fragments de peintures et de sculptures dans les récentes fouilles de Palmyre.

M. Franz Cumont présente une observation.

M. Émile Espérandieu présente le vase de Rheinzabern, provenant d'Alise, qu'il a décrit dans la dernière séance, et qui vient d'être restauré et moulé par les ateliers du musée de Saint-Germain.

Il fait ensuite une communication sur des briques préromaines trouvées à Sextantio, dans le voisinage de Montpellier. Il montre que les images d'un cheval et d'un oiseau qui décorent ces briques reproduisent un motif grec du VIIIe siècle avant notre ère. Les briques sont certainement plus récentes, mais elles paraissent, toutefois, antérieures à l'arrivée des Volques Arécomiques dans le sud du pays qui devint la Gaule. En se basant sur les briques de Sextantio et sur d'autres découvertes, M. Espérandieu conclut à l'existence d'une civilisation relativement avancée que les Volques détruisirent dans le courant du

III[e] siècle avant notre ère. Les Romains la firent renaître, mais à leur profit, et toute influence grecque cessa dès ce moment de s'exercer directement sur notre sol.

M. S. Reinach, qui revient d'Alesia, insiste sur l'importance de cette ville, centre industriel et commercial, mais aussi centre religieux, la ville romaine de Gaule où l'on a trouvé le plus de noms et le plus de monuments de divinités, tant gréco-romains qu'indigènes. Il faudrait que ce plateau privilégié, qui est seulement à trois heures de Paris, fût fouillé jusqu'au roc, ce qui n'entraînerait pas d'énormes dépenses. M. S. Reinach recommande le plateau d'Alesia à la libéralité de l'Académie ; de pareilles fouilles sont de celles qui répondent à la fois aux besoins de la science et à des considérations d'ordre supérieur que nous n'avons pas le droit de négliger.

LIVRES OFFERTS

M. Georges Bénédite a la parole pour un hommage :

A 10 kilomètres à l'ouest d'Ashmouneïn, l'ancienne *Hermopolis Magna*, un tombeau d'un caractère tout à fait nouveau a été découvert vers la fin de 1919 par le service des Antiquités. Ce tombeau apparut en effet sous les espèces d'un temple avec son pronaos conçu sur le type des pronaos des principaux temples d'époque ptolémaïque, c'est-à-dire des pronaos à colonnades reliées par de petits murs d'entrecolonnement. Ce monument était le mausolée d'une grande famille d'*Hermopolis*, celle du grand prêtre de Thot, Petosiris.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. G. Lefebvre, qui a dirigé le déblaiement et la reconstitution de cette tombe, l'importante publication qu'il lui a consacrée et qui nous permet, grâce aux bas-reliefs décorant le pronaos, de nous représenter des scènes de la vie agricole, des corps de métiers de la ville, et des cérémonies funéraires où les personnages sont pour la plupart vêtus et coiffés à la grecque. Il y a là un fait à rapprocher de la révolution vestimentaire qui s'est opérée dans l'Égypte moderne comme dans le reste de l'Empire ottoman vers le milieu du XIX[e] siècle.

SÉANCE DU 29 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CH.-V. LANGLOIS, VICE-PRÉSIDENT

M. Senart fait connaître à l'Académie qu'il a reçu récemment les premières nouvelles envoyées de Balch par M. Hackin, parti, il y a quelques mois, pour rejoindre la délégation archéologique en Afghanistan. La lettre datée du 13 juillet rend compte de son voyage de Caboul — où, retenu au delà de ses prévisions par des complications diverses, il a reçu du Ministre de France l'accueil et l'hospitalité les plus empressés, — à Balch où il a retrouvé M. Foucher bien portant, encore qu'ayant besoin d'un repos bien gagné par près de cinq années de voyages et d'expéditions archéologiques ininterrompus. Ce n'est pas le lieu d'insister sur les incidents d'une randonnée qui s'est terminée sans accident sinon sans quelque péril. M. Hackin atteint Balch au moment où le climat en est le plus éprouvant.

Dirigé par les indications que lui avait fournies M. Foucher, il a pu, en cours de route, au prix de quelques tâtonnements et de détours assez laborieux, visiter plusieurs sites intéressants. Sa lettre se double d'une notice dans laquelle il présente des peintures bouddhiques qu'il a découvertes au bassin du Khulm, dans la région de Roui, vers Dokhtar i Nushirvan.

Elles ornaient une niche de grande dimension, 15 à 20 mètres de hauteur sur 10 à 12 de largeur et une trentaine de profondeur, pratiquée dans une paroi de rocher. La partie supérieure en est couverte de peintures, vestiges d'une composition détruite aux deux tiers et qui en ornaient primitivement tout le fond. Il serait sans doute prématuré d'entrer dès à présent dans des détails qui ne manqueront pas d'être complétés bientôt et avant de posséder des reproductions aussi poussées que le permet l'état de ces restes. Ils sont du plus haut intérêt ; M. H. y signale des caractères dont il lui appartiendra de tirer les conclusions générales, qui donnent à ces fragments une place frappante entre les œuvres de l'Inde et celles de l'Asie Centrale, avec des

détails de costume très significatifs. Il insiste sur des essais de modelé très remarquables et sur l'extrême habileté que décèle le dessin de plusieurs animaux. Nous sommes heureux de féliciter dès aujourd'hui notre archéologue de cette heureuse trouvaille.

A l'heure actuelle, en attendant que la saison permette la reprise sur le terrain de Balch des fouilles méthodiques que M. Foucher vient de terminer dans l'enceinte la vieille citadelle, l'Arg, M. Hackin se propose de poursuivre l'étude des environs et les relevés de terrains.

Nous souhaitons à nos explorateurs tous les succès que méritent leur énergie et leur dévouement, nous souhaitons en particulier ardemment qu'ils n'aient pas à souffrir de l'état d'agitation qui semble, ces derniers temps, régner dans le pays.

Suivant certains bruits dont je n'ai pas encore, pour ma part, la confirmation positive mais sur lesquels nous ne saurions tarder à être fixés, M. Jouveau-Dubreuil qui avait été adjoint à la délégation par la munificence éclairée du gouvernement de l'Indochine et par l'intermédiaire de l'École de Hanoï, aurait été amené à regagner l'Inde sans pouvoir procéder aux recherches qu'il devait poursuivre dans l'ancien Kapisa.

M. René CAGNAT lit une note de M. Fr. Renié sur un *Inventaire des Antiques de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de 1749*. Ce document, qui est conservé dans les archives de l'Académie, fait connaître en détail la composition du « Cabinet » légué en 1722 à la Compagnie par l'académicien Baudelot de Dairval, et qui fut dispersé après la suppression des Académies en 1793. Quelques pièces seulement, les plus importantes du reste, sont entrées dans nos collections nationales : ainsi à Cluny l'*autel des Nautes*, découvert en 1710 dans les fouilles de Notre-Dame, et au Louvre les célèbres « Marbres de Nointel ». Mais le reste de la collection, qui ne comprenait pas moins de cent cinquante-neuf numéros, paraît définitivement perdu.

M. Salomon REINACH présente une observation.

M. le C[t] Espérandieu lit, de la part de M. le D[r] Linckenheld,



conservateur du Musée de Sarrebourg, une note concernant le culte des Proxumes. Un autel consacré à ces déesses est en Espagne. On a pensé que ce culte, très répandu dans la région du Bas-Rhône, avait aussi fait partie de la religion celtibérique. M. le Dr Linckenheld prouve que l'autel en question provient de Nîmes et corrige l'erreur où l'on est tombé.

M. Thureau-Dangin communique une étude sur une importante collection de lettres du roi Hammourabi, découverte à Larsa en Babylonie et récemment entrée au Louvre. Ces lettres, qui sont adressées à un fonctionnaire chargé de l'administration d'une partie du domaine royal, témoignent de l'activité administrative du roi que le célèbre code, découvert à Suse. a déjà fait connaître comme un grand législateur.

Le Président rappelle la nouvelle extraordinaire qui a couru de la découverte en Italie d'un manuscrit complet de Tite Live, et exprime à ce sujet des doutes auxquels s'associe M. Salomon Reinach.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre de la part de l'auteur, M. Giulio Gianelli, un volume intitulé : *Culti e Miti della Magna Grecia*, que forme le tome V de la Nouvelle Série des *Publications de l'Institut d'Études Supérieures de Florence.*

M. Bernard Haussoullier présente à l'Académie le premier *Corpus* lydien (inscriptions en langue lydienne), publié par le savant américain W. H. Buckler et par ses collaborateurs MM. Cowley, B. Haussoullier, Sayce et Smith. Le recueil renferme 51 textes, dont deux sont conservés au Musée du Louvre.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts transmet à l'Académie le rapport du Directeur de l'Ecole française d'Athènes sur les travaux de cet établissement du mois d'août 1923 au mois d'août 1924. — Renvoi à la Commission des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. René Dussaud explique et commente un texte phénicien, sorti des fouilles de M. Pierre Montet à Byblos en 1923, qui ne paraît pas plus ancien que le premier siècle de notre ère, donc le plus récent qu'ait encore fourni la Phénicie propre. Il mentionne l'offrande d'autels à parfum avec dédicace à « notre seigneur » et à « la statue de Baal ». Cette formule inusitée paraît viser non des divinités phéniciennes, mais l'empereur romain et Jupiter.

M. René Cagnat présente une observation.

M. J.-B. Chabot entretient l'Académie de deux inscriptions puniques de Carthage. L'une est une dédicace à Baal et à Tanit, par un citoyen d'Héraclée en Sicile. L'autre est un graffite tracé sur une lampe carthaginoise ; il faut y voir le nom du propriétaire et de son père abrégés par deux lettres, la première et la dernière des mots.

Sur une question qui lui est posée par le Président, M. Salomon Reinach expose qu'il a recueilli de nouveaux renseignements sur la découverte des manuscrits de Tite-Live dont il a été question dans la dernière séance. L'auteur de la découverte, savant très estimé, aurait été amené au résultat que la presse a annoncé en recueillant des documents pour une histoire des écoles de paléographie de l'Italie méridionale, ce qui expliquerait bien des choses. La découverte remonte déjà à un an et demi ; elle avait été tenue secrète par l'auteur, et cette fois-ci encore ce n'est pas lui qui a parlé. Ce qu'assurent ses amis, c'est qu'il a fait la copie de la 2e décade de Tite-Live, et qu'on peut espérer une communication de sa part à cet égard vers la fin de l'année. Pour les autres livres. on ne peut rien dire tant qu'il n'aura pas précisé lui-même ce qui en est. On déclare de plus qu'il aurait trouvé aussi deux autres manuscrits : l'un est l'Ἰλίου πέρσις d'Arktinos, l'autre une vie grecque de Saint Janvier.

M. Seymour de Ricci présente à l'Académie le résultat de ses recherches sur un poème français perdu relatif à la Guerre de Troie. Ce poème qui comprenait, semble-t-il, 360 vers, ne nous est parvenu que par fragments dans les légendes d'un certain nombre de tapisseries gothiques, dispersées dans diverses collections européennes et américaines.

Continuant des recherches entreprises il y a vingt-cinq ans, par M. Jean Guiffrey, M. de Ricci est parvenu, grâce surtout à la copie des inscriptions de quatre tapisseries de la cathédrale de Zamora, transmise par le Prof. Gomez Moreno, de Madrid, à reconstituer trente-et-une strophes de ce poème dont il ne manquerait donc plus que le tiers environ.

Des fragments originaux conservés au tribunal d'Issoire, au château de Sully, dans une collection russe, dans un musée de Londres, à New York enfin, chez MM. Clarence Mackay et Edson Bradley, joints à deux morceaux passés dans des ventes parisiennes, lui ont permis de rétablir presque dans son intégrité, cette grande tenture de onze tapisseries, une des plus remarquables qu'aient exécutées les ateliers français du règne de Louis XI.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le tirage à part du mémoire de M. Paul Monceaux sur *le Manichéen Faustus de Milev ; restitution de ses* Capitula. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLIII.)

Il fait hommage d'un opuscule dont il est l'auteur : *A propos du mot* « Jubilator » (Extrait de la *Revue Archéologique*, 1924).

Il dépose de la part de l'auteur, M. Gerhard Gran, un volume intitulé : *Norges Dœmring*, en litteratur historisk indledning (Bergen 1899).

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE, ANCIEN PRÉSIDENT

M. Albertini, directeur des Antiquités de l'Algérie, communique le texte d'une inscription découverte à Djémila (Cuicul) [1].

M. le docteur Carton expose brièvement le résultat des fouilles qu'il a exécutées cette année dans les ruines de Bulla Regia [2].

COMMUNICATIONS

UNE INSCRIPTION DE DJEMILA, PAR M. EUGÈNE ALBERTINI.

On vient de découvrir à Djemila, en déblayant les caveaux du Capitole, un autel de calcaire blanc [3] qui porte l'inscription suivante :

1. Voir ci-après
2. Voir ci-après.
3. Haut. 1m 15, larg. 0m 33, ép. 0m 35 ; haut. des lettres 0m 05. Lecture d'après un estampage.

VENERI
AVG ❧ SAC
MARCELLVS·AVG
Ñ·LIB·C·S·H·CHRES
TVS·AVG·Ñ·VERNA
VILICVS·CVI
CVLI·ĪIIĪ·PV
(*sic*) BLICV·AFRIC·
POSVERVNT

Veneri Aug(ustae) sac(rum) Marcellus Aug(usti) n(ostri) lib(ertus), c(ustos) s(acrorum) h(orreorum), Chrestus Aug(usti) n(ostri) verna vilicus Cui/culi quatuor public(o-r)u(m) Afric(ae) posuerunt.

Les deux personnages, un affranchi impérial et un esclave impérial, qui se sont associés pour cette dédicace, appartiennent à deux administrations distinctes.

La fonction de l'affranchi Marcellus est désignée par les sigles C S·H·. Cette abréviation ne s'était rencontrée jusqu'à présent, autant que je sache, qu'une seule fois, dans une inscription découverte récemment à Bône, et dont voici le texte :

Genio et / Numini / horreorum / Sabinus / Aug. lib. / c. s. h. Hipp. R. / item cura/cancellorum.

En publiant [1] l'inscription de Bône, je proposais de développer ainsi la ligne 6 : *c(ura) s(acrorum) h(orreorum) Hipp(one) R(egio)* [ou *Hipp(oniensium) R(egiorum)*]. J'y étais conduit par la mention *item cura cancellorum*, qui termine l'inscription : dans cette formule, *cura*, qui n'est pas suivi d'un point, doit être regardé comme l'équivalent de *curam agens* ou *curator*.

1. *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, mars 1924, p. XI.

Il semble bien que S·H ne peut pas signifier autre chose que *sacra horrea*, « les greniers de l'empereur ». Mais il faut sans doute voir dans C l'abréviation de *custos*, plutôt que celle de *cura* : nous connaissons des *custodes horreorum* de condition humble [1], tandis qu'un *curator horreorum* ne se trouve que dans la *Notitia Dignitatum*, et ce doit être un fonctionnaire de rang assez élevé [2]. L'emploi de l'initiale C pour représenter *custos* est usuel d'ailleurs dans *custos armorum* ou *armorum custos*.

Les *horrea* de Djemila sont mentionnés dans une inscription découverte il y a une quinzaine d'années [3] : elle commémore la construction d'*horrea*, en l'an 199, par la *respublica Cuiculitanorum*. Il n'est pas nécessaire de supposer qu'il y avait à Cuicul d'une part des greniers municipaux, d'autre part des greniers fiscaux : la colonie a pu construire à ses frais l'édifice, et en faire hommage à l'empereur. C'est par l'existence à *Cuicul* de cet établissement que s'explique une dédicace mutilée trouvée en 1922 dans le quartier chrétien, où elle était remployée dans la voûte d'un sous-sol [4] :

ANNONAE
AVG
T·FLAVIVS·T·F·PA
PIR·NEPOS·MAP//
CIANVS• PONT (*sic*), pour le point

Annonae / Aug(ustae). / T. Flavius T. f. Pa/pir(ia) Nepos Mar/cianus ponti[f(ex)]...

1. *C. I. L.*, VIII, 13190 (Carthage) : *Chrestus Aug. custos Utika horreorum Augustae;* VI, 9470 : *Eutychus custos horrei qui fuit ad ludum Gallicum.*
2. *Occid.*, IV : *curator horreorum Galbanorum* (à Rome).
3. *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 115.
4. Calcaire blanc. Haut. 0m 43 ; larg. 0m 52 ; ép. 0m 60 ; haut. des lettres, l. 1-2, 0m 06 ; ensuite, 0m 045. Inédite.

Ce texte rappelle une dédicace *Annonae sanctae*, de Rome [1], et la statue *Annonae sacrae Urbis* mentionnée dans une inscription de Philippeville [2].

Le second dédicant, le *verna Chrestus*, appartient, en qualité de *vilicus*, c'est-à-dire comme agent d'exécution, à l'administration des *quatuor publica Africae* ; il est dit expressément qu'il exerce sa fonction à *Cuicul*.

Il est établi depuis longtemps que Cuicul était en Numidie, à une faible distance de la Maurétanie : la limite entre Numidie et Maurétanie passait entre *Cuicul* et la ville dont le village de Sillègue occupe l'emplacement, puisque dans des inscriptions de Sillègue la date est indiquée d'après l'ère maurétanienne [3]. Il est naturel, par conséquent, qu'un bureau de douane ait été installé à *Cuicul* : la frontière douanière entre Numidie et Maurétanie est jalonnée, du Sud au Nord, par la station de *Zarai* en Numidie [4], dont la *lex portus* nous est conservée par une inscription bien connue ; par la station *ad Portum*, dont l'emplacement est impossible à déterminer avec précision [5], mais que la Table de Peutinger place sur la route de *Sigus* (Numidie) à *Sitifis* (Maurétanie) ; et enfin par la station de *Cuicul*. Celle-ci, clairement attestée par l'inscription nouvelle, était déjà révélée par un fragment d'inscription funéraire, découvert en 1894 [6], où sont mentionnés les *IIII p(ublica) A(fricae)*.

Comme on le voit, la ligne douanière qui séparait la Numidie de la Maurétanie était comprise — au moins pour la partie septentrionale, correspondant aux territoires de *Cuicul* et des quatre *coloniae Cirtenses*, — dans les *qua-*

1. *C. I. L.*, VI, 22.
2. *C. I. L.*, VIII, 7960.
3. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 16, n° 216.
4. Id., *ibid.*, 26, 69.
5. Id., *ibid.*, 17, 335.
6. *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 346, n° 24 ; de nouveau, *ibid.*, 1911, p. 143, n° 20

tuor publica Africae[1]; et les douanes maritimes de *Rusicade* et de *Chullu* rentraient évidemment dans ces *quatuor publica*, au même titre que la douane terrestre de *Cuicul*. Ainsi, malgré la séparation de fait établie dès le règne de Caligula entre la province proprement proconsulaire et le territoire soumis à l'autorité du légat légionnaire, l'*Africa* n'a pas cessé, au second siècle, d'englober la Numidie, en ce qui concerne l'organisation des impôts indirects comme en matière de culte impérial : on trouve à Djemila les *quatuor publica Africae*, de même qu'on y trouve des *sacerdotales provinciae Africae*.

Les revenus des douanes de *Cuicul*, de *Chullu*, de *Rusicade* ont-ils continué à faire partie des *quatuor publica Africae* lorsque la séparation de fait est devenue séparation de droit, lorsque Septime Sévère a créé une province distincte de Numidie, formellement détachée de la province d'Afrique? Ce n'est pas impossible, car les circonscriptions financières ont toujours été, dans le monde romain, assez largement indépendantes des divisions administratives ; le système établi a pu se maintenir, et l'appellation traditionnelle de *publica Africae* a pu rester en usage, même quand l'*Africa* eut sa limite officielle entre Bône et Philippeville. Mais notre inscription ne permet pas de répondre à cette question, ni dans un sens ni dans l'autre, parce qu'elle ne peut être datée avec une précision suffisante. Par la paléographie, elle se place à la fin du second siècle ou au commencement du troisième ; l'empereur dont Marcellus est l'affranchi et Chrestus l'esclave peut être aussi bien Commode que Caracalla ; l'inscription peut être aussi bien un peu antérieure qu'un peu postérieure à la création de la province de Numidie.

La présence comme *vilicus* d'un esclave impérial implique

1. Hirschfeld (*Verwaltungsbeamtem* [2], p. 78) a eu tort d'en douter, contre Mommsen (*C. I. L.*, VIII, p. XVII).

que les *publica* sont perçus directement par le fisc. La perception directe s'est substituée, en Afrique, à la perception par *conductores*, postérieurement au règne d'Antonin [1]; elle était réalisée sous Septime Sévère, entre 198 et 209 [2]. Pas plus que la paléographie, par conséquent, la mention d'un esclave impérial comme *vilicus* ne nous permet pas de choisir entre l'époque de Commode et celle de Caracalla [3].

Notons enfin que, dans le nombre, peu élevé, des dédicaces à Vénus qu'a fournies l'Afrique, une a été gravée, à *Mactar*, par un *soc(iorum) IIII p(ublicorum) A(fricae) ser(vus)* [4]; une autre, à *Thuburbo Maius*, par deux *promagistri soc(iorum) IIII p(ublicorum) Afric(ae)* [5].

FOUILLES A BULLA REGIA EN 1924, PAR M. LE DOCTEUR L. CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le gouvernement tunisien et les membres du grand conseil de la Tunisie accordant désormais un subside important aux fouilles de Bulla Regia, j'ai pu entreprendre le déblaiement méthodique de ces ruines, au lieu d'y pratiquer des recherches au hasard des découvertes. C'est donc un travail d'organisation qui a été exécuté cette année, aucune découverte de monument n'ayant été faite, ni d'ailleurs recherchée.

Deux centres de travaux ont été prévus. Dans le quar-

1. *C. I. L.*, VI, 8588 et Fronton, *ad Marc.*, 5, 34, éd. Naber.
2. *C. I. L.*, VIII, 14454, confirmé par Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 455 ; voir aussi *C. I. L.*, VIII, 22670 a.
3. Pour le portorium de l'Illyricum, il y a des *conductores* sous Marc-Aurèle et Verus ; en 182, c'est la perception directe (*C. I. L.*, III, 7434 et 7435). Sur ces questions, voir Cagnat, *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, et art. *Portorium*, dans le *Dictionnaire des Antiquités ;* Rostowzew, *Geschichte der Staatspacht in der römischen Kaiserzeit.*
4. *C. I. L.*, VIII, 23404.
5. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, 257.

tier des grands thermes publics, j'ai poursuivi la préparation du dégagement des deux temples qui s'y trouvent. Mais ce quartier de la ville ayant été remanié à diverses époques, — j'y ai même trouvé, dans une couche préromaine, un chapiteau punique, — les progrès n'ont été que lents de ce côté.

Dans le grand établissement de bains, une porte d'entrée a été dégagée, précédant un vestibule qui a encore sa voûte, et sur lequel s'ouvraient six portes. L'une de celles-ci donne sur une vaste salle, ayant également sa voûte intacte, et formant une nef de 40 mètres de longueur, soutenue par de massifs piliers en pierres de taille couronnés d'une corniche ; le sol en est recouvert d'une mosaïque décorative.

A quelques pas de cette porte se trouve une curieuse construction en opus *reticulatum*.

Au sud du monument a été dégagé le couloir de service des Thermes, sur une longueur de 50 mètres. Les murs en ont 3 et 4 mètres de hauteur ; sur un des longs côtés donnent les portes cintrées et très basses des bouches de chaleur qui alimentent les hypocaustes des étuves.

Du côté oriental des Thermes, une profonde tranchée de 5 mètres a dégagé un espace vague, séparant cet établissement de la curieuse salle polygonale souterraine où a été trouvée la base d'un trépied de bronze dédié à Diane.

En achevant de dégager la mosaïque de la grande salle centrale, ou *frigidarium*, j'ai pu reconnaître qu'elle représente le Labyrinthe avec, au centre, la figure du Minotaure.

Enfin, vers la salle de 40 mètres, a été rencontré un dépôt de statues plus ou moins mutilées, parmi lesquelles on remarque une admirable tête de Faune, d'un modelé et d'une expression charmants, une tête couronnée, un buste recouvert de la chlamyde, un lièvre ayant joué le rôle de bouche d'une fontaine.

Dans le quartier des palais souterrains, je me suis appliqué moins à chercher de nouvelles habitations qu'à achever le dégagement de celles qui ont été reconnues, et à les relier en en mettant à jour le réz-de-chaussée. Une maison modeste, à appartement souterrain de trois pièces, sans mosaïques ornementales, a pu cependant être déblayée. Actuellement, la répartition et la disposition de ces maisons et de ces palais d'un type si original peuvent être saisies. Une rue dallée sur laquelle débouche une impasse, rappelant une disposition fréquente dans les villes arabes, est bordée de quatre maisons dont les portiques supérieurs commencent à sortir de terre.

Dans les petits bains voisins de l'église du N.-E., le *frigidarium* offre, au pied d'une baignoire en maçonnerie, une mosaïque formant un cadre, à l'intérieur duquel deux personnages richement vêtus et qui paraissent être des femmes se penchent vers un objet se trouvant entre eux et qui a malheureusement disparu. Celui de gauche tient de la main droite un bâton surmonté d'une double croisette formant un accent circonflexe. Derrière l'autre, un arbre étale son feuillage.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Druhen-Vandel : *Le Chevalier Jean-Baptiste Blondeau, écuyer, seigneur d'Athose*, 1686-1772 ; *Le château de Joux au XVIIIe siècle* (Besançon, 1921, in-8°) ;

D. Sidersky : *L'inscription hébraïque de Siloé. Essai bibliographique* (extrait de la *Revue archéologique*, 1921).

M. R. Dussaud a la parole pour un hommage :

En présentant à l'Académie, de la part de l'auteur, le mémoire de M. Ch. Frémont intitulé *La Serrure. Origine et Évolution* (in-4° de

49 pages avec 120 fig., Paris, chez l'auteur, 25, rue du Simplon, 1924), je me permettrai d'attirer l'attention sur la démonstration nouvelle que cet habile technicien apporte de la serrure hébraïque de Sour Baher, conservée au Musée du Louvre. Cette pièce a été présentée à l'Académie par M. de Saulcy, en 1877, et, depuis cette époque, nous avons tous accepté qu'elle était à classer dans la série bien connue des serrures à chevilles. Une étude minutieuse des différents éléments conservés — la clé et les chevilles manquent — a convaincu M. Frémont qu'il s'agissait d'un système plus compliqué. Le jeu de chevilles superposées, qui en fait la particularité, ne pouvait avoir d'autre utilité que de permettre l'établissement d'une clé munie de dents de hauteur inégale, mais telle que la somme des hauteurs de chaque dent et de la petite cheville correspondante soit constante. Cette hauteur totale devait être suffisante pour soulever les grandes chevilles de la quantité nécessaire au dégagement du pène. Ainsi, il est démontré qu'en Orient tout au moins, et dès l'époque romaine, les anciens connaissaient et appliquaient le principe de la serrure de sûreté, dite serrure à gorge.

M. S. Reinach a la parole pour deux hommages :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la deuxième édition de mon *Répertoire de vases peints*. Le texte a été notablement complété et amélioré ; le tirage des figures n'est malheureusement pas aussi soigné que dans l'édition originale, ce qui s'explique tant par la fatigue des zincs que par le lieu de la réimpression, qui n'est plus Angers, mais Tunis.

Je dépose, en outre, sur le bureau, de la part de M. Seymour de Ricci, un beau volume non mis dans le commerce, publié à Philadelphie et New-York, qui est le catalogue raisonné de la riche bibliothèque de M. John L. Clawson, de Buffalo (*A Catalogue of early English books*). La collection Clawson, comprenant près de mille volumes, est consacrée aux éditions des auteurs anglais les plus célèbres de 1550 à 1560. Une place d'honneur est réservée à Shakespeare et à ses contemporains. La série des pièces de théâtre est une des plus complètes qu'on ait jamais formées. M. de Ricci s'est surtout attaché à mettre en lumière les traits distinctifs des exemplaires réunis par M. Clawson, à établir leurs provenances, à décrire leurs reliures, à relever les annotations anciennes dont ils sont parfois pourvus. Sa préface est la première histoire suivie qu'on ait tenté de l'évolution du goût des collectionneurs en cette matière. De nombreux fac-similés de titres viennent éclairer les commentaires et rehausser l'intérêt de l'ouvrage. Il est très honorable pour un savant

français d'avoir été ainsi choisi pour dresser le catalogue d'une collection de vieux livres anglais ; sa compétence exceptionnelle dans ce domaine s'est déjà affirmée en 1909 par son *Census of Caxtons*, et en 1921 par son *Book Collector's guide*, devenus l'un et l'autre des classiques de la bibliographie anglo-américaine.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS DELABORDE

M. Pierre Montet annonce de Djebaïl la reprise de ses fouilles à Byblos et la découverte de l'accès à deux nouveaux puits funéraires.

M. Omont annonce à l'Académie qu'une libéralité nouvelle de M. Julien Chappée vient d'enrichir les collections du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale d'une suite importante de documents originaux, composant l'ensemble de la série H des Archives du Cogner et intéressant l'histoire de plusieurs de nos anciennes provinces, en particulier du Maine, de l'Anjou et de la Touraine.

Parmi ces documents, dont les plus anciens remontent aux xe, xie, xiie et xiiie siècles, on remarquera entre beaucoup d'autres, la charte de fondation par le roi Henri II d'Angleterre, vers 1153, de l'abbaye de Beaugerais, au diocèse de Tours, des chartes des évêques de Paris, Maurice de Sully (1180) et Pierre de Nemours (1211), une charte du roi Louis VIII (1225), une bulle du pape Alexandre IV (1254), une charte, en français, de Joinville pour le chansonnier Thibaut II, comte de Bar (1256). De nombreuses autres chartes concernent les abbayes de Saint-Vincent et de la Couture du Mans, de Marmoutier, de Saint-Serge d'Angers, de Saint-Melaine de Rennes, de Bonlieu, de Lessay, Prémontré, etc. La plupart de ces documents historiques, transcrits ou analysés par M. le chanoine L.-J. Denis, ont été publiés par les soins de M. Julien Chappée, il y a une vingtaine d'années, dans le premier tome des *Archives du Cogner*, dont les sept volumes, qui se sont succédé depuis 1903, ont mérité

justement à M. Julien Chappée les suffrages de l'Académie et la reconnaissance des érudits.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, fait savoir à M. le Secrétaire perpétuel, que M. Passemard, docteur ès sciences naturelles de l'Université de Strasbourg, vient de demander à M. le Haut Commissaire l'autorisation d'entreprendre en 1925 des recherches d'ordre préhistorique dans le Liban, et sollicite à ce sujet l'avis de l'Académie. — Renvoi à la Commission de Syrie.

M. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, fait son rapport annuel sur les travaux de fouilles exécutés par les membres de cette école pendant l'année 1923-1924. Leur activité s'est exercée sur plusieurs points : en Crète, à Mallia, dans le palais déjà exploré l'an dernier ; à Délos dans la région de l'Artémision ; à Delphes, à Philippes, à Thasos, enfin à Téos en Asie-Mineure.

M. Ferdinand Lot entretient l'Académie du mot *Winileodes*, qui se rencontre pour la première fois dans un capitulaire de Charlemagne. Il expose l'opinion d'un certain savant allemand qui y voit un terme dénaturé par un copiste et qui n'aurait en réalité, jamais existé. M. Loth a retrouvé le mot dans un grand nombre de textes du moyen âge, et montre que, dans le passage en question, il a le sens de « billet doux » que lui donne le glossaire de Du Cange.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de S. B. Mgr Rahmani patriarche d'Antioche pour les Syriens, un volume qu'il vient de consacrer aux liturgies orientales et occidentales

et de la part de M. Jean Capart le tome I de son *Art égyptien, Études et histoire : Introduction générale. Ancien et Moyen Empire* (Bruxelles, 1924).

M. Émile Senart a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie du 1er fascicule des Comptes rendus et publications de l'Académie des Sciences coloniales. Il marque les débuts modernes de la nouvelle Compagnie. Sous la présidence de M. Hanotaux, avec le concours de plusieurs autres de nos confrères, elle promet une carrière brillante et profondément utile. Elle se propose de susciter, d'encourager, de développer les études intéressant les colonies et de servir de centre de travail à leur activité intellectuelle. Elle embrasse ainsi diverses sections qui ne sont pas également comprises dans l'horizon des études que nous envisageons ici ; elles n'en ont pas moins un droit égal à nos sympathies, car toutes collaborent à la mise en valeur de nos colonies et au devoir qui nous incombe de hâter leur développement matériel et moral.

Plusieurs des discussions dont les procès-verbaux nous apportent l'écho témoignent notamment de la juste attention accordée aux questions urgentes que soulève l'amélioration de la vie pour nos populations de l'Afrique antérieure. La variété des notices qui nous sont offertes, sur l'importance des transports dans la politique coloniale, sur le Chemin de fer transsaharien, sur les Bambaras, sur l'œuvre de Doudart de Lagrée, etc., atteste combien son zèle est sollicité par des objets divers. Il paraît d'ailleurs hautement désirable qu'elle concentre tout spécialement son activité aux efforts concrets tendus vers des réalisations pratiques. Ce sera pour elle le moyen d'utiliser pleinement l'expérience et les connaissances consommées des coloniaux de marque, militaires et civils, dont le nom honore ces listes.

Nous pouvons saluer en elle avec confiance et gratitude, l'organe nécessaire d'une tâche nationale où notre honneur et nos intérêts sont également engagés.

M. Homolle présente, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École d'Athènes, le *Bulletin de Corr. hellén.* (t. XLVIII, janv.-juin 1924 ;

304 p., 31 fig., 7 pl.). Il signale particulièrement quatre mémoires.

Un décret des Isotèles de Rhamnonte permet à M. Chapouthier de déterminer la politique d'Antigone à l'égard d'Athènes occupée entre 262 et 256.

Dans un décret en faveur du Macédonien Corragos, découvert à Brousse, M. Holleaux recherche ct retrouve l'organisation politique et financière des villes grecques de la région hellespontique sous la monarchie pergaménienne et sans doute le règne d'Attale II. M. Colin, reprenant, après MM. Pomtow et Cuq, la loi romaine gravée sur le monument de Pydna à Delphes, en complète et rectifie le texte, en fixe la date, entre les années 101 et 96. Ce n'est pas un extrait de la loi Gabinia de 67, mais comme un prototype de cette loi.

En déterminant la situation du colosse d'Apollon et du palmier de Nicias, et l'emplacement du σῆμα des vierges hyperboréennes MM. Picard et Replat résolvent des points obscurs de la topographie délienne et confirment l'autorité des témoignages contestés de Plutarque et d'Hérodote.

En outre, la recension du palais delphique à Dionysos par M. Vollgraff, apporte de nouvelles et heureuses conjectures pour l'établissement et l'interprétation religieuse et historique de cette pièce.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

L'Académie désigne M. Alfred Jeanroy pour la représenter aux fêtes organisées à Tours le 19 octobre prochain en l'honneur de Ronsard.

M. Émile Chatelain signale à l'Académie une livraison de *The illustrated London new* (20 septembre) contenant le fac-similé de quatre lignes (dont deux en onciale et deux en minuscule) du prétendu manuscrit de Tite Live découvert par le professeur Martino Fusco.

« Le Dr Max Funke, de Leipzig, semble le seul savant qui, grâce à son amitié avec le professeur italien, ait été admis à pénétrer dans la « forteresse » de Capri et à examiner le précieux manuscrit dont il s'est empressé de publier quatre lignes dans le *Leipziger Tageblatt* du 12 septembre. Le journal anglais reproduit le même fac-similé qui me paraît exécuté d'après un calque défectueux ou un grossier dessin, non par un procédé photographique. Le volume pourrait avoir été écrit à la fin du VIIIe siècle. En rectifiant à la ligne 3 les traits fautifs *dc sa*, et à la ligne 4 l'inintelligible *aniur tutibus*, je lis :

UBI MULTITUDO HOMI
NUM INSPERATA OCCURRIT
audire gallum de sci mar
tini uirtutibus locuturo

Le sens serait : « Où une foule inespérée accourt entendre Gallus qui allait parler des vertus de saint Martin... » Cela suffit. Si le professeur italien n'a pas caché au Dr allemand un autre manuscrit en sa possession, sa découverte n'est qu'une plaisanterie. L'allusion à un fait postérieur de quatre siècles au moins à Tite Live, comme le latin barbare, prouve suffisamment que le Dr Funke a eu entre les mains un manuscrit hagiographique et non l'œuvre de l'historien latin. »

M. Édouard Cuq communique à l'Académie un rapport de M. Frédéric Hrozný sur les fouilles de Cheik-Saad, dans le Hauran. Ces fouilles entreprises avec l'autorisation du général Weygand, aux frais du gouvernement tchécoslovaque, ont été dirigées par le savant assyriologue de Prague, qui s'est consacré depuis plusieurs années au déchiffrement des inscriptions hittites. Elles fournissent une importante contribution à l'histoire d'un peuple étroitement apparenté aux Hébreux, aux Phéniciens, aux Moabites, et qui habitait originairement tout le littoral de la Syrie et de la Palestine, le peuple amorrhéen.

Les monuments de toute sorte, découverts au cours des fouilles, et qui remontent au 2e et au 1er millénaire avant notre ère, attestent l'influence successive de la civilisation suméro-babylonienne, puis de celle des Hittites de l'Asie Mineure.

Quelques fragments d'inscriptions prouvent qu'à cette époque la population de Cheikh-Saad parlait la langue cananéenne et se servait de l'écriture cananéenne.

Le monument le plus important de Cheikh-Saad est un sanctuaire musulman situé au sommet de la colline et aujourd'hui abandonné. Ce fut antérieurement un sanctuaire grec dont M. Hrozný a trouvé les substructions et le pavement au-dessous du pavement musulman. Plus anciennement ce fut un temple amorrhéen. De ce temple le reste le plus remarquable est un monolithe de basalte de 3m de haut, déjà connu sous le nom de « pierre de Job », mais qui, en réalité, comme le prouve l'inscription déchiffrée par M. Hrozný, a été dédié au dieu de Cheikh-Saad par Ramsès II, lorsque ce pharaon voulut gagner à sa cause la population du Hauran, pendant son expédition contre les Hittites.

D'autres sculptures trouvées au même lieu sont d'une époque

bien plus récente. Ce sont des sculptures grecques, entre autres plusieurs statues de la déesse Niké et du dieu Eros.

M. Gustave Jéquier, correspondant de l'Académie, communique un mémoire sur le sekhem d'Abydos [1].

COMMUNICATION

LE SEKHEM 𓌂 D'ABYDOS

PAR M. G. JÉQUIER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Parmi les renseignements épars et souvent confus que les textes des pyramides nous fournissent sur la topographie des Champs-Élysées égyptiens, nous avons un passage qui mentionne l'érection d'une sorte de monument sur un point précis de cette région. A l'arrivée du roi défunt dans le domaine des morts, les habitants du pays se précipitent sur son passage, jettent leurs sandales, quittent leurs vêtements ; « leur cœur est triste à cause de ta descente ici-bas ; ils s'écrient : Affermissez le sekhem dont le nom est joie du cœur et qui, au nord des Champs-Élysées, est dressé pour toi, ô Osiris. Tu remets le roi aux génies qui sont sur ce sekhem joie du cœur au nord des Champs-Élysées, comme tu as remis Horus à Isis au jour où tu l'as fait concevoir [2] ».

Le sekhem est un objet bien connu, correspondant exactement au signe phonétique qui sert à écrire le mot lui-même ; c'est l'ancien casse-tête en bois, devenu l'insigne favori des grands personnages de l'Ancien Empire, et qui est fréquemment représenté dans les frises d'objets des sarcophages du Moyen Empire [3], où il porte indifféremment les noms d'*aba*, de *kherp*, de *hou* et de *sekhem*, à cette

1. Voir ci-après.
2. Sethe, *Die altägyptischen Pyramidentexte*, 1198-1199.
3. Jéquier, *Les frises d'objets des sarcophages du Moyen Empire*, p. 181-185.

différence près que celui qui est appelé *sekhem* est parfois orné, au milieu de sa partie la plus large, d'une paire d'yeux indiquant que l'insigne n'est pas un objet ordinaire, mais qu'il est doué d'une présence divine, d'une âme, d'un esprit ou de quelque chose d'analogue.

Dans le texte cité plus haut, il ne s'agit plus d'un insigne de dignité qui se porte à la main, mais d'un objet monumental plus ou moins grand, d'un symbole divin, d'un fétiche servant de support à des êtres surnaturels et possédant une vertu spéciale, de contribuer à la résurrection du dieu mort. Il y a analogie entre ce sekhem et le dad de Busiris, le symbole osirien par excellence, qu'on avait coutume de dresser en grande pompe lors de la fête annuelle d'Osiris[1].

Les textes religieux de toutes les époques emploient couramment le terme *sekhem* comme substantif, adjectif ou verbe, pour désigner l'idée de puissance ou de force morale ; c'est dans cette acception que le même mot entre dans la composition de nombreux titres de dignitaires sous l'Ancien Empire. Il désigne aussi une façon d'envisager la personnalité spirituelle de l'homme et correspond ainsi en une certaine mesure au *ba* ou au *khou*, mais représente une conception locale un peu différente des autres.

Les données de la philologie, pas plus que les documents archéologiques, ne nous renseignent sur la signification du sekhem des Champs-Élysées. C'est dans les monuments funéraires que nous devons chercher la solution du problème.

On devrait, semble-t-il, retrouver cet objet dans les tableaux représentant la course du soleil dans l'autre monde, mais, à part une figuration très incertaine[2], on ne le voit paraître ni dans le livre de l'Am Douat, ni dans le livre des Portes, pas plus que dans les autres compositions mytho-

1. Moret, *Mystères égyptiens*, p. 12-15 (édition de 1913).
2. Champollion, *Notices descriptives*, II, p. 620.

logiques. A l'époque où furent composés ces ouvrages, sans doute au début du Nouvel Empire, la notion de ce monument infernal ne devait donc plus faire partie des croyances relatives à la vie future.

Par contre, au chapitre CLI du Livre des Morts, nous avons la représentation d'une chambre sépulcrale avec la décoration symbolique de ses murailles ; à l'Est et à l'Ouest sont figurées des lampes allumées, au Sud un dad, emblème d'Osiris, et au Nord un chien couché sur un socle qui est parfois accompagné d'un gigantesque sekhem dressé devant le monument [1]. Il semble que cet objet soit ici plus qu'un simple accessoire de la représentation divine qui, en général, porte le nom d'Anubis; sa situation au Nord de la chambre funéraire correspond à l'indication topographique du texte cité plus haut.

Dans les cercueils anthropoïdes de l'époque des grands prêtres d'Amon, le sekhem se présente avec un caractère nettement funéraire, comme un emblème divin et non comme un insigne de dignité. Ainsi il se trouve dressé au-dessous des pieds d'Amentit, la déesse de l'Occident et des morts qui est comme d'habitude représentée au fond de la cuve [2]; il est alors fiché soit dans un anneau Ω qui représente la course solaire, soit dans une montagne, ce qui rappelle l'érection au nord des Champs-Élysées. Ailleurs il est orné de deux uraeus ou placé entre deux figures adossées d'Osiris [3]. Un tableau presque identique à celui-ci se retrouve sur les parois de la cuve, à côté d'autres scènes relatives à l'au-delà osirien et à la résurrection [4]: ici le sekhem, toujours planté entre les deux Osiris, est

1. BUDGE, *The papyrus of Ani*, pl. XXXIV.

2. DARESSY, *Cercueils des Cachettes royales*, pl. XLVII; CHASSINAT. *La seconde trouvaille de Deïr el Bahari*, p. 83.

3. DARESSY, *op. cit.*, p. 170, 205, 206, 211, 214, pl. LIII, LX ; CHASSINAT, *op. cit.*, p. 19.

4. DARESSY, *op. cit.*, pl. LIX.

accompagné d'un grand signe de l'Amenti et d'autres emblèmes osiriens moins caractéristiques. Dans des scènes parallèles, il est remplacé par la châsse d'Abydos, le reliquaire du chef d'Osiris.

Sur les couvercles des mêmes cercueils, dans les petits tableaux qui se succèdent, formant une longue bande qui tombe du gorgerin jusqu'aux pieds, on remarque la même alternance du sekhem avec le reliquaire d'Abydos, et aussi souvent avec le dad, le pilier osirien [1]. Ici le fétiche divin, qui représente à n'en pas douter Osiris lui-même, est dressé presque toujours entre deux personnages qui sont soit deux âmes à corps d'oiseau, soit Isis et Nephthys agenouillées dans la pose de l'adoration. Dans quelques cas, le sekhem, accompagné du reliquaire d'Abydos, est placé debout derrière la figure d'Osiris [2].

Dans tous ces cas, le sekhem est un emblème d'Osiris et peut même personnifier le dieu, mais dans d'autres représentations, figurées sur les mêmes cercueils du Nouvel Empire, l'insigne divin est attribué à Anubis, en particulier dans une scène où une morte lui présente des offrandes [3], et dans le motif bien connu où il se trouve dressé, comme dans la vignette du Livre des Morts mentionnée plus haut, devant un chien couché portant le nom d'Anubis [4].

On voit souvent dans d'autres peintures funéraires ce groupe du sekhem et du chien, où l'animal communément qualifié de chacal, porte en général le nom d'Anubis ou l'une de ses épithètes ordinaires. Il faut cependant être très prudent quant à l'attribution de l'emblème en question à cette divinité, car les interversions entre les différents dieux qui se présentent sous la forme de canidés, couchés ou debout, sont extrêmement fréquents.

1. Daressy, *op. cit.*, pl. XLVII, LIV, LVII, p. 172, 180, 194.
2. Daressy, *op. cit.*, pl. LVIII, p. 210.
3. Daressy, *op. cit.*, p. 165 et pl. LII.
4. Daressy, *op. cit.*, p. 46, 48, 58, 66, 155 ainat, *op. cit.*, pl. Vss h: C .

Ce fait est particulièrement évident dans les stèles funéraires sur le tympan desquels le chien est souvent figuré, seul ou accompagné du sekhem. Sous le Nouvel Empire, le nom de l'animal est presque toujours Anubis, tandis qu'à la période précédente, quand il y a une légende à côté de la représentation, elle donne le plus souvent au chien le nom d'Apouaïtou, avec l'épithète peu fréquente de « maître d'Abydos » ou « agrégé en Abydos » [1] pour le distinguer du grand dieu de Siout qui porte également le nom d'Apouaïtou. Dans certains cas l'un des deux animaux affrontés est nommé Apouaïtou, l'autre Khontamenti maître d'Abydos, ou bien le canidé Apouaïtou est couché en face d'un dieu mummiforme debout, Osiris ou Min [2].

D'après les titres qu'il porte et les divinités avec lesquelles il alterne, le chien des stèles apparaît donc comme appartenant aux doctrines funéraires d'Abydos, et il en est sans doute de même pour le sekhem qui l'accompagne fréquemment.

C'est encore à Abydos que nous retrouvons le sekhem, mais comme objet cultuel et non plus funéraire, dans deux tableaux du temple de Seti I. Dans le sanctuaire d'Osiris, il se place dans le groupe des enseignes sacrées précédant la barque du dieu et représente ainsi l'une des divinités qui constituent l'ennéade locale [3]. Plus loin, dans la grande salle où sont figurés tant de divinités et d'emblèmes apparentés au cycle osirien, le sekhem se dresse, accompagné d'un faucon juché sur un haut perchoir, et reçoit l'adoration du roi entre les scènes où le culte s'adresse au reliquaire osirien d'Abydos et au dad, donc au milieu des repré-

1. Lange-Schäfer, *Grab- und Denksteine des Mittleren Reiche*, nos 20282, 20394, 20616, 20748 ; Boeser, *Beschreibung der Aeg. Sammlung in Leiden*, II, pl. XL ; *Egyptian Stelae in the British Museum*, III, pl. 13 et 14, etc..

2. Lange-Schäfer, *op. cit.*, nos 20089, 20093, 20231, 20597, 20631, 20761.

3. Jéquier, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscripions*, 1920, p. 415.

sentations typiques du grand dieu des morts [1]. Dans ces deux cas, l'emblème est attribué au dieu Thot, mais à un Thot spécial, inconnu ailleurs, qui avec son titre de « commandeur des dieux, agrégé au temple de Seti I », n'est qu'un parèdre d'Osiris.

Tous ces renseignements circonscrivent la question et la concentrent sur Abydos, la localité de la Haute Égypte qui fut de tous temps la métropole des cultes funéraires, la cité sainte des morts ; tandis que les uns rattachent le sekhem à Osiris lui-même ou à l'un des dieux de son cycle, les autres le mettent en relations étroites avec un animal sacré qui rentre dans la famille des canidés, mais dont le nom est variable et incertain. A première vue, ces deux assimilations semblent s'exclure l'une l'autre ; elles ne sont cependant pas aussi contradictoires qu'elles le paraissent et leur opposition même nous permet de déterminer la signification originale du fétiche en question.

Les seuls documents que nous possédons à ce sujet et que nous venons de passer rapidement en revue, appartiennent tous au Moyen et au Nouvel Empire ; ils sont par conséquent très postérieurs à la transformation radicale qui s'est opérée dans la religion d'Abydos, à une époque indéterminable, peut-être à la fin de la période thinite. Nous avons peu de renseignements sur le culte primitif de cette localité, mais nous savons cependant qu'il était de nature essentiellement funéraire, qu'il s'adressait à un dieu se présentant sous la forme d'un chien couché et portant le nom de Khontamenti [2].

A un moment donné, cette divinité fut supplantée par une autre qui, tout en n'ayant pas à l'origine un caractère funéraire, était en passe de devenir le dieu des morts par excellence et de concentrer sur sa personne le culte de tous

1. Jéquier, *Les temples ramessides et saïtes*, pl. XXII.
2. Jéquier, *Recueil de travaux*, XXX, p. 43.

les Égyptiens soucieux de la vie éternelle. Osiris, le dieu de la terre féconde de la nature qui meurt pour renaître, avait en lui tout ce qu'il fallait pour donner à ses fidèles la garantie d'une immortalité réelle, de la résurrection dans un monde meilleur, alors que le vieux dieu d'Abydos pouvait tout au plus assurer aux morts une survie triste et matérielle au fond du tombeau.

L'assimilation fut, sinon subite, du moins complète ; Osiris absorba Khontamenti en se substituant à lui, au point que le nom même de l'ancien dieu subsista, mais sous la forme d'une simple épithète : Osiris Khontamenti, le grand dieu, maître d'Abydos. L'animal sacré, délaissé par le nouveau venu, ne disparut pas entièrement ; il se confondit avec ses pareils, Anubis et Apouaïtou, tout en leur communiquant certains traits de son caractère primitif.

En Égypte, toute religion locale régulièrement constituée présente la divinité sous un triple aspect : un objet, un animal et un personnage anthropomorphe. Ces trois manifestations de l'idée religieuse, qui n'ont entre elles aucun lien logique et paraissent indépendantes d'origine, doivent représenter trois stades successifs du culte local ; nulle part cependant les formes les plus évoluées ne se sont substituées aux primitives, de sorte que toutes trois coexistent jusqu'aux époques les plus récentes, se complétant mutuellement et correspondant sans doute aux états plus ou moins développés de la mentalité religieuse chez les fidèles.

Comme à Abydos nous trouvons constamment le sekhem à côté du chien [1], et que d'autre part il s'identifie souvent avec l'Osiris funéraire ou se range dans son cycle, il y a tout lieu de croire que nous sommes en présence du très ancien symbole ou fétiche de Khontamenti, survivant dans

1. A l'époque ramesside on retrouve sur une amphore à vin provenant d'Abydos (Spiegelberg, *Zeitschrift für aeg. Sprache*, LVIII, p. 28) un groupe formé du chien et du sekhem pour désigner la région d'où provenait le vin contenu dans la jarre.

la vénération du peuple après la désaffectation du dieu, laissé à lui-même et se rattachant aux manifestations divines les plus rapprochées de celles qui constituaient son milieu primitif.

Nous avons donc ici un exemple curieux et typique de la persistance des objets du culte égyptien, des combinaisons et des rapprochements auxquels ils donnent lieu suivant les circonstances.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'Album publié par l'Université de Tokyo, à l'occasion du cataclysme du 1er septembre 1923, et dont l'envoi a été annoncé à l'Académie : *The disaster of the September Ist 1923 as is affected Tokyo Imperial University and other places.*

M. Édouard Cuq fait hommage de son étude sur les *Lois hittites.* (Paris, 1924, in-8°).

SÉANCE DU 10 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts transmet un rapport de M. A. Foucher sur le résultat de ses fouilles en Afghanistan, en 1924. — Renvoi à M. Senart.

M. Formigé adresse à M. le Secrétaire perpétuel, la note suivante :

Il y a près d'un siècle qu'on a signalé sur la frise et sur l'architrave de la façade du temple de Vienne (Isère), les trous de scellement de lettres de bronze disparues ; mais on n'a pu jusqu'ici en donner une lecture satisfaisante.



En effet, ces trous, de formes et de grosseurs diverses, auxquels s'ajoutent des retailles, des mutilations et des taches de la pierre, produisent une confusion extrême.

Ayant voulu tenter à mon tour de déchiffrer cette énigme, j'ai eu la chance de faire une série de remarques nouvelles qui ont beaucoup éclairé la question.

Tout d'abord, un examen attentif démontre qu'il y a sur la frise trois sortes de trous; les uns sont petits, de formes et d'inclinaisons variées, et rebouchés en partie par du mastic romain; les autres, sensiblement plus gros et de forme régulière sont tous apparents; enfin, dans la partie centrale de la frise, apparaissent de très gros trous. Sur l'architrave se voient aussi des trous, identiques à ceux de dimension moyenne sur la frise.

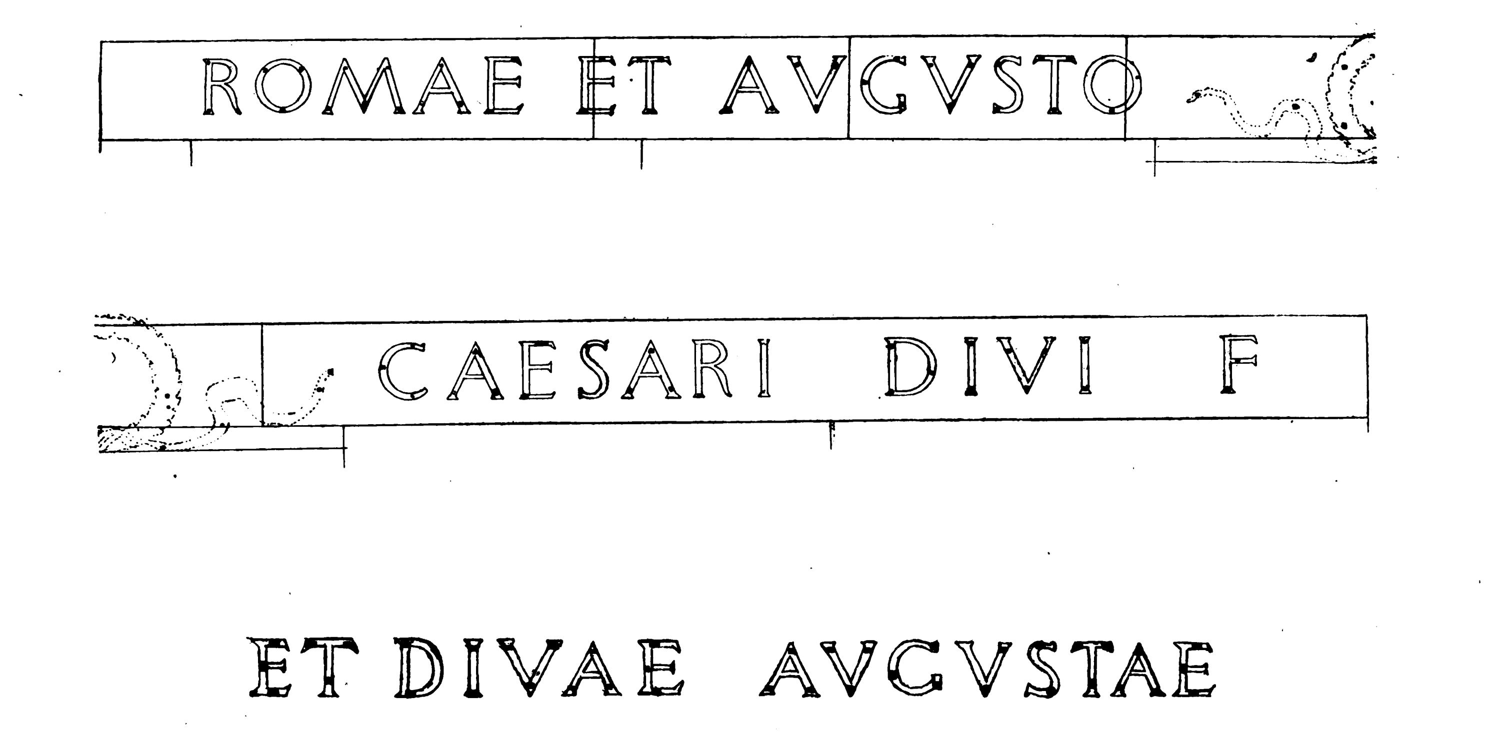
On sait que ces derniers trous sont l'effet d'une addition postérieure, puisqu'ils sont placés sur une partie d'architrave dont deux bandes ont été recoupées à cet effet. On peut donc en conclure que le temple a reçu *deux inscriptions successives* comme la Maison carrée de Nîmes.

La première devait être en lettres fines puisque les tenons sont petits, et dans la forme des lettres afin de rester invisibles. Elle se limitait à la frise. La seconde était sans doute en lettres plus grosses, et elle s'étendait à la fois sur la frise et sur l'architrave. Enfin, un motif central occupait la partie médiane de l'entablement : il fut sans doute changé lui aussi, car dans cette partie on trouve à la fois des petits trous rebouchés et de très gros trous.

Une nouvelle remarque importante est la suivante : l'inscription autrefois scellée dans les petits trous a seule été légèrement entaillée dans la pierre. Elle a ainsi laissé une trace fugitive mais précieuse : pour la mettre en évidence, j'ai usé pendant la nuit de la lumière rasante d'un puissant projecteur, grâce à aquelle j'ai lu très nettement sur la frise [1] :

ROMAE ET AVGVSTO CAESARI DIVI F

1. C'est la formule qu'on rencontre sur le temple de Rome et d'Auguste à Pola (*C. I. L.*, V, n° 18), et à Terracine (*ibid.*, X, n° 6305).


ROMAE ET AVGVSTO
CAESARI DIVI F
ET DIVAE AVGVSTAE

Il ne serait pas impossible que le motif qui occupait le milieu de cette inscription ait été une couronne de chêne.

La deuxième ligne de la seconde inscription est extrêmement nette et elle a été lue depuis longtemps : ET DIVAE AVGVSTAE. Elle se rapporte à Livie et fut vraisemblablement ajoutée vers 41, lorsque Livie fut divinisée sur l'initiative de Claude. C'est à ce moment-là qu'on dut refaire la première ligne, pour la conformer à la seconde. Il est donc vraisemblable qu'elle commençait par les mots DIVO AVGVSTO ; on a voulu achever cette lecture par OPTIMO MAXIMO qui s'accorderait fort bien avec les gros trous ; mais cette formule semble peu satisfaisante. Quant au motif central, il semble que c'était un aigle, symbole de la divinisation.

De tout ce qui précède on peut tirer plusieurs conclusions. La deuxième inscription rajoutée vers 41, démontre que le temple est plus ancien. La première inscription confirme qu'il existait déjà du vivant d'Auguste. Mais il est plus ancien encore. On sait en effet que la partie antérieure du temple, qui portait ces inscriptions, est plus récente que la partie postérieure du même édifice dont les caractères sont très différents, et rappellent beaucoup ceux de la Maison carrée de Nîmes. Il faut donc conclure que le premier temple, ruiné sans doute par un incendie en partie remontant aux premiers temps de l'établissement définitif des Romains dans la vallée du Rhône, à l'époque où ils bâtissaient les grands édifices d'Orange, d'Arles, de Nîmes, etc., ce qui est capital pour l'histoire de Vienne.

On sait d'ailleurs qu'on conserve au musée lapidaire de cette ville deux blocs sur lesquels on lit :

*tribu*NICIA · POTES*tate*
*m*VROS · PORTAS

en très belles lettres hautes de 0^m 29. Les assises mesurent 0^m 62. Or, à Nîmes, on retrouve sur la porte dite d'Auguste :

IMP CAESAR *d*IVI · F · AVGV*s*TVS · *c*OS. X*i* · TRIB *po*TEST · VIII
PORTAS · MVROS *q* COL DAT

en lettres hautes de 0^m 26 sur des assises mesurant 0^m 60, et il

semble qu'il y ait là plus qu'une coïncidence. La première inscription de la Maison Carrée est de 20 av. J.-C. ; l'inscription de la porte d'Auguste de 15 av. J.-C.

A propos de la correspondance, M. Antoine Thomas donne lecture de la note suivante :

J'ai le plaisir de signaler à l'Académie une très intéressante découverte que vient de faire M. Louis Royer, archiviste paléographe, bibliothécaire et archiviste de la ville de Grenoble, dans la bibliothèque du château d'Uriage, que lui a libéralement ouverte son propriétaire, M. le comte de Saint-Ferréol.

Il s'agit d'un manuscrit en dialecte dauphinois, resté inconnu jusqu'ici, de la compilation de droit romain, tirée du Code de Justinien, qui a été l'objet, depuis 1891, de nombreux mémoires dus à des juristes et à des philologues éminents, allemands et français (Fitting, Joseph Tardif, Suchier, le P. Denifle, E. Chatelain, Meynial, R. Caillemer), et dont l'origine et la forme primitive ne sont pas encore pleinement élucidées. La découverte de M. Royer a donc, au fond, une importance juridique que je n'ai pas qualité pour préciser; quant à la forme sous laquelle le nouveau manuscrit présente le texte de la compilation, elle fournira une solide et large base aux philologues pour étudier le dialecte franco-provençal de la région de Grenoble au commencement du XIII[e] siècle, époque où les documents faisaient presque complètement défaut jusqu'ici. Des extraits et la photographie d'une page du manuscrit, que m'a communiqués M. Royer, m'autorisent à dire que cette étude sera fructueuse. Il est à souhaiter que ce nouveau texte soit publié intégralement, au plus tôt, par celui qui l'a découvert. J'ai le ferme espoir que l'Académie trouvera, au besoin, dans son budget les moyens financiers nécessaires pour hâter cette publication.

M. Fr. Thureau-Dangin signale la récente découverte de vestiges d'une civilisation préhistorique dans la vallée de l'Indus, et met sous les yeux de l'Académie un sceau portant une légende en écriture pictographique et provenant de cette région.

Le Secrétaire perpétuel fait hommage de la part de M. H. Cordier, d'une *Bibliographie générale des œuvres de Henri Cordier, publiée à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance.*

A cette occasion, le Président adresse à notre confrère les félicitations et les vœux de la Compagnie.

Sur la proposition de M. le Président, la séance publique est fixée au 21 novembre.

L'Académie fait choix pour cette séance de la lecture de M. Blanchet, intitulée : *Une Faustine à Rome au XVIe siècle.*

M. Alexandre de Laborde, au nom de la Commission de la fondation Piot, propose à l'Académie de voter les subventions suivantes :

5.000 francs à M. l'abbé Hermet, pour la publication du *Recueil des vases, graffites et ornements trouvés à la Graufesenque* (Aveyron);

5.000 francs à M. Pierre Paris, pour les fouilles d'Alcañiz, province de Teruel (Espagne) ;

1.500 francs à M. Espérandieu, pour continuer ses fouilles à Alésia.

Il en est ainsi décidé.

M. Gustave Fougères fait savoir que la Commission de l'École française d'Athènes et de Rome propose, sur la demande du Directeur de cet établissement, qu'une prolongation de séjour d'un an soit accordée à MM. Chapouthier et Seyrig, membres de 2e année de l'École d'Athènes,

à M. Béquignon, membre de 1re année de cette École,

à MM. Grat et Madaule, membres de 1re année de l'École de Rome.

La proposition est adoptée.

M. Ch. Virolleaud, Directeur des antiquités de la Syrie, présente un rapport d'ensemble concernant les recherches qui ont été pratiquées cette année sur les territoires confiés au mandat de la France dans le Proche-Orient.

L'Académie ayant déjà reçu les comptes rendus des fouilles

de Byblos, Doura et Palmyre, M. Virolleaud insiste surtout sur les découvertes qui se sont produites dans ces derniers mois. Il signale en particulier la grande importance de la nécropole de Kafer-Djerra, à l'est de l'ancienne Sidon. On y a recueilli quantité de poteries phéniciennes, des armes et instruments en bronze, des vases d'albâtre et de faïence bleue importés d'Égypte, des cachets-cylindres babyloniens, une rosace en or de style crétois, etc... Cette nécropole qui date, comme celle de Byblos, du deuxième millénaire avant J.-C., est unique en son genre dans la Phénicie méridionale.

Le Général Haut-Commissaire a mis à la disposition des archéologues des détachements militaires qui ont collaboré très utilement à la garde des chantiers et aux travaux mêmes des fouilles. Les différents États, et en premier lieu celui du Grand-Liban, ont inscrit à leurs budgets respectifs des crédits spéciaux en vue des recherches. L'Académie des Inscriptions a pris à sa charge les frais de la troisième campagne de Byblos; le Ministère de l'Instruction publique et la Société française des fouilles ont contribué à divers travaux, notamment dans la région de Homs. D'autre part, le Gouvernement tchéco-slovaque a envoyé une mission dans le Hauran, et la fondation Rask-Oersted de Copenhague s'est associée aux fouilles de Palmyre.

Le Musée de Beyrouth a été entièrement réorganisé et considérablement élargi. Le Musée de l'Académie arabe de Damas qui se nommera désormais Musée national syrien, recevra le produit des fouilles pratiquées dans les territoires de la Fédération. De son côté, la ville d'Alep se propose d'installer un musée régional dans la grande salle de la Citadelle. Enfin, on a constitué à Soueïda, capitale du Djebel-Druze, une importante collection de sculptures de l'époque romaine.

M. Virolleaud signale, en outre, qu'il a été décidé qu'une part des documents mis au jour serait désormais abandonnée au fouilleur, étant entendu que ce lot sera composé exclusivement d'objets dont les musées syriens posséderaient déjà un exemplaire semblable ou équivalent. Cette mesure ne saurait manquer d'avoir les conséquences les plus heureuses sur le développement des recherches archéologiques en Syrie.

M. Th. REINACH fait une communication sur une inscription de Delphes récemment commentée par M. Gaston Colin. Il propose une restitution d'une phrase mutilée de laquelle paraît résulter la date exacte du monument : 101 avant J.-C. La loi qui y figure préparait un grand commandemént militaire en Orient pour Marius.

M. Édouard CUQ présente une observation.

LIVRES OFFERTS

M. Henry OMONT dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. René Fage, les deux brochures suivantes qui témoignent une fois de plus des exactes recherches de leur auteur en tout ce qui touche à l'histoire et à l'archéologie du Limousin.

1° *L'Église de Meymac (Corrèze), et les singularités de son plan* (Paris, 1924, in-8° ; extrait du *Bulletin monumental*).

2° *L'Église de Saint-Chamant et son tympan sculpté* (s. l. n. d., in-8°).

SÉANCE DU 17 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient adresse son rapport annuel sur l'activité de cet établissement pendant l'année 1923-1924. — Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. O. Tafrali, professeur à l'Université de Jassy, communique un mémoire sur les fouilles et recherches qu'il vient de pratiquer à Mangaléa sur la mer Noire, site de l'antique Callatis. — Renvoi à M. HAUSSOULLIER.

M. René Cagnat donne connaissance à l'Académie d'une lettre qu'il vient de recevoir de notre confrère le commandant Espérandieu. Parmi les menus objets qui viennent d'être recueillis à Alise se trouve une petite tessère de plomb. « Son antiquité, écrit M. Espérandieu, n'est pas douteuse ; non seulement la patine de cette pièce est excellente ; mais on a trouvé la tessère à plus d'un mètre de profondeur, dans un sol romain non remanié. La tessère présente d'un côté l'inscription ALI, rappelant celle ALISIENS autour d'un rameau, d'une autre pièce de même sorte, trouvée aussi sur l'emplacement d'Alésia et décrite par MM. Prou et Rostovtsev, dans leur *Catalogue des plombs de la Bibliothèque nationale*, sous le n° 89. Au revers de la tessère qu'on vient de mettre au jour sont deux mains jointes, dans une couronne. Des monnaies romaines, celles notamment des empereurs Balbin et Papien, ont des images de même style, où les doigts des mains jointes sont, comme sur la tessère, *appliqués* (et non fermés) les uns sur les autres. »

Le Président rappelle en quelques mots la perte que l'Académie vient d'éprouver dans la personne de M. Alfred Morel-Fatio et salue une dernière fois la mémoire du maître des études hispaniques.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau trois médailles de la série de la Grande Guerre offertes par l'Administration de la Monnaie, et sur lesquelles l'Académie a été appelée à faire connaître son avis. Elles commémorent :

1° l'entrée des Anglais à Lille (Dropsy) ;

2° l'entrée à Strasbonrg du général Gouraud (Dammann) ;

3° la Déclaration de M. Myron T. Herrick (Legastelois).

M. Édouard Cuq donne lecture d'une note sur la loi romaine contre la piraterie d'après une inscription de Delphes [1].

M. S. Reinach essaie d'entrevoir le fonds mythique d'un récit de Pausanias, d'après lequel deux jeunes gens, Mélanippe et Komaithô, antérieurement à la guerre de Troie, auraient été

1. Voir ci-après.

sacrifiés, par ordre de l'oracle de Delphes, à la déesse Artémis de Patras, parce que Komaithô, prêtresse vierge de la déesse vierge, aurait aimé dans le temple même le beau Mélanippe. Insistant sur les noms des jeunes gens, qui signifient *poulain noir* et *pouliche alezane*, M. Reinach suppose que la légende, restée attachée avec les noms à une tombe, remonte à l'époque zoomorphique (des cultes animaux), où la divinité, conçue elle-même comme chevaline, était honorée, aux moments de détresse, par le sacrifice du couple de chevaux qui en était la vivante image. La légende telle que Pausanias la raconte est la transposition d'un rite très primitif dans le langage de la poésie grecque, après l'avènement des dieux humains et la quasi-disparition des dieux animaux.

M. Gustave Glotz présente une observation.

COMMUNICATION

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LA LOI ROMAINE CONTRE LA PIRATERIE, PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Gaston Colin vient de publier, avec un commentaire, une nouvelle édition d'une inscription gravée sur le monument de Paul-Émile, à Delphes [1]. Cette inscription contient la traduction grecque d'une loi romaine, relative à une expédition contre les pirates. De cette loi on n'avait jusqu'ici qu'un texte incomplet et sur plusieurs points incorrect, édité en 1922 par M. Pomtow [2]. C'est d'après ce texte que j'ai fait une communication à l'Académie sur cet important document [3]. Mais aujourd'hui nous avons un texte qu'on peut considérer comme définitif. M. Gaston Colin n'a épargné aucun effort pour éditer une loi dont il reste 75 lignes

1. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1924, t. XLVIII, p. 58-96.
2. *Klio*, t. XVII, p. 171.
3. *Comptes rendus* de l'Académie, 1923, p. 129-150.

plus ou moins mutilées, et qui intéresse à la fois l'histoire et la législation de Rome au dernier siècle de la République.

Ce texte difficile, soit à cause de ses lacunes, soit en raison de certains faits historiques qu'il mentionne, a donné lieu à des interprétations diverses. Celle que vient de publier M. Gaston Colin n'est pas la moins séduisante. Je crains qu'elle ne donne pas une explication satisfaisante de l'ensemble de la loi, mais les raisons qu'il a fait valoir à l'appui méritent d'être discutées.

Je voudrais indiquer en quoi le texte que M. Colin vient d'établir avec le plus grand soin, après une revision attentive de l'original, modifie ou confirme l'hypothèse que j'avais présentée sur le contenu et la date de la loi.

I

D'après les constatations matérielles faites sur place par M. Gaston Colin, il paraît certain que le texte intégral de la loi n'a pas été affiché à Delphes. On a pu en douter, car des trois blocs superposés sur lesquels l'inscription était gravée, on croyait qu'il ne restait rien du premier. M. Gaston Colin a retrouvé un petit fragment du bloc supérieur dont il formait l'angle droit, vers le haut. Bien qu'il n'ait pu déchiffrer que deux ou trois mots à la fin des neuf premières lignes et quelques lettres des l. 10 et 11, ce qui subsiste prouve que la *præscriptio* (noms des consuls, lieu du vote, etc.) n'y figurait pas. La première ligne se termine par ΟΙΔΙΟΝ ou ΟΙΝΟΝ. La lecture ΟΙΔΙΟΝ est la plus probable : en restituant une lettre, on a [τ]ὸ ἴδιον qui devait être suivi du mot ἀντίγραφον. Une copie de la loi fut en effet envoyée, d'après la ligne 22, aux villes et aux États désignés (l. 6 et 7) : [τούτου τοῦ ν]όμου ἀντίγραφον ἀποστειλάτω πρός τε τὰς πόλει[ς καὶ πολ]ιτείας. L'inscription contient une copie d'une loi, propre à la région de Delphes, un extrait concernant les provinces de Macédoine et d'Asie.

Quelle était cette loi ? En rapprochant certaines de ses dispositions du récit des historiens anciens sur l'expédition de Pompée contre les pirates, j'avais pensé à l'identifier avec la loi *de imperio Pompeii*, dont les décisions auraient été écrites sur le bloc supérieur ; mais les mots qu'on a pu déchiffrer ne semblent pas s'y référer. Puis les parties de la loi, conservées sur les deux autres pierres contiennent des mesures concernant l'exécution de la loi, plutôt que la loi qui a conféré à Pompée un pouvoir sans limites. Autre chose est une loi relative à l'élection d'un magistrat, autre chose une loi contenant des injonctions aux magistrats, présents et futurs, édictant des sanctions, déterminant la procédure à suivre contre ceux qui ne s'y conformeront pas. Il semble donc qu'il a dû y avoir deux lois, et que celle qui nous est parvenue eut pour but de faciliter l'exécution de la première, d'assurer le succès de l'expédition dirigée par Pompée.

Cicéron affirme [1], il est vrai, que toutes les dispositions relatives à la guerre de Pompée contre les pirates formaient une loi unique : *Itaque una lex, unus vir, unus annus ... nos liberavit*. Mais, peut-être n'y a-t-il là qu'un effet oratoire. En tout cas si notre loi est distincte de celle qui a conféré à Pompée le commandement suprême, elle a dû être votée très peu de temps après et proposée par le même tribun Gabinius, car Pompée a rempli très rapidement la mission qui lui avait été confiée. Mais cette conclusion suppose résolue une question fort controversée, celle qui a trait à la date de la loi.

II

M. Gaston Colin pense que la loi est antérieure à l'année 74, et même à l'année 89 avant notre ère. A l'appui de cette assertion, il invoque deux faits consignés l'un dans la ligne 6, l'autre dans la ligne 9 (pierre B).

1. *P. l. Manilia*, 19.

C'est d'abord la distinction des citoyens romains et des alliés latins d'Italie : πολῖται Ῥωμαίων σ[ύμμαχοί] τε ἐκ τῆς Ἰταλίας Λατῖνοι, alors que la loi Plautia Papiria, de l'année 89, a étendu la cité romaine aux habitants des cités fédérées, domiciliés en Italie. C'est ensuite la mention du roi de Cyrène parmi les alliés du peuple romain : [πρὸς τὸν βασιλέα τὸν ἐν Κυ]ρήνῃ βασιλεύοντα, alors que d'après Appien, la Cyrénaïque est devenue une province romaine en 74.

Mais le premier fait n'est pas exact dans sa généralité. La loi Plautia Papiria a subordonné la concession de la cité romaine aux alliés Latins d'Italie à une triple condition : qu'ils soient inscrits dans une cité fédérée, qu'ils aient été domiciliés en Italie lors du vote de la loi, qu'ils aient fait une déclaration au Préteur dans les 60 jours [1]. Cette dernière formalité ne fut pas remplie par bon nombre de Latins, notamment les Lucaniens et les Samnites [2]. D'autres Latins, par l'effet de la loi Cornelia *de civitate* de l'an 81, perdirent la cité romaine qu'ils avaient acquise [3]. Rien d'étonnant que la distinction des citoyens romains et des alliés Latins d'Italie ait subsisté pendant un certain temps après l'année 89 et qu'elle se retrouve dans une loi de l'an 67. D'après Velleius Paterculus, elle n'a été effacée que *paulatim* [4].

Le second fait, rapporté par Appien [5], laisse place à un doute. Diodore cite la Cyrénaïque parmi les pays soumis par Pompée à la domination romaine, après son expédition victorieuse contre les pirates, donc en 66 [6]. Et alors de deux choses l'une : ou Diodore s'est trompé, ou il faut admettre que, dans l'intervalle qui sépare les années 74 et 66, la royauté a été restaurée à Cyrène, et que le pays n'a

1. Cicéron, *p. Archia*, 3.
2. Appien, *B. civ.*, I, 53.
3. *Ibid.*, I, 100.
4. *Hist.* II, 16.
5. *De bell. civ.*, I, 111
6. XL, 19.

été définitivement soumis à Rome qu'à cette dernière date.

On récuse ordinairement le témoignage de Diodore pour deux raisons : 1° parce que la loi, gravée sur le monument de Paul-Émile, doit être du sixième consulat de Marius, mentionné dans la ligne 20 (pierre B). Mais il faudrait être certain que la loi ne contient aucune disposition qui nous oblige à en reculer la date. Or je montrerai tout à l'heure que, cette certitude, nous ne l'avons pas, surtout depuis que M. Gaston Colin a réussi à déchiffrer une clause, dont il n'a pas d'ailleurs tenu compte dans son commentaire ;

2° parce qu'on suppose que les Romains, en décidant la création d'une province, ont toujours pris immédiatement les mesures nécessaires pour y établir leur autorité. Mais ce que l'on sait sur la situation de la Cyrénaïque pendant la période intermédiaire (a. 74-67), et même depuis que le roi Ptolémée Apion a légué son royaume au peuple romain, est peu favorable à cette manière de voir.

D'après l'epitome de Tite-Live [1], le Sénat en 96 a commencé par déclarer libres toutes les villes du royaume ; il a cherché à briser l'unité du pays. Le résultat ne s'est pas fait attendre : dix ans plus tard, Lucullus, envoyé en Afrique pour y chercher des navires, trouva la Cyrénaïque troublée par les agissements des tyrans. A la demande des habitants, il rétablit l'ordre dans le pays et leur donna une constitution [2]. Ce ne fut pas pour longtemps. A l'époque où Mithridate était roi de Pont (entre 88 et 63), un tyran, dit Plutarque, régnait à Cyrène ; il y avait massacré un grand nombre d'habitants [3]. Bref, la Cyrénaïque était le plus souvent en état d'anarchie.

On conçoit aisément que les Romains aient en 74, résolu

1. Epit. LXX : *Ptolemæus Cyrenæorum rex, cui cognomen Apioni fuit, mortuus heredem populum romanum reliquit, et ejus regni civitates liberas esse jussit senatus.*

2. Plut., *Lucullus*, 2.

3. *De mulierum virtutibus*, 19.

d'en finir en décidant d'ériger en province un pays sur lequel ils avaient des droits depuis plus de vingt ans. Mais pour réaliser ce projet il fallait occuper militairement le pays et le pacifier. En 74 le moment n'était pas propice : de tous les côtés, les Romains étaient en guerre, en Espagne, en Orient, en Crète, en Italie, sur toutes les mers [1]. C'était aussi l'année de l'expédition préparée par le Sénat contre les pirates, sous la direction de M. Antoine. L'expédition dura trois ans et se termina par un échec [2]. Dans l'intervalle il semble que, pour gagner du temps, Rome eut recours à un expédient : elle rétablit la royauté au profit d'un prince sur lequel elle crut pouvoir compter, et conclut avec lui un traité d'alliance. Mais ce roi de Cyrène, celui qui est mentionné dans notre loi, dut trahir la cause des Romains pendant l'expédition de Pompée contre les pirates ; car la guerre terminée victorieusement, Pompée envoya en Cyrénaïque un de ses légats, Lentulus Marcellinus, celui précisément qui avait été chargé du secteur de l'Afrique et de la Libye : *in novam provinciam Curenas missus est,* dit un fragment de Salluste [3]. La Cyrénaïque fut dès lors une province nouvelle, bien que sa création ait été décidée depuis sept ans ; mais la décision du Sénat n'avait pas été suivie d'effet. C'est pour cela sans doute qu'Eutrope [4] place l'annexion de la Libye à l'État romain au temps de la guerre de Crète, guerre qui dura trois ans, de 69 à 66.

On a enfin prétendu que le récit de Diodore est sans valeur : il résumerait une inscription consacrée par Pompée à son propre éloge. C'est, dit-on, une de ces fanfaronnades familières à Pompée. Mais l'intervention d'un de ses

1. Appien le constate dans le passage relatif à la création de la province de Cyrénaïque (B. C., I, 111) : πόλεμοι δ' ἤκμαζον...

2. Vell. Paterc., II, 34.

3. Salluste (frg. II, 43) donne à ce légat le prénom de P(ublius). L'inscription citée plus bas prouve que son prénom était Gnæus ; il était le fils de Publius.

4. *Hist.* VI. 9.

légats en Cyrénaïque, le rôle que Lentulus Marcellinus a joué dans la pacification du pays, sont confirmés par une inscription grecque de Cyrène que mon confrère M. Gsell a bien voulu me signaler. Publiée par Smith et Porcher[1], elle est reproduite dans le recueil de MM. Cagnat et Toutain[2]. :

> [Γ]ναῖον Κορνήλιον Λέντολον,
> Ποπλίω υἱὸν, Μαρκελλῖνον, πρεσ-
> βευτὰν ἀντιστράταγον, τὸν
> πάτρωνα καὶ σωτῆρα, Κυραναῖοι.

C'est la dédicace d'une statue érigée par les Cyréniens en l'honneur du légat Gn. Cornelius Lentulus Marcellinus, fils de Publius, « notre patron et notre sauveur[3]. »

Cette inscription prouve aussi que la Cyrénaïque n'était pas encore organisée en province et qu'elle était restée dans un état d'anarchie : le légat de Pompée apparut aux Cyréniens comme un sauveur.

La mention d'un roi de Cyrène à une date postérieure à celle où, d'après Appien, fut créée la province, et spécialement à l'époque de notre loi, peut ainsi être conciliée avec ce que l'on sait de l'histoire de la Cyrénaïque pendant la période comprise entre 74 et 66 avant notre ère.

Il n'y a donc jusqu'ici aucune raison décisive pour écarter la date que j'ai attribuée à la loi. On a vainement tenté de la faire remonter, non pas même au sixième consulat de Marius, mentionné dans un passage mutilé de la ligne 20 (pierre B), mais à l'année précédente 101. M. Gaston Colin n'a pu soutenir cette opinion qu'en introduisant dans le texte une restitution peu vraisemblable, comme l'a démontré M. Th. Reinach. M. Colin lit en effet : [εἰ μὴ ἐκεῖ] ἐπα[ρχ]εία

1. *History of the recent discoveries at Cyrene*, 1864, p. 109, pl. 77.
2. *Inscriptiones Græcæ ad res Romanas pertinentes*, I, 1040.
3. Le buste de Gn. Cornelius Lentulus est une des sculptures trouvées dans le temple d'Apollon. (*History*, p. 99, et pl. 65).

ἐ[γέ]νετο, et il traduit ainsi le passage : « Que les gouverneurs [autres que les consuls qui seront désignés pour la Macédoine et] l'Asie, — [à moins que] C. Marius et L. Valerius n'aient [ces contrées] pour provinces, — [envoient] des lettres aux peuples [amis et alliés]. » Il est difficile de croire que les amis de Marius, résolus à lui préparer un grand commandement en Asie, aient fait voter une loi applicable aux gouverneurs autres que les consuls, mais qui cependant ne sera pas appliquée à Marius et à son collègue s'ils obtiennent l'un la province d'Asie, l'autre la Macédoine. M. Th. Reinach évite cette contradiction en supposant une erreur commise par le graveur ; mais corriger un texte pour l'expliquer, c'est un procédé qui, d'après M. Th. Reinach lui-même, est peu recommandable.

D'autre part, les intentions que l'on prête aux amis de Marius et qui les auraient déterminés à proposer la loi, sont une simple hypothèse. Aucun texte n'y fait allusion, de l'aveu même de M. Gaston Colin.

Il y a plus. La conjecture d'après laquelle la loi remonterait à 101, souffre une grave objection : elle ne tient aucun compte de deux passages de la loi.

III

Le premier est relatif à la sanction (l. 15-20, pierre C). La rédaction de ce passage mérite l'attention : la loi ne se borne pas, suivant l'usage, à édicter une peine pécuniaire contre ceux qui ne se conformeront pas à ses dispositions. Elle entre dans des détails minutieux sur toutes les formes que peut prendre la contravention ; elle énumère une série d'actes qu'elle tient pour équivalents. Elle entend ne laisser place à aucune échappatoire. Elle cherche à atteindre tous ceux qui, d'une manière quelconque, essaieront de nuire au succès de l'expédition contre les pirates. Elle punit jusqu'à l'abstention. Elle vise surtout les magistrats et leurs agents dont elle redoute la mauvaise volonté.

De telles précautions pour assurer l'exécution d'une loi se rencontrent fort rarement. On trouve à peine quelque chose d'analogue dans la loi Acilia contre les concussionnaires [1], mais la rédaction est bien moins condensée. Dans l'un et l'autre cas ces précautions ne peuvent s'expliquer que par l'idée de prévenir des abus que l'expérience avait révélés. Il est inutile de rappeler les moyens variés dont faisaient usage les magistrats concussionnaires pour se soustraire à la loi : en un quart de siècle il a fallu trois lois successives, Calpurnia, Junia, Acilia pour rendre la répression efficace. Quant aux expéditions contre les pirates, organisées par le Sénat, notamment en 74, les abus de toute sorte commis par M. Antoine et ses légats sont bien connus [2] et justifient les mesures prises par la loi, si elle est plus récente, comme la loi Gabinia de 67. M. Colin a négligé d'indiquer les faits antérieurs à l'année 101, qui auraient motivé la défiance du législateur et l'auraient décidé à allonger, dans une mesure inusitée, la liste des cas présumés contraires à la loi.

IV

Le second passage est relatif à l'ordre donné aux consuls d'introduire au Sénat les députés des Rhodiens ἐκτὸς τῆς συντάξεως (ligne 18, pierre B). S'agit-il simplement de leur accorder un tour de faveur, de leur donner audience ἐκτὸς τοῦ στίχου, suivant l'expression du sénatus consulte de Stratonicée de l'an 81 ? Tel est l'avis de M. Gaston Colin. Il n'y a, d'après lui, aucune différence entre une invitation adressée au consul par le Sénat et un ordre émanant du législateur. Il n'a pas pris garde à la clause finale du paragraphe, clause qu'il a réussi à déchiffrer et dont il a donné une excellente restitution.

Dans l'édition de M. Pomtow on lit seulement : τοῦτο

1. *Corp. inscr. lat.*, I², 583.
2. Cf. Foucart, *Journal des Savants*, 1906, p. 560.

ZEAT..... ἐξέστω ποιῆσαι. Dans celle de M. Colin, la clause commence par τοῦ[τ]ό τε αζ....... et se termine par ἐξέστω ποιῆσαι. Comme il s'agit de la permission de faire un acte, ἐκτὸς τῆς συντάξεως, il n'a pas été difficile de compléter le troisième mot dont les deux premières lettres ont été conservées. M. Colin lit ἀζημίωι (mot qui se retrouve, pierre C, l. 19 [1]), et il le fait suivre du pronom αὐτῶι, commandé par le verbe ἐξέστω. On obtient ainsi cette clause importante : τοῦ[τ]ό τε ἀζ[ημίωι αὐτῶι] ἐξέστω ποιῆσαι, que M. Colin traduit très exactement : « le tout, sans encourir aucune pénalité. » La conclusion s'impose : la σύνταξις, dont notre loi écarte l'application en faveur des députés de Rhodes, était sanctionnée par une peine infligée au consul.

Qui donc a établi cette pénalité ? Ce n'est pas le Sénat qui n'avait pas qualité pour cela, et qui avait d'autres moyens de faire sentir son autorité à un magistrat récalcitrant. La loi seule avait ce pouvoir, et l'on n'en connaît pas d'autres que la loi Gabinia *de senatu legatis dando*. L'innovation a consisté, non pas à obliger les consuls à donner audience aux députés étrangers pendant le mois de février, car l'usage existait déjà, mais à le sanctionner : *Quod lege Gabinia sanctum sit*, dit Cicéron [2]. Le règlement sur l'introduction des députés étrangers au Sénat étant sanctionné par une peine, il était nécessaire d'y déroger en faveur des Rhodiens, et de déclarer que le consul qui leur donnerait audience contrairement à la loi générale, mais conformément à la loi nouvelle, n'encourrait aucune pénalité.

En somme, le mot σύνταξις désigne un *legitimus legationum ordo*, comme il y a un *judiciorum ordo*, suivant l'expression employée par les juristes de Rome pour indiquer l'ordre dans lequel se succèdent les phases de la procédure. L'un et l'autre ont été consacrés par l'usage avant d'être sanctionnés par la loi.

1. Cic., *ad Quint. fr.* II, 15.
2. Ὅπως αὐτῶι [ἀζ]ημίωι μὴ ἐξῇ εἶναι.

On a dit, il est vrai, que cette loi n'est pas de 67 : elle aurait été proposée par Gabinius pendant sa préture en 61, et non en 67 pendant son tribunat [1]. Mais la lettre de Cicéron (*ad Att.* I, 14) qu'on a citée à l'appui ne prouve pas l'inexistence de la loi en février 61. En décidant d'ajourner toute affaire, même *de legationibus*, tant que le consul n'aurait pas soumis au peuple le projet de loi contre Clodius, le Sénat cherche à exercer une pression sur un consul défavorable au projet (*rogationis dissuasor*). C'est le consul, et non le Sénat, qui était passible de la peine de la loi Gabinia.

Ces observations suffisent. Elles montrent que, pour interpréter sainement la loi affichée à Delphes, il ne faut pas considérer uniquement la difficulté résultant de la mention du roi de Cyrène et du sixième consulat de Marius : il faut examiner si la solution proposée s'accorde avec l'ensemble des dispositions de la loi. On permettra à un juriste de rappeler la sage maxime du jurisconsulte Celsus : *Incivile est, nisi tota lege perspecta, una aliqua particula ejus proposita, judicare vel respondere.*

LIVRES OFFERTS

. Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, de la part de M. Adrien Blanchet, une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Deux bronzes antiques de Néris* (extrait de la *Revue archéologique*, 1924).

Le R. P. Scheil a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une modeste notice écrite en souvenir de l'orientaliste Joseph-Etienne Gautier, 1861-1924.

J. Et. Gautier entreprit généreusement à ses frais :

1° Les fouilles de l'île de Homs (1893-94), dont la relation se lit aux *Comptes rendus de l'Académie* (1895) ;

2° les fouilles de Licht en Égypte (1894-96), dont les brillants résultats se montrent au Musée du Caire, et dont la relation faite en col-

1. Villems, *Le Sénat de la République romaine*, II, 157.

laboration avec C. Jéquier, forme le vol. VI des *Mémoires de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire* ;

3° les fouilles de Mousiân au pays de Suse (1902-1903) dont les intéressantes découvertes sont au Louvre, et dont la relation faite avec G. Lampre, se trouve au vol. VIII des *Mémoires de la Délégation en Perse.*

J.-Et. Gautier prit aussi part aux fouilles officielles de Suse et d'Éléphantine. Il dirigea les premières, comme chef délégué, en 1904-05 et 1906-07, et découvrit maintes pièces importantes qu'il publia dans le *Recueil de Travaux* de Maspero, t. XXVII et XXXI, et (en collaboration) dans les t. IX, X, XI, des *Mémoires de la Délégation.* — Un choix fait parmi les résultats des fouilles qu'il dirigea à Éléphantine en 1910 est exposé au Musée du Louvre.

J.-Et. Gautier joignait au savoir technique le plus varié, l'initiation philologique : il était diplômé de l'École pratique des Hautes Études pour un volume intitulé : *Les Archives d'une famille de Dilbat aux temps de la Ire dynastie babylonienne* (1908).

Tant de dons utilement employés, tant de services rendus à la science, sauveront j'espère, de l'oubli, le nom de J.-Et. Gautier. Nous lui devions d'en faire mémoire aujourd'hui en pleine Académie.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

M. Pierre Paris annonce qu'il a commencé à explorer une station ibérique sise au lieu dit Taratrato, à 14 km. d'Alcañiz. Les premiers résultats lui paraissent encourageants.

M. Eustache de Lorey, Directeur de l'Institut d'Archéologie et d'Art Musulmans de Damas, adresse à l'Académie des photographies de divers monuments récemment recueillis dans la région. — Renvoi à M. Clément Huart.

M. Pierre Montet envoie, de Gebeil, le 7 octobre, un nouveau rapport sur l'avancement des fouilles dans l'hypogée royal de Byblos. Les chambres funéraires attenantes aux puits VI et VII sont atteintes, mais non encore déblayées. Toutefois on



aperçoit dans la seconde le couvercle d'un sarcophage, qui porte des tenons sur le petit côté.

M. Montet compte atteindre dans quelques jours la chambre du puits VII et être fixé en même temps sur l'existence, à côté, d'un neuvième puits funéraire.

Il signale enfin l'existence, entre les murs des Croisés et la tombe II d'une sorte de mastaba, mieux conservé que les tombes découvertes depuis trois ans.

M. Adrien Blanchet fait savoir que la Commission de la médaille Paul Blanchet a décerné cette médaille à M. Bertrand Pradère, pour services rendus pendant quarante ans à l'archéologie africaine.

M. Casanova commence la lecture d'un mémoire sur les noms de quelques chefs sarrasins dans les chansons de geste.

M. Pierre Lacau, Directeur du Service des Antiquités de l'Égypte, expose à l'Académie les résultats archéologiques obtenus sur les chantiers du gouvernement égyptien pendant les années 1923 et 1924.[1]

COMMUNICATION

LES TRAVAUX DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE PENDANT LES ANNÉES 1923 et 1924, PAR M. PIERRE LACAU, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Je n'ai pu l'an passé entretenir l'Académie des travaux du Service des Antiquités. J'exposerai donc cette année les résultats que nous avons obtenus pendant les deux dernières campagnes.

Les ruines du célèbre sanctuaire de Saint-Menas dans le désert maréotique, à l'ouest d'Alexandrie, réclamaient des mesures de conservation urgentes. Le déblaiement a été

1. Voir ci-après.

exécuté par Kaufmann avant la guerre, mais aucune restauration n'avait été entreprise à ce moment. M. Breccia, conservateur du Musée d'Alexandrie, m'avait signalé à plusieurs reprises l'état précaire du monument. C'est M. Baraize qui a été chargé du travail. Il s'en est acquitté, dans une saison peu agréable, avec un succès complet. Le Martyrium du saint est désormais à l'abri de tout effondrement. Au-dessus de la voûte qui le recouvrait et que masquaient encore les décombres, M. Baraize a dégagé et relevé avec le plus grand soin tout le chœur de la basilique primitive. La colonnade cintrée formant le fond du chœur, les cancels de la Schola Cantorum, l'ambon du lecteur se dessinent avec netteté sur le sol : ce sont là des compléments très importants au plan du premier explorateur. Les publications de ce dernier, assez provisoires, demanderaient à être complétées. Les documents jonchent le sol. La double basilique, à elle seule, mériterait un relevé détaillé. C'est le plus grand monument chrétien d'Égypte. La richesse des matériaux est surprenante : socles, chapiteaux, colonnes, dallage et revêtement des murs sont entièrement en marbres importés de Grèce. Ces marbres proviennent certainement des temples païens d'Alexandrie ; c'est là que les chrétiens les ont pris après la ruine du paganisme. Les Musulmans à leur tour les ont repris au sanctuaire chrétien de Saint-Menas et les ont ramenés à Alexandrie pour orner leurs mosquées. Rappelons simplement ce monument à l'attention des historiens de l'art chrétien. Comme beaucoup d'autres en Égypte, pays d'une richesse vraiment décourageante, il attend encore une édition définitive.

A *Giseh* nous avons entrepris quelques recherches dans la nécropole de la IVe dynastie qui entoure la première et la seconde Pyramide. Le chantier a été conduit avec beaucoup de soin par Tewfik Effendi Boulos, Inspecteur de Gizeh, ous le contrôle de M. Gauthier. Sur la face Est de la Grandes Pyramide la nécropole comprend : 1° un plateau couvert

de mastabas rectangulaires bâtis sur le sol; 2° une pente assez abrupte, descendant de ce plateau à la vallée, et entièrement percée de tombes souterraines. Dans la partie en pente, toute construction extérieure étant impossible ou très difficile, on a rentré les chambres funéraires à l'intérieur du rocher. Sur la crête même du plateau nous trouvons des tombes à moitié construites et à moitié creusées. Sur le plateau enfin tout est construit. Nous assistons ainsi à l'adaptation d'un type de tombe à la nature du terrain. La signification religieuse de la tombe reste la même mais sa réalisation extérieure évolue sous nos yeux pendant la durée d'un même règne.

Dans un des puits d'un mastaba en maçonnerie du type classique de la IVe dynastie, nous avons eu le plaisir de trouver un splendide sarcophage de granit rose en forme de maison. C'est un des plus beaux spécimens d'un type que nous croyons bien connaître. Mais ici sur le couvercle voûté figurant le toit de la maison on a gravé en relief la représentation d'une peau de panthère. Quel est le sens de pareille ornementation? Je n'en connais qu'un seul autre exemple : c'est une peau de panthère peinte sur une caisse-canope du Caire de la XIIe dynastie encore inédite. S'agit-il d'un emblème de sens religieux et funéraire? Ou bien est-ce un rappel du vêtement de peau qui caractérisait certaines prêtrises ?

Entre la pyramide de Chéphren et le Sphinx nous avons dégagé un groupe de mastabas de la IVe et de la Ve dynastie dont les plans nous apportent des particularités toutes nouvelles. Cette variété dans les plans des tombes est un des points sur lesquels il y a lieu d'insister parce que nous l'avons difficilement présent à l'esprit. La tombe en effet ne devrait pas varier chez un peuple dont l'art passe pour immobile. Or c'est dans la tombe elle-même que nous constatons la plus grande variété. L'un des mastabas comporte deux serdabs indépendants ; chacun d'eux contenait cinq statues du mort. Juste à la hauteur du visage de chacune

des statues est percé dans le mur un trou qui permet de communiquer avec elles. Les têtes de ces statues ont malheureusement été très mutilées.

A *Dendérah* M. Baraize a continué à dégager les dépendances du petit temple d'Isis. Le plan se complète. Nous pensons en donner une première publication sans attendre la fin du travail.

A *Louxor*, dans la grande cour de Ramsès II, l'admirable portique de granit rose s'enfonçait. Les fondations devront être reprises. M. Baraize a suspendu provisoirement le portique par un puissant échaffaudage. Dans la colonnade Ouest, la dernière colonne de gauche contre la porte Ouest a dû être reprise d'urgence ; l'architrave a été suspendu et un tiers de la colonne refait en sous-œuvre. Et pourtant le temple de Louxor est un de ceux que nous considérons comme en bon état.

Le grand temple d'*Abydos* a été déblayé en 1863 par Mariette ; depuis cette date les célèbres bas-reliefs sur calcaire qui décorent toute la partie construite par Séti I sont restés exposés à l'air. Dans une région où la pluie est extrêmement rare, cet état de chose a pu se prolonger sans trop d'inconvénients, mais le moment était venu pour nous de prendre un parti En 1918 une pluie sérieuse a délavé en plusieurs endroits les murs de calcaire. Ce fut pour nous un sérieux avertissement. Nous avons décidé de rendre au temple sa toiture. Le problème à résoudre est embarrassant et nous sommes assurés d'avance que notre restauration, comme toutes les autres d'ailleurs, n'aura point la chance de satisfaire tout le monde. Pour l'éclairage par exemple nous sommes obligés de ménager dans cette toiture des ouvertures suffisantes. Ce sera une faute au point de vue archéologique puisque les Égyptiens n'éclairaient point ou très peu les salles intérieures de leurs sanctuaires. Les archéologues nous feront des reproches. Quant aux artistes, certainement plus redoutables

encore, ils nous accuseront d'avoir détruit à jamais le charme de la lumière directe modelant à toutes les heures du jour le très léger relief de la sculpture. Nous laisserons dire : nous devons conserver ces bas-reliefs à nos successeurs et seul un toit nous permet de le faire.

C'est M. Baraize que j'ai chargé de ce travail ingrat, mais je lui ai demandé en même temps de procéder à des recherches dans les dépendances du temple. Tout temple comporte des dépendances que nos prédécesseurs ont été obligés de négliger souvent. Ici nous avions à compléter le plan du mur d'enceinte. Nous l'avons retrouvé du côté Sud. Des magasins en brique crue et à toit voûté comme ceux du Ramesséum sont appuyés contre ce mur. Dans la première cour qui suit le 1er pylone nous avons pu préciser le rôle de deux petites enceintes rectangulaires en pierre qui avaient été découvertes par M. Lefebvre lors du premier déblaiement de cette cour. A l'intérieur de chacune de ces enceintes se trouve une grande cavité circulaire renfermant de la terre végétale. Chacune devait contenir un arbre sacré; une rigole spéciale permettait l'arrosage. Peut-être quelques fragments de racines pourront nous permettre de déterminer l'espèce. S'agit-il d'un des arbres sacrés de la province ou du perséa sur les feuilles duquel Thot inscrivait le nom du roi? Cette cérémonie est précisément représentée sur la façade du temple dans la seconde cour.

M. Pillet vous avait adressé l'an passé un résumé de ses travaux pendant les trois dernières saisons. La campagne de cette année n'a pas été moins heureuse. La restauration du 10e pylone a progressé. L'intérieur de la porte est garni d'un parement d'énormes blocs de granit. Beaucoup d'entre eux gisaient à terre. M. Pillet en a commencé le remontage. Ce travail est d'une extrême importance, car cette porte est unique dans l'architecture égyptienne, mais l'exécution en est très délicate. Il s'agit souvent de remonter à 10 ou 15 mètres des blocs de granit de plusieurs tonnes et

de les introduire entre les blocs subsistants. Comme les matériaux étaient appareillés à joint vif, cette intercalation exige des manœuvres d'une grande précision, fort difficiles à réaliser.

Tout à côté du 10ᵉ pylone, le temple d'Aménophis II a été complètement dégagé et restauré. Le plan peut être dressé sans aucune interprétation. Comme il arrive si souvent en Égypte l'architecte ancien s'est servi de matériaux déjà employés. Mais dans le cas présent nous avons eu la surprise de constater qu'Aménophis II s'était servi de matériaux à son propre cartouche. Il a donc démoli un temple construit par lui-même pour refaire celui que nous venons de déblayer. Ceci n'est pas sans importance si l'on songe que l'on a cru longtemps que son règne avait été très court.

Dans les fondations du 3ᵉ pylône M. Pillet a continué l'extraction des blocs d'albâtre provenant d'une chapelle au double nom d'Aménophis et de Toutmès I. Nous possédons maintenant plus des trois quarts de cette chapelle. Ces mêmes fondations renfermaient d'admirables blocs de grès rouge provenant d'un monument de Toutmès III et de la Reine. Legrain avait retrouvé en 1889, dans l'angle nord du 3ᵉ pylône, 17 blocs provenant de ce même monument. Actuellement nous en avons 114 et dans la tranchée de notre fouille d'autres blocs apparaissent. Le style des bas-reliefs est admirable ; quant à la conservation, la couleur même s'est trouvée préservée grâce à la maçonnerie dans laquelle les matériaux se trouvaient engagés. Nous préparons la reconstruction de l'ensemble. Enfin un énorme bloc d'albâtre de plusieurs tonnes provient d'une troisième chapelle au nom de Toutmès IV. Cette mine ouverte il y a trois ans paraît inépuisable. Tout l'intérieur du pylône devra être vidé méthodiquement.

Depuis 1904, nous avons un chantier permanent consacré à l'exploration de l'immense nécropole de *Saqqarah*. C'est M. Quibell et après lui M. Firth qui en ont eu la direction.

Ce domaine archéologique qui s'étend de Gizeh à Dashour constitue un ensemble d'une importance capitale et d'une richesse inépuisable. Aucun archéologue vivant ne verra la fin du travail. Nous l'admettions sans peine et nous nous contentions de travailler avec patience dans certains points déterminés. Le procédé paraissait trop lent à beaucoup de nos collègues qui demandaient à travailler dans cette région. Pour bien des raisons il nous a paru plus sage de ne point partager le terrain entre plusieurs fouilleurs étrangers. Pourtant nous ne pouvions avoir l'attitude d'un service qui refuse de laisser travailler les autres sans pouvoir travailler lui-même. Le gouvernement égyptien l'a compris et nous a accordé des crédits sérieux qui nous permettront une exploration plus rapide. Mais en pareille matière l'argent ne serait rien sans le personnel compétent. Avec une largeur de vues, qui lui fait honneur dans les circonstances actuelles, le ministère m'a autorisé à engager pour ce travail les spécialistes européens qui nous sont indispensables. Nous avons inauguré cette organisation nouvelle dès l'hiver dernier. M. Gunn et M. Dunham ont été adjoints à M. Firth. Cette année M. Jéquier et M. Kuentz viendront les rejoindre. Nous pourrons ainsi attaquer au Sud dans la région de Dashour deux nouveaux centres de recherches. Autour des célèbres pyramides de la XIIe dynastie, le concours de M. Jéquier, qui a assisté aux grandes découvertes de J. de Morgan, nous sera particulièrement précieux. Nous entamerons également l'exploration de la grande pyramide de pierre de Snofrou et de la pyramide rhomboïdale.

Au nord nous avons continué à dégager la chapelle funéraire de la pyramide de Téti et la série des mastabas qui entourent cette pyramide. Je signale parmi les objets trouvés un document unique : une porte en bois qui fermait l'entrée d'un mastaba de la Ve dynastie. C'est la première fois que cette partie d'une tombe nous parvient intacte. Non

pas que le bois se conserve mal à Saqqarah, mais les pilleurs de tombes dans le passé n'ont jamais négligé de l'emporter; c'était matière précieuse étant donné la rareté du combustible en Égypte. Ce battant de porte muni de ses gonds parfaitement conservés nous donne l'image du propriétaire et de ses enfants avec leurs noms et leurs titres.

Dans une tombe modeste de la XIXe dynastie, bien datée par des scarabées, deux vases égéens admirablement conservés et certainement importés, sont un nouveau témoignage des rapports commerciaux de l'Égypte avec l'Égée? Ce sont les premiers documents de ce type provenant de Memphis.

Depuis les fouilles de M. Firth pendant ces deux dernières années, nous savons que les chambres funéraires de la VIe dynastie sont décorées de formules à l'usage du mort. Dans ces textes tous les signes représentant des êtres humains sont supprimés. Le fait est constant dans les Pyramides. Toute image ayant un pouvoir magique, l'écriture employée dans la tombe doit être expurgée de toutes les images vivantes qui pourraient nuire aux morts. Il y a plus, les images et les noms mêmes des dieux sont supprimés dans les formules. Le contact avec les morts les eût profanées. M. Gunn qui prépare la publication de ces textes a relevé avec soin ces particularités si curieuses.

Il a reconnu un fait plus étrange encore et tout à fait nouveau. Sur le bord du couvercle de deux grands sarcophages, on a gravé un texte qui demande aux prêtres chargés de descendre le corps dans la chambre funéraire de bien remplir leurs fonctions. En Égypte, nous le savons, le mort parle constamment aux vivants. Dans les chambres supérieures de la tombe et sur les stèles il inscrit à l'adresse du passant les promesses ou les menaces qui obtiendront de lui des prières et des offrandes. Cela est courant. Ici le défunt parle uniquement à ceux qui descendront dans la tombe le jour des funérailles; le texte ne servira qu'une

seule fois puisque le puits est comblé immédiatement après pour toujours. Mais aucune précaution n'est négligeable pour assurer la vie du mort.

Dans l'enceinte de la grande pyramide à degrés du roi Zosir de la IIIe dynastie, à l'angle nord-est, deux amas de pierres semblaient indiquer la présence de deux petites pyramides. C'est sur ce point que l'effort de M. Firth a porté l'hiver dernier et il a été récompensé par des résultats des plus surprenants. Les deux buttes recouvraient deux tombes de la IIIe dynastie dont le plan et la décoration sont d'un type entièrement nouveau pour nous. Toute la maçonnerie est en petits blocs de calcaire soigneusement appareillés et qui font un contraste frappant avec les matériaux énormes caractérisant la IVe et la Ve dynastie. Le roi Zosir passait pour avoir construit le premier un palais de pierre. Légende évidemment, mais quand on voit la perfection du travail de la pierre dans ces chapelles, on s'explique facilement comment cette légende a pu naître.

Ces deux chapelles sont décorées de colonnes engagées du plus haut intérêt. Sur les murs latéraux nous avons des colonnes papyriformes à fût simple et à chapiteau ouvert. C'est le plus ancien exemple que nous connaissions de ce type qui devait donner plus tard les prodigieuses colonnes d'Aménophis III à Louxor et de Ramsès II à Karnak. On avait pensé que ces colonnes du nouvel Empire pouvaient être une simplification tardive de la colonne fasciculée. Il n'en est rien. Dès la IIIe dynastie nous avons le fût simple. L'absence des cinq liens classiques au-dessous du chapiteau, liens qui n'ont de raison d'être que dans la colonne fasciculée, montre clairement qu'il s'agit dès l'origine d'une tige simple. Les liens n'ont été ajoutés que plus tard comme un décor parfaitement illogique d'ailleurs. Toutes les caractéristiques du papyrus sont ici plus clairement marquées qu'à l'époque classique. La section triangulaire de la tige est d'une netteté parfaite : deux faces du triangle font sail-

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1924

BULLETIN DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIV

Recueil paraissant tous les deux mois, avec planches et figures.
Prix de l'abonnement annuel : — 20 fr.



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

AVIS IMPORTANT

Pour assurer une prompte publication des *Comptes rendus*, les auteurs de communications, qu'ils appartiennent à l'Académie ou qu'ils lui soient étrangers, sont instamment priés de remettre leur manuscrit et, s'il y a lieu, les documents qui doivent l'illustrer, le jour même de la séance où ils ont été entendus. Le Secrétaire perpétuel pourra toutefois, en certains cas, les autoriser à retarder cette remise jusqu'au mardi suivant, dernier délai pour l'envoi de la copie à l'imprimerie.

Les communications des auteurs étrangers à l'Académie ne devront pas dépasser huit pages.

Les épreuves, tant en placards qu'en pages, doivent être retournées au rédacteur des *Comptes rendus*, 23, quai Conti, VIe, dans le délai de trois jours, le jour de la réception non compris.

Dans le cas où les auteurs ne se conformeraient pas à ces indications, leur communication serait ajournée à l'un des cahiers suivants.

lie hors du mur pour former une arête très précise, la troisième face de la tige se trouvant engagée dans le mur. Le chapiteau, c'est l'ombelle du papyrus régularisée, la partie inférieure portant les petites folioles de base.

Sur le mur formant façade apparaissent des colonnes qui sont pour nous une surprise déconcertante. Le type en est entièrement inconnu. Le fût, à demi engagé dans le mur, est cannelé du haut en bas. Ces cannelures sont légèrement concaves, exactement comme dans la colonne dorique. Il n'y a pas de socle. A 60 centimètres du sol une bande plate ceinture la colonne. Au sommet un chapiteau étrange est formé de deux grandes feuilles enserrant à droite et à gauche l'extrémité de la partie cannelée. Rien de comparable dans tout l'art égyptien. S'il est quelque chose que nous pensions connaître dans l'histoire de cet art c'est le développement des types de colonnes. Or en voici une nouvelle qui apparaît au troisième millénaire avant notre ère et à laquelle nous ne connaissons ni ancêtre ni postérité. Notre surprise serait la même si nous découvrions tout à coup dans un domaine connu de l'art grec un nouveau type de colonne que rien n'eût précédé ni suivi.

Sur la date aucun doute n'est possible ; le puits funéraire contient des fragments de vases en pierre dure de la III[e] dynastie. Une reconstruction Saïte est impossible, car des pèlerins de la XVIII[e] dynastie ont tracé sur les murs des chapelles de nombreux graffiti dans lesquels ils commémorent leur visite et l'admiration que leur a causé la vue du monument. Autre fait nouveau bien curieux. Dans une salle dépendant de la même tombe un battant de porte rabattu contre le mur est figuré par un pan de maçonnerie faisant corps avec le mur lui-même contre lequel il s'appuie. Évidemment il s'agissait d'exprimer d'une façon claire que cette porte était toujours ouverte. Pourquoi? Raison religieuse évidemment : la libre circulation du mort devait être assurée. Mais le plan est encore incomplet et la destination

même de la salle nous échappe. Inutile donc de faire des hypothèses prématurées.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau un volume intitulé : *Bibliothèque Nationale, Département des Médailles et Antiquités. — Catalogue de la Collection de Luynes. — Monnaies grecques*, I, *Italie et Sicile* (Paris, 1924), par Jean Babelon, ouvrage publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation Dourlans).

M. Henri GOELZER a la parole pour un hommage :

Au nom de madame Ornstein-Marcovici, mon ancienne élève à la Faculté des lettres, j'ai l'honneur de déposer en hommage sur le bureau de l'Académie l'édition du *Catilina* et du *Jugurtha* de Salluste publiée sous les auspices de l'Association Guillaume Budé dans la Collection des Universités de France. La traduction est de feu M. Roman, correspondant de l'Institut. Mme Ornstein-Marcovici a établi le texte, et elle s'est acquittée de cette tâche avec une conscience vraiment digne de louange : non contente de s'inspirer de tous les travaux — et ils sont presque innombrables — dont Salluste a été l'objet et de profiter largement de l'érudition d'autrui, Mme Ornstein-Marcovici a fait une œuvre personnelle, et a donné mainte preuve de sa science et de son discernement, notamment dans la discussion des leçons et dans le choix raisonné de celles auxquelles elle a donné la préférence.

Il offre ensuite en son propre nom, le second volume de son édition de Tacite dans la même collection.

M. Henry OMONT dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. L. Demaison, correspondant de l'Académie, deux brochures, l'une sur *les Incendies de Reims au moyen âge* (Reims, 1924, in-8°, 21 pages); l'autre contenant le texte du *Discours d'ouverture* prononcé par lui à la séance publique du 9 juillet 1914 de l'Académie Nationale de Reims (1922, in-8°; extrait du t. 134 des *Travaux de l'Académie de Reims*).

SÉANCE DU 31 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Président signale la présence à la séance de M. Ettore Pais, correspondant de l'Académie, et lui souhaite la bienvenue.

M. Paul Pelliot, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, propose à l'Académie de demander à M. le Gouverneur Général de l'Indochine de prolonger pour un an, du 9 décembre 1924 au 8 décembre 1925, le terme du séjour de M. Victor Goloubew, membre temporaire de l'École française d'Extrême-Orient. — La proposition est adoptée.

M. Gustave Fougères donne lecture du rapport suivant :

M. le Ministre de l'Instruction publique a fait savoir que le nom de M. Charbonneaux, membre de 3e année de l'École française d'Athènes, a été omis dans les propositions transmises de la part de M. Picard, directeur de l'école, en vue de permettre à un certain nombre de membres de cet établissement de prolonger leur séjour en Grèce, propositions auxquelles l'Académie a donné un avis favorable le 10 octobre.

La Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome est d'avis d'accorder à M. Charbonneaux la prolongation demandée.

L'Académie ratifie cette proposition.

M. Aimé Puech donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Louis Leger, son prédécesseur à l'Académie.

Le Président demande à l'Académie si elle entend pourvoir aux places vacantes dans les listes de ses correspondants français et étrangers.

La Compagnie, à mains levées, se prononce pour l'affirmative.

En conséquence, conformément au règlement, l'élection des

deux commissions chargées de dresser les listes des savants français et étrangers proposés pour la correspondance aura lieu dans la prochaine séance.

Cette élection sera portée à l'ordre du jour.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Camille Jullian, un ouvrage intitulé : *Anthologie des Écrivains morts à la guerre (1914-1918)*, tome I.

M. Henri Cordier offre la 2e édition de sa *Bibliotheca Sinica*, Supplément et index (quatre fascicules).

M. Paul Pelliot a la parole pour trois hommages :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie trois publications nouvelles.

1° le t. VI des *Grottes de Touen-houang*. C'est le dernier tome des planches ; il sera suivi des volumes de texte, auxquels je travaille actuellement ;

2° un travail de M. L. Aurousseau, *La première conquête des pays annamites*. Vous savez quelle active collaboration M. Aurousseau donne depuis plus de dix ans aux travaux de l'École française d'Extrême-Orient. Le présent travail, d'une information très riche, fait honneur au professeur de chinois de notre école d'Hanoï ;

3° l'*Analytic dictionary of Chinese and Sino-Japonese* du professeur suédois Bernhard Karlgren. L'Académie a déjà récompensé par un de ses prix les travaux de phonétique chinoise de M. Karlgren. Nul plus que lui n'a contribué à placer sur une base vraiment scientifique des études longtemps vouées à une fantaisie anarchique. Le présent ouvrage, où est reconstituée avec une précision admirable la prononciation chinoise d'environ 600 de notre ère, restera pendant bien des années un instrument de travail indispensable. M. Karlgren, phonéticien-expert en Suède, est allé étudier le chinois en Chine, mais est ensuite venu se perfectionner à Paris, et nous sommes particulièrement sensibles au témoignage qu'il nous rend en dédiant son *Analytic Dictionary* à la mémoire d'Édouard Chavannes.

M. Théophile Homolle présente les deux premiers fascicules des *Scripta Universitatis et Bibliothecæ Hierosolymitanarum* dont, par l'entremise de M. Raymond Weill, les auteurs et éditeurs de ce recueil font hommage à l'Académie des Inscriptions.

Il se divise en deux parties, intitulées l'une *Mathematica et Physica*, l'autre *Orientalia et Judaïca*, qui répondent respectivement aux sciences exactes et naturelles, à l'histoire et à la philologie.

La dernière seule rentre dans l'ordre de nos études : les titres de quelques-uns des quatorze articles dont elle se compose suffiraient à en indiquer l'intérêt ; les routes côtières de la Palestine ; la chronologie de l'époque de Tell-el-Amarna ; la valeur des documents araméens d'Assouan et d'Éléphantine pour l'histoire juive iranienne ; le paradis koranique. L'ensemble se rapporte à l'histoire, la littérature, la religion et le droit des Juifs et des Syriens.

M. G. Bénédite offre au nom de notre confrère, M. Édouard Naville, une brochure intitulée : *La Révolution religieuse à la fin de la XVIIIe dynastie Égyptienne*.

« M. Naville la considère comme le fait d'une réaction de la vieille religion héliopolitaine contre la nouvelle religion thébaine. Cette doctrine prend nettement position contre l'opinion qui tend à se répandre que l'hérésie d'Akhounaton résulterait de son mariage avec une mitanienne, importatrice de la foi nouvelle. Pour accentuer son point de vue, M. Naville simplifie le problème religieux de l'Égypte et l'isole de son polythéisme touffu pour ne mettre en parallèle que la vieille religion solaire d'Harmachis, émanée d'Ân (Héliopolis), centre religieux de la race primitive autochthone et la religion des sectateurs d'Amon, qui s'introduisirent plus tard d'Arabie, leur berceau, en Égypte, par le désert de l'Est et Coptos. »

M. Thureau-Dangin a la parole pour un hommage :

Sous le titre, *Premières recherches archéologiques à Kich*, M. de Genouillac a porté son effort sur trois points principaux : *zigourrat* dont il a dégagé le premier étage ; région Ouest où il a mis au jour les vestiges d'un établissement remontant au temps de la première dynastie babylonienne ; tell du Sud-Est où il a retrouvé un important édifice dont il a déblayé une partie. Le volume contient un rapport général sur les fouilles, un inventaire des tablettes, un inventaire des objets, 22 planches en phototypie, une planche en couleurs, 38 planches de texte, 7 plans dressés par l'architecte attaché à la mission, M. Raoul Drouin, et enfin 23 planches de dessins. Les textes remontent pour la plupart au temps de la première dynastie : textes

religieux en langue sumérienne, textes scolaires, lettres, contrats, etc. La série archéologique comprend surtout des vases et des figurines en argile. Elle est précieuse pour l'histoire, trop négligée jusqu'ici, de la céramique babylonienne.

Un second volume, qui est sous presse, contiendra de nouvelles séries de textes et d'objets, et complétera la publication des résultats obtenus au cours des premières fouilles régulières, faites sur le site de l'antique ville de Kich.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Émile Chatelain a reçu, par l'intermédiaire d'un professeur suisse, un article publié par M. Norden dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, le 8 septembre 1924. M. Norden y reconnaît la fausseté du feuillet manuscrit de Plaute acquis par la Staatsbibliothek, signalée dans notre Académie [1], en ajoutant une preuve chimique. Analysée par le professeur Schlenk, l'encre révèle la présence de l'éosine et de l'aniline, ce qui empêche d'y voir une écriture antique.

M. Salomon Reinach lit une note sur un passage de la lettre de Claude aux Alexandrins, dont il a été question dans la séance du 11 juillet 1924 [2].

M. Paul Pelliot, au nom de la commission de l'École française d'Extrême-Orient, demande à l'Académie de proposer à M. le Gouverneur Général de l'Indochine de nommer pour un an MM. Léon Fombertaux et Paul Revéron comme membres temporaires de l'École française d'Extrême-Orient, pour assurer le service de l'inspection des monuments historiques.

Il en est ainsi décidé.

1. *C. R.* 1922, p. 223 sq.
2. Voir ci-après.



L'ordre du jour appelle l'élection des commissions chargées de dresser les listes des savants français et étrangers proposés pour la correspondance.

Sont élus pour les correspondants étrangers :

MM. Senart, Pottier, Omont et Haussoullier,

et pour les correspondants français :

MM. Salomon Reinach, Omont, Croiset et Prou.

M. Paul Casanova achève la lecture de son mémoire sur les noms des quelques chefs sarrasins dans la Chanson de Roland.

MM. François Delaborde, Antoine Thomas et Clément Huart présentent des observations.

M. André Godard communique à l'Académie le résultat des recherches exécutées par lui en Afghanistan sur le site de Ghazni, l'ancienne capitale de l'Empire ghaznévide.

Cette ville qui fut un moment le centre artistique et intellectuel du monde islamique, où, sous le nom d'art ghaznévide, naquit l'art musulman de l'Inde, n'avait pu être encore visitée par aucun archéologue.

Elle fut détruite de fond en comble, en 1149 de notre ère, par Allaheddine Hassan et n'a conservé de son ancienne splendeur que deux tronçons de tours de victoire, quelques beaux mausolées et, comme le dit Amd Allah Mustofi, un parfum de sainteté qui lui valut le nom de « Seconde Médine ».

Cependant les mosquées, ziarats et tombeaux de Ghazni ont été construits ou reconstruits au moyen de matériaux empruntés aux ruines de l'ancienne ville.

M. Godard y a retrouvé non seulement le tombeau déjà connu du sultan Mahmoud, le grand Ghaznévide, le conquérant de l'Inde, mais encore ceux de son père, Sévuk Tèkine, et de son fils Mas'ud ainsi que de nombreux fragments décoratifs parmi lesquels de magnifiques dalles de marbre précieusement ciselées, ornées d'arabesques, de frises d'animaux, d'inscriptions historiques et coraniques qui avaient servi de revêtement aux constructions ghaznévides.

Ces précieux vestiges d'une grande valeur archéologique, nous permettent de nous représenter les monuments de Ghazni et de

déterminer dès maintenant les origines, le développement et les influences de l'art ghaznévide.

M. Émile Senart présente une observation.

COMMUNICATION

SUR UN PASSAGE DE LA LETTRE DE CLAUDE AUX ALEXANDRINS PAR M. SALOMON REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Une longue lettre grecque de l'empereur Claude aux Alexandrins, comptant plus de 100 lignes presque intactes, a récemment été publiée, d'après un papyrus du Musée Britannique, par M. Idris Bell (*Jews and Christians in Egypt*, p. 23-26).

Cette lettre se divise en deux parties. Dans la première, il est question des honneurs offerts par les Alexandrins à Claude ; l'empereur en accepte quelques-uns, en refuse d'autres. Dans la seconde, Claude engage les Alexandrins et les Juifs, qui n'ont cessé de troubler la paix par leurs querelles, à vivre en bonne intelligence : c'est la suite des événements du temps de Caligula, qui avaient amené à Rome une députation juive venue pour se plaindre d'excès auxquels s'étaient portés les Grecs. On est donc autorisé à dater la nouvelle lettre des débuts du nouveau règne, commencé en janvier 41, c'est-à-dire de l'été ou de l'automne de cette année.

A la fin de la lettre, Claude s'emporte en menaces singulières contre les Juifs. L'importance historique de ces quelques lignes ne paraît avoir été saisie ni par le premier éditeur, ni par M. Grégoire qui, dans le *Flambeau* de Bruxelles, a donné une traduction française de la lettre. Je transcris et je traduis le texte grec (l. 96-100) :

μηδὲ ἐπάγεσθαι ἢ προσείεσθαι ἀπὸ Συρίας ἢ Αἰγύπτου | καταπλέοντας Ἰουδαίους, ἐξ οὗ μείζονας ὑπονοίας | ἀναγκαθήσομ(αι)

λαμβάνειν· εἰ δὲ μή, πάντα | τρόπον αὐτοὺς ἐπεξελεύσομαι, καθάπερ κοινήν | τινα τῆς οἰκουμένης νόσον ἐξεγείροντας.

Traduction : « [Je leur défends] d'introduire ou d'appeler à Alexandrie des Juifs de Syrie ou [d'autres parties] de l'Égypte, par la voie d'eau, car cela m'obligerait à concevoir des soupçons plus graves ; faute de quoi, je les poursuivrai par tous les moyens, comme fomentant une peste commune à tout l'univers. »

Il faut observer que Claude parle de soupçons *plus graves* ; il en a donc déjà conçu, du fait que des Juifs d'Égypte et de Syrie ont afflué à Alexandrie. Il est également inquiet de quelque chose qui se trame dans le milieu juif syro-égyptien, et il ne s'agit de rien d'ordinaire, puisque c'est la menace d'une peste commune, κοινὴ νόσος, qui menace le genre humain tout entier.

Cela seul suffit à prouver que Claude ne craint pas seulement un afflux de Juifs à Alexandrie qui leur permettrait de répondre par la violence aux violences des Grecs ; une guerre civile limitée à Alexandrie ne peut être traitée de « peste commune à tout l'univers ».

De quoi donc s'agit-il? Une seule réponse est possible : il s'agit de l'exaltation messianique, de la prédication annonçant la fin imminente du monde, un ordre de chose nouveau qui sera marqué par la ruine de la société romaine.

Menace grave assurément, et qui a été comparée ailleurs encore à celle d'une épidémie meurtrière. Rutilius Namatianus, en 416, maudit le judaïsme, qualifié de *radix stultitiæ*, et regrette que la Judée ait été soumise par Titus, car la peste déracinée a étendu plus loin sa contagion : *Latius excisæ pestis contagia serpunt.*

Mais Rutilius n'est ici que l'écho de l'opinion bien plus ancienne de l'aristocratie romaine. Dans le fragment de Tacite conservé, comme l'a prouvé Bernays, par la *Chronique* de Sulpice Sévère (II, 30), Titus réclame la destruction du temple de Jérusalem, parce que, dit-il, les Chrétiens

étant issus des Juifs, la tige périra plus facilement si l'on arrache la racine, *radice sublata stirpem facile perituram*.

En somme, Claude est alarmé du péril messianique, analogue, à ses yeux, au péril communiste dont beaucoup d'États se sentent menacés aujourd'hui; il ne s'exprime que par allusion, sûr qu'il est d'être compris tant des Juifs que des Grecs.

Quelques années après — en 49 suivant Orose, mais la date est douteuse — il expulsa de Rome ceux des Juifs qui, suivant les mots obscurs de Suétone, excitaient, *impulsore Chresto*, des troubles continuels (*Claud.*, c. 25). On sait à quelles discussions a donné lieu ce passage, les uns voulant identifier *Chrestus* au Christ, les autres y voyant le nom d'un affranchi inconnu. Il semble que la nouvelle lettre de Claude tranche le débat, car la propagande dangereuse pour tout l'Empire qu'il y dénonce en termes énergiques ne saurait être que le début de celle qui se faisait en Syrie et en Égypte, peut-être même déjà dans Rome, au nom du Messie, *impulsore Christo*[1].

Nous avons donc ici, si je ne m'abuse, le plus ancien texte relatif au christianisme, texte antérieur à tous les Évangiles, à toutes les Épîtres, et d'une irrécusable authenticité.

LIVRES OFFERTS

M. E. Pottier offre à l'Académie le 3e fascicule du *Corpus Vasorum antiquorum*. Celui-ci n'est pas consacré au musée du Louvre, mais au musée de Compiègne qui y est publié tout entier en une seule livraison, avec tables et index. C'est l'œuvre d'une ancienne élève de l'École du Louvre, Mme Marcelle Flot, qui y a travaillé pendant plusieurs années et qui a su y introduire les qualités d'art et de science nécessaires à la bonne présentation d'une collection aussi

1. Orose, qui disposait d'un manuscrit de Suétone antérieur aux nôtres, a bien lu *Christo* dans le passage qu'il a cité.



importante. Elle n'a pas seulement classé avec méthode les diverses catégories de poteries antiques et disposé avec beaucoup de goût les 32 planches du volume. Elle a, dans sa Préface, fait revivre d'une façon attachante la physionomie du fondateur de ce musée, Antoine Vivenel, architecte, qui légua sa collection à la ville en 1843 ; il fut, en quelque manière, un précurseur en s'attachant à constituer un musée céramique qui n'était pas un assemblage de curiosités, mais qui, dans son intention, devait être un centre d'études, une école d'art et d'histoire, destinée à faire comprendre et aimer l'antiquité. Pour cette raison, il acquit des vases de styles très variés et à cet égard le musée de Compiègne est resté une de nos meilleures collections ; il s'y trouve aussi des pièces remarquables ou même célèbres comme « le vase de la Tragédie », reproduit ici en couleurs.

Ajoutons que la Municipalité de Compiègne et la Société Historique de cette ville ont contribué aux frais de l'ouvrage ; nous souhaitons que ce bon exemple trouve des imitateurs. L'Académie appréciera, comme il le mérite, cet excellent travail qui nous a engagé à demander à Mme Flot une autre publication, celle des Vases de la Bibliothèque Nationale, qui est déjà en voie d'exécution.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Morel-Fatio, le Président demande à l'Académie si elle entend déclarer la vacance de son fauteuil.

Par 23 *oui* contre 4 *non*, au scrutin, la Compagnie se prononce pour l'affirmative.

La date de l'élection sera fixée ultérieurement.

M. André Godard termine la lecture commencée dans la dernière séance sur les résultats de sa mission archéologique à Ghazni (Afghanistan).

M. Émile Senart présente une observation.

M. A. Meillet fait une communication sur les adjectifs en *-u-* dans les langues indo-européennes.

Ces adjectifs présentent des particularités singulières. Le type de féminin que représente πολλή en regard de πολύς, et qui est en grec une survivance, se retrouve en gotique et en lituanien. D'autre part, la formation de féminin du grec ἡδεῖα ne concorde pas avec celle de *svādvī* du sanskrit. Il doit donc y avoir ici innovation. En fait l'-*u*- des adjectifs du type grec ταχύς n'est pas essentiel : on ne le retrouve pas dans un adverbe tel que τάχα. Un adjectif comme γλυκύς a un doublet γλυκερός. La chose s'éclaircit si l'on songe que l'addition de -*u*-, propre au thème du masculin et du neutre et absent au féminin, sert simplement à donner à la racine le caractère d'adjectif. On aperçoit ici un procédé qui caractérise bien l'indo-européen. Il importe, pour chaque question, de se représenter l'indo-européen de la manière la plus précise et la plus réelle, autant que possible.

M. Holleaux communique le texte et la traduction d'une inscription grecque découverte à Corfou en 1912, qui contient une lettre d'un préteur romain adressée aux Corcyréens, et le commencement d'un sénatus-consulte dont la copie est jointe à cette lettre. M. Holleaux analyse les deux documents, qui présentent diverses particularités intéressantes, et montre qu'ils doivent être de peu de temps postérieurs à l'an 166 avant notre ère.

M. A. Puech, au nom de M. Théodore Reinach, présente une observation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Wilfred Mustard, un volume intitulé *The Eclogus of Antonio Geraldini* (Baltimore, 1924).

M. Paul Fournier à la parole pour un hommage.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Jules Maurice, le volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Constantin le Grand et l'origine de la civilisation chrétienne*. Je n'ai pas à faire l'éloge des importants travaux de M. Maurice sur l'histoire de l'époque constantinienne. Vous savez avec quelle compétence il s'est occupé de la numismatique de cette époque; à trois reprises vous avez récompensé ses travaux.

Le caractère du présent volume diffère de celui des publications antérieures de l'auteur ; il s'adresse, non seulement au public savant, mais encore et surtout au grand public. Ce ne sont pas seulement les événements du règne de Constantin, c'est son influence sur les siècles ultérieurs que M. Maurice veut mettre en lumière. Cette influence procède surtout, d'après l'auteur, de l'établissement d'un palais chrétien au centre d'une organisation politique qui ne l'était pas, et de la création d'une noblesse de fonctionnaires auxquels l'Empereur s'efforce d'inculquer les principes d'une morale élevée. Il est impossible d'analyser ce livre, rempli de vues originales, dont certaines appréciations pourront être contestées; mais le lecteur ne manquera pas de reconnaître, dans la documentation, l'érudition de l'auteur, et dans l'exposition, des qualités de franchise, de vigueur, et parfois de pittoresque qui donnent un vif intérêt à son récit.

M. Prou offre, de la part de l'auteur, M. le Dr V. Leblond, un volume intitulé *Beauvais, petite ville d'Art. Guide du visiteur* (Beauvais, 1924, in-8°).

« M. le Dr Leblond, l'érudit contemporain qui connaît le mieux l'histoire et les antiquités de Beauvais, pour les avoir étudiées directement, en avoir lu et relu les documents dont il a publié un grand nombre, a su faire du livre que j'ai l'honneur de vous présenter, tout ensemble un guide du visiteur de la ville et un livre de bibliothèque, que les archéologues consulteront quand ils voudront être renseignés rapidement et exactement sur les vicissitudes et l'état actuel des monuments d'une ville riche en édifices du moyen âge. Les reproductions photographiques formant l'illustration du volume, judicieusement choisies, donnent les images des morceaux les plus caractéristiques et originaux du trésor d'art beauvaisin. »

M. Prou présente ensuite deux mémoires de M. Tourneur-Aumont, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, l'un intitulé *Un lettré charentais de l'époque franque, Ermold le Noir*, l'autre *Pouvoir central et régionalisme du temps de Louis le Débonnaire. La politique d'Ermold le Noir* (826) *et d'Ermeno de Poitiers* (838).

« Aux preuves déjà données de l'origine aquitanique du poète Ermold le Noir, M. Tourneur-Aumont en ajoute d'autres, et même il précise la région où il habitait : le pays qu'arrose la Charente. Il a cherché, en outre, à dégager des œuvres d'Ermold sa personnalité. Il a découvert dans le poème en l'honneur de Louis le Débonnaire une véritable profession de foi politique, dont nous ne retien-

drons que ce point, qu'Ermold était partisan de l'autonomie de l'Aquitaine. Le poète pense en 826 comme le comte de Poitier, Emenon, agira en 838, quand les partisans de Pépin II se groupèrent autour de lui. Cette identité entre les idées politiques d'Ermold et les actes politiques du comte incline M. Tourneur-Aumont à identifier ces deux personnages. Il fonde aussi cette hypothèse sur la similitude des noms. Quoi qu'on pense d'une hypothèse aussi hasardeuse, il reste que c'est une nouveauté que le rapprochement entre les écrits d'Ermold et le rôle du comte Emenon dans les affaires d'Aquitaine. »

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« M. Adolphe Dieudonné, plusieurs fois lauréat de notre Académie, fait hommage d'un volume qu'il vient de publier dans l'utile collection Payot: *Les Monnaies françaises ou l'histoire de France par les monnaies* (1923, 153 p., 50 fig.). C'est une vue d'ensemble, esquissée par un auteur, maître de son étude et ne craignant pas de sortir de sa spécialité pour étudier les séries qui, bien que séparées par des siècles des monnaies françaises proprement dites, se rattachent étroitement au sujet. Pour cette raison, le volume débute par des notions suffisantes sur les monnaies frappées par les Gaulois et par les Romains en Gaule. La partie relative aux monnaies de la 3[e] race est naturellement la plus étendue et elle est fort instructive, comme il fallait s'y attendre. Ainsi le volume de M. Dieudonné forme un digne pendant à celui que notre regretté confrère Ernest Babelon avait consacré aux monnaies grecques dans la même collection. »

M. Édouard Cuq a la parole pour deux hommages :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Appleton, professeur honoraire à l'Université de Lyon, deux études relatives à l'histoire de Rome aux premiers siècles. Ces deux études sont conçues dans un esprit différent : novateur hardi dans l'une, M. Charles Appleton est, dans l'autre, traditionaliste.

La première étude est une contribution à l'histoire du prêt à intérêt. D'après M Appleton, l'*unciarium fenus* représente un intérêt mensuel, et non annuel, comme on le croit généralement. L'emprunteur s'obligeait à payer 1/12 du capital par mois, soit pour l'année de 12 mois 100 %. L'énormité de ce taux, si l'on en juge d'après les idées économiques de notre temps, tient à ce que le premier objet du prêt fut le bétail : la limite de l'intérêt a été fixée au maximum du profit (croît, lait, laine) que le créancier aurait pu retirer du bétail prêté. Appliqué à l'argent, le taux était excessif : de là les protesta-

tions de la plèbe. Cependant au temps des douze Tables, les plébéiens ont considéré comme équitable la limitation du taux légal à 100 %. M. Appleton appuie sa thèse sur un passage de Tite-Live (V, 10) d'où il résulte que dans la pensée de l'historien, celui qui empruntait à intérêt était exposé à payer plusieurs fois le montant du capital. L'usage de calculer l'intérêt par mois a subsisté à Rome, même lorsqu'il a été fixé à 1/100 du capital, soit 12 % par an.

Dans la seconde étude, dont les deux premières parties seules ont paru, M. Appleton signale les abus de l'hypercritique. Il réagit contre le scepticisme de certains auteurs à l'égard des récits des historiens anciens relatifs aux premiers siècles de Rome. Il y a vingt ans, il avait défendu l'authenticité de la loi des douze Tables. Aujourd'hui il montre que l'épisode de l'enlèvement des Sabines et celui de Lucrèce, s'expliquent grâce à l'histoire comparative du droit. Le premier est l'application d'un usage observé chez d'autres peuples : le mariage par rapt. Les Romains ont exécuté un rapt réel en simulant un enlèvement fictif. Le second épisode, le suicide de Lucrèce, eut pour but de déchaîner la vendetta, en mettant du sang entre la famille de Lucrèce et celle des Tarquins. C'est un moyen de vengeance posthume.

On ne peut que féliciter l'auteur d'employer les loisirs de sa retraite à continuer des travaux, dont la liste est déjà longue, sur l'histoire de Rome, et sur le droit romain qu'il a enseigné à Lyon avec succès, pendant plus de quarante ans.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 21 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le Président prend la parole pour proclamer les prix et les récompenses décernés en 1924, et pour rendre un dernier hommage à ceux des membres et des correspondants de l'Académie décrétés au cours de l'année.

M. Adrien Blanchet fait une communication sur *Une Faustine à Rome au milieu du XVIe siècle*.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Charles Clermont-Ganneau, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. CH.-V. LANGLOIS, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président annonce la mort de M. Ernest Chantre, correspondant de l'Académie, à Écully (Rhône), et donne lecture, au nom de M. le comte François Delaborde, de l'allocution suivante :

J'ai le profond regret, Messieurs, d'avoir à vous annoncer la mort de notre correspondant M. Ernest Chantre, de Lyon, après plus de quatre-vingts ans d'une existence consacrée à l'étude jusqu'à ses derniers jours. Il était de ceux qui, séduits par l'attraction du plus lointain passé, s'y plongent hardiment jusqu'aux limites des ténèbres primitives. Il se mouvait aisément dans ces époques où la préhistoire confine aux sciences naturelles. C'était d'ailleurs par celles-ci qu'il avait débuté. Il avait même été le collaborateur du Dr Lortet dans l'organisation du Museum des sciences naturelles de Lyon dont il devint plus tard le directeur et, si je ne me trompe, ses premières recherches portèrent sur la constitution géologique de la région lyonnaise et sur les traces de l'époque glaciaire dans le bassin du Rhône moyen, sujet sur lequel il revint plus d'une fois au cours de sa longue carrière. De la géologie à l'archéologie, il a tout sondé ; mais c'est l'homme surtout qu'il a étudié, et l'anthropologie comme la paléoethnologie lui doivent beaucoup.

« Il m'est impossible d'énumérer tous ses ouvrages. Ils témoignent d'un immense labeur et constituent un ensemble imposant de recherches géologico-archéologiques sur l'industrie et les mœurs des hommes antérieurs à l'histoire en même temps qu'une vaste enquête anthropologique dont Ernest Chantre avait recueilli les éléments dans de nombreux voyages qui, du bassin du Rhône et des Alpes de Savoie et du Dauphiné, se sont étendus jusqu'au Caucase, jusqu'en Arménie, en Égypte, et enfin dans l'Afrique du Nord. De celui-ci sortit une de ses dernières et plus importantes publications : les *Recherches anthropologiques dans la Berbérie Orientale, Tripolitaine, Tunisie, Algé-*

rie, qu'il fit paraître en 1913 en collaboration avec M. Bertholon.

« Du reste, il y avait déjà longtemps que ses grands ouvrages sur les âges du bronze et du fer dans la vallée du Rhône lui avaient conquis, et cela dès 1876, une réputation universelle. Les travaux qu'il avait publiés depuis lors, remplis de faits nouveaux et éclairés d'illustrations extrêmement instructives faites sur des dessins ou des photographies de l'auteur, sont de ceux qui ont exercé le plus d'influence sur les études dont il était à la fois l'un des doyens et l'un des maîtres. Jusqu'au bout, il ne cessa de donner l'exemple du travail. Sa perte ne sera pas moins ressentie à l'étranger qu'en France. »

Le Ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à faire choix d'un de ses membres pour remplacer M. Morel-Fatio au Conseil de perfectionnement de l'École Nationale des Chartes.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

M. Pierre Paris fait savoir que le *Centro histórico* de Madrid a pris l'initiative d'une cérémonie publique pour honorer la mémoire de M. Morel-Fatio. Il demande à l'Académie si elle ne jugerait pas convenable d'y être représentée.

La Compagnie décide qu'elle se fera représenter et désigne à cet effet MM. Pierre Paris lui-même et Menéndez Pidal, correspondant à Madrid.

Dans une autre lettre, M. Pierre Paris rend compte en ces termes des fouilles entreprises par l'École des Hautes Études Hispaniques aux environs d'Alcañiz :

« Après avoir fouillé au printemps la station néolithique du *Cabezo del Cuervo*, ainsi que j'en ai informé l'Académie, nous nous sommes attaqués à une œuvre plus importante, le déblaiement du *Taratrato*, colline rocheuse terminée en plateau oblong, située à 14 kilomètres d'Alcañiz, à droite de la route qui conduit de cette petite ville à Hijar. L'emplacement avait été reconnu par M. Bardaviu qui y avait recueilli quelques tessons ibériques. Il y avait là en effet un petit hameau très modeste dont nous avons été assez heureux pour remettre au jour les ruines, assez bien conservées sous un amas de terres, de briques calcinées, de

charbons et de cendres. La plupart des murs sont encore debout, plus ou moins maltraités, sur une hauteur de plus de deux mètres. Nous avons pu déblayer en un mois à peu près les trois quarts du plateau, et il est possible maintenant de circuler dans les rues et ruelles, pénétrer dans les maisons, lever le plan détaillé du village, et faire toutes les observations utiles sur l'architecture de l'habitat et ses dispositions.

« Le Taratrato a été la proie d'un violent incendie, et il est probable que le feu y fut mis par des envahisseurs après la fuite des habitants qui eurent le temps d'emporter leurs objets les plus précieux, car ils ne laissèrent derrière eux que leurs auges de pierre, leurs moulins à mains, leurs mortiers et leurs pilons, de rares pots, cruches et vases d'argile, toute leur vaisselle céramique cassée, avec un nombre considérable de ce qu'on appelle, sans que le nom soit pleinement justifié, des poids de tisserands, *pesos de telar*. Mais ce qui reste suffit à prouver que le hameau qui se cache sous le nom traditionnel de Taratrato n'est pas néolithique, mais absolument et exclusivement ibérique, d'époque très reculée. La civilisation que révèlent la construction barbare des murs, l'aspect primitif des ustensiles retrouvés, et surtout la simplicité de la poterie, où le décor peint, assez rare, est purement géométrique, est assurément antérieure à celle de Numance au moment de la conquête romaine, et à plus forte raison à celle d'Elche. Une fibule à arbalète, le seul bijou retrouvé jusqu'à présent nous ramène au second âge du fer. D'autre part l'incendie a certainement détruit le hameau assez longtemps avant la conquête romaine, bien que j'aie recueilli à la surface du sol, avant les fouilles, deux tout petits fragments de *barro saguntino*.

« C'est l'obscurité même, la pauvreté, la rudesse et l'antiquité du Taratrato, aussi bien que son caractère purement ibérique, qui donnent leur principal intérêt à nos découvertes.

« Les jours très courts, le froid devenu assez vif sur cette haute terre aragonaise nous ont obligés à interrompre les travaux après un mois. Notre intention est de revenir au Taratrato au printemps prochain pour en achever le déblaiement, ce qui ne demandera que quelques jours, et, grâce à la subvention de l'Académie, que nous sommes loin d'avoir épuisée, nous nous attaque-

rons ensuite à une troisième station voisine, dont nous attendons mieux encore, *Alcañiz el Viejo.* »

M. Pierre Montet adresse à M. le Secrétaire perpétuel un rapport sur la suite de ses fouilles à Byblos en 1924.

Le R. P. Delattre fait savoir qu'il a découvert à Carthage une nouvelle *area* chrétienne, et demande à l'Académie de l'aider à continuer les fouilles. — Renvoi à la Commission Piot.

M. Théophile Homolle analyse une lettre de M. Perdrizet, en date du 5, où sont exposés les résultats de la mission qu'il a accomplie en Syrie, à la demande de M. Virolleaud, Directeur des Antiquités, et grâce à une subvention de la Société française des fouilles archéologiques.

A Antioche même, il a dû ajourner les fouilles, qui étaient le but propre de son voyage, en raison des négociations nécessaires pour obtenir la libre disposition des terrains; mais il a prospecté et repéré sur un plan les lieux les plus favorables, et préparé des contrats, en vue de la campagne prochaine. Dans la ville, il a visité quelques collections privées, particulièrement riches en pierres gravées d'époque hellénistique, dont il rapporte les empreintes; il a copié ou photographié des inscriptions et des monuments figurés.

A défaut d'Antioche, M. Perdrizet a fouillé à Séleucie, durant près de trois semaines. Dans la ville haute, il a découvert deux temples, datant de la fondation de la ville, l'un ionique en marbre blanc, l'autre dorique en tuf, qu'une inscription votive du IIe siècle permet d'attribuer au Zeus et à l'Athèna de Macédoine; il a réuni les éléments essentiels d'une restauration. Dans la basse ville, région du port, outre des épitaphes d'officiers des légions et de la flotte de Misène, il a retrouvé et copié entièrement la belle inscription trouvée naguère par M. Chapot: celle-ci est relative aux constructions élevées en 524 par le comte d'Orient Ephrem, dont fait mention Malelas, l'historien d'Antioche.

Dans des courses d'un large rayon autour de la ville, on a découvert de magnifiques sépultures, en très bel état, dont le classement s'impose, et les carrières de tuf, d'où ont été extraits

les matériaux de Séleucie. Les antiquités recueillies ont été rapportées dans une maison de Kaboussich, qui pourra devenir le noyau d'un musée archéologique.

D'autres excursions dans le Djebel-Mousa, entre Antioche et Séleucie, ont eu pour résultat la découverte d'églises probablement arméniennes du IXe au XIe siècle.

A Alep, durant un séjour d'une semaine, visite des collections privées, et photographie des pièces les plus importantes entre autres deux têtes hittites de très grande importance.

De Hiérapolis, un grand bas-relief en basalte, représentant comme à Salahyiêh l'offrande de l'encens par un grand prêtre, a été rapporté dans la citadelle d'Alep, autre embryon de musée.

A Damas, examen des collections formées et classées au palais Azem par M. de Lorey, dont M. Perdrizet loue la très intelligente initiative ; étude de la mosaïque de Gérasa, en vue de sa publication prochaine.

Ce compte rendu hâtif, écrit sur le paquebot *Cordillière*, justifie la satisfaction du voyageur : le succès a dépassé, dit-il, ses espérances.

Il le doit, après sa propre activité et son flair archéologigue depuis longtemps éprouvé, au concours empressé et efficace qu'il a trouvé auprès du haut commissaire, général Weygand, et de tous les services, militaire, administratif, archéologique, comme des particuliers eux-mêmes. Il se loue grandement de l'intelligence et du zèle de M. Seyrig, mis à sa disposition par l'École d'Athènes et qu'il espère encore avoir pour collaborateur dans une œuvre si bien commencée.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. Paul MONCEAUX, son *Histoire de la littérature chrétienne*, publiée dans la collection Payot ;

au nom de MM. Vassel et Icard, les 3e et 4e articles de leurs *Inscriptions votives du temple de Tanit à Cartage* (extrait de la *Revue Tunisienne*, 1924),

et au nom de M. Tallgren, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé :



Collection Tovostine. Antiquités préhistoriques de Minoussinsk, conservées chez le docteur Karl Hedman, à Vasa (Helsingfors, 1917, fol.).

M. Antoine Thomas, président de la Commission de l'*Histoire littéraire*, présente le premier fascicule du tome XXXVI[e] de cette publication.

M. Omont dépose sur le bureau un exemplaire de la reproduction en phototypie des cartes et plans de villes, qui accompagnent, dans le ms. latin 4802 de la Bibliothèque nationale, le texte de la *Géographie de Ptolémée, traduction latine de Jacopo d'Angialo de Florence* (Paris, Catala Frères [1924], gr. in-4°, 6 pages et 75 planches).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1924

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de l'Académie pour remplacer M. Morel-Fatio au Conseil de perfectionnement de l'École nationale des Chartes.

M. Antoine Thomas est élu par 29 voix contre 1 à M. Blanchet, sur 30 votants.

L'Académie, à mains levées, fixe au vendredi 6 février, l'élection au fauteuil de M. Morel-Fatio. L'exposé des titres des candidats aura lieu le vendredi précédent 30 janvier.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie a élu correspondant étranger M. Herbert Allen Giles, à Cambridge,

et correspondants français, MM. Maurice Besnier, à Caen, Victor Leblond, à Beauvais, Gaston Wiet, à Hauteville (Ain) et Charles Appleton à Oullins.

M. François Thureau-Dangin communique au nom du R. P. Nasse, de la mission dominicaine de Mossoul, des photographies des bas-reliefs de Maltaï. Ces bas-reliefs, sculptés sur un pan de rocher, à l'entrée des montagnes de Kurdistan, par un roi d'Assyrie inconnu, ont été découverts en 1845 par Rouet, alors gérant du consulat de France à Mossoul, et publiés en 1867 par

Victor Place. Ils représentent une procession de sept dieux ou déesses, montés sur des animaux chimériques. Les observations et les photographies du R. P. Nasse permettent d'identifier ces divinités aux sept principales divinités de panthéon assyrien : *Assour*, le grand dieu des Assyriens, *Ninlil*, son épouse, *Enlil*, représentant l'ancienne triade suprême, *Sin*, le dieu de la lune, *Shamash*, le dieu du soleil, *Adad*, le dieu de la foudre, *Ishtar*, la déesse de la guerre.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, de la part du docteur V. Leblond, une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Un artiste beauvaisin au XVI[e] siècle : Nicolas le Prince verrier et tailleur d'images* (extrait de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*).

M. Antoine MEILLET fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Les langues du Monde*, publié par un groupe de linguistes sous sa direction et sous celle de M. Marcel Cohen.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

MM. Giles, Besnier, Leblond, Wiet et Appleton, élus correspondants dans la dernière séance, adressent à l'Académie leurs remerciements.

A propos de la correspondance, M. René DUSSAUD communique à l'Académie une lettre de M. Virolleaud, chef du Service des antiquités de Syrie, qui signale, de la part du capitaine Carbillet, la découverte à Souweida (Hauran) d'un grand linteau de pierre, long de 3 m. 20, portant une composition qui s'inspire de la légende du jugement de Pâris. S'appuyant sur certaines particularités, M. Dussaud explique que sous les noms grecs gravés au-dessus de chaque personnage : Zeus,

Héra, Athéna, Aphrodite et Eros, Hermès et Pâris, il faut entendre des ivinités locales. Ainsi Zeus figre Baalsamn, le dieu du ciel syrien, Héra représente Atargatis et Athéna la déesse Allat. Moins certainement on peut rapprocher Aphrodite de Siméa, la fille d'Atargatis, Hermès de Monimos et Pâris de Dusarès. Ce dernier rapprochement est fondé sur la comparaison avec la façade de Meshatta dont l'inspiration syrienne et l'époque relativement haute sont ainsi confirmées.

M. Gustave Fougères, au nom de la commission Piot, propose à l'Académie d'allouer au R. P. Delattre une subvention de deux mille francs, pour continuer les fouilles de Carthage. — Adopté.

M. Clément Huart donne lecture d'un rapport sur quelques documents arabes et byzantins donnés à l'Académie par M. de Lorey [1].

M. Meillet communique une note de M. P. Rivet sur les Mélanopolynésiens et les Australiens en Amérique [2].

M. Ferdinand Lot présente une observation.

M. Aimé Puech, au nom du R. P. Emereau, signale à l'Académie la découverte à Constantinople, au quartier d'Ak-Seraï (ancien *Forum Bovis*), de deux grandes plaques de marbre sculptées, dont l'intérêt réside surtout dans le motif iconographique qui les décore. Elles portent d'un côté le monogramme chrétien, avec losange et fleur de lis sur l'une, avec des rinceaux sur l'autre, et de l'autre côté, chacune un paon : sur l'une, ce paon boit dans un calice ; sur la seconde il tient la tête droite et vient de se désaltérer. M. Macridi-Bey a fait déjà placer ces plaques dans une des salles du Musée et se réserve de les publier. Les deux plaques décoraient sans doute une fontaine de l'ancien *Forum du Bœuf*, dont on ne possédait encore aucun vestige archéologique. M. Emereau se propose d'étudier plus en détail la signification symbolique du paon.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.



M. Émile Senart lit un rapport sur les fouilles entreprises à Balkh par M. Foucher, chef de la Mission archéologique en Afghanistan [1].

M. René Cagnat communique une note du R. P. Delattre sur un cimetière chrétien à ciel ouvert nouvellement découvert par lui à Carthage [2].

M. Maurice Roy annonce qu'il a retrouvé des documents inédits sur le château d'Anet à l'époque de la construction et de la décoration par Philibert de Lorme, de cette superbe demeure de Diane de Poitiers. Il montre que le gros œuvre du château était complètement terminé dès 1547, et analyse quelques-uns de ces marchés tirés de l'oubli, notamment ceux concernant les magnifiques lambris préparés par l'habile menuisier italien Sibecco de Carpi pour les appartements, les galeries, le cabinet du roi et la chapelle, des fragments de ces boiseries subsistent encore à l'École des Beaux-Arts et à Anet.

Le célèbre portail de l'entrée de la Cour d'honneur, si majestueusement couronné d'un grand cerf et de quatre chiens, possède maintenant son histoire complète. Elevé en 1552 il fut décoré de marbres que Philibert de Lorme avait achetée à Rouen au maître d'œuvre de la cathédrale et qui restaient sans doute du superbe tombeau de Louis de Brézé, sénéchal de Normandie, le mari de Diane. Nous apprenons aussi que le cerf et les chiens furent des dons royaux, Benoît Le Boucher les fondit à cire perdue à l'Arsenal même du roi, qu'enfin la confection de la curieuse horloge revient à Mathurin Benoist, « orlogeur du roi ». Philibert de Lorme accomplit son œuvre capitale d'Anet en dix années qui vont de 1545 à 1555.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR QUELQUES DOCUMENTS ARABES ET BYZANTINS PROVENANT DE SYRIE, PAR M. CL. HUART.

M. Eustache de Lorey, directeur de l'Institut français d'Archéologie et d'Art musulmans de Damas, a communiqué récemment à l'Académie des photographies ou des empreintes de quelques monuments arabes et byzantins. L'examen de ces documents m'a été confié par la Compagnie.

Les deux premiers sont des photographies de deux monnaies de la dynastie des Danichmendites, qui a régné en Cappadoce au XIIe siècle de notre ère. Pour compléter les indications de M. de Lorey, je me suis reporté à l'ouvrage qui fait autorité en la matière, celui que M. P. Casanova, professeur au Collège de France, a publié sous le titre de *Numismatique des Danichmendites* (extrait de la *Revue Numismatique*, 1894-1895-1896, Paris 1896). La comparaison avec d'autres monnaies de ces souverains permet de suppléer aisément aux lacunes du déchiffrement.

La première de ces monnaies de bronze, qui provient d'Alep, porte une légende grecque à restituer ainsi:

Ꝥ	[OMME]	ὁ,με
	ΛΗΚΙCΠ	λήκηςπ
	ACHCPΩ	άσης, Ρω
	MANI[AC]	μανίας
℞	KAIAN	καὶ 'Αν-
	[A]ΤΟΛΗ[C]	ατολῆς
	MAXAM	Μαχαμ-
	OATI[C]O	άτις

« Mohammed, roi de toute la Romanie et de l'Anatolie ». L'expression de Romanie désigne l'Asie Mineure, que les Persans et, à leur imitation, les anciens Ottomans appe-

laient *Roûm* « pays des Romains » par excellence, à raison des longues luttes, ou plutôt des éternelles razzias entreprises sur ce territoire sous le règne des khalifes abbassides.

A la dernière ligne du revers, le parallélisme des deux **O**, au commencement et à la fin, semble indiquer un ornement effacé, car les autres monnaies du même genre n'ont que la fin du nom de Moḥammed, [**MAXAM**]**ATIC** ou **ATHC**. La supposition d'une lecture **ΠO** qui serait l'abrégé de **ΠOEMICTHC** qui voudrait dire « conquérant », est invraisemblable ; ce ne pourrait être non plus une traduction grecque du mot arabe *ghâzi* qui signifie, non pas « conquérant », mais « celui qui pratique la razzia [dans un but religieux] », c'est-à-dire qui se livre à la guerre sainte, à la chasse aux esclaves.

L'attribution de cette monnaie à Mélik Moḥammed, qui a régné de 1134 à 1142 et avait succédé à son père Mélik Ghâzî (1084-1134), fils lui-même de Danichmend, fondateur de la dynastie, ancien maître d'école devenu brigand puis condottiere. Ce Danichmend s'était constitué une petite principauté comprenant Mélitène (Malaṭya), ainsi que Sébaste (Sîwâs) qui est restée la capitale de ces roitelets ; son fils Mélik Ghâzi avait étendu son territoire en s'emparant de Césarée (Qaïçariyyé) et du Pont (Djânîk). Cette monnaie doit être classée avec le 2e type de M. Casanova, *op. laud.*, p. 65.

La seconde monnaie porte la légende arabe suivante :

الملك العادل
نظام الدين ياغى پسان
بن ملك غازى
بن †

A l'avers, légende marginale :

[غاز]ى بن ملك دانشمند ضر ....

Dans un cercle perlé, dans le champ, le buste diadémé, à droite, du roi Nìzhâm-ed-din Yâghi-basan, auquel on donnait le titre de el-Mélik el-'Adil « le roi juste ». Rien à ajouter à la lecture. Yâghi-basan (écrit *pasan*) était un autre fils de Mélik Ghâzi, par conséquent frère du précédent, et a régné entre 1142 et 1164 environ (les dates ne sont pas sûres). A la lecture de la légende marginale il y a lieu de suppléer (*Mélik*) *Ghâzi.* Les dernières lettres *ḍr* sont probablement le commencement du mot arabe *ḍuriba* « a été frappé » fréquent en numismatique. Cette pièce ressemble au nº 9 de la planche III de l'ouvrage précité de M. Casanova, mais l'effigie est beaucoup plus grande.

Ces deux monnaies me semblent inédites.

Le troisième document est une photographie d'une inscription arabe de Saladin « trouvée dans la citadelle de Damas, au milieu des terres rapportées ». Elle ne figure pas dans la liste des inscriptions de Saladin dressée par M. Wiet dans la revue *Syria*, t. III, p. 307 suiv., M. de Lorey ayant établi que le texte de l'inscription trouvée par lui offre des différences sensibles avec la seule que cite M. Wiet à la même date.

1 جدد هذا البرج فى ايام
2 مو لا نا الملك النا صر صلا
3 ح ا لدنيا والدين ا بو المظفر
4 يوسف بن ايوب سنة اربع و سبعين و خمس مائة

Le texte a été bien traduit*: « A été réparée cette tour sous le règne de notre maître el-Mélik en-Nâçir, Çalâḥ-ed-dounyâ wa'd-dîn Abou'l- Mozhaffar Yoûsouf, fils d'Ayyoûb, en l'année 574. » Cette année de l'hégire, qui correspond à la période 1178-1179, a été marquée par un événement important. Au mois de dhou'l-qa'da, c'est-à-dire en avril, les Croisés attaquent Damas et pillent les environs.

Saladin, occupé ailleurs, envoie son neveu Farroukh-Châh les combattre.

Une bataille est livrée le 10 avril 1179 sous les murs de la ville ; les Croisés furent défaits, et Honfroy de Thoron, terreur des Musulmans, y périt [1]. L'inscription de la tour ne donne que l'année, non le mois de la reconstruction ; mais comme il s'est écoulé deux mois pleins entre la bataille et la fin de l'année musulmane 574, il se pourrait que les réparations aient été ordonnées par Farroukh-Châh à la suite du danger que la ville avait couru.

Le quatrième document envoyé par M. de Lorey renferme le déchiffrement d'un fragment de sceau byzantin et d'un sceau en plomb du xe ou du xie siècle, qui a été soumis à l'examen de M. Adrien Blanchet

Le premier de ces objets présente au droit une moitié de croix à deux branches, au pied orné de deux rameaux, élevée sur trois degrés ; légende circulaire : + KЄ ROHΘ (ει τῷ σῷ δούλῳ.) où R = B. Au revers, légende en cinq lignes :

(AI)ΛIX
(ΠPE)CRYT(ЄPOC)
(ΛAω)ΔIK
(EIA)CΓΛ
(IRA)Nω

où R = B. La lecture πρεσβύτερος est une correction de M. Blanchet. On ne connaît aucun sceau au nom d'Élie de Laodicée ad Libanum ; dans ses *Mélanges d'archéologie byzantine*, M. Schlumberger cite bien un Élie, métropolite de Laodicée, mais il s'agit de Laodicée de Phrygie. La lettre Γ pourrait être la sigle de γύρῳ, qui correspondrait au latin *ad*.

1. Ibn-el-Athîr, *Chronicon*, éd. Tornberg, t. XI, p. 299 = *Histor. or. des Croisades*, t. I, p. 634 ; Reinaud, dans la *Bibliothèque des Croisades*, t. IV p. 181. Détails dans Abou-Châma, *Hist. or. des Croisades*, t. IV, p. 195.

Le second est un sceau en plomb bien conservé offrant au droit un buste de saint Démétrius nimbé, une lance dans la main droite et un bouclier sur le bras gauche. La légende placée dans les cantons, est divisée en deux ; à gauche, ΔΙΜΙ, à droite ΤΡΙΟ. Au revers, légende en quatre lignes :

+ΚЄ(RO)
HΘЄICV
MЄωNCω
OIKET(η)

Quant à ce dernier mot, qui signifie « serviteur », on en connaît des exemples dont quelques-uns ont été cités par M. Schlumberger dans sa *Sigillographie*, p. 44, n°s 4 et 5.

D'après le style de l'effigie et des caractères, ce sceau doit dater du xe ou du xie siècle : on peut, en effet, le rapprocher d'un autre sceau publié par M. Schlumberger (n° 50, p. 227) portant également l'effigie de saint Démétrius et daté du règne de Basile le Bulgaroctone (995-1025).

LES MÉLANÉSO-POLYNÉSIENS ET LES AUSTRALIENS EN AMÉRIQUE

PAR P. RIVET.

Jusqu'ici, tous les efforts pour établir un lien entre les langues américaines et les langues de l'ancien monde ont échoué, sauf en ce qui concerne l'Eskimo, dont la parenté avec le groupe ouralo-altaïque est très probable, sinon certaine [1].

Devant cet insuccès persistant, on pouvait craindre que les langues américaines n'eussent perdu toute trace de leur lointaine origine, au cours de leur longue évolution indé-

1. Sauvageot (Aurélien), *Eskimo et Ouralien*. Journal de la Société des Américanistes de Paris, nouv. série, t. XVI, 1924, p. 279-316.

pendante. Il n'en est heureusement pas ainsi. Un groupe linguistique nord-américain et un groupe sud-américain peuvent être rattachés respectivement à la famille mélanéso-polynésienne et à la famille australienne.

Le premier groupe, connu sous le nom de groupe Hoka, compte un grand nombre de tribus qui s'échelonnent, avec quelques solutions de continuité, le long de la côte du Pacifique, depuis le sud de l'Orégon jusqu'à l'isthme de Tehuantepec, sur 27 degrés de latitude environ (entre les 43e et 16e).

Voici quelques exemples pris parmi les 140 rapprochements lexicographiques que j'ai pu noter entre le Hoka et le Mélanéso-Polynésien [1] :

	Mélanéso-Polynésien.	Hoka.
arbre, bois, feu,	*ahi*, *ahe ai*, *gai*,	*ai*, *ahi*, *hai*,
bouche,	*haha*, *aha*, *vaha*, *wa*,	*aha*, *ha*, *awa*,
canot, rame,	*galu*, *valuha*,	*kwálho*, *baluha*,
celui-là,	*na*,	*na*,
chanter,	*himene*,	*ihmin*,
été,	*hora*,	*hurá-o*,
grand,	*matoi*,	*mato*,
dent,	*niho*, *nyo*,	*yo*,
femme,	*wahine*,	*huagen*,
homme,	*tama*,	*tama*,
homme,	*opa*,	*ŭpā'*,
moi,	*inya*,	*inyau*, *nyaa*,
lune,	*hura*, *ola*,	*hŭllá*, *halá*,
mer,	*tasi*,	*tasi*, eau,

1. Ce chiffre est impressionnant si l'on tient compte de ce fait que les vocabulaires comparés mélanéso-polynésiens dont je me suis servi ne comportent pas plus de 160 mots : Codrington (R.H.). *The melanesian languages*. Oxford, 1885 ; Ray (Sidney H.) *The polynesian languages in Melanesia*. Anthropos. St.-Gabriel-Mödling, t. XIV-XV, 1919-1920. p. 46-96.

nez,	*ihu*,	*ihu*,
aile,	*varu*,	*ūwalū*,
sel,	*asi*,	*sí*, *athi*,
soleil,	*laa*, *lā*,	*alla*, *ala*, *la*,
tête,	*upoko*,	*epok*,
toi,	*ma*, *mu*, *me*,	*maa*, *ma*, *mo*, *mi*,
voir,	*kutea*, *kite*, *kita*,	*kūθa*.

Le second groupe, connu par les américanistes sous le nom de groupe Tšon, comprend les Indiens appelés communément Patagons, avec leur branche fuégienne : les Ona.

Ses affinités avec l'Australien ressortent des quelques exemples suivants, prélevés sur une liste de 70 concordances du même ordre [1] :

	Australien.	Tšon.
bois, feu,	*ula*, (*w*)*ula*,	*ol*, *hul*,
cuisse,	*tana*, *tena*,	*tanin*,
cheveu,	*álun*, *yal*,	*aal*,
cheveu,	*chick*,	*tsek*,
dent,	*yorra*, *yarra*, *era*,	*orr*, *horr*,
eau,	*kuŋ*, *kuno*, *kūnū*,	*kon*, *kono*,
eau,	*kallan*,	*karra*,
excrément,	*gāniŋ*, *guna*, *gunoŋ*,	*ganun*,
feu,	*kala*, *kalla*,	*kar*, braise,
feu,	*makka*,	*maka*,
kangourou,	*kula*, *kurĕ*, *kore*,	*gol*, *gōln*, *gōlen*, puma,
homme,	*nonga*, *nungar*,	*nooken*, *nuken*, *nuka*,

1. Le vocabulaire comparé australien dont je me suis servi ne comporte que 44 mots, chaque mot étant exprimé souvent d'ailleurs par plusieurs radicaux : Schmidt (Wilh. P.), *Die Gliederung der australischen Sprachen*. Anthropos. St.-Gabriel-Mödling, t. VII, 1912, p. 230-251, 463-497, 1014-1048 ; t. VIII, 1913, p. 526-554 ; t. IX, 1914, p. 980-1018 ; t. XII-XIII, 1917-1918, p. 437-493, 747-817.

langue,	*tale*, *t'ali*, *útala*,	*táal*, *tal*, *táre*,
lune,	*mana*, *menian*,	*amania*,
main,	*mar*, *măra*,	*marr*, *mar*,
nez,	*oro*, *orro*, *woro*, *wuru*,	*or*, *hor*, *orr'e*, *urr*,
oreille,	*yuri*,	*your*, *ouïe*,
os,	*ko*, *óko*,	*ko*, *kóo*,
os,	*gulu*, *gulura*,	*kolula*,
pied,	*o-kal*,	*kel*,
pierre,	*duruk*,	*druka*,
pierre,	*yārul*,	*yiarr*,
poitrine,	*ammu*,	*'jam*, *omen*,
poitrine,	*ooko*,	*okü*,
poumons,	*noldag*. estomac, *kunda*, sein,	*golta*,
sang,	*guara*, *gwaro*,	*wuar*, *huaarr*.

Il est à noter que le Tšon possède les rares mots communs à la presque totalité des dialectes australiens, qui sont, comme l'on sait, profondément différenciés.

Les deux vocabulaires comparatifs que j'ai établis montrent que les mots que le Hoka et le Tšon ont conservés respectivement du Mélanéso-Polynésien et de l'Australien sont à peine altérés. C'est là un fait surprenant si l'on songe au temps considérable qui s'est écoulé depuis que ces deux langues se sont séparées du tronc originel. Il apporte la preuve qu'une langue peut évoluer parfois avec une extrême lenteur, cette stabilité étant sans doute liée à la stabilité de la civilisation du peuple qui la parle. Les deux groupes indigènes, qui nous en offrent un si frappant exemple, sont en effet parmi les tribus américaines qui ont le moins changé au cours des âges.

*
* *

La présence de tribus parlant le Mélanéso-Polynésien et l'Australien en Amérique est un fait qui ne surprendra ni les

archéologues, ni les ethnographes, ni les anthropologues. Les uns et les autres ont, en effet, produit maints arguments en faveur de ces migrations, et la linguistique ne fait qu'apporter à l'appui de leur thèse une preuve décisive.

En 1909, reprenant une idée autrefois émise par ten Kate et par de Quatrefages, j'ai démontré que, par leurs caractères ostéologiques, les anciens habitants de la partie méridionale de la péninsule californienne et la race sud-américaine, dite race de Lagoa Santa, présentaient des affinités très nettes avec la race hypsisténocéphale de Mélanésie[1], et cette thèse a été entièrement confirmée récemment par R. Verneau[2].

De leur côté, Graebner[3], E. Nordenskiöld[4] et le Père Schmidt[5] ont signalé les similitudes remarquables qui existent entre les civilisations américaines et mélanéso-polynésiennes. Sans prétendre donner la liste complète des faits qui méritent, à mon avis, d'être retenus, je citerai le hamac, le poncho, les masques de danse, les instruments à battre les écorces textiles, les kipu, les ponts de liane suspendus, le propulseur de flèches, la sarbacane, l'arc à balle, la massue de pierre en forme d'étoile, les têtes-trophées, la flûte de Pan, le tambour à signal, la teinture ikatten, la cérémonie du potlach, la coutume des mutilations digitales en signe de deuil, etc....

L'anthropologie et l'ethnographie attribuent donc aux

1. Rivet (P.), *Recherches anthropologiques sur la Basse-Californie*. Journal de la Société des Américanistes de Paris, nouv. série, t. VI, 1909, p. 147-253.

2. Verneau (R.), *Crânes d'Indiens de la Colombie. L'élément Papoua en Amérique*. L'Anthropologie. Paris, t. XXXIV, 1924, p. 353-386.

3. Graebner (F.), *Die melanesische Bogenkultur und ihre Verwandten*. Anthropos. St.- Gabriel-Mödling, t. IV, 1909, p. 726-780, 998-1032.

4. Nordenskiöld (Erland), *Une contribution à la connaissance de l'anthropogéographie de l'Amérique*. Journal de la Société des Américanistes de Paris, nouv. série, t. IX, 1912, p. 19-25.

5. Schmidt (P. W.), *Kulturkreise und Kulturschichten in Südamerika*. Zeitschrift für Ethnologie. Berlin, t. XLV, 1913, p. 1014-1124.

Mélanésiens un domaine beaucoup plus étendu que ne permet de le faire actuellement la linguistique, mais il est possible, sinon probable, que le groupe Hoka pourra être rattaché à un groupe sud-américain, ce qui rétablirait une concordance absolue entre les résultats des trois disciplines. Il est en tous cas remarquable que la langue mélanéso-polynésienne se soit précisément maintenue dans la région où le type ethnique mélanésien est resté le plus pur, en Californie.

En ce qui concerne la présence des Australiens en Amérique, on retrouve les mêmes ordres de faits.

Verneau [1] a signalé la présence chez les Patagons d'un type ethnique platy-brachycéphale, qui est nettement australoïde, et récemment, au Congrès international des Américanistes de Göteborg, Lebzelter a présenté un crâne Ona, encore plus caractérisé à ce point de vue.

Graebner [2] et le Père Schmidt [3] ont de leur côté insisté sur les caractères australiens de la civilisation fuégienne : il y a lieu de mentionner notamment les manteaux de peau, les huttes en forme de ruches, la technique du tressage au cordon.

Cette remarquable concordance des données de l'anthropologie, de l'ethnographie et de la linguistique, dont j'ai déjà signalé d'autres exemples en Amérique [4], montre que, partout où le brassage des peuples n'a pas été trop intense, la solidarité des caractères physiques, ethnographiques et linguistiques peut être mise en lumière et, en tout cas, mérite d'être recherchée.

La date à laquelle les Australiens et les Mélanésiens sont arrivés en Amérique ne peut être naturellement fixée

1. Verneau (R.), *Les anciens Patagons*, Monaco, 1903.
2. Graebner, *op. cit.*
3. Schmidt, *op. cit.*
4. Rivet (P.), *Aires de civilisation, aires linguistiques, aires anthropologiques*. L'Anthropologie, Paris, t. XXXI, 1921, p. 118-119.

avec précision. On peut affirmer toutefois qu'elle est très ancienne. L'archéologie montre en effet que certains des éléments culturels, dont l'origine mélanésienne semble bien démontrée (le propulseur et les têtes-trophées), apparaissent dès les horizons les plus anciens de la civilisation du littoral péruvien. Les données anthropologiques conduisent à la même conclusion. En effet, si le squelette a conservé des caractères qui permettent de mettre en évidence la présence d'éléments mélanésiens ou australiens dans certaines tribus indiennes, les caractères extérieurs (couleur de la peau, aspect des cheveux, etc...) n'en ont pas gardé de traces appréciables. Lorsque les Européens sont arrivés en Amérique, cette uniformisation d'aspect des tribus américaines était déjà réalisée sous la double influence du milieu et du métissage (cette dernière ayant été certainement la plus efficace) ; or, il a fallu, sans aucun doute, de nombreux siècles pour que ce résultat soit atteint.

La migration australienne a dû précéder la migration mélanéso-polynésienne. En effet, il y a tout lieu de supposer qu'elle a emprunté la voie des îles pour atteindre l'Amérique et cette voie n'était libre qu'avant l'occupation de ces îles par les Mélanéso-Polynésiens.

Si extraordinaires que puissent nous paraître ces immenses migrations maritimes effectuées par un peuple aussi primitif que les Australiens, il faut les accepter devant les faits qui en attestent la réalité. De l'avis des géologues, la disparition du continent plus ou moins continu, qui a pu exister entre l'Amérique et l'Australie, remonte à une époque bien antérieure à celle où l'homme a fait son apparition.

Les résultats que je viens d'exposer posent d'ailleurs toute une série de problèmes que je ne puis songer à exposer et, à plus forte raison, à résoudre dans cette courte note.

Le point essentiel est que le cercle qui entourait l'Amérique est brisé en deux points, que l'isolement des indigènes du

Nouveau Monde est rompu et qu'un des coins du voile qui couvrait le mystère de leur origine est soulevé. Le fait que l'Amérique se révèle si conservatrice au point de vue linguistique autorise toutes les espérances.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN AFGHANISTAN PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1924, PAR M. ÉMILE SENART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

M. R. Cagnat a reçu de M. Foucher, le chef de la délégation archéologique en Afghanistan, un rapport sommaire, qu'il a bien voulu me communiquer, sur ses premières prospections archéologiques à Balch, le terrain de Bactres antique. L'Académie a attribué à cette lourde mais nécessaire entreprise de libérales subventions que le change très onéreux a malheureusement réduites dans de fâcheuses proportions. Notre missionnaire a tenu à soumettre à l'Académie un aperçu du travail qu'il a accompli sur ce site si célèbre et jusqu'ici si mal connu, au cours du premier semestre de l'année 1924, et exactement du 28 janvier au 3 juillet.

Ses impressions sur un terrain qui a priori paraissait tant promettre ne sont pas aussi immédiatement encourageantes qu'on le souhaiterait. Ce qui paraît en effet, caractéristique au moins pour les couches superficielles, c'est l'absence de pierre. Il semble que, de vieille date, et malgré le voisinage de la région montagneuse riche en matériaux durables, les constructions y étaient élevées en briques crues ou en pisé, à la façon des habitations modernes. Les invasions qui ont successivement bouleversé la région ont eu beau jeu à réduire en poudre un passé trop fragile, ou, en tous cas, à enterrer sous des couches de débris formidables ce que le sous-sol antique doit recéler encore de débris précieux.

Je ne puis mieux faire que d'emprunter un certain nombre de passages au rapport de M. Foucher. Je suis assuré que l'Académie accueillera avec intérêt quelques précisions depuis si longtemps attendues sur un emplacement auquel sont liés tant de souvenirs illustres, étape de tant de migrations, plaque tournante des anciennes voies commerciales entre l'Occident et l'Orient, poste avancé de l'hellénisme, de l'Inde et de la Chine.

Tout dernièrement me sont parvenues, envoyées par M. Hackin, plusieurs photographies qui serviront utilement d'illustration aux explications que j'emprunte à M. Foucher.

Les restes superficiels de Bactres, nous dit-il, se divisent, à première vue, en trois catégories : 1° quelques édifices musulmans, encore en partie debout, qui datent de l'époque des Timourides et feront l'affaire d'un architecte spécialiste de l'art de l'Islam ; 2° nombre de vastes tertres terreux, jonchés de briques modernes et recouvrant probablement des débris de tout âge ; 3° enfin, dispersés autour des murs de la ville, une demi-douzaine de grands *stupa* bouddhiques. qui nous reportent à une date en tout cas antérieure au VIIe siècle de notre ère.

Construits en grosses briques crues, ce ne sont plus guère que de hauts monceaux d'argile grise, rongés et ravinés par les pluies au point d'être devenus presque méconnaissables. Seul, l'un d'entre eux, dit le Tope-é-Roustam (du nom du héros légendaire de l'Iran) a gardé sa désignation correcte de « tope », sa forme vaguement arrondie, et, perçant çà et là sous les éboulis, quelques spécimens de grandes briques cuites ($0^m 55 \times 0,29 \times 0,08$). Comme il semble en outre, qu'il soit mentionné dans les « mémoires » du pèlerin chinois Hiuan-tsang, nous ne pouvions manquer de le choisir comme sujet de notre première expérience.

Nous avons ainsi successivement dégagé : 1° une base quadrangulaire à redans, flanquée d'un escalier à chaque point

cardinal et mesurant environ 54 m de côté sur 9 m de hauteur ; 2° deux secteurs de la base moulurée d'un tambour cylindrique en briques cuites, jadis orné de 28 pilastres (43 m de diamètre) ; 3° un fragment d'un autre tambour en briques crues revêtues de mortier, sous lequel on avait enterré le premier après sa destruction partielle. Je ne parle ici que pour mémoire des galeries qui sillonnent cet énorme massif artificiel et des quatre chambres souterraines voûtées qui y avaient été aménagées. Au total nous possédons les éléments nécessaires pour établir, je l'espère, un plan et une description assez détaillés du monument avec une esquisse historique de ses transformations successives.

En dépit de toutes nos recherches, nous n'avons exhumé outre quelques monnaies koushânes, sassanides ou timourides, et parmi de nombreux débris informes de plâtras — que trois fragments de palmettes en mortier de chaux, appartenant selon toute apparence aux chapiteaux des pilastres ; le moins qu'on puisse penser est que la décoration des *stupa* était extrêmement simplifiée. Tel est souvent le cas, même dans le Nord-Ouest de l'Inde, quand il s'agit d'un monument de grandes dimensions : mais alors il est généralement entouré d'édicules du même style qui, eux, sont couverts d'une profusion de bas-reliefs ou d'images.

L'Arg. — La longue prolongation du déblaiement du *Tope-é-Roustam* a laissé tout le temps d'examiner à loisir les nombreux tumuli enclos dans les 12 kilomètres d'enceinte du Balkh ancien et moderne. Dès le début, l'attention est naturellement attirée par l'éminence du Bālā-Hissar qui n'a pas moins de trois kilomètres de tour et que domine encore, au Sud, l'espèce de grand bastion triangulaire de la citadelle (persan : *Arg* ; latin *arx* ; grec : Ἄκρα). C'est là, en effet, qu'avant les invasions des Barbares les dynastes grecs et les satrapes persans ont dû avoir leur résidence

Le seul procédé par lequel nous puissions nous renseigner sur le contenu de l'*Arg* est évidemment d'y pratiquer des sortes de coupes, et il faudra que ces dernières soient extrêmement profondes pour atteindre les couches vraiment anciennes. Le plus sage a donc paru d'y pénétrer du dehors par les brèches de la haute muraille moderne en briques cuites qui, de toutes parts, l'enserre. Par malheur les premières constatations n'ont pas été des plus encourageantes. La croûte enlevée, nous avons aussitôt mis à nu aux deux endroits attaqués et sur une hauteur de 6 à 8 mètres, la farce terreuse de l'énorme pâté : la seule différence qu'il nous ait été donné de constater est que, du côté du Nord, la terre est apparue toute striée par des couches de cendres, tandis qu'au Sud-Est elle était criblée de gros charbons. Je laisse à juger de quel côté le pronostic est pire.

Il serait d'ailleurs trop tôt pour rien affirmer, car ces fouilles n'ont commencé que le 13 avril pour s'arrêter le 3 juillet et le jeûne du Ramazān, puis l'aggravation rapide de la chaleur ont été cause que nous n'avons pu obtenir des coolies qu'une demi-journée de travail, de 7 heures à midi. Aussi ne sommes-nous encore descendus, sous une hauteur de 1 à 3 mètres de déblais, qu'au premier, ou plutôt au dernier étage des édifices enfouis. Ceux-ci nous présentent des restes de murailles assez bien bâties en briques cuites, de forme plate et carrée et recouvertes par endroits de plusieurs couches successives d'enduits en plâtre, ce qui est l'indice d'une longue période d'habitation. Leur distribution comporte, selon les lieux, des portes d'entrée, des chambres ornées de niches, un hammam, un escalier souterrain, des sortes de casemates, des égouts pour l'écoulement des eaux, etc. ; mais toutes ces constructions et les fragments de décorations en stuc peint ou en faïence vernissée qui ont été retrouvés ne semblent nous reporter qu'au Balkh des Timourides (XVe siècle). Les débris de ceux qui furent détruits au XIIIe siècle par Tchenguis-Khân, au VIIIe

par les Arabes, au ve par les Huns blancs et, dès avant notre ère par les Koushâns et les Scythes doivent dormir encore par-dessous. C'est assez dire à quel niveau nous pouvons espérer rencontrer le Bactres des successeurs d'Alexandre et des Achéménides.

Il va, d'ailleurs, de soi que les fouilles ne feront que croître en intérêt à mesure que nous aborderons des couches de plus en plus profondes. Or, c'est ce que le prochain automne et la descente annuelle des montagnards Hazarch dans la plaine, où ils s'emploient comme terrassiers, va me permettre de faire, en même temps que M. J. Hackin tentera sa chance dans les tumuli de Bālā-Hissar, car nous jouirons alors d'une bonne saison, en même temps que nous disposerons d'une main-d'œuvre abondante. Il ne fait pas de doute que des recherches exhaustives, à condition d'y consacrer beaucoup de temps et d'argent, finiraient par extraires des objets intéressants de ces énormes accumulations de terres rapportées.

Ces recherches se poursuivent en ce moment même. Menées avec la sagacité ingénieuse que nous connaissons à M. Foucher et avec une énergie inflexible à laquelle je suis heureux de rendre un hommage public, elles méritent sûrement notre plus cordial encouragement et sont assurées de nos chaleureuses sympathies.

NOUVELLE DÉCOUVERTE D'UNE *AREA* CHRÉTIENNE, A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

A la limite nord-est de la commune de Carthage, sur un terrain situé à gauche en bordure du chemin de Sainte-Monique à la Marsa, vis-à-vis de Bou-Khris [1], dès sondages

1. On a trouvé dans le terrain de Bou-Khris deux sarcophages chrétiens. Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. XXVIII.

heureux m'ont fait découvrir un intéressant cimetière chrétien.

L'endroit que nous explorons et qui doit, dans un avenir prochain [1], être compris dans l'élargissement de la route dont les bornes sont déjà posées, est situé à peu près à égale distance *d'une part*, du plateau de *Mcidfa* sur lequel j'ai découvert en 1906, les ruines de la *Basilica Majorum* [2] et recueilli les précieux débris de l'inscription de sainte Perpétue et de sainte Félicité : HIC SVNT MARTYRES... et *d'autre part*, du *Koudiat-Zâteur* où furent trouvées aussi, à diverses époques, des antiquités chrétiennes [3] et en particulier le 29 décembre 1915, le très riche tombeau d'une chrétienne avec son splendide vêtement tout tissu d'or et sa parure formée de bijoux en or massif rehaussé de pierres précieuses [4].

L'endroit en question dont je pouvais disposer librement méritait d'être exploré.

Les premiers sondages nous firent découvrir des tombes intactes qui avaient disparu depuis sans doute des siècles sous une couche de terre entraînée par les grandes pluies d'orage.

A moins d'un mètre de profondeur, nous avons retrouvé les tombes telles qu'elles se voyaient jadis au-dessus du sol.

Une vingtaine de tombes ont été dégagées jusqu'à ce jour, sans parler des simples fosses creusées dans la terre et dépourvues de monument extérieur.

Nous sommes bien ici sur l'emplacement d'un cimetière à ciel ouvert.

Les tombes extérieures ont la forme de caisson rectan-

1. C'est ce qui m'a déterminé à entreprendre des fouilles dans cet endroit, car la route une fois élargie ne permettra plus d'y faire des recherches.

2. Fouilles de 1906 à 1908. Cf. *Comptes rendus de l'Académie.*

3. Cf. *Bull. arch.*, 1903, p. IX.

4. Cf. *Comptes rendus de l'Académie*, 1916, p. 150, note.

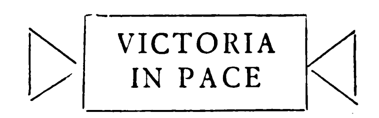
gulaire ayant beaucoup de ressemblance avec les tombes arabes actuelles. Elles mesurent 1 m 50 de longueur et 0 m 80 de largeur. Elles sont constituées par une maçonnerie qui émergeait du sol sur une hauteur de 0 m 20 environ, ce que l'on reconnaît par la partie revêtue d'un enduit. Le reste de la maçonnerie s'enfonçait dans le sol à la profondeur d'un demi-mètre environ, servant de fondement à la tombe extérieure et faisant corps avec elle.

Cette tombe extérieure porte, au milieu de la face supérieure, l'épitaphe posée à plat. La plaque de marbre ou de pierre, de dimension moyenne, pénètre aux deux extrémités, sous la maçonnerie qui se relève à angle droit, en sorte que le caisson, qui n'a que 0 m 20 de hauteur au milieu, atteint 0 m 30 à 0 m 35 aux deux bouts. Cette double surélévation rectangulaire dans laquelle était engagée la dalle funéraire donnait au scellement plus de solidité. La coupe longitudinale et verticale d'une de ces tombes offre donc la forme d'un rectangle, avec échancrure à angle droit au milieu.

L'épitaphe occupe à peu près le tiers de la longueur totale du caisson. Il y a cependant des caissons dépourvus de cette double partie surélevée. L'épitaphe était alors fixée au niveau même de l'enduit, soit au milieu, soit à une des extrémités correspondant à la tête ou aux pieds du défunt. C'est ce que nous a révélé sur certains caissons l'empreinte d'une dalle qui a disparu et qui devait être l'épitaphe.

Voici d'abord les inscriptions que nous avons relevées sur deux des caissons à double partie saillante :

Sur une tablette de marbre blanc, longue de 0 m 71, haute de 0 m 28, l'épitaphe a été gravée dans un cadre à queue d'aronde.


VICTORIA
IN PACE

Haut. des lettres, 0 m 035. L'inscription se lisait dans le sens de la longueur de la tombe.

Sur une mince dalle de marbre gris foncé, haute de 0 m 44, large de 0 m 39, l'épitaphe se lisait au contraire dans le sens de la largeur de la tombe.

APASILIA
DVLCIS
IN PACE

Haut. des lettres, 0 m 10.

Voilà un nom qui sans doute apparaît pour la première fois en épigraphie chrétienne.

Deux caissons juxtaposés offrent une particularité digne d'être notée. A leur extrémité s'élevait une maçonnerie s'arrondissant en quart de sphère et chevauchant sur les deux tombes dont elle occupait presque toute la largeur. C'était une sorte de petit bassin demi-circulaire dont la partie intérieure, à parois verticales, mesurait 0 m 41 de longueur et 0 m 18 de largeur.

Au fond, sur une plaque de calcaire gris (saouân), se lisait une inscription qui semblait avoir été intentionnellement gravée pour les dimensions du bassin :

FORTVNATI
ANVS IN PAC

Haut. des lettres, 0 m 05.

A remarquer l'absence de E dans IN PACE. Si cette lettre eût été gravée, elle aurait été recouverte par la maçonnerie. Elle semble donc bien avoir été omise à dessein.

La plaque était solidement scellée par la maçonnerie qui s'élevait au-dessus. Nous ne pouvions songer à la laisser en place, car elle n'aurait pas tardé à être dérobée. Nous dûmes donc en faire l'extraction et nous pûmes constater

que cette dalle dépassait considérablement les dimensions du petit bassin.

Épaisse de 0 m 035, elle mesurait 0 m 68 de longueur. De forme irrégulière, elle mesure 0 m 32 dans sa partie la plus large et se termine d'un côté en pointe. Au revers, elle porte six lettres incomplètes, restes d'une inscription brisée. Le bas des trois premiers caractères manque et presque toute la hauteur des trois autres. Je crois cependant les avoir déchiffrés d'une façon certaine : IVL·VAL...

C'était le début d'une inscription gravée en lettres hautes de 0 m 12 environ.

Les tombes de ce cimetière sont assez rapprochées les unes des autres. Il y en a qui sont réunies par groupes de deux ou trois.

Aucune orientation générale dans leur disposition. Telle tombe est perpendiculaire à sa voisine, telle dans une direction oblique.

Mon confrère, le Père Châles, relève exactement la place de chaque tombe, afin de pouvoir établir un plan d'ensemble de ce cimetière chrétien à ciel ouvert, si bien conservé.

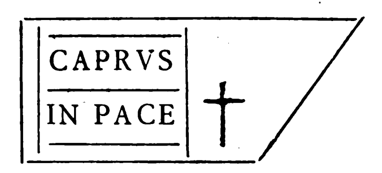
Si l'on creuse le sol au-dessous de la maçonnerie du caisson funéraire, on constate que le corps a été déposé en pleine terre ou dans une auge creusée à même la roche friable que l'on rencontre à peu de profondeur.

La terre qui a recouvert ces sépultures, amenée, comme je l'ai déjà dit plus haut, par les eaux de pluie, ne renferme aucun débris de lampes, ni d'autres poteries.

Voici encore quelques inscriptions exhumées de ce cimetière.

Au moment où j'écris ce rapport, nos ouvriers trouvent une épitaphe qui paraît avoir été simplement posée à plat sur une sépulture sans caisson. C'est une plaque de *kadel* rectangulaire d'un seul côté, longue de 0 m 62 à la partie supérieure et de 0 m 51 seulement à la partie inférieure. La hauteur est de 0 m 21.

Les deux lignes dont se compose le texte funéraire sont encadrées de traits rectilignes et à droite de l'encadrement, a été très régulièrement tracée une grande croix haute de 0 m 17.



Haut. des lettres, 0 m 065.

Voilà encore sans doute un nom qui n'était pas connu dans l'onomastique chrétienne.

La croix qui se voit dans cette épitaphe doit être antérieure de date à l'apparition du monogramme constantinien dans l'épigraphie funéraire chrétienne de Carthage.

Nous avions déjà trouvé la *croix* gravée sur une épitaphe de la *Basilica Majorum*. C'est à tort que j'ai hésité à l'y reconnaître, à cause de sa ressemblance avec un instrument de travail, marteau, hache ou hachette [1]. L'épitaphe de CAPRVS semble bien indiquer que c'est vraiment la croix qu'on a voulu représenter. Nous avons là deux exemples de l'usage de faire figurer la croix sur les plus anciennes tombes de Carthage.

Une autre plaque fut trouvée le 8 novembre, plantée debout dans le sol. C'est une mince tablette de marbre blanc, haute de 0 m 55 et large de 0 m 18. Elle porte dans la partie supérieure l'inscription suivante :

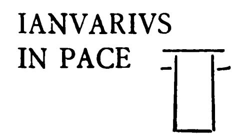
FAYSTI
NA IN
PACE

1. Cf. *Revue Tunisienne*, 1907, p. 415, n° 44, et *Comptes rendus de l'Académie*, 1907, p. 527, où cette épitaphe de GENEROSA est suivie de cinq autres appartenant assurément à la même époque que l'*area* explorée en ce moment.

Haut. des lettres, 0 m 035.

Sur une plaque de marbre blanc, longue de 0 m 30, haute de 0 m 18 :

IANVARIVS
IN PACE



Haut. des lettres, 0 m 035.

Après IN PACE, figure géométrique, rectangle haut de 0 m 075, et large de 0 m 05, dont la ligne supérieure se prolonge à droite et à gauche de 0 m 03. Un peu au-dessous de la partie qui déborde, trait parallèle de même longueur. On peut se demander si l'on n'a pas voulu représenter sommairement un vêtement, une tunique avec manches. Cette figure géométrique en rappelle assez bien la forme générale.

Januarius était peut-être un diacre de l'Église de Carthage.

Une dalle brisée (*saouân*) porte :

AVR*elius*?
IN PA*ce*

Haut. des lettres, 0 m 06.

Une autre de marbre blanc, épaisse de 0 m 015, haute de 0 m 30 et large de 0 m 19, renferme la formule assez rare CVMPACE

VICT/////
ETCVS·///////
CVM PACE

Haut. des lettres, 0 m 035. Elles sont accompagnées de traits encadrant les lignes. Au-dessous de l'inscription, se

voit une colombe tournée à droite vers une palme dressée sur un pied ou base triangulaire (haut. 0 m 11).

Enfin un autre fragment (*saouân*) haut de 0 m 03, long de 0 m 21, nous fournit peut-être encore un nom inédit.

DECORA

Haut. des lettres, 0 m 035.

La forme particulière des tombes, la dimension relativement petite des dalles funéraires, la simplicité et le laconisme du texte des épitaphes me portent à considérer, cette *area*. cet *hortus*, champ de repos des fidèles de Carthage, comme appartenant à la première période de cette illustre Église.

Ce cimetière, au point de vue archéologique, offre le précieux avantage de ne pas avoir été détruit et de n'avoir pas été recouvert de constructions postérieures.

Sous ce rapport, il me semble présenter un intérêt tout particulier.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Franz Cumont, les tomes I et III du *Catalogue des Manuscrits alchimiques grecs* publiés sous le patronage de l'Union Académique Internationale. Les deux volumes sont consacrés aux manuscrits de Paris, soigneusement décrits par M. Henri Lebègue, et aux manuscrits des Iles Britanniques, décrits par Me Dorothea Singer, avec la collaboration de Me Annie et de Me William Anderson. Un appendice important dû à M. Lagercrantz, contient le texte et le commentaire de curieuses recettes contenues dans un manuscrit de Holkham. M. Joseph Bidez, qui a été le promoteur de cette œuvre scientifique et en garde la direction effective expose, dans une courte mais substantielle préface, les motifs qui ont fait entreprendre ce catalogue et les résultats qu'on en peut attendre, tant au point de vue de la connaissance des procédés industriels des anciens et de leur propagation en Occident, que des clartés nouvelles qu'on y trouve sur le mysticisme des théurges platoniciens.

Il dépose ensuite le nouveau fascicule de la *Revue d'Assyriologie*, publiée avec le concours de l'Académie (fondation de Clercq).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

Dans la séance du 13 juin 1924, j'ai eu l'honneur de présenter de la part de l'auteur, M. Charles de la Roncière, conservateur des Imprimés à la Bibliothèque Nationale, la première partie de l'ouvrage monumental qu'il a consacré à *la découverte de l'Afrique au moyen âge : Cartographes et Explorateurs.* Aujourd'hui paraît le tome deuxième de l'ouvrage *: le Périple du Continent.* Il comprend quatre parties renfermant : *les îles Fortunées, les Navigations françaises, l'épopée africaine des Portugais, le Périple s'achève : par l'Égypte et la Mer Rouge, les Vénitiens gagnent l'Abyssinie.* Il contient 18 planches avec, en tête, le beau portrait en couleurs de l'infant Henri le Navigateur, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, et à la fin la carte de Fra Mauro (1460). Nous ne saurions exagérer l'importance de cette splendide publication au point de vue de l'histoire de la découverte géographique de l'Afrique.

M. Émile Senart a la parole pour un hommage :

J'ai fait en son temps connaître à l'Académie la création à Bangkok, sous la haute inspiration du gouvernement Siamois et spécialement de S. A. R. le prince Dâmrong, d'un service des Antiquités rattaché à la Bibliothèque nationale Vajirañāṇa. C'est sous ses auspices que paraît le premier volume de l'*Épigraphie du Siam*, publiée en même temps en siamois et en français sous la direction de notre savant compatriote, M. Cœdès. Il est consacré aux inscriptions en Siamois et en Pali qui proviennent de la dynastie de Sukhodaya. Ces documents s'étendent sur une période qui va du xiiie au xve siècle.

Ce volume sera suivi de plusieurs autres qui comprendront un total de plus de 200 inscriptions conçues en diverses langues, sanscrit, pâli, khmer, môn, thai et dont les plus anciennes remontent au vie siècle.

C'est surtout à des travaux français que se rattache l'étude de l'épigraphie ancienne du Siam, et il nous est précieux de voir cette heureuse tradition consacrée par une grande publication franco-siamoise ; elle semble particulièrement opportune à une heure où les relations de la France avec sa voisine d'Indochine affectent un caractère heureux de confiance et de cordialité.

Le présent que nous recevons est dû à la libéralité de S. E. le prince Phya Rajanakul, vice-roi des provinces du N. E., qui a voulu faire les frais de ce volume. Cette générosité atteste une fois

de plus la sollicitude éclairée que, se réglant sur l'exemple donné de haut par les souverains depuis Râma IV jusqu'à S. M. Râma VI actuellement régnant, le gouvernement Siamois accorde à l'exploration historique du pays. Nous ne saurions oublier qu'elle a toujours eu dans la personne du prince Dàmrong non seulement son représentant le plus actif et le plus fidèle, mais aussi le plus favorable à la collaboration française et aux procédés les plus bienveillants à l'égard de notre école d'Hanoï.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Camille Enlart pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Morel-Fatio.

Le Président du Conseil, ministre des Affaires Étrangères, transmet une dépêche du Consul Général de France à Jérusalem, au sujet des cérémonies organisées sous la présidence de Sir Herbert Samuel, haut-commissaire anglais en Palestine, pour fêter la vingt-cinquième année de séjour du R. P. Dhorme, prieur du couvent de Saint-Étienne et directeur de l'École française d'archéologie de Jérusalem.

L'Académie, par l'organe de son Président, s'associe à l'hommage rendu au savant dominicain, et charge son secrétaire perpétuel de remercier en son nom M. le Président du Conseil d'une communication dont elle est vivement touchée.

M. Clément Huart donne lecture du rapport suivant :

La Commission des Travaux littéraires propose à l'Académie, en réponse à une lettre de M. Dehérain, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut, d'affecter une somme de mille francs, sur la fondation Léopold Delisle, à l'achat d'ouvrages récemment parus et destinés à cette même bibliothèque.

La proposition est adoptée.

M. Camille Jullian communique une étude de M. Radet sur

la valeur de l'ouvrage de Quinte-Curce comme source du règne d'Alexandre [1].

MM. Paul Monceaux et Théodore Reinach présentent des observations.

M. Joseph Loth commence la lecture d'un mémoire sur les noms du cheval chez les Celtes en relation avec quelques problèmes archéologiques.

COMMUNICATION

LA VALEUR HISTORIQUE DE QUINTE-CURCE, PAR M. GEORGES RADET, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Que vaut Quinte-Curce en tant qu'historien ? On se l'est demandé bien des fois depuis la Renaissance. Faut-il, à l'exemple de Chassang [2], l'admettre dans l'officine des romanciers ? Faut-il, après avoir instruit à fond sa cause, comme Dosson [3], apprécier d'une manière plus favorable son livre sur Alexandre ? L'Allemagne savante d'aujourd'hui lui reproche volontiers de puiser aux plus mauvaises sources et de montrer pour Clitarque, dont la véracité est si suspecte, une prédilection fâcheuse. Il m'a paru intéressant de choisir un des épisodes marquants de la conquête macédonienne et de vérifier, en comparant le récit de l'auteur latin aux témoignages des écrivains grecs, et notamment à celui d'Arrien, qui jouit de l'estime la plus haute, si la suspicion dont on frappe Quinte-Curce est de tout point méritée.

Notre essai de contrôle portera sur les négociations qui s'engagèrent entre Darius et Alexandre après la bataille

1. Voir ci-après.
2. *Histoire du roman dans l'Antiquité*, 1862.
3. *Étude sur Quinte-Curce*, 1886.

d'Issus. Elles soulèvent plusieurs problèmes : le nombre des colloques, la date et le lieu où ils se sont produits, la question de protocole, les concessions faites par le vaincu et les réponses du vainqueur.

Sur ces différents points, la version de Quinte-Curce est la suivante :

Il y eut, de la part du roi de Perse, trois séries d'ouvertures diplomatiques. Une première ambassade fut reçue par Alexandre à Marathos, en décembre 333, une seconde devant Tyr, vers la fin du siège, durant l'été de 332, une troisième, à la veille d'Arbèles, tout au début de l'automne de 331.

Dans la première lettre remise par ses envoyés, Darius prenait le titre de roi et ne le donnait pas au stratège autocrate de la Ligue corinthienne. Il réclamait la libération de sa mère, de sa femme et de ses enfants, capturés dans la débâcle d'Issus, et offrait une rançon considérable. Il proposait de conclure un traité d'alliance et d'amitié.

Alexandre rejeta ces avances. La guerre légitime qu'il faisait au descendant des anciens envahisseurs de la Macédoine et de la Grèce l'avait mis en possession d'une partie de l'Asie. Il était prêt à rendre les prisonniers, et même sans rançon, à la condition que le vaincu prît l'attitude d'un suppliant. Si Darius lui écrivait à nouveau, il devait se souvenir qu'il s'adressait non seulement à un roi, mais à son roi.

Ce titre de roi, que revendiquait impérieusement Alexandre, lui fut bientôt reconnu dans la missive apportée à Tyr par la seconde ambassade : « litterae tandem ut regi scriptae » [1]. Autre innovation, le souverain achéménide envisageait un abandon de territoires : sa fille Statira, dont il destinait la main au prince macédonien, recevrait en dot toute la région comprise entre l'Hellespont et l'Halys.

Darius, répondit Alexandre, promettait ce qui ne lui appar-

1. IV, 5, 1.

tenait plus. Les provinces octroyées par lui étaient déjà le gain de la victoire. D'ailleurs, le chef de l'expédition, en traversant la mer, n'avait jamais entendu se contenter d'une annexion de la Petite Asie. Ce qu'il visait à ranger sous son sceptre, c'était Persépolis, la capitale de son adversaire, et Bactres, et Ecbatane, et les derniers confins de l'Orient [1].

Douze ou quinze mois plus tard, une troisième ambassade, composée de dix des Parents, c'est-à-dire des plus hauts personnages de la cour achéménide, tentait un effort suprême pour obtenir la paix. Darius fixait le chiffre de la rançon à 30.000 talents d'or. Il augmentait la dotation territoriale de sa fille : à la ligne frontière de l'Halys, il substituait celle de l'Euphrate. Comme garantie de la stricte exécution des clauses, le jeune prince Ochus serait gardé en otage.

Le vainqueur des Perses réunit son Conseil. Il lui soumit les propositions de Darius et demanda les avis. Parménion fit connaître le sien :

« Alexandre, sans plus tirer l'épée, devenait, par traité, maître d'un royaume opulent. Aucun homme n'avait possédé encore, entre l'Ister et l'Euphrate, des terres si vastes et si éloignées les unes des autres. C'était le moment de tourner les yeux vers la Macédoine, plutôt que du côté de Bactres et des Indes [2]. »

Cette adhésion aux fins de l'ennemi irrita le conquérant. Il riposta qu'il était, non un marchand, mais un roi, et qu'il serait plus noble de rendre en pur don les captifs que de monnayer leur délivrance [3].

Puis, rappelant les Dix, il railla l'inconsistance des conditions de paix. Qu'offrait généreusement le vaincu ? L'Asie jusqu'à l'Euphrate. Mais Alexandre ne se trouve-t-il pas

1. IV, 5, 8.

2. « Macedoniam potius respiceret quam Bactra et Indos intueretur » (IV, 11, 13).

3. « captivos honestius dono dabimus quam pretio remittemus » (IV, 11, 14).

au delà du fleuve ? Les limites assignées en dot sont celles que lui a dévolues la fortune des armes [1]. Tout ce qu'avait déjà perdu Darius et tout ce qui lui reste doit être le prix de la guerre [2].

Entre l'exposé de Quinte-Curce et celui d'Arrien on relève de nombreuses divergences. Les principales concernent le nombre des ambassades, la question du titre de roi, le chiffre de la rançon, l'étendue des cessions territoriales.

L'historien grec ne signale que deux légations : celle de Marathos et celle de Tyr. Trois choses caractérisent la première : conduite de roi à roi, restitution des captifs (sans mention d'indemnité pécuniaire), traité d'alliance et d'amitié. La seconde renouvelle cette dernière proposition ; elle y ajoute la promesse d'une rançon de 10.000 talents pour la délivrance de la famille royale, un projet de mariage entre une des filles de Darius et le prince macédonien, l'abandon des pays situés entre la mer Hellénique et l'Euphrate. Dans le Conseil des Amis, réuni pour l'examen de ces offres, Parménion les déclare avantageuses : « Je les accepterais », dit-il, « si j'étais Alexandre. — Et moi aussi », réplique le roi, « si j'étais Parménion ».

A la date où nous place Arrien, cette scène fameuse suscite des objections graves. Vers le milieu de 332, alors qu'Alexandre se trouve arrêté par le long et terrible siège de Tyr, il est peu concevable que Darius, vaincu sans doute, mais toujours maître des immenses ressources de la Haute Asie, ait spontanément abandonné des terres qui demeuraient en son pouvoir et parlé d'un recul jusqu'à un fleuve où n'était pas encore parvenu le conquérant.

La seule frontière que, six mois après Issus, le roi de Perse est susceptible de proposer, en bonne logique et conformément à la saine vraisemblance, ce n'est pas celle de

1. « summum dotis terminum castra mea transeunt » (IV, 11, 19).
2. « quae amisit et quae adhuc habet, praemia esse belli » (IV, 11, 21).

l'Euphrate, mentionnée par Arrien, mais celle de l'Halys, indiquée par Quinte-Curce. L'expression dont use celui-ci, « région entre l'Hellespont et l'Halys » [1], n'est qu'une variante de cette autre, dont se sert Isocrate : « ce qu'on appelle l'Asie, de la Cilicie à Sinope » [2]. Or, la Petite Asie, correspondant à l'ancien royaume de Crésus [3], c'était le pays que, dans la Grèce du temps de Philippe, les politiques regardaient comme devant être séparé du monde barbare et rattaché à l'hellénisme. Les souverains de Suse n'ignoraient pas les projets d'annexion qui s'étaient agités dans l'entourage du fondateur de la Ligue corinthienne. Il est donc tout naturel que Darius, cherchant à gagner Alexandre, ait repris, comme base de discussion, cet article du programme macédonien et n'ait pas songé, pour le moment, à l'élargir.

Ainsi, l'abandon de territoires envisagé à Tyr ne fut pas, comme le prétend Arrien, un vaste démembrement qui eût ramené d'un coup les limites de l'Empire achéménide à la Mésopotamie, mais une cession de moindre étendue, fondée sur un précédent historique et qui n'enlevait pas radicalement à la monarchie perse les communications indispensables avec la Méditerranée. Tout plaide ici en faveur de la version adoptée par Quinte-Curce. On incline d'autant plus à la tenir pour vraie que Diodore atteste, de son côté, qu'avant de céder la ligne de l'Euphrate, Darius commença par offrir celle de l'Halys [4].

Parménion, chez Quinte-Curce, nous apparaît comme le champion des conquêtes modérées et des limites restreintes. C'est bien la même attitude que lui prête aussi Arrien. Mais l'opposition du vétéran des entreprises macédoniennes, luttant pour qu'on s'en tienne au programme de Philippe,

1. « regionem inter Hellespontum et Halyn amnem sitam » (IV, 5, 1).

2. « Τὴν Ἀσίαν, ὡς λέγουσί τινες, ἀπὸ Κιλικίας μέχρι Σινώπης » (*Phil.*, 120).

3. Remarquez les termes qu'emploie Quinte-Curce à propos de cette ligne de l'Halys : « Halyn ammem, qui Lydiam terminat » (IV, 11, 5).

4. XVII, 54, 1 sqq.

se justifie beaucoup mieux durant la marche à travers la vallée du Tigre que devant Tyr. En assiégeant Tyr, Alexandre poursuit un plan stratégique qui ne peut manquer d'être approuvé par les anciens conseillers de son père : il isole les Perses, en leur ôtant la bordure maritime occidentale de l'Empire, et il reste lui-même en contact intime avec ce monde méditerranéen dont il leur interdit l'approche. Parménion, à cette date, n'a aucune raison de combattre la politique en cours. Plus tard, au contraire, quand son jeune souverain, ayant franchi l'Euphrate, s'éloigne définitivement de la zone des choses grecques pour s'enfoncer, corps et âme, dans les profondeurs de l'inconnu oriental, la critique de ces ambitions démesurées par le confident des sages projets du règne précédent revêt un caractère de vérité saisissante. On fixera donc, avec Quinte-Curce, le dialogue entre Alexandre et Parménion à la veille d'Arbèles, et non, avec Arrien, lors de la campagne de Phénicie.

C'est également avant Arbèles que Diodore place ce différend célèbre [1]. Plutarque, dont la chronologie est assez décousue, ne nous fournit pas à ce sujet une indication très précise. Mais, dans son récit, la séance du Conseil où est discutée l'offre de cession de l'Asie cis-euphratique s'intercale entre le second séjour d'Alexandre en Syrie, après l'expédition d'Égypte, et la grande bataille qui devait consommer la ruine de Darius [2]. Il résulte de ces témoignages que, postérieurement aux conférences de Marathos et de Tyr, il y eut une dernière série de négociations, et comme Trogue-Pompée nous montre lui aussi le roi de Perse essayant une troisième fois, avant le conflit suprême, de s'entendre avec son rival [3], on sera porté à croire qu'en cette affaire Arrien a péché par oubli, désordre, ou suppression. Quinte-Curce, en revanche, mérite d'être suivi,

1. XVII, 54.
2. Alex., XXIX, 3.
3. « tertias epistulas » (Justin, XI, 12, 9).

bien que son meilleur avocat, mieux inspiré en général, dise ici à tort : « il multiplie les ambassades »[1]. Sur le nombre des colloques, la nature des clauses diplomatiques, la gradation logique et rationnelle des offres, le narrateur latin se révèle comme le guide le plus satisfaisant et le plus sûr.

Pour la restitution des captifs, Arrien ne signale, à Marathos, aucune stipulation pécuniaire. Une abstention de Darius sous ce rapport est tout à fait invraisemblable, et Quinte-Curce relate en effet qu'Alexandre fut sollicité de recevoir, en échange des prisonniers, « autant d'argent que la Macédoine entière pouvait en contenir »[2]. Je ne serais nullement surpris que le roi de Perse se fût exprimé avec cette emphase orientale. Il semble que nous ayons là, non pas une amplification de rhétorique latine, mais un poncif de magnificence iranienne. En tout cas, Diodore et Trogue-Pompée confirment que la première lettre du Grand Roi promettait des sommes immenses[3].

Quant à la rançon proposée en dernier lieu, conjointement avec l'abandon de l'Asie jusqu'à l'Euphrate, Quinte-Curce l'évalue à 30.000 talents[4], chiffre que l'on retrouve dans Justin[5]. En soi, une pareille offre n'est nullement disproportionnée aux énormes réserves accumulées dans les gazophylacies royales[6]. Mais Arrien[7], d'accord avec Plutarque[8], ne parle que de 10.000 talents, et le nombre le

1. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, p. 189.
2. « accepta pecunia, quantamcumque tota Macedonia caperet » (IV, 1, 8).
3. « χρημάτων πλῆθος » (Diodore, XVII, 39, 1) ; « magnam pecuniam » (Justin, XI, 12, 1).
4. IV, 11, 6.
5. XI, 12, 10.
6. Les Macédoniens enlevèrent, rien qu'à Persépolis, 120.000 talents (Diodore, XVII, 7, 1 ; Quinte-Curce, V, 6, 9), et à Suse, 40.000 (Plutarque, *Alex.*, XXXVI).
7. II, 25, 1.
8. *Alex.*, XXIX, 3 ; cf. *Apophthegm. Alex.*, XI.

plus fort, qui se présente avec de moindres garanties, doit sans doute être écarté.

Arrivons à une dernière question : celle du formulaire employé dans ce grand débat diplomatique. Quinte-Curce assure que la lettre expédiée de Babylone par Darius était conçue en termes superbes. Le fugitif y prenait le titre de roi et ne l'accordait pas au Macédonien [1]. Arrien dit au contraire qu'Alexandre fut invité par le Grand Roi à se comporter vis-à-vis de lui en roi [2]. Mais il faut observer que cette désignation, d'ordre sentimental et non juridique, se glisse comme à la dérobée dans le corps de la missive et ne figure pas en tête du document, là où elle aurait toute sa valeur protocolaire. La preuve que l'Argéade, dans la lettre résumée par Arrien, n'était pas traité d'égal à égal par l'Achéménide, c'est qu'Alexandre, en lui répondant, le somme de ne plus députer dorénavant auprès de sa personne sinon comme au roi de l'Asie [3].

L'attitude prêtée par Quinte-Curce à Darius est pleinement conforme à la vraisemblance historique. De l'aveu même des Grecs, il n'y avait que deux puissances au monde qui fussent en droit de revendiquer le nom de Grands Rois : Zeus et le souverain de l'Empire perse [4]. Les princes qui n'appartiennent pas à la lignée achéménide ne sont, aux yeux des successeurs de Cyrus, que de simples vassaux. Dans le conflit qui met aux prises Évagoras et Artaxerxès, le point sur lequel on dispute avec le plus d'acharnement est de savoir si le dynaste de Chypre obéira au monarque perse comme un roi à un roi ou comme un esclave à son maître [5].

1. « Sibi regis titulum, nec eumdem Alexandri nomini adscripserat » (IV, 1, 7).
2. « βασιλεὺς παρὰ βασιλέως » (II, 14, 3).
3. « ὡς πρὸς βασιλέα τῆς 'Ασίας » (II, 14, 9).
4. Plutarque, *Thémistocle*, XXVIII, 3.
5. Diodore, XV, 8, 3 et XV, 9, 2.

Bien qu'il eût subi deux terribles défaites, l'une, indirectement, au Granique, l'autre, directement, à Issus, Darius ne pouvait renier le dogme politique dont s'inspiraient, de règne en règne, tous les mazdéens de sa maison. Il ne pouvait oublier davantage qu'un des ancêtres d'Alexandre avait été le tributaire de Xerxès et que, depuis le traité d'Antalcidas, le Grand Roi jouait le rôle d'arbitre à l'égard de cette Grèce dont le fils de Philippe était maintenant le généralissime. Quinte-Curce, lorsqu'il nous dépeint l'orgueil d'une foi dynastique survivant aux désastres, mérite toute créance.

Après l'échec des premières tentatives, Darius se résigne à la concession de principe qui, pour un héritier des prétentions à la monarchie universelle, avait le plus de valeur : il modifie son protocole et la lettre portée à Tyr par la seconde ambassade reconnaît formellement au Macédonien le titre de roi [1].

En résumé, dans cette affaire des négociations entre les deux monarchies, l'autorité la plus solide n'est pas Arrien, mais Quinte-Curce. Ainsi se justifie l'appréciation si juste de M. Maurice Croiset sur l'historien grec : « Le côté militaire était à ses yeux le principal... Toute la partie politique de l'entreprise n'est réellement qu'entrevue [2] ». L'écrivain latin a montré une curiosité plus compréhensive. Assurément, il agrémente son récit de harangues, de réflexions morales, d'analyses psychologiques que la critique doit laisser de côté. Mais ces broderies oratoires, ces ornements de surface, commandés par les habitudes d'un certain genre littéraire, n'altèrent pas le sérieux de la trame. Pour qui écarte le détail postiche, aisément discernable, et s'attache aux lignes maîtresses, il est visible que Quinte-Curce, comme le notait Dosson, a choisi pour garants « les auteurs qui lui ont

1. IV, 5, 1.
2. *Histoire de la littérature grecque*, t. V, p. 669 et 671.

paru le mieux renseignés » [1]. Un rapprochement se présente avec Lucain : dans l'épisode du siège de Marseille, le poète épique, soit pour l'exactitude des détails, soit pour la vraie physionomie de l'ensemble, a pu être jugé meilleur historiographe que César même [2]. Le conteur Quinte-Curce nous fournit un exemple analogue : dans le débat sur la question de l'Empire, qui se déroule entre Issus et Arbèles, ce « romancier » fait lui aussi bonne figure d'historien.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. James H. Hyde, une brochure intitulée : *L'iconographie des quatre parties du monde dans les tapisseries* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1924).

Il dépose ensuite un fascicule de la *Revue d'Assyriologie* (tome XXI, fascicule III, 1924) publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation de Clercq).

M. Maurice Prou fait hommage, de la part de l'auteur, M. Maurice Roy, d'une étude intitulée : *Dessins composés par Jehan Cousin le Jeune pour des patrons de broderie* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1924).

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. David Randall-Mac Iver, un beau volume richement illustré, intitulé *Villanovans and early Etruscans, a study of the early iron age in Italy as it is seen near Bologna, in Etruria and in Latium*, Oxford, University Press. Le sujet est à peu près le même que celui de l'intéressant ouvrage de M. Grenier sur Bologne avant les Romains ; mais l'auteur, écrivant plusieurs années après, a pu profiter des résultats des dernières fouilles. Il estime, contrairement à une opinion en faveur il y a trente ans, que les Villanoviens, entièrement distincts des Étrusques,

1. *Étude sur Quinte-Curce*, p. 179.
2. C. Jullian, *Lucain historien*, dans la *Rev. ét. anc.*, 1899, p. 301-317 ; 1900, p. 329-340 ; 1924, p. 115-122.

se sont établis à Bologne au moins cinq siècles avant eux et les ont précédés d'au moins deux siècles en Étrurie et dans le Latium. Leur civilisation se rattache étroitement à celle de l'âge du fer dans l'Europe centrale et n'a subi que fort tard l'influence de l'Orient méditerranéen, qui domine, au contraire, dans la civilisation étrusque, originaire d'Asie Mineure et venue par mer pendant la seconde moitié du IXe siècle. Il ne s'est pas agi là d'une grande migration, mais de l'arrivée de quelques tribus supérieurement douées.

M. Randall-Mac Iver, qui s'était déjà fait une réputation comme égyptologue, a été attiré depuis quelques années par le problème de l'archéologie italique. La maîtrise dont témoigne le présent ouvrage permet dès à présent de compter son auteur parmi ceux auxquels cette branche de nos études est le plus redevable.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE

Le R. P. Dhorme, directeur de l'École française d'archéologie de Jérusalem, adresse à l'Académie son rapport annuel sur l'activité scientifique de cet établissement au cours de l'année 1924. — Renvoi à la Commission de Syrie.

A propos de la correspondance, M. Espérandieu donne lecture de la note suivante :

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'une mosaïque romaine, absolument intacte, a été découverte à Nîmes, mardi dernier, à l'occasion de travaux de terrassement pour la construction d'un immeuble, près du lavoir dn Cadereau d'Alais ; absent de Nîmes depuis quelques jours, je n'ai pas encore vu cette mosaïque ; mais je dois à l'obligeance de deux de mes collègues de l'École antique locale, MM. les commandants Bauquier et Gimont, des renseignements qui me permettent de la décrire. Le pavage est un carré de 1m 80 de côté. Sept médaillons, de forme octogonale en occupent le centre. Celui du milieu est décoré d'une tête de Méduse dont les yeux noirs produisent, paraît-il, un effet saisis-

sant. Les autres médaillons sont ornés d'arabesques dissemblables ; il y a trois types de composition différents, et l'ensemble des sept médaillons est entouré d'une belle torsade circulaire.

Les intervalles entre les médaillons sont remplis par des entrelacs et, dans l'espace libre, à chaque angle du carré, est un grand vase, à panse godronnée, d'où sortent des rameaux en volutes.

Une bande accolée au carré, au-dessous de la tête de Méduse, contient six rosaces de différentes formes. M. le commandant Bauquier suppose que cette bande correspondait à l'entrée de la pièce dont la mosaïque formait le sol ; mais un autre membre de l'École antique, M. de Loye, bibliothécaire municipal, serait plutôt d'avis que cette mosaïque a dû séparer les lits d'un *triclinium*, personnellement, je crois l'opinion de M. de Loye d'autant mieux fondée, qu'on n'a pas trouvé de murs autour de la mosaïque, mais un pavement uniforme dont le dégagement complet n'est pas achevé. Ce pavement est un glacis, de couleur blanche, excessivement fin et résistant, dans lequel sont noyés des morceaux de marbre polychromes.

Pour le tableau central, les couleurs dont il a été fait usage sont le blanc, le noir, le jaune, le rouge, le vert et le bleu.

On a, depuis cinquante ans, trouvé à Nîmes plus de dix mosaïques ; mais aucune, sauf celle du mariage d'Admète, n'avait la fraîcheur de coloris de celle qui vient d'être mise au jour. Tandis que la plupart de ces mosaïques sont malheureusement perdues, celle dont je parle est sauvée. Le propriétaire du sol, M. Accabat, l'a généreusement donnée à la ville, qui s'occupe, en ce moment, de la faire enlever, pour l'ornement d'une des salles de son musée lapidaire.

M. Bernard Haussoullier propose à l'Académie d'allouer une somme de 40.000 fr. à l'École française d'Athènes sur le fonds d'épigraphie grecque et de subvention à l'École d'Athènes.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé ensuite à l'élection des quatorze commissions annuelles et de la commission du prix Gobert.

Sont élus :

Commission administrative centrale (2 membres) — MM. Omont et Cuq.

Commission administrative de l'Académie (2 membres) — MM. Omont et Cuq.

Commission des travaux littéraires (8 membres) — MM. Senart, Homolle, Omont, Chatelain, Croiset, Haussoulier, Prou et Huart.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (8 membres) — MM. Foucart, Pottier, Chatelain, Haussoullier, Prou, Diehl, Delaborde et Fougères.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient (6 membres) — MM. Senart, Pottier, Croiset, Cordier, Scheil et Pelliot.

Commission de Syrie (7 membres) — MM. Senart, Homolle, Pottier, Haussoullier, Scheil, Diehl et Dussaud.

Commission de la fondation Garnier (4 membres) — MM. Senart, Cordier, Scheil et Pelliot.

Commission de la fondation Piot (8 membres) — MM. Pottier, Omont, Haussoullier, Durrieu, Théodore Reinach, Diehl, Alexandre de Laborde et Fougères.

Commission de la fondation Dourlans (4 membres) — MM. Chatelain, Croiset, Thomas et Haussoullier.

Commission de la fondation de Clercq (5 membres) — MM. Senart, Homolle, Pottier, Scheil et Thureau-Dangin.

Commission de la fondation Pellechet (4 membres) — MM. Durrieu, Prou, Alexandre de Laborde et Blanchet.

Commission de la fondation du duc de Loubat (4 membres) — MM. Senart, Schlumberger, Homolle et Havet.

Commission de la fondation Thorlet (4 membres) — MM. Schlumberger, Durrieu, Cordier et Prou.

Commission des fondations Debrousse et Barbier-Muret (de l'Institut) (2 membres) — MM. Homolle et Chatelain.

Commission du prix Gobert (4 membres) — MM. Omont, Thomas, Prou et Ferdinand Lot.

COMMUNICATION

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE PAR M. HOMOLLE, DÉLÉGUÉ DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET 1924.

L'Union Académique a tenu les 12, 13 et 14 mai dernier sa cinquième session ; en déposant sur notre Bureau le Compte rendu officiel du Secrétariat de Bruxelles, je vous demande la permission de vous présenter un exposé sommaire de ses délibérations et de ses actes, et spécialement de vous rendre compte de la part que j'ai prise aux unes et aux autres, comme votre mandataire. Une épreuve de cinq années a démontré par des résultats incontestables l'opportunité morale et l'utilité scientifique de l'organisme vivant et agissant, dans la fondation duquel vous avez eu un rôle décisif et auquel vous n'avez ménagé le concours ni de votre sympathie ni de vos efforts. Le moment paraît venu de sortir, par une communication publique, de la réserve discrète dans laquelle notre action s'est jusqu'ici volontairement renfermée. Quant à moi, maintenu par votre confiance dans les fonctions de délégué auprès de l'Union Académique, depuis son origine, élu par elle Président pour trois années, je considère comme un devoir de conscience de m'assurer que dans toutes les circonstances mes paroles et mes actes ont été conformes à vos instructions et à votre esprit.

L'accroissement progressif du nombre des corps savants affiliés à l'Union a prouvé qu'elle répondait à un désir général d'entente et de collaboration, et que, de plus en plus, par ses traditions déjà consacrées de cordialité et de labeur, elle a su, sans aucun artifice de propagande, inspirer l'estime et la confiance. Dix-sept nations ont adhéré

à ses statuts : Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Tchéco-Slovaquie et Yougoslavie. Quinze d'entre elles étaient représentées cette année par leurs délégués statutaires ; plusieurs avaient envoyé en outre des délégués adjoints, soit pour remplacer, au besoin, les titulaires, soit pour les assister dans les commissions techniques spéciales. L'Union Académique, fondée sur le principe de l'universalité de la science, est trop convaincue de la nécessité des efforts collectifs pour avoir jamais proclamé ni pratiqué, à l'égard de qui que ce soit, un parti pris d'exclusion, mais elle sent trop combien la pleine sécurité d'une confiance réciproque importe, non seulement à l'agrément, mais à l'efficacité même du travail en commun, pour ne pas attendre l'heure des apaisements véritables et le retour des sincères bonnes volontés.

La situation financière de l'Union, fonction du nombre de ses membres, tous astreints par les statuts à une souscription égale de 2.000 fr., est très satisfaisante. Les versements — et ils ont été acquittés avec une ponctualité singulièrement touchante par ceux mêmes des petits États nouveaux qu'ont le plus éprouvés la guerre et le change — assurent, dès à présent, au budget administratif un revenu annuel de 34.000 fr.

Des subventions volontaires ont commencé de constituer aussi à Bruxelles un fonds de caisse scientifique commune savoir : 10.000 fr. du Gouvernement français en 1920 ; quatre versements successifs de 4.000 fr. chacun, du Conseil des Sociétés Savantes américaines ; deux de 2.000 fr., du gouvernement italien ; un de 300 yens, soit environ 3.000 fr., est annoncé par le Japon.

Grâce à la gestion très économe du Secrétariat de Bruxelles, qui réduit au minimum les dépenses de personnel et les frais généraux, l'année 1924 a pu s'ouvrir avec un solde actif de 90.000 fr.

L'acquisition de la personnalité civile, en Belgique, ouvre à l'Union, pour l'avenir, des espérances meilleures encore. Il faut ajouter enfin aux ressources propres du siège central, les allocations prévues, ou déjà versées en divers pays, au profit de publications dont ils ont assumé ou dont ils partagent la dépense, libéralités d'administrations publiques ou municipales, d'Académies et de Sociétés Savantes ou de particuliers. Il en sera fait mention ci-dessous à propos de chacune des publications bénéficiaires. Les ouvertures de crédits, et les chiffres ne nous en sont connus que partiellement, atteignent déjà plus de deux cent mille francs.

L'ordre du jour de 1924 comportait onze questions. Je ne citerai que pour mémoire celles qui n'ont pas paru rentrer dans la compétence de l'Union, l'esprit de ses statuts ou ses moyens d'action.

§ I-II. — Telles sont les offres d'*affiliation à la Commission de Coopération intellectuelle de la S. D. N.*, et tel encore l'appel à un concours efficace en faveur des savants russes réduits à l'impossibilité de publier les travaux qu'ils poursuivent avec une admirable ténacité, en dépit des circonstances les plus contraires.

Nous avons dû décliner les premières, qui ne nous ont pas paru répondre au caractère exclusivement scientifique de l'Union, tel qu'il est défini par nos statuts. Nos comptes rendus, que nous nous sommes empressés d'adresser à Genève avec nos statuts, en faisant connaître au Bureau International notre but, en définissant notre sphère et nos moyens d'action, justifieront notre réserve, nous osons l'espérer. Nous y avons joint nos vœux les plus cordiaux pour le succès de la grande œuvre sociale destinée à organiser et à protéger le travail et les travailleurs intellectuels, et l'assurance du plaisir que nous aurons à un échange éventuel de communications sur les points qui pourraient nous être communs.

Ce n'est pas sans un véritable chagrin que le Comité a dû

reconnaître que l'affectation stricte de nos fonds à des objets définis nous interdisait toute assistance financière en faveur de collègues très douloureusement éprouvés, et nous condamnait à une trop stérile manifestation de sympathie. Nous nous sommes, d'accord, retournés vers les Académies dont nous sommes les mandataires, en leur recommandant l'émouvante requête dont nous sommes saisis et en leur signalant l'initiative généreuse prise par quelques-unes d'entre elles d'ouvrir leurs publications aux travaux qui se continuent en Russie, sans y pouvoir paraître.

§ III. — On a renvoyé de même à l'examen des Académies la consultation demandée à l'Union par le Conseil des Sociétés Savantes Américaines sur l'opportunité d'une langue scientifique commune, ou langue auxiliaire, et la désignation éventuelle du système à préférer parmi tous ceux qui ont été tentés. Malgré les arguments qui ont été présentés, avec l'autorité d'un linguiste éminent par M. Jespersen, avec l'expérience et la conviction éloquente d'un homme d'État par le prof. Adatci, ambassadeur du Japon, la majorité a réservé son opinion sur les avantages possibles d'une langue artificielle tout au moins pour les savants. Elle a jugé, d'ailleurs, que la question, pour être régulièrement posée et valablement discutée, devrait être préparée par une consultation préalable des Académies affiliées, et elle a décidé que des rapports leur seraient demandés pour janvier 1925.

§ IV. — *L'adoption d'un système uniforme de transcription phonétique et de translittération*, recommandée par l'Académie de Cracovie, bien que l'utilité scientifique en paraisse évidente, a besoin d'être préparée par une enquête approfondie. On a remis le soin de la diriger à l'auteur de la proposition, M. Rozvadowski, et ajourné la discussion.

D'une façon générale, le Comité de l'Union s'est tenu

très prudemment en garde contre la tentation dangereuse de trop embrasser, contre toute initiative ou suggestion qui eût risqué de faire dévier et de disperser ses efforts et ses ressources, ou de provoquer des discussions prématurées, et par suite oiseuses, d'ordre purement théorique. En appuyant cette méthode de sage réserve, je me tenais pour assuré de répondre à vos propres sentiments. Je me suis astreint en particulier à l'observer en ce qui nous concerne, à limiter notre participation aux entreprises de l'Union dans les bornes traditionnelles de nos études et à concentrer notre effort financier pour en augmenter le rendement.

§ V-VII. — *La réédition complète des œuvres de Grotius, la publication des documents historiques relatifs au Japon* qui sont conservés dans les archives européennes, les recherches sur le *droit coutumier de l'Insulinde* (Adatrecht) sont plutôt du domaine historique, juridique et moral de l'Académie des sciences morales et politiques, j'ai laissé à son représentant, M. Imbart de La Tour, le soin d'en signaler l'intérêt à ses confrères. J'ai fait de mon mieux, quant à moi, sans engager en rien votre responsabilité ni vos crédits, pour témoigner à nos collègues de Hollande et du Japon, auteurs de ces trois propositions, la curiosité sympathique qu'elles nous inspirent. Par une intervention *tout officieuse* auprès du ministre des Colonies, que l'étude des traditions et des mœurs des populations indo-chinoises ne peut laisser indifférent, j'ai obtenu, à titre d'indication, un petit crédit de 1.000 frs. J'espère m'assurer le concours de nos résidents en Indo-Chine ; M. Cabaton, le maître des études tchames, m'a mis en rapport avec celui de Phanrang, dont il apprécie l'intelligence et le zèle.

Quant aux recherches japonaises, notre confrère M. Pelliot m'a permis de recourir à sa connaissance parfaite des choses d'Extrême-Orient ; par malheur, ni les archives d'État, ni celles des ordres religieux ne promettent en France une bien abondante moisson pour les périodes anté-

rieures aux XVIIe et XVIIIe siècles : nous mettrons du moins à la disposition de nos collègues tout ce que nous pourrons apprendre ou recueillir.

§ VIII. — *L'Iconographia Celtica*, bien qu'elle se recommande par le patronage de l'Académie polonaise, par le juste renom du prof. Bienkowski et, à notre égard, par l'intérêt même du sujet qui touche à la lointaine histoire de nos ancêtres, ne pouvait bénéficier de notre concours financier, ni même de notre collaboration active. Toute notre assistance a été donnée à l'auteur pour lui faciliter dans les Musées sa documentation photographique. En dernier lieu, une combinaison ingénieuse imaginée par M. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, semble sur le point d'aboutir avec un éditeur français.

Ces diverses publications, bien que, par leur importance et leur nature même, elles rentrent dans le cadre des entreprises de l'Union, et bien qu'elles aient obtenu son adhésion de principe, demeurent encore, faute d'une organisation collective, à l'état de préparation et dans la phase d'individualisme national.

§ IX-X. — Les projets de large envergure. proposés dès l'année 1919 par le sénateur Lanciani, au nom de l'Académie des Lincei, sous les titres de *Forma Imperii romani* et de *Compléments aux Corpus des Inscriptions grecques et latines*, se fondaient au contraire essentiellement sur un appel au concours international, consenti et organisé. Il s'agissait, en effet, de répartir entre tous les États issus de l'Empire romain, qui sont affiliés à l'Union, dans les limites de leur territoire national, l'exécution d'une carte générale du monde romain, à une commune échelle. Chacun d'eux assumerait de même l'édition des inscriptions tirées de son sol. Suivant une méthode unique et adoptant un format identique, on pourrait constituer, par la réunion de tous ces éléments, indépendants mais homogènes et cohérents, un recueil universel de toute la matière épigra-

phique grecque et latine. On fit toutefois observer que des entreprises géographiques et épigraphiques analogues avaient été depuis plus ou moins longtemps poussées plus ou moins loin en plusieurs pays, par des initiatives spontanées et distinctes, suivant des plans qui n'avaient en commun que les ressemblances imposées par les règles inflexibles de la méthode scientifique. J'insistai, pour ma part, sur l'importance et la durée des travaux accomplis en France pour la carte archéologique des Gaules ; je présentai les atlas archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, que suivra celui du Maroc, étendant l'activité des topographes et cartographes français sur toute l'Afrique du Nord qui est dans la mouvance de notre pays.

Quant à l'épigraphie, en déposant sur le Bureau du Comité le premier volume des Inscriptions de l'Algérie publié par M. Gsell, au compte du gouvernement de l'Algérie, qui a ouvert de ce chef un crédit de 250.000 francs, je pus annoncer déjà le premier fascicule du supplément aux inscriptions de la Tunisie et du Maroc publié par notre Académie.

Des déclarations et présentations analogues furent faites de divers côtés, par exemple pour la Grande-Bretagne.

Ou demeura d'accord que des travaux de très haute valeur exécutés à grands frais et déjà très avancés, dans les pays affiliés ou étrangers encore à l'Union Académique, et, par exemple, en Autriche, ne pouvaient être ni négligés, ni astreints à un plan nouveau. Il fut donc entendu que chacune de ces œuvres indépendantes continuerait à se développer dans sa forme originale et son autonomie.

On stipula, toutefois, que, si le comité de l'Union ne pouvait devenir le centre directeur et le chef responsable d'une coopération aussi morcelée, il jouerait utilement entre les comités locaux le rôle d'un agent de liaison : que, tout en poursuivant leur action individuelle, les divers groupes nationaux auraient avantage, par des exposés annuels, à se

communiquer réciproquement à Bruxelles leurs progrès et leurs procédés, en vue de l'assimilation progressive des entreprises locales. On préparerait ainsi, dans la mesure du possible, une collaboration ultérieure plus effective et peut-être générale.

Dès le présent, les pays où l'œuvre géographique et épigraphique est encore à ses débuts (Roumanie, Tchéco-slovaquie, Yougoslavie et Bulgarie, d'une part, Catalogne, de l'autre) ont pu arrêter entre eux et avec l'Italie les termes de quelques accords de principe et de pratique.

Quatre publications sont en cours d'exécution, qui répondent pleinement au programme et aux ambitions de l'Union Académique : le *Catalogue des Manuscrits alchimiques*, le *Corpus des mosaïques grecques*, le *Dictionnaire du latin médiéval*, et le *Corpus vasorum antiquorum*, œuvres d'une effective et féconde coopération internationale organisée. Elles nous intéressent très directement nous-mêmes par le rôle que des érudits français et en particulier plusieurs de nos confrères y ont joué et y occupent, en qualité d'initiateurs, de collaborateurs actifs, ou même de directeurs choisis par l'unanimité du Comité.

§ XI. — *Le Catalogue des manuscrits alchimiques* peut être considéré comme une suite de l'enquête inaugurée sur les origines antiques et médiévales des sciences physiques et mathématiques par Berthelot et notre associé belge, M. Franz Cumont. La proposition en fut faite dès 1919 par M. Bidez, membre de l'Académie de Belgique et notre correspondant, qui en a la direction ; il est édité à Bruxelles chez Lamertin.

A paru en 1924 le tome I (320 p.) contenant les *codices Parisini ;* il est dû à notre compatriote M. Lebègue, directeur à l'École des Hautes Études.

Paraîtra au cours de cette année, le tome III contenant les *Britannici* par M[me] D. W. Singer, avec en appendice le *Codex hlolkhamicus* édité par O. Lagercrantz. En prépa-

ration très avancée sont : 1° les manuscrits des bibliothèques italiennes, qui formeront un volume entier, des plus gros et des plus importants, grâce aux subventions du gouvernement italien ; 2° les manuscrits Holmiensis et Leydensis, textes capitaux de 200 env. après J.-C., édités par M. Lagercrantz. A côté des textes grecs il faut ajouter les latins. — La British Academy publiera à ses frais les manuscrits d'Angleterre en langue latine et en langue vulgaire. — Les traités alchimiques en langue chinoise, antérieurs à la dynastie des Tang, ont été dépouillés par le prof. Tetsujiro Inouyé.

§ XII. — Le *Corpus des mosaïques grecques* doit à la ténacité et à la prévoyance de M. Cavvadias, qui en a conçu le projet, à la libéralité du gouvernement hellénique, qui en assume la dépense, d'être aujourd'hui, au bout de deux ans à peine, en cours de réalisation. Un crédit de 60.000 francs, dont moitié est déposée en banque à Paris et produit intérêt, assure la publication. Les matériaux sont colligés, classés, photographiés, dessinés et décrits à Athènes, par les soins d'une Commission hellénique placée sous la présidence de M. Phocion Négris, ancien président du Conseil, qu'assiste le directeur de l'École française d'Athènes. A Paris, une commission française, dont la présidence a été offerte à notre Académie et qui compte, chez elle ou en dehors d'elle, les spécialistes de la mosaïque antique, est préposée, par la volonté même des Grecs, au contrôle du travail préparatoire et à la mise au point définitive du texte, qui est rédigé en français. L'impression du texte et des planches est confiée aux maisons qui ont édité le *Corpus vasorum*, choisi pour modèle. Le Comité de Bruxelles a reçu communication des photographies, dessins et aquarelles, qui ont été jugés très satisfaisants et qui fourniront les maquettes de 35 planches, en noir et en couleurs. MM. Courouniotis et Romaios ont cru pouvoir annoncer pour 1925, le premier fascicule, qui contiendra les mosaïques du Péloponèse.

Il a été entendu d'ailleurs que la Commission franco-hellénique acceptait tous les concours et y faisait appel ; comme aussi que le *Corpus* des mosaïques grecques pourrait ou devrait, à la demande d'autres académies ou groupes de savants, être élargi, peut-être même devenir le recueil universel des mosaïques antiques.

§ XIII. — La mise en train du *Dictionnaire du latin médiéval*, bien que les origines en soient de beaucoup plus lointaines, a été plus lente et laborieuse. Dès 1913, le vœu avait été exprimé au Congrès historique de Londres de publier à nouveau le *Glossaire* de Du Cange, passé à l'état de rareté très coûteuse et presque introuvable, et qui, d'ailleurs, ne répondait plus suffisamment aux exigences de la critique contemporaine ; ce vœu fut renouvelé à l'heure même de la constitution de l'Union, et le projet aussitôt mis à l'étude. Mais il fallut d'abord s'entendre sur un programme ; deux conceptions très différentes étaient en présence : ou bien rééditer le *Glossaire* en le complétant et le corrigeant, en l'allégeant aussi des développements superflus ou surannés ; ou bien y substituer un Dictionnaire historique du latin du moyen âge, qui par une série de citations typiques, rigoureusement contrôlées, classées logiquement et chronologiquement, ferait avec l'histoire des mots et de la langue, celle même des choses qu'ils ont successivement désignées. La thèse des philologues finit par prévaloir sur celle des historiens, juristes et archéologues, qui trouveront d'ailleurs leur compte dans ces inventaires verbaux systématiques et complets. Ce point acquis, restaient à tracer les limites d'un labeur, dont l'énormité effrayait les plus hardis. On se résigna, non sans peine encore, à une transaction pratique : on décida de renfermer provisoirement les recherches et la publication dans la période du VIe siècle au XIe, à quelque critique que cette solution empirique pût prêter, en laissant le champ libre à ceux qui voudraient l'élargir par avance et préparer l'ave-

nir. L'étape suivante marquait le commencement du travail pratique : il fallait dresser la liste des dépouillements à faire, et les règles à suivre dans ces dépouillements, la matière qu'ils embrasseraient, la forme matérielle même sous laquelle ils seraient présentés. Tels furent les sujets discutés dans les sessions de Bruxelles en 1922 et 1923, dans les réunions de la Commission spéciale tenues à Paris en janvier 1923 et janvier 1924. Elles ont abouti, grâce au clair esprit de décision de notre confrère, M. V. Langlois, et à l'expérience déjà longue acquise par M. Ussani dans la préparation des *Supplementa Ducangiana* par l'Istituto Veneto.

Des instructions minutieuses ont été rédigées pour introduire l'unité dans le travail, qu'auront à se partager toutes les nations intéressées à l'entreprise, et que poursuivront isolément sur cent points divers toute une armée de collaborateurs parfois inconnus les uns des autres.

Pour établir entre eux la liaison, un organe de publicité était indispensable : ce fut le *Bulletin Du Cange* ou *Archivum latinitatis medii aevi*, dont la création fut votée en 1923, dont le Secrétariat de Bruxelles supporte la dépense, et dont l'apparition suivit à moins de six mois, grâce à la diligence du Comité Du Cange.

Ce Comité se compose des délégués de l'Amérique, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Catalogne, de la France et de l'Italie, et notre confrère M. Goelzer y fait fonction d'éditeur responsable.

Paris, où se publie le *Bulletin*, sera aussi le lieu où seront centralisées les archives de la Commission et les fiches du Dictionnaire, d'où partiront les instructions générales rédigées d'accord par le Comité international : M. Goelzer a reçu et accepté l'honneur onéreux de chef de l'office central de coordination, en plein accord avec M. Ussani et les autres membres du Comité international.

Il appartient maintenant à chacun des comités nationaux

de réunir, former et diriger les équipes de collaborateurs qui, pour suffire aux difficultés d'une très lourde et souvent délicate besogne, devront être à la fois très nombreux, instruits, disciplinés et ponctuels.

C'est un signe fort encourageant pour l'avenir que la bonne volonté témoignée par les gouvernements et les Académies ou autres corps savants pour fournir aux travailleurs les subsides, dont le zèle le plus dévoué ne peut pas se passer absolument, surtout à une époque de crise aussi intense. En Belgique, deux annuités fixes, l'une du ministère de l'Instruction publique, l'autre de la Fondation Universitaire, 5.000 et 10.000 francs ; — en France, sur l'exercice 1923-24, 6.000 francs de la Fondation Dourlans et 1.000 prévus par la Caisse des Recherches scientifiques ; — en Italie, 20.000 francs de l'État. Nous ne connaissons pas ailleurs, pour l'instant, d'autres chiffres ; mais l'intérêt manifesté en Amérique, en Angleterre, en Catalogne, est trop vif, les efforts déjà accomplis ont été trop énergiques, pour qu'on doute des ressources dont y dispose et disposera le *Dictionnaire*. Il a commencé à prouver sa vie en marchant.

§ XIV. — On en peut dire autant, et à plus juste titre, du *Corpus vasorum antiquorum*, dont l'Union Académique a le droit de s'enorgueillir et, au premier chef, notre Compagnie. Sur la foi de M. Pottier, elle a pris la courageuse initiative d'un recueil universel, devant lequel les plus hardis avaient reculé et qu'on déclarait volontiers impossible. Vous n'avez pas oublié les délibérations dans lesquelles il définit, avec l'autorité d'un maître, la délicatesse d'un artiste et la prévoyance d'un comptable, la méthode, l'illustration, le devis de l'ouvrage et fit adopter ses conclusions. Les mêmes qualités enlevèrent de prime abord l'adhésion du Comité de Bruxelles, et valurent à notre confrère, par une délégation unanime, la charge honorable de la direction du Corpus. Vous avez vu se succéder ici, avec

une ponctualité qui a devancé même les échéances prévues, les deux premiers fascicules ; et ils ont répondu à toutes vos espérances, par l'excellence des planches et la plénitude concise du texte. Vous savez que l'illustration, à laquelle, avec son opérateur, M. Pottier a apporté tous ses soins, a si pleinement satisfait les étrangers que plusieurs d'entre eux ont décidé de confier à notre éditeur la publication des collections céramiques nationales ou privées de leur pays. Il me suffit sur tous ces points de rappeler vos souvenirs ; en vous faisant connaître l'état actuel et l'avancement prochain du Corpus, je vous démontrerai d'une façon plus frappante encore l'autorité dont notre confrère jouit, l'étendue et l'intensité de l'action qu'il exerce en votre nom.

Voici, pays par pays, les progrès prévus ou déjà réalisés.

A. France. I. *Musée du Louvre*, que M. Pottier s'est personnellement réservé. Le 2e fascicule a été déposé sur le Bureau dès le mois de février, présenté à Bruxelles, le 12 mai. Il contient 49 planches dont une en couleurs. Une place plus grande que dans le précédent y est faite aux reproductions de détail à grande échelle si précieuses pour l'étude des styles et la connaissance des maîtres ; c'est une judicieuse autant qu'attrayante amélioration.

Le 3e fascicule est achevé d'imprimer et sera prochainement distribué ; les photographies du quatrième sont terminées et prêtes pour la phototypie.

En ajoutant à la subvention de 8.000 francs, qu'alloue annuellement à M. Pottier le Ministère de l'Instruction publique, 3.000 francs sur la Fondation Thorlet, et 10.000 francs sur la Fondation Dourlans, vous avez permis d'accélérer la marche du *Corpus*. Des libéralités municipales ou privées ont rendu possibles d'autres publications parallèles.

II. *Musée de Compiègne*. — La municipalité de Compiègne et la Société historique de cette ville ont fait les frais, Mme M. Flot, ancienne élève de l'École du Louvre, a pris soin de l'illustration et du texte du fascicule unique de

cette collection. Il compte 32 planches, dont les maquettes ont été goûtées à Bruxelles pour leur disposition ingénieuse et artistique. Je viens d'apprendre que les derniers bons à tirer ont été donnés.

III. *Bibliothèque nationale.* — Mme Flot a été chargée aussi de photographier et décrire les vases du Cabinet des Médailles. Elle est à l'ouvrage et je tiens d'elle-même qu'il progresse à son entière satisfaction.

IV. *Musée céramique de la Manufacture de Sèvres.* — Cette collection, précieuse par l'ancienneté de ses fonds, a été complètement photographiée et décrite par Mme Massoul, élève de l'École du Louvre, attachée libre des Musées nationaux. Elle formera un fascicule de 50 planches au moins, qui sera achevé en 1925.

V. *Collection des vases d'Ensérune.* — M. Mouret, auteur de la découverte et propriétaire de la collection des vases attiques et ibériques d'Ensérune, les a fait photographier à ses frais ; il en prépare la publication sous la direction de M. Pottier.

Étranger. *Paru.* A. *Musée de Copenhague.* — Le premier fascicule, 49 planches dont une en couleurs et 37 p. de texte, par les soins de MM. Blinkenberg et F. Johansen ; les phototypies sont de Jacomet. Le second est en préparation.

Pour paraître. — Si d'autres pays en étaient encore, au mois de mai, dans la phase de préparation, le nombre, la belle qualité des maquettes qui ont été présentées à Bruxelles, l'autorité des maîtres qui ont été chargés des publications, l'importance des efforts accomplis et celle des subventions accordées prouvent qu'il règne en tous lieux une émulation généreuse ; on en verra dès 1925 les effets. Certains fascicules sont déjà sous presse.

B. *Angleterre. British Museum.* — Première livraison, par M. A. Smith. 44 planches contenant environ 850 sujets : c'est le début plein de promesses du Corpus anglais.

C. Italie. 1. *Musée de la Villa Giulia.* — La première livraison, par M. Giglioli, paraîtra cet automne. 2, 3. Deux autres sont prévues, dont l'une pour 1925. On annonce aussi un fascicule comprenant les petites collections de Rome (Capitole, Musée d'Art industriel, Castellani) et de Viterbe.

D. Catalogne. 1 et 2. *Musée de Barcelone.* — Premier fascicule préparé par M. Bosch Gimpera, qui en annonce un second contenant les collections privées et les pièces isolées.

E. Belgique. *Musée du Cinquantenaire,* par M. Mayence, aux frais de la Fondation Universitaire — 20 planches-spécimens, d'une excellente exécution, sont achevées pour des séries variées de vases grecs.

Sont en préparation : F. Grèce. 1. *Musée national.* — L'entente est établie entre MM. Romaios et Courounniotis et la Direction de Paris ; les essais de photographie commencés ; une subvention annuelle de 50.000 drachmes allouée par le gouvernement hellénique. 2. *Musée de Myconos.* L'École d'Athènes publiera dans le *Corpus* les vases de Rhénée, mais après les avoir donnés dans l'*Exploration archéologique de Délos.*

G. Hollande. *Collection Lunsingh-Scheurleer.* — Les photographies seront commencées dès l'installation du Musée en vue de la publication, qui sera faite, par M.-J. Six, à Paris, chez l'éditeur Champion.

H. États-Unis d'Amérique. — Une convention, passée avec la même maison d'édition par MM. Gallatin et Hopin, nous donne la certitude que le *Corpus Américain* sera inauguré par ces deux belles collections particulières.

I. Des lettres d'Italie insinuent que, grâce aux bienveillantes intentions de M. Nogara, les collections vaticanes pourraient être publiées, parallèlement à celles de l'État italien, dans un délai qui ne serait pas éloigné.

Classification. — Pour donner à tous les participants une impulsion commune, à l'ensemble du Corpus l'unité,

la cohésion et la clarté qui seules en peuvent rendre l'usage facile et sûr, il a paru nécessaire d'arrêter la liste des séries géographiques entre lesquelles les vases sont répartis et de déterminer dans chacune d'elles les divisions essentielles : on y a pourvu par une série de brochures où des spécialistes ont été chargés d'établir les bases d'une classification commune. Le VIII[e] fascicule : *Céramique de la Palestine* a paru cette année par les soins du P. Vincent. — M. Ducati vient d'achever la *classification des séries italiotes*. — M. Johansen a accepté de rédiger celle de la *Céramique corinthienne.*

Cette intense production, qui va s'accélérant, s'efforce de se perfectionner à mesure de l'expérience acquise. La direction qui y préside, unique et ferme, mais librement consentie et qui sait s'adapter aux conditions diverses, laisse à chacun des collaborateurs un large champ d'initiative, soit qu'il s'agisse des procédés de reproduction (silhouettage des vases) ou de la composition des fascicules (séries homogènes ou variées) ou des détails de la classification elle-même, pour tout ce qui reste du domaine de l'hypothèse.

L'empressement universel démontre mieux que tout raisonnement combien fut opportune l'initiative de notre Compagnie ; il prouve, en dépit de critiques peu équitables dont l'entreprise a été l'objet en certains lieux, combien elle était utile : l'abondance des fruits qu'elle a produits en l'espace de quatre années à peine est pour elle la meilleure des justifications.

Puisse, mes chers confrères, le tableau que je viens de vous soumettre vous inspirer sur l'œuvre de l'Union un jugement d'ensemble aussi favorable ; et puisse aussi votre approbation me laisser espérer que je vous ai représentés dignement et pertinemment.

Veuillez me permettre de vous rappeler, en finissant, que j'ai été chargé par le Comité de Bruxelles de vous

inviter à lui adresser, à la fin de l'année, votre avis sur la question de la langue auxiliaire.

Je dois aussi vous soumettre un vœu des Commissions françaises qui collaborent, d'une façon pour nous si honorable, aux œuvres de l'Union. Ceux de nos confrères qui ont été chargés de diriger trois des entreprises de l'Union ont besoin d'un local où ils puissent se réunir, convoquer leurs auxiliaires, et recevoir, à l'occasion, pour délibérer et travailler en commun, leurs collègues étrangers de passage, où ils déposent leurs archives et aient à leur entière disposition le petit nombre de livres indispensables qu'on a besoin de consulter librement à toute heure. Cette nécessité s'impose en particulier pour l'*Office central de coordination du Dictionnaire du latin médiéval.* Le comité de l'Union vient de le doter d'un exemplaire du Glossaire de Du Cange et du Dictionnaire latin de Forcellini, qui sont les bases mêmes et les instruments du travail de la Commission ; ils ne peuvent être confinés dans un domicile privé ; ils doivent être accessibles à tous au siège commun. Encore moins saurait-on imaginer la possibilité d'amonceler dans un appartement particulier, dans un cabinet de grandeur limitée, la masse énorme de fiches qui devront être concentrées à l'Office de coordination. Il serait extrêmement souhaitable que l'on pût trouver dans l'Institut une ou deux pièces indépendantes, d'un accès facile, suffisamment meublées et confortables en hiver, que l'on aménagerait pour l'Union Académique, comme l'Académie des Sciences a fait pour les services qui dépendent d'elle.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, de la part des auteurs, des volumes suivants :

R. P. Delattre, *Une favissa à Carthage. Figurines de Démetér et brûle-parfums votifs.*

Comte Begouen. — *Éloge d'Émile Cartailhac* (extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 12e série, tome II, 1924.

Du même auteur : *La Magie aux temps préhistoriques*, discours prononcé à la séance publique du 9 décembre 1923 (*Ibid*).

José Germain. — *Anthologie des écrivains morts à la guerre* (1914-1918). Tome II.

Il dépose ensuite sur le bureau le fascicule I de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne,* par M. Pierre Leroux, ouvrage auquel l'Académie a accordé une souscription (fondation Dourlans).

M. Henri Cordier offre au nom de l'auteur, M. Émile Eude, une brochure intitulée : *Le vieux Moulin de la Chapelle, près Paris.*

M. J.-B. Chabot a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre confrère, M. Ignazio Guidi, la 3e édition de sa *Grammatica elementare della lingua Amarica* (Napoli, in-8°, 1924 ; 84 p.).

L'Amharique, dialecte sémitique, est la langue usuelle la plus répandue en Éthiopie. Sa connaissance, indispensable aux explorateurs et aux missionnaires, ne manque pas d'utilité pour les philologues qui s'adonnent à l'étude de la langue littéraire (ge'ez). C'est une bonne fortune pour les débutants qu'un savant joignant à une vaste érudition une longue pratique de l'enseignement, ait bien voulu s'appliquer à en exposer les principes fondamentaux. Le fait qu'un ouvrage de ce genre en est à sa 3e édition dit, mieux que tout éloge, comment il a été et doit être apprécié.

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. le chanoine Porée, correspondant de l'Institut, une brochure intitulée : *Alphonse Chassant, paléographe, 1808-1907* (Caen, 1924, in-8° ; extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie,* tome XXXVII).

« C'est la biographie instructive d'un érudit ébroïcien, conservateur de la Bibliothèque, puis du Musée d'Évreux, auteur de nombreux travaux historiques et archéologiques et dont le nom a été surtout connu par sa *Paléographie des chartes et manuscrits*, rééditée huit fois de 1839 à 1885, et par son *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, qui a eu cinq éditions de 1846 à 1884. »

M. Clément Huart a la parole pour un hommage :

M. Paul Casanova, professeur au Collège de France, dans un

ouvrage intitulé *Mohammed et la fin du monde, étude critique sur l'Islam primitif*, a exposé une thèse qui lui est chère, c'est à savoir que Mahomet et ses contemporains croyaient que la résurrection et le jugement dernier auraient lieu de son vivant, et que le Mahdi, cet être mythique qui doit faire régner la justice sur toute la terre à la fin des temps et dont le nom a servi à couvrir de nombreuses révoltes, n'est encore que le prophète de la Mecque rappelé à l'existence. Le premier fascicule, paru en 1911, contient l'exposé de cette doctrine, les deux autres, dont le plus récent porte la date de 1924, renferment les notes complémentaires, où l'auteur expose, avec la plus profonde érudition, le résultat de ses recherches dans toute la littérature arabe. Quelle que soit l'opinion que l'on se formera d'après les preuves apportées par l'auteur, il est certain que celui-ci a soulevé une question intéressante de nature à jeter un jour nouveau sur les débuts de l'Islamisme.

SÉANCE DU MARDI 30 DÉCEMBRE 1924

(au lieu du vendredi 2 janvier 1925)

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE FRANÇOIS DELABORDE.

M. Joseph Loth achève la lecture de son mémoire sur les noms du cheval chez les Celtes en relation avec quelques problèmes archéologiques.

Le colonel Allotte de la Fuÿe montre à l'Académie une coupe à l'inscription magique provenant de Hit, sur l'Euphrate [1].

MM. Paul Pelliot et J.-B. Chabot présentent des observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UNE COUPE MAGIQUE EN ÉCRITURE MANICHÉENNE, PAR LE COLONEL ALLOTTE DE LA FUŸE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un document qui me paraît digne de fixer son attention : c'est une coupe de l'espèce dite magique ; Layard, le premier, fit connaître des documents de ce genre et en publia sept dont il donne des fac-similés dans son ouvrage *Discoveries of the ruines of Niniveh and Babylon* (1853) ; depuis on en a exhumé, du sol de la Mésopotamie, un assez grand nombre en caractères judæo-babyloniens ou mandéens, d'autres, beaucoup plus rares, en syriaque cursif ou en estrangélo.

La coupe que je présente à l'Académie se distingue par l'écriture de toutes celles qui, à ma connaissance, ont été publiées : une seule, le n° 6 de Layard, partiellement traduite par Ellis, me paraît s'en rapprocher.

Elle m'est venue de Bagdad en 1902 avec un lot de coupes mandéennes et judæo-babyloniennes, qui provenait, m'a-t-on dit, de Hit sur l'Euphrate.

L'écriture, différente de celles que je connaissais, m'avait frappé : j'y voyais des analogies avec le syriaque et je supposais que c'était là une variété, qui devait être connue des spécialistes de la littérature syriaque : sur ma demande, M. l'abbé Chabot voulut bien l'examiner et après avoir pris une copie rapide de quelques lignes, il me déclara que l'écriture lui était inconnue ; j'étais à cette époque en activité de service et je jugeai téméraire de consacrer les quelques loisirs dont je disposais, à l'étude d'un document, dont la langue comme l'écriture m'était inconnue.

C'est seulement quelques années plus tard, en 1905, qu'étant à la retraite, j'eus l'idée de l'entreprendre : deux petits mots, BaR « fils » et MeN « de » plusieurs fois répé-

tés dans l'inscription, me mirent sur la voie du déchiffrement et, guidé par les analogies du palmyrien et de l'estrangélo, je pus reconstituer entièrement l'alphabet ; mais quelle était la langue employée ? Je pensai d'abord au mandéen, dont les travaux de Pognon sur les coupes de Khouabir me fournissaient des points de comparaison : un examen un peu attentif me convainquit que la langue devait être le syriaque, qui malheureusement m'était peu familier : je profitai de l'occasion pour en acquérir quelques notions, et grâce à l'excellente grammaire de Rubens Duval et au dictionnaire de Castelli, je pus reconnaître que la langue était un dialecte syriaque, avec emprunts au mandéen, à l'araméen biblique et au targum-babylonien et j'en fis une traduction presque complète dont je communiquai le commencement à Clermont-Ganneau dans une lettre du mois de novembre 1905, dans laquelle je lui exposai mes idées sur l'alphabet et sur la langue employés.

L'éminent orientaliste, par lettre du 23 novembre de la même année, voulut bien me faire connaître qu'il partageait entièrement mes vues au sujet de l'écriture, qui lui était, comme à moi, tout à fait inconnue, et au sujet de la langue, dans laquelle il voyait un dialecte syriaque plus ou moins altéré : il me donnait en outre quelques précieuses indications au sujet de ma traduction qu'il m'engageait à continuer.

Ce fut pour moi une vive satisfaction d'avoir l'approbation d'un tel maître et de constater que pour lui, comme pour l'abbé Chabot, l'écriture était une variété inconnue de l'écriture syriaque.

Peu de temps après, mes études sur les monnaies de la Sogdiane me conduisirent à prendre connaissance des travaux allemands relatifs aux écritures de l'Asie centrale rapportées de Tourfan par la mission Grünwedel. Quel ne fut pas mon étonnement de trouver dans le Compte rendu de la séance du 2 février 1904 de l'Académie de Berlin, un



כ	י	ט	ח	ז	ו	ה	ד	ג	ב	א
k	*i*	*ṭ*	*h*	*z*	*v, u*	*h*	*d*	*g*	*b*	*a*

ת	ש	ר	צ	ק	פ	ע	ס	נ	מ	ל
t	*š*	*r*	*č*	*q*	*p*	*ʿ*	*s*	*n*	*m*	*l*

alphabet, presque identique au mien, que F. W. Müller, attribue aux Manichéens de l'Asie centrale ; cette écriture dans laquelle il n'hésite pas à reconnaître une variété de l'estrangélo est employée dans des textes en langue turque et en langue persane, dont Müller donne des fac-similés. Dans l'un des textes persans on lit l'expression *pîd î vazragîî*, « père de la grandeur », bien connue comme caractéristique des livres religieux de l'hérésiarque Manès, et dans l'autre texte persan, se trouve *M mari* que, d'après le contexte, on ne peut hésiter à lire *mâni mari*, « le seigneur Manès » qui se lit dans une infinité de textes de même provenance. Ainsi se trouve pleinement confirmée l'attribution aux Manichéens de l'écriture des manuscrits de Tourfan.

Notre coupe, provenant de la région même où naquit l'hérésie, nous fait connaître cette écriture manichéenne, associée à un texte écrit dans un dialecte syro-babylonien, celui peut-être qu'employa Manès dans ses quatre principaux traités, avant les traductions en langue persane et turque des manuscrits de Tourfan : sous ce rapport, c'est un monument, croyons-nous, unique, qui mérite une attention spéciale.

Avant d'aborder l'étude du texte, je donnerai une description sommaire de la coupe et j'insisterai sur les particularités de l'écriture qui la distinguent de l'estrangélo des manuscrits chrétiens et la rapprochent du palmyrien.

La coupe est en argile cuite très fine, de faible épaisseur, extérieurement de forme tronconique, elle présente à l'intérieur la forme d'un segment sphérique de sept centimètres de hauteur et de dix-sept d'ouverture ; l'inscription est tracée sur la surface intérieure, suivant une spirale qui commence au fond et se termine à la périphérie; j'en donne ci-contre une copie aussi fidèle que possible, à laquelle je joins l'alphabet de 22 lettres, avec la correspondance des lettres hébraïques.

Pour ne pas allonger outre mesure cette communication, je

me dispenserai de donner une transcription de l'inscription : grâce à la copie et à l'alphabet, le lecteur pourra en faire une étude complète et rectifier l'essai de traduction que je soumets à l'Académie.

Ainsi que je l'ai signalé à Clermont-Ganneau, l'écriture se distingue assez nettement de l'estrangélo : le *qof* ק et le *mim* מ affectent des formes inverses de celles de l'estrangélo et c'est là une particularité qui a pu dérouter les premiers essais de déchiffrement, le *qof* est d'ailleurs emprunté à l'alphabet palmyrien ainsi que plusieurs autres lettres l'*aleph*, le *gimel* et le *tsadé*; le *samek* a une forme archaïque intermédiaire entre celle des monnaies des satrapes d'Asie Mineure et celle du syriaque dont il explique la genèse : le *kaf*, avec sa queue au-dessous de la ligne, a une forme spéciale que je ne trouve dans aucun des alphabets congénères ; le *rech* et le *daleth* ont le trait horizontal supérieur à droite, contrairement à ce qui a lieu en syriaque, le *rech* seul a un point diacritique, en cela l'écriture manichéenne se distingue de l'estrangélo qui donne en outre un point inférieur au daleth, mais elle s'accorde avec le syro-palestinien et le palmyrien, c'est là un fait qu'il importe de noter. parce qu'il fournira une indication chronologique au sujet de la date de la formation de cette écriture ; le *noun* et l'*yod* si faciles à confondre dans l'écriture estrangélo sont ici nettement distincts ; le *noun* se termine à sa partie supérieure par un apex horizontal placé à droite, l'*yod* se réduit à un simple point : c'est bien la plus petite des lettres, à laquelle Notre-Seigneur fait allusion dans le sermon sur la montagne.

Cette écriture d'une clarté parfaite pour les initiés, mais assez distincte des autres écritures de la Babylonie pour la rendre peu accessible aux profanes, répond bien à l'idée que l'on peut se faire de l'écriture spéciale employée par Manès, de laquelle Mohammed Abou-Ishaq an nadim reproduit quelques lettres dans le *Fihrist*; tout en faisant remarquer qu'elle est analogue à celle de Marcion qui vivait

cent ans avant; par son élégance, elle confirme la réputation de calligraphe attribuée à Manès, par ses caractères palæographiques, elle peut très bien être datée du milieu du IIIe siècle, époque où il écrivit ses premiers traités. On pourrait même la faire remonter plus haut si l'on fait état de l'analogie qui, au dire d'An-Nadim existait entre elle et celle de Marcion.

Je ne veux pas quitter ce sujet sans dire un mot d'une coupe, avec inscription estrangélo, qui a été étudiée par Ellis et qui est conservée au British Museum : l'écriture en est analogue à la nôtre mais en diffère sur quelques points, en particulier pour la distinction du *daleth* et du *rech* dont le premier seul est ponctué et reçoit un point inférieur ; une différence plus essentielle sépare la coupe d'Ellis de la nôtre : c'est l'insertion à la fin de l'inscription d'un alphabet complet : c'est là une pratique bien peu en rapport avec les préoccupations qui durent guider Manès dans le choix d'une écriture réservée aux adeptes de la nouvelle doctrine.

Notre coupe est donc bien, comme nous l'avons dit, le seul monument qui nous fasse connaître l'écriture manichéenne de la Babylonie : a-t-elle été écrite par un manichéen pour des manichéens, le texte pourrait seul nous renseigner à cet égard. J'en donne une traduction presque complète, on ne s'étonnera pas d'y trouver bien des obscurités, c'est, on peut le dire, la caractéristique de ce genre de textes : rédigés souvent par des scribes ignorants ou peu scrupuleux, ils présentent de nombreuses incorrections et quelquefois des suites de mots entièrement dépourvus de sens : notre texte, bien que pouvant être classé parmi les meilleurs, n'en est pas complètement exempt, les dernières lignes, à l'exception de la finale bien connue *amen*, *amen*, *salah*, sont pour moi incompréhensibles ; je les ai reproduites en transcription, à la suite de ma traduction :

« M.M. que cette coupe serve de gardien (de gardien) à la maison (à la maison) de Chilaï fils d'Ema d'abouh.

Que soient coupés, anathématisés et arrachés, liés, enchaînés et attachés, la malédiction et le vœu et l'incantation, la vocifération, l'outrage et le sarcasme, les péchés d'idolâtrie et l'adoration des faux dieux, les paroles des femmes, l'effroi des combats, l'attaque des sorcières, le brigand des chemins, le tourbillon du désert, la vue des cadavres, l'audition du nom *aï aï* et du mot *vei vei* fils de la mort, les pollutions nocturnes et les visions du jour.

Qu'ils se retirent et se cachent, et qu'ils retombent sur leurs auteurs, leurs évocateurs, leurs artisans, et leurs envoyeurs, qu'ils s'évanouissent et se tiennent en repos et qu'ils s'éloignent bien loin de Chilaï fils d'Ema d'abouh, et de sa femme et de ses fils et de ses filles et de sa maison; par votre nom, vous les quatre anges : par Chadiel, par Moudzahrit le grand, par Afroum le puissant et par Tsebab le fort.

Qu'ils soient les gardiens, les aides, les boucliers, les remparts qu'ils les gardent, les protègent et les préservent du mauvais œil, de l'espérance envieuse, de la pensée d'un cœur méchant, de la parole d'une langue trompeuse.

Que soit scellée cette maison de Chilaï fils d'Ema d'abouh et ses murs, ses seuils de porte, le faîte de son toit, sa moisson, son champ, son bétail et ses biens.

Qu'il soit lié et scellé ce Chilaï fils d'Ema d'abouh, qu'ils soient liés et scellés les trois cent soixante os du corps de ce Chilaï par le lien de l'anneau du ciel et par le sceau de l'axe de la terre, contre tous les diables mauvais, souillés et pollués, afin qu'ils n'approchent pas de ce Chilaï fils d'Ema d'abouh ; par le nom d'Arar, et de Zemit et de Ramram et de Nasraseb.

Qu'il soit lié et scellé du sceau de haltoum le *nšna*, le bélier et de Tsouts le seigneur *abil uḥilh uršqun atalha umumt šmia alhik ušdih ih ih is is gzhaq asur uriun* amin amin salah. »

Nous avons là un des spécimens les plus complets de ces textes magiques bien connus, destinés à protéger une famille contre les maléfices et les dangers de toute sorte ; nous n'y trouvons pas, je dois le dire, de ces termes spécifiques tels que *le père de la grandeur*, *la viergc de la lumière*, *le paradis de la lumière* qui caractérisent les textes religieux de Manès et nous permettraient d'affirmer que le rédacteur de ce phylactère est un manichéen, comme peut le faire présumer l'emploi de l'écriture manichéenne ; mais à défaut de preuve positive, peut-être trouverons-nous dans le texte, quelque indice d'influence manichéenne ; tout d'abord, remarquons que des anges ou génies bienfaisants sont mis en opposition avec les diables impurs, et les fauteurs de maléfices : on peut y voir une allusion au dualisme base de la doctrine de Manès ; d'autre part, je suis frappé de la prédilection que le rédacteur donne dans le texte au nombre quatre : nous y trouvons quatre anges, Chadiel, Mudzahrit, Afroum, Tsebab qui sont les gardiens, les aides, les boucliers, les remparts de Chilaï et doivent le préserver du mauvais œil, des entreprises de l'envie, des pensées d'un cœur mauvais, des paroles d'une langue trompeuse ; plus loin c'est encore quatre génies bienfaisants 'Arar, Zemit, Ramram, Nasraseb et peut-être en trouverait-on encore quatre dans la dernière partie du texte que j'ai renoncé à traduire. Ce même nombre quatre joue un rôle non moins important dans la liturgie manichéenne. D'après les Actes d'Archelaüs, il y a quatre principaux livres religieux, les mystères, les principes, l'évangile vivant, le trésor que l'auteur arabe An-nadim nous dit écrits en syriaque, et, chose plus significative, ce nombre quatre figure comme point essentiel, dans la formule d'abjuration imposée aux Manichéens ; on mentionne ΤΟΝ ΤΕΤΡΑΠΡΩCΟΠΟΝ ΠΑΤΕΡΑ ΤΟΥ ΜΕΓΕΘΟΥC, « le père de la grandeur aux quatre aspects », c'est-à-dire : Dieu, sa lumière, sa force, sa sagesse. Souvent aussi se trouvent

mentionnés les quatre anges des quatre coins de la terre, les douze *éons* de la lumière, les douze *éons* des ténèbres, répartis les uns et les autres en quatre séries ternaires.

Il semble donc bien qu'il y ait dans la fréquence du nombre quatre dans notre texte, un indice qui s'ajoute aux présomptions tirées de l'écriture, pour lui faire attribuer une origine manichéenne ; s'il en est ainsi, ne pourrait-on pas voir dans les deux M. du début de l'inscription une abréviation pour *mani mari* «Manès le seigneur», expression qui revient constamment dans les textes de l'Asie centrale et qui, dans un fragment reproduit par Müller, auquel nous avons déjà fait allusion, figure sous la forme abrégée *M. mari.* Ce n'est là sans doute qu'une hypothèse et peut-être faut-il chercher une autre explication et voir dans ces deux M une abréviation pour *mechaba marai* « louange à mon seigneur », qui figure fréquemment au début des prières des Mandéens.

Quoi qu'il en soit, si ce texte est bien d'origine manichéenne, il ne faut pas néanmoins s'étonner de n'y trouver aucune des expressions caractéristiques des écrits de Manès : les textes magiques de ce genre ne sont pas des livres religieux, ils ont une phraséologie spéciale et les sorciers qui en faisaient métier, ne se piquaient pas d'orthodoxie et, en variant les écritures et les langues, en multipliant les noms des anges invoqués, ils n'avaient d'autre but, que d'atteindre plus sûrement les génies malfaisants. Il est à remarquer que les dix noms des anges et génies énumérés dans notre coupe, n'ont pas, à ma connaissance, été rencontrés, peut-être les trouverait-on dans la nomenclature des trois cent soixante génies mandéens, dont on ne connaît aujourd'hui qu'une partie.

Que notre texte soit manichéen ou non, on ne saurait se refuser d'y voir de frappantes analogies avec les anciennes formules d'incantation des textes babyloniens et je ne puis m'empêcher de citer, à ce sujet, un texte de ce genre récem-

ment publié et traduit dans la *Revue d'Assyriologie* par Thureau-Dangin : Le soleil, Dieu de la lumière, y est invoqué comme Génie tutélaire contre les divinités malfaisantes; voici la traduction :

« Tout mal, le Dieu mauvais, la Déesse mauvaise pour l'humanité, tu combats, sortilèges, charmes, ensorcellements, maléfices, que toi tu connais et que moi je ne connais pas, en ce jour arrache-les, éloigne-les, qu'ils s'en aillent, qu'ils soient séparés de mon corps ! »

L'analogie est manifeste : non seulement pour le sens général, où ressort déjà le dualisme manichéen, mais même jusque dans la phraséologie, où à l'invocation au Génie protecteur, succède l'apostrophe directement adressée aux Génies malfaisants, pour les sommer de battre en retraite.

Le possesseur de la coupe était-il manichéen, rien ne permet de l'affirmer : de lui ; nous ne connaissons que le nom, Chilaï fils d'Ema d'abouh. Ce nom d'Ema d'abouh est féminin, ce qui nous montre que, suivant une pratique habituelle dans ces textes magiques, on indiquait la filiation maternelle ; le nom d'*Ema d'abouh* « la mère de son père, la grand'mère, » appartient à une catégorie de noms indiquant des degrés de parenté, assez fréquents chez les Juifs de ces contrées et chez les Mandéens : on a dans le talmud de Babylone אחדבוי, « le frère de son père » et אחתבו, « la sœur de son père » et chez les Mandéens, sur une coupe de Klouabir, *ahat-éma* « la sœur de la mère » ; le mot *éma* est écrit exactement comme sur notre coupe par un *aïn* initial, orthographe spéciale à l'écriture mandéenne, ce qui permet d'affirmer que Chilaï est un Mandéen.

A quelle date peut-on attribuer notre coupe ?

Nous avons montré que l'écriture est celle qu'employa Manès pour ses premiers écrits vers le milieu du IIIe siècle : est-ce à dire que notre coupe remonte à cette époque, nous ne le pensons pas : c'est le propre des écritures employées dans les textes religieux de se conserver longtemps

immuables. Les manuscrits de Toufan où nous retrouvons au VIIIe siècle notre écriture presque sans changement nous en fournissent un exemple : nous ne pouvons donc pas, sur le seul examen de l'écriture, assigner une date à notre inscription, il faudrait y joindre une étude minutieuse de la langue ; ainsi que nous l'avons dit à Clermont-Ganneau, en lui communiquant notre traduction, la grammaire est syriaque, mais l'orthographe diffère souvent de celle des plus anciens manuscrits chrétiens, et le lexique accuse de nombreux emprunts à d'autres idiomes et bien des fois, j'ai dû recourir aux dictionnaires du mandéen, de l'araméen biblique et même de l'assyrien ; un commentaire détaillé serait nécessaire pour faire ressortir les difficultés que j'ai rencontrées et expliquer les interprétations souvent très critiquables que j'ai proposées ; je laisse à plus compétent que moi le soin de le faire et de compléter et de rectifier l'essai de traduction que je soumets à l'Académie ; il me suffira d'avoir attiré son attention sur cette écriture manichéenne qui a joué dans l'Asie centrale un rôle plus important qu'on ne le croit généralement ; les découvertes faites en 1905, par von Le Coq [1] dans les oasis de Tourfan, nous apportent une preuve particulièrement suggestive de l'activité doctrinale et scientifique des Manichéens : non contents de propager leurs textes religieux ils composaient des traités grammaticaux, dont on a trouvé, écrit de cette belle écriture qui leur est spéciale, un fragment éminemment intéressant : c'est un alphabet des caractères runiques des inscriptions de l'Orkhon déchiffrées en 1893 par Thomsen : en regard de chaque lettre se trouve une transcription de son nom, qui nous fournit une démonstration éclatante de la justesse du déchiffrement de l'illustre savant danois, elle nous fait connaître, en même temps, les formes spéciales

1. Von Le Coq, *Köktürksisches aus Turfan*. Comptes rendus de l'Académie de Berlin du 21 octobre 1909.

qu'affecte l'écriture runique dans les manuscrits dont plusieurs ont été retrouvés à Tourfan. De telles découvertes entr'ouvrent bien des perspectives nouvelles : elles permettent de supposer que les Manichéens ont pu étendre leur propagande jusqu'aux extrêmes limites du domaine de cette écriture runique, que l'on s'accorde maintenant à désigner sous le nom des Turks bleus : quelque jour peut-être la trouverons-nous, sur les bords de l'Irtych ou de l'Ienisseï, associée comme à Tourfan, à cette écriture manichéenne dont le prototype, issu des rives de l'Euphrate, est aujourd'hui soumis à votre examen.

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

L'Administration des Monnaies et Médailles a consulté l'Académie sur différents projets de médailles à exécuter par ses services :

Entrée à Strasbourg du général Gouraud, 1918.
Défense de Château-Thierry par les Américains. — Le Bois Belleau, 3-4 juin 1918.
Arras, ville martyre, 1914-1918.
Les hôpitaux japonais, 1914-1918.
Débarquement de l'armée du maréchal French, 1914.

La Commission, pour la médaille du général Gouraud, a indiqué les inscriptions suivantes pour le revers :

En légende à la partie supérieure :

ALSATIA GALLIS RESTITVTA.

Et au-dessous, dans l'exergue :

DIE XXII DECEMBR · AN · MCMXVIII

Pour la médaille commémorant la défense de Château-Thierry, elle s'est décidée pour l'inscription suivante :

BOIS-BELLEAU
3-4 JUIN 1918.

Pour la médaille d'Arras martyre, au droit ; dans un exergue sous la figure principale :

ARRAS
1914-1918

et au revers, en exergue, la citation à l'ordre de l'armée dont la ville a été honorée.

Pour le débarquement de l'armée du maréchal French, au revers :

DÉBARQUEMENT
DE L'ARMÉE ANGLAISE
AOÛT MDCCCCXIIII

D'autre part, la Commission, consultée sur les inscriptions qu'il convient de graver sur le monument élevé à Ronsard à Vendôme, à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance, a arrêté comme suit l'inscription principale :

ICI S'ÉLEVAIT LA MAISON
DE
PIERRE DE RONSARD
GENTILHOMME VENDOMOIS
PÈRE DE LA POÉSIE MODERNE

Au-dessous, sur une plaque plus petite, on gravera

LA VILLE DE VENDÔME
1524 A RONSARD 1924
QUATRIÈME CENTENAIRE

La Commission enfin, sollicitée de fournir l'inscription destinée à être gravée sur le tombeau de Mme André dans la chapelle de Chaalis, a décidé qu'elle serait ainsi rédigée :

IN • HOC • MONVMENTO • IACET
NELIA • JACQVEMART • VXOR • ED • ANDRÉ
QVAE • ANNO • AETATIS • SVAE • LXXII • DECESSIT
BONAS • ARTES • DILEXIT • INSTITVTO • GALLICO
SVA • OMNIA • INSIGNI • LIBERALITATE • LEGAVIT
DIE • XIX • MENSIS • IANVARII • ANNO • MDCCCCXII

PÉRIODIQUES OFFERTS

Académie R. des Sciences d'Amsterdam. Section littéraire. Verhandelingen. Nouvelle série, vol. XXIII (1923), nos 1, 2, 3; vol. XXIV, n° 1.

Académie R. des Sciences d'Amsterdam. Mededeelingen. Vol. 53, série A, n° 13; vol. 54, série B, nos 7, 8; vol. 55, série A, nos 1 à 6; vol. 56, série B, nos 1 à 6.

Académie R. d'Archéologie d'Anvers. Bulletin, 1923, n° III; 1924, n° I.

Académie R. d'Archéologie d'Anvers. Annales, 7e série, t. I, nos 3-4; t. II, nos 1 et 2.

Actes de l'Académie nationale de Bordeaux, 4e série, t. IV (1920-1921).

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Mémoires de la section historique*, t. XXXIII à XXXIX (1910-1919).

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Mémoires de la section littéraire*, t. XXXIII, XXXV à XXXVIII (1910-1916).

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Partie administrative et débats*, t. XXXIII à XLIII (1910-1923).

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Notices et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle*, 4e série (1915), 5e et 6e séries (1916).

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Discours de réception*, XXXII à XXXIV, XXXVI à XXXVII, XXXIX à LVII (1909-1923).

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Bibliothèque de l'Académie Roumaine*, 11 volumes.

Académie Roumaine. Annales, 2e série. *Bulletin de la section historique*, t. X.

Académie des Sciences coloniales. Comptes rendus des Séances, t. I (1922-1923).

Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. Anzeiger, 60 Jahrgang, 1923, n° 1, t. XXXVII.

Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. Sitzungberichte, 199 Band, 2, 3 Abh.; 200 B, 1, 2, 3, 4, 5 Abh.; 202 B, 1, 4, 5 Abh.; 202 B, 1 Abh.

Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische

Klasse. Archiv für Oesterreichische Geschichte, 107 Band, 1 Häfte (1923).

Al-Machriq, revue catholique orientale mensuelle, XXIIe année (1924). Tables décennales (Beyrouth).

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, t. XLII (1924) (Bruxelles).

Anales de la Academia de la Historia, vol. III (1921), IV (1922) (La Havane).

Annals of the Bhandarkar Institute, 1923-1924, t. V, part I (Poona).

Annuaire général de l'Indochine, 1924 (Hanoï).

Annual (The) of the American School of oriental research in Jerusalem, vol. IV (1922-23). New-Haven, Conn.

Antiquaries Journal (The), being the journal of the Society of Antiquaries of London, vol. IV (1924).

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to Antiquity published by the Society of Antiquaries of London, vol. XXIII (1923).

Archaeological Institute of America. American journal of Archaeology, vol. XXVII, n° 4 (1923) ; vol. XXVIII, n°s 1 et 2.

Archeologo Português (O), vol. XXIV (1919-20), XXV (1921-22) (Lisbonne).

Archivio della R. Società Romana di Storia patria, t. XLV (Rome).

Archivo historico diplomatico mexicano, n°s 6, 7, 9, 10, 11 (1924) (Mexico).

Archivum franciscanum, annus XVII (Quaracchi presso Firenze).

Aréthuse, année 1924, fasc. 1 à 5 (Paris).

Atti della R. Accademia nazionale dei Lincei. Notizie degli scavi di Antiquità, serie V^a^, t. XX (1923), fasc. 9°-12° ; t. XXI (1924), fasc. 1°-5° (Roma: in-4°).

Atti e memorie dell' Accademia di agricoltura, scienze e lettere di Verona, serie IV^a^, vol. XXIV (XCIX^a^ della coll.).

Bhandarkar oriental research Institute. Annual, vol. V, part. II : *Report for 1923-24* (Poona).

Biblioteca Nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n°s 270 (1923), 271 à 281 (1924), et *Indice* 1923.

Biblioteca bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano, tomo IV (dal 1333 al 1345) (Quaracchi presso Firenze).

Bibliothecae Apostolicae Vaticanae codices manuscripti recensiti. Codices Vaticani Graeci, t. I, n°s 1-329 (1923) (Roma, in-4°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXIV (2e semestre 1923), et XXXV (1er semestre 1924).

Boletin del Archivio Nacional, año XXII (1923) (La Havane).

Boletin extraordinario de Informacion, n° 1 (Mexico, 1924).

Bollettino dell' Associazione archeologica Romana, anno XIII, n° 12 (1923) ; anno XIV, n° 13 (1924).

Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Juin 1922-janvier 1923.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, tome XV (années 1922 et 1923) et tables des quatorze premiers volumes.

Bulletin de la Commission R. des anciennes lois et ordonnances de Belgique, t. X, fasc. 1 à 8 ; t. XI, fasc. 1 à 5 (1919-1923).

Bulletin de Correspondance Hellénique, 47e année, VII-XI (1923) ; 48e année, I-VI (1924).

Bulletin de la Diana, t. XXI, nos 7 à 10 ; t. XXII, nos 1 et 2 (Montbrison).

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XXIII (1923) (Hanoï).

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. t. XXII-2, t. XXIII-1.

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, t. V, nouvelle série, n° 20.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, année 1924, nos 1 à 11 (Clermont-Ferrand).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, troisième série, t. V, nos 3-4 (1923), t. VI, nos 1-2 (1923) (Poitiers).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1923, nos 1 à 12 (Moulins).

Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, année 1923, n° 4 ; année 1924, 1, 2, 3 (Tulle).

Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, t. 45 (1923) ; t. 46 (1924), 1e et 2e livraisons (Brive).

Bulletin de la Société archéologique du département du Finistère, t. L, 1922 (Quimper, 1923).

Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. LI (1924) (Rennes).

Bulletin de la Société de Statistique du département de l'Isère, t. 44 (3e de la Ve série), 1923 (Grenoble).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VIII, nos 112-113-114.

Bulletin de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, juillet 1923 à juin 1924.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XX, n° 222 (1923) (Orléans).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. L (1923), 6e livraison ; t. LI (1924), 1e à 5e livraison (Périgueux).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute Saône, année 1922 (Vesoul).

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. L, 1922 (Montauban, 1923).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1922, 76e volume (6e de la Ve série) (Auxerre).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1923, nos 2, 3, 4 ; année 1924, no 1 (Amiens).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXII (6e de la IIe série) (Tours).

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges, 4e année (1924), no 1.

Census of India, vol. VIII, part 3 (Bombay 1923).

Congrès archéologique de France, LXXXVe session, tenue en Rhénanie en 1922.

Encyclopédie de l'Islam, 27e et 28e livraisons.

Fornvännen Meddedelanden trăn K. vitterhets historie och antikvitets Akademien, 1923, argongen 18 (Stockholm).

Groupe finistérien d'Études préhistoriques. Musée de Penmarc'h, 1re année, no 1..

Isvestia Rossiiskoi Academii istorii materialnoi culturi, t. III (Leningrad).

Isvestia instituta archeologieskoi technologii, t. II (Leningrad).

Trudii numismatieskoi Komissia, t. V (Leningrad).

Jewish quarterly Review (*The*), vol. XIX, no 3 ; vol. XV, 1 et 2 (Londres).

Journal of the American oriental Society, vol. 43, nos 4 et 5 ; vol. 44, nos 1 et 2.

Journal Asiatique, CCIII, nos 1 et 2 (1923) ; CCIV, no 1 (1924).

Journal of the R. Institute of British Architects, third series, vol. XXXI, nos 4 à 20 ; vol. XXXII, nos 1 à 4, et *Kalendar* for 1924-1925.

Journal de la Société des Américanistes de Paris, t. XVI, 1924.

London University Gazette, vol. XXXIII, nos 256 à 264.

Mélanges de l'Université St-Joseph de Beyrouth, t. VIII, fasc. 7 et 8 ; t. IX, fasc. 1 et 3.

Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XLI, XLII, XLIX.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. XVIII (1924).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 12e série, t. I (1923).

Mémoires présentés à la Société archéologique d'Alexandrie, t. II.

Mémoires de la Société Nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (*ancienne Académie d'Angers*), 5e série, t. XXVI, 1923.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Bar-le-Duc, t. 43 (1918-21) et 44 (1922-23), (IIIe et IVe de la 5e série).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. XII, 1924 (XXe de la collection).

Mémoires de la Société Éduenne, t. XLIV, fasc. 4 (1923) (Autun).

Mémoires de la Société Académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XXV-2 (1924).

Mémoires publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. LXI (1922).

Mémoires de la Société des sciences et arts, de Vitry-le-François, t. XXX (1923).

Memoirs of the Archaeological Survey of India, nº 18 (1924).

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna. Classe di scienze morali, vol. V-VIII (1920-1923).

Ministerul cultelor si artelor. Comisiunea monumentelor istorice. Buletinul Comisionei. Anul XXVI (1917-1923) (Bucarest).

Narodna Starina, nº 3 (Zagreb).

Œsterreichische Institute. Forschungen in Ephesos. III Band (1923).

Œuvre Internationale de Louvain, nos 14-17.

Pro Alesia, nº 34.

Procedings of the American philosophical Society, vol. LXII (1923), nos 5, 6, et suppl. ; vol. LXIII, nº 6 (Philadelphie).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland. Sess. 1922-1923, vol. LVII (IXe de la 5e série) (Edimbourg).

Proceedings and Transactions of the R. Society of Canada, vol. XVIII, 1923.

Proceedings of the R. Society of Edinburgh. Sess. 1922-1923, vol. XLIII, part III ; sess. 1923-1924, vol. XLIV, parts I and II.

Provincia, t. IV (1924), 1er et 2e trimestres (Marseille).

Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento in Firenze. Sessione di filologia e filosofia, t. V.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas, t. VI (Bruxelles).

Rendiconti della R. Accademia nazionale dei Lincei, vol. XXXII, fasc. 11º, 12º ; vol. XXIII, fasc. 1º, 2º, 3º (Roma).

Rendiconti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti degli Zelanti. Acireale. Serie IIa, vol. X, 1918-1922.

Rendiconto delle Sessioni della R. Accademia delle scienze dall' Istituto di Bologna. Classe di Scienze morale, serie II[a], vol. VII (1923).

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, año XXVIII, n° 1-2.

Revue africaine, 65[e] année, n[os] 318, 319 et *Tables* 1882-1921 (Alger).

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, t. XX, 1923 ; t. XXI, 1924, n[os] I-II, III.

Revue Biblique, 33[e] année (1924), n[os] 1 à 4.

Revue des Études hongroises et finno-ougriennes, 2[e] année, n° 1 (Paris).

Revue historique et archéologique du Maine, 2[e] série, t. III (1923) (LXXI[e] de la collection).

Revue médicale de l'Est, 47[e] année, t. II, 1924, n[os] 1 à 20.

Revue des questions historiques, 52[e] année, 1924.

Revue savoisienne, 64[e] année, 1923, n° 4 ; 65[e] année, 1924, n[os] 1 et 2 (Annecy).

Science historique, année 1924.

Scripta Universitatis atque Bibliothecae Hierosolymitanarum. Mathematica et physica, vol. I ; Orientalia et Judaica, vol. I (1923) (Hierosolymis).

Slavia časopis pro slovenskou filologii.. Ročnik II, sešit 2, 3; 4 (1923) ; ročnik IV, sešit 1-2 (1924) (Prag).

Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology. Bulletins 80 et 81 (Washington).

Sociedad Española de antropologia, etnografia y prehistoria. Actas y Memorias, año I, t. I (1922) ; año II, t. II (1923) (Madrid).

Suomen Museo, t. XIX (1922) (Helsingfors).

Suomen Muinais Muistoykdistyksen Bikakanskirja, t. XXXI (Helsingfors).

Syria, revue d'art oriental et d'archéologie, t. V (1924), n[os] 1, 2 et 3.

Transactions of the R. Society of Edinburgh, vol. LIII, parts 2 and 3 ; vol. LIV, part 1.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 137[e] vol. (1922-1923), 138[e] vol. (1923-1924).

Union Académique Internationale. Archivi latinitatis medii aevi, 1924, n° 1.

University of Calcutta. Journal of the Department of Letters, vol. XI, 1924.

University of California. The Chronicle, vol. XXV (1923), n[os] 3 et 4.

University of California publications in classical philology, vol. V, nº 13 ; vol. VIII, nºˢ 4, 5, 6.

University of California publications in Modern philology, vol. X, nº 3.

University of California publications in semitic philology, vol. I, nºˢ 4 et 5.

University of Illinois. Annual Register for 1923-1924, vol. XXI, nº 27.

University of Illinois. Bulletin, vol. XX, nºˢ 4, 5, 7, 11, 12, 13, 28, 29, 51 ; vol. XXI, nºˢ 11, 12, 13, 25, 34, 38.

University of Illinois. Studies in language and literature, vol. VIII, nºˢ 3, 4 ; vol. IX, nºˢ 1, 2.

University of Illinois. Studies in social Sciences, vol. X, nºˢ 3 et 4.

Uppsala Universitet. Årsskrift, 1923. *Mémoires* 1923-1924.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

SUITE DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES PARUES EN 1924.

Histoire littéraire de la France, t. XXXVI[1].

Monuments et Mémoires de la Fondation Piot, t. XXVI (n° 45).

Chronique de Michel le Syrien, tome I (Introduction et Tables).

Mission archéologique en Chine, Atlas, tome I.

Corpus vasorum antiquorum — Musée de Compiègne (Publication de l'Union Académique Internationale).

Le Gérant, A. Picard — MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

N.-B. — **Le prix de tous les volumes indiqués ci-dessous est majoré provisoirement de 250 °/o.**

Mémoires de l'Académie. Tomes I à XII épuisés ; XIII à XL ; le tomes XIV à XXXVIII en 2 parties ou volumes in-4°.

Prix de chaque volume.. 15 fr.

Le tome XLI.. 50 fr.

Le tome XLII.. 40 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.. 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Le tome XXXIII (3e partie), comprenant la table des tomes XXIII à XXXIII.. 6 fr.

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à XII, 1re et 2e parties ; tome XIII, 1re partie.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15

La première partie du tome XI et la seconde partie du tome XII (1re série) se vendent séparément.. 25 fr.

Prix de la 1re partie du tome XIII.. 32 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXVI, 1re et 2e parties; tome XXXVII; tome XXXVIII, 1re et 2e parties; tome XXXIX, 1re et 2e parties ; tome XL et XLI.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXVIII (sauf le tome XXXVII, qui est en un seul volume), chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la typographie orientale.

Les tomes XVI, 1re et 2e parties ; XVII, 1re partie ; XVIII, 1re partie ; XIX, 1re partie ; XX, 1re partie ; XXI, 1re partie ; XXIII, 1re partie ; XXV, 1re partie ; XXVI, 1re partie, sont épuisés.

Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.. 15 fr.

Prix du tome XLI.. 30 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de facsimilés, se vend.. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de facsimilés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de facsimilés, se vend.. 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno cdxvii ad annum dccli. 2 volumes in-fol. Prix du volume .... 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés; V à VIII. in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume .... 30 fr.

Chartes et diplômes. *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V.* Prix du volume .... 15 fr.

— *Recueil des actes de Philippe Ier.* Prix du volume .... 30 fr.

— *Recueil des actes de Henri II. — Introduction* (avec un atlas de planches). Prix du volume .... 50 fr.

— *Recueil des actes de Henri II* (textes), tome I. Prix du volume .. 31 fr.

— *Recueil des actes de Henri II* (textes), tome II. Prix du volume 34 fr.

— *Recueil des actes de Louis IV.* Prix du volume .... 10 fr.

— *Recueil des actes de Philippe Auguste*, tome I. Prix du volume. 24 fr.

— *Recueil des actes des rois de Provence.* Prix du volume .... 13 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I à XIX épuisés), et volume de table, in-fol. Prix du volume .... 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII (épuisés), in-fol. Tome XXIV, en 2 parties. Prix du volume en deux parties .... 60 fr.

Nouvelle série in-4° du même Recueil :

I. Documents financiers. Tome I. *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon, sous le règne de Philippe de Valois.* Prix du volume .... 20 fr.

II. Obituaires. Tome I. *Obituaires de la province de Sens.* 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-vol .... 25 fr.

— Tome II. Prix du volume .... 25 fr.

— Tome III. Prix du volume .... 25 fr.

— Tome IV. Prix du volume .... 60 fr.

III. Pouillés. Tome I. *Pouillés de la province de Lyon.* Prix du volume .... 15 fr.

— Tome II. *Pouillés de la province de Rouen.* Prix du volume 25

— Tome III. *Pouillés de la province de Tours.* Prix du volume .... 25 fr.

— Tome IV. *Pouillés de la province de Sens.* Prix du volume .... 30 fr.

— Tome V. *Pouillés de la province de Trèves.* Prix du volume .... 25 fr.

— Tome VI, 1re et 2e parties. *Pouillés de la province de Reims.* Prix du volume en deux parties ..... 30 fr.

— Tome VIII. *Pouillés des provinces d'Aix, Arles et Embrun.* Prix du volume .... 41 fr.

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.
- Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume... 45 fr.
- Tomes II, III et IV, in-fol. Prix du volume.... 30 fr.
- Tome V, en 2 parties, et introduction, in-fol. Prix du volume .... 55 fr.

Historiens orientaux.
- Tomes I et III, in-fol. Prix du volume .... 45 fr.
- Tome II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume .... 22 fr. 50
- Tome IV, in-fol. Prix du volume .... 50 fr.
- Tome V, in-fol. Prix du volume .... 25 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........... 45 fr.
— Tome II, in-fol. Prix du volume......... 60 fr.
Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXXV (tomes XI à XXXI épuisés). in-4°. Prix du volume.................................. 30 fr
— Tome XXXVI, 1re partie.................................. 20 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume......... 37 fr.

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII, in-4°. Prix du volume.. 20 fr.
— Tome IX, 1re partie. Prix du demi-volume..................... 12 fr.
— Tome IX, 2e partie. Prix du demi-volume.................... 8 fr.
— Tome IX, 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII). Prix du fascicule.. 4 fr.
— Tome X, 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-volume......... 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II. fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule..	25 fr.
	Tome II. fasc. IV. Prix du fascicule..	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes*	Tome I. fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule..	60 fr.
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule..	80 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome I. fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.
	Tome I. fasc IV. Prix du fascicule....	40 fr.
	Tome II. fasc. I. Prix du fascicule.....	35 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule...	35 fr.
	Tome II, fasc. III et IV. Prix des deux fascicules réunis.................	75 fr.

RÉPERTOIRE D'ÉPIGRAPHIE SÉMITIQUE. Tomes I à IV, in-8. Prix du volume.. 15 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XLIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE. Tome XIII.-2

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, etc. Tome XLII.

CHARTES ET DIPLÔMES. *Recueil des actes des rois d'Aquitaine*.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE.
Nouvelle série in-4° : OBITUAIRES, tome V. *Obituaires de la province de Lyon*. — POUILLÉS, tome IX. *Pouillés de la province de Bourges*.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXVI.-2

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM 1re partie, tome II, fasc. V. — 2e partie. tome II, fasc. II.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

N.-B. — **Le prix de tous les tirages à part indiqués ci-dessous est majoré provisoirement de 250 °/o.**

AMÉLINEAU (E.). Notices des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895).. 4 fr. 70
AUDOLLENT (A.). Les tombes gallo-romaines à inhumation des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) [1923]........................ 7 fr. 50
BABELON (E.). La théorie féodale de la monnaie (1908)....... 3 fr. 20
— Moneta (1913).. 2 fr. 30
BARTHELEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896).. 0 fr. 80
BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hathor-Miskar à Maktar (1899).. 4 fr.
— Mémoire sur les inscriptions de la fondation du temple d'Esmoun, à Sidon (1902).. 3 fr. 20
BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893).. 1 fr. 70
— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895)........................ 2 fr.
— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902).................... 3 fr. 20
BONNEL DE MÉZIÈRES. Recherches sur l'emplacement de Ghana (1919).. 2 fr. 80
BLOCHET (E.). Notices sur les manuscrits persans et arabes de la collection Marteau.. 23 fr.
CAGNAT (R.). Les bibliothèques municipales dans l'Empire romain (1906).. 2 fr. 10
— Les deux camps de la légion IIIe Auguste à Lambèse, d'après les fouilles récentes (1908).. 4 fr.
— La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine (1912).. 3 fr.
— L'annone d'Afrique (1915).. 1 fr. 50
CAPITAN (Dr). Quelques caractéristiques de l'architecture maya dans le Yucatan ancien (1912).. 3 fr.
CARRA DE VAUX (Baron). Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes et traduit en français (1902)............. 8 fr. 50
CARTON (Dr). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902).. 10 fr
— Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia (1906)................ 9 fr. 20
CHABOT (Abbé J.-B.). *Synodicon orientale* ou recueil de synodes nestoriens (1902).. 30 fr.
CHAVANNES (Ed.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin (1902)..................... 6 fr
COLLIGNON (Maxime). Le consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au XVIIe siècle.. 2 fr. 60
— L'emplacement du Cécropion à l'Acropole d'Athènes (1916).. 2 fr. 80
CORDIER (H.). Un interprète du général Brune et la fin de l'École des Jeunes de langues (1911).. 4 fr.
— Annales de l'hôtel de Nesle (Collège des Quatre-Nations — Institut de France) (1916).. 8 fr. 50
CROISET (Maurice). Observations sur la légende primitive d'Ulysse (1910).. 2 fr.
CUQ (Éd.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897).. 3 fr.
— Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère (1912) 1 fr. 70
— Un nouveau document sur l'apokèryxis (1913)................ 2 fr. 60

CUQ (Ed.). Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale (1915).. 2 fr. 50

— Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêts et les sociétés (1918) .... 5 fr.

DELABORDE (H.-F.). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu (1900).. 3 fr. 60

DELISLE (L.). Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891).. 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891)................ 1 fr. 40

— Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891).. 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'Histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893).. 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896).. 6 fr. 50

— Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec facsimilé (1896).. 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896).............. 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896). 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898).. 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898).. 1 fr. 70

— Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899).. 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533 (1899).................. 3 fr. 80

— Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer (1906).. 8 fr. 60

— Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît (1908)........... 2 fr.

— Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338 (1910).. 3 fr.

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892).. 4 fr. 40

— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893). 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule* (1897).. 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec une carte (1899).. 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le château Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec vingt-cinq figures (1898).................... 3 fr.

— La bataille de Muret (1899).. 2 fr.

— Le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste (1911). 2 fr. 30

— *La bataille d'Issus*, analyse critique d'un travail manuscrit du commandant Bourgeois (1912).. 2 fr.

— Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. Voir SCHEIL (le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel).

— La Mosquée d'Hassân (1919).. 13 fr

DOREZ (Léon). Notice sur un recueil de poésies latines et un portrait de l'humaniste véronais Leonardo Montagna (1425-1485). Ms. 806 de la Bibliothèque de l'Institut (1913).. 2 fr.

DOUTREPONT (G.). Notice sur le manuscrit français 11954 de la Bibliothèque nationale. La Croisade projetée par Philippe le Bon contre les Turcs (1917).. 1 fr. 50

DURRIEU (Comte Paul). Michelino da Besozzo et les relations entre l'art italien et l'art français à l'époque du règne de Charles VI (1911). 3 fr.

EUTING (J.). Notice sur un papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg (1903).................................... 1 fr. 40

FERRAND (G.). Un texte arabico-malgache du XVIe siècle (1904).. 5 fr.

FORMIGÉ (J.). Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange (1914).. 4 fr. 50

— Le prétendu cirque romain d'Orange (1917) .... 1 fr. 50

FOUCART (P.). La formation de la province romaine d'Asie (1903) 2 fr.
— Sénatus-consulte de Thisbé [170] (1905)........................ 2 fr.
— Étude sur Didymos, d'après un papyrus de Berlin (1907)...... 8 fr.
— Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IVe siècle (1909). 1 fr. 70
— Le culte des héros chez les Grecs (1918)...................... 6 fr. 20
— Un décret athénien relatif aux combattants de Phylé (1920). 2 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70

FOURNIER (P.). Un groupe de recueils canoniques des Xe et XIe siècles (1915).. 5 fr.
— Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII (1918).. 5 fr. 50

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891).................. 4 fr. 40

GAUTIER (E.-F.) et FROIDEVAUX (H.). Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de La Case dans l'Imoro, de 1659 à 1663 (1907).. 6 fr. 50

GIRY (A.). Etude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne, avec deux planches (1900).................. 3 fr. 50

GLOTZ (G.) Le droit des gens dans l'antiquité grecque (1916).. 1 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).. 2 fr. 60

GRÜNEISEN (W. DE). Le portrait d'Apa Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire (1912)...................... . 2 fr. 30

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895)..................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.
— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.
— Notices sur les mss. latins 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3473, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 de la Bibliothèque nationale. 2 fr. 30

HELBIG (W.). Sur la question mycénienne (1896).............. 3 fr. 50
— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70
— Les ἱππεῖς athéniens (1902).............................. 5 fr.
— Sur les attributs des Saliens (1905)....... .... 3 fr. 20

HUART (Clément). Les Ziyârides (1922)....................... 6 fr. 30

JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes, avec 25 planches (1900).............................. 18 fr. 80

LÅNGFORS (A.). Notice du ms. français 12483 de la Bibliothèque nationale (1916).. 7 fr.

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............. 8 fr. 10
— Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des Chartes .... 2 fr.
— Les registres perdus de la Chambre des comptes (1917)..... 14 fr.

LASTEYRIE (Comte R. DE). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60
— La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?...... 1 fr. 70
— L'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) [1909]. 7 fr. 70

LE BLANT (Edmond). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892)................................ 0 fr. 80
— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80
— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)............................ 1 fr. 10
— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).................................. 8 fr. 75
— Les commentaires des livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).................................. 1 fr
— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892).................. 4 fr. 70

MARTIN (A.). Notes sur l'ostracisme dans Athènes (1907).... 2 fr. 60

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)................................ 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)........................... 3 fr. 50
— Éléments du syllabaire hétéen (1892)........................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Philipps à Cheltenham (1891) .... 4 fr. 70
— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891) .... 2 fr.
— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge, en vers français, avec planche (1893)........... 1 fr. 70
— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, renfermé dans le ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893)................................ 1 fr. 70
— Notice de deux manuscrits de la Vie de saint Remi, en vers français. ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895)... 1 fr. 40
— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.
— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible; légendes des saints (1896) .... 3 fr. 20
— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897)... 2 fr.
— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)............................ 3 fr.
— Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)...................... 2 fr. 50
— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50
— Notice d'un Légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900).................. 2 fr. 50
— Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge) contenant les Vies en vers français de saint Jean l'aumônier et de saint Clément, pape (1903).. 2 fr. 50
— Notice sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris (1908). 3 fr.

MICHON (Ét.). Un décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories (1913).. 1 fr. 50

MONCEAUX (P.). Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique (1907)... 7 fr. 50
— Le Manichéen Faustus de Milev. Restitution de ses *Capitula* (1924). 7 fr. 50

MOREL-FATIO (A.) Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour, avec une planche (1911)...................... 2 fr.

MORISSE (G.). Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-Hia (1904)............................... 3 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896).. 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895) .... 3 fr. 50
— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80
— Le Musée de portraits de Paul Jove, contribution pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)... 3 fr. 80

NAVILLE (Ed.). La découverte de la loi sous le roi Josias; une interprétation égyptienne d'un texte biblique (1910)............. 1 fr. 70

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80
— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).................................. 5 fr. 30
— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Evangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale, avec deux planches (1900) .... 4 fr.
— Notice du ms. nouv. acq. franç. 10050 de la Bibliothèque nationale, contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton (1903)............................ 2 fr. 60
— Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale (*glossaires grec et latin*), et de quelques autres mss. provenant de Saint-Maximin de Trèves (1903).................................... 2 fr. 60
— Notice sur le ms. latin 886, contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert, etc. (1907)............................ 2 fr. 50
— Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais (1914). 3 fr. 80
— Minoïde Mynas et ses missions en Orient (1840-1855) (1916)..... 6 fr.

PELISSIER (L.-G.). Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1901)........ 2 fr.
PROU (M.). Chancel carolingien orné d'entrelacs, à Schænnis (canton de Saint-Gall) (1912).. 3 fr. 20
— Un diplôme faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der (1915).. 1 fr. 50
RAVAISSON (F.). Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895) 2 fr. 30
— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.
REINACH (Théodore). L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs (1911).. 0 fr. 80
RICCI (S. DE) et WINSTEDT (E.). Les quarante-neuf vieillards de Scété, texte copte et traduction française (1910)................ 1 fr. 70
ROSTOVTSEFF. Une tablette votive thraco-mithriaque du Louvre (1924) 8 fr.
SCHEIL (Le R. P.) La chronologie rectifiée du règne de Hammourabi (1912) 1 fr. 50
SCHEIL (Le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel). Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. — Étude documentaire par le R. P. SCHEIL. — Étude arithmétique et architectonique, par M. M. DIEULAFOY (1913). 4 fr. 40
SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.
— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)..... 2 fr. 30
— Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale; une *Haggadah pascale* (1903).. 1 fr. 50
— Le manuscrit hébreu n° 1408 de la Bibliothèque nationale (1913). 1 fr. 50
— Livre des comptes de Mardoché Joseph, manuscrit hébréo-provençal (1913).. 1 fr. 80
— Homélies judéo-espagnoles (1916).......................... 3 fr. 80
SIDERSKY (D.). Etude sur l'origine astronomique de la chronologie juive (1911).. 3 fr. 80
— Étude sur la chronologie assyro-babylonienne (1916)....... 4 fr.
SLOUSCHZ (N.). Un voyage d'études juives en Afrique (1909)... 4 fr. 50
SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895).................... 7 fr. 50
TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle); texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50
TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle (1900).. 2 fr. 60
THOMAS (Antoine). Notice sur le manuscrit 4788 du Vatican, contenant une traduction française, avec commentaire, par maître Pierre de Paris, de la *Consolatio philosophiae* de Boèce (1917)......... 3 fr.
TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70
— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80
— Le cadastre de l'Afrique romaine (1907))................... 2 fr. 30
VIOLLET (H.). Description du palais de Al-Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid, à Samara, et de quelques monuments de Mésopotamie (1909).. 8 fr.
— Fouilles à Samara en Mésopotamie. Un palais musulman du IXe siècle (1911).. 9 fr. 50
VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891)................ 2 fr.
— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60
— Les Etats de Paris en février 1358 (1894).................. 1 fr. 70
— Les communes françaises au moyen âge (1900)............ 6 fr. 50
— Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple (1909).. 0 fr. 80
VOGÜÉ (Marquis DE). La citerne de Ramleh et le tracé des arcs brisés (1912).. 2 fr.
WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. CH.-V. LANGLOIS, Directeur des Archives Nationales.

M. H. STEIN, Conservateur des Archives modernes aux Archives Nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché, 25 fr. Relié toile non rogné... 35 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA

PAR HENRI STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages), *épuisé*.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Chaque volume, broché, 7 fr. 50 Relié toile................. 12 fr. 50

PREMIÈRE PARTIE : **Les origines aux guerres d'Italie** (1494), par AUGUSTE MOLINIER.

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS.
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180.
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328.
IV. LES VALOIS, 1328-1461.
V. INTRODUCTION GÉNÉRALE. — VALOIS (*suite*), 1461-1494.
VI. TABLE GÉNÉRALE rédigée par L. POLAIN.

DEUXIÈME PARTIE : **Le XVIe siècle** (1494-1610), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon.

I. LES PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE. — CHARLES VIII et LOUIS XII (1494-1515).
II. FRANÇOIS Ier et HENRI II (1515-1559).
III. LES GUERRES DE RELIGION, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III (1559-1589).
IV. HENRI IV (1589-1610).

TROISIÈME PARTIE : **Le XVIIe siècle** (1610-1715), par E. BOURGEOIS, professeur à l'Université de Paris, et LOUIS ANDRÉ, docteur ès lettres.

I. GÉOGRAPHIE et HISTOIRES GÉNÉRALES.
II. MÉMOIRES et LETTRES, br. 10 fr. — rel. toile 17 fr. 50.
III. LES BIOGRAPHIES. 15 fr. — 25 fr. rel. toile.
IV. JOURNAUX ET PAMPHLETS, br. 15 fr. — rel. toile 25 fr.

IV.— BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES CARTULAIRES FRANÇAIS OU RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR HENRI STEIN.

1 vol. in-8°, broché, 25 fr. Relié toile...................... 35 fr.

V. — MANUEL PRATIQUE POUR L'ÉTUDE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Par PIERRE CARON, avec lettre-préface de A. Aulard. 1 vol. in-8°, br..... 10 fr.
Rel. t.. 15 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
COMPTES RENDUS DES SÉANCES

PUBLIÉS PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 20 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète. 20 fr. 1901 et années suivantes. 25 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, [IMPRIMEURS] — *Le Gérant* : A. PICARD


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03670 6367


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03670 6367

